This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Acad.
73 i
59

MÉMOIRES
DE
L'ACADÉMIE DE METZ

LIXe ANNÉE. — 1877-1878

TROISIÈME SÉRIE — 7e ANNÉE

LETTRES, SCIENCES, ARTS ET AGRICULTURE

METZ
BALLET, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE
Rue des Clercs, 14
—
1879

Bayerische Staatsbibliothek
MÜNCHEN
Google

Digitized by Google

Acad.
73 i
159

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE METZ

Digitized by Google

Nancy. Imprimerie Paul SORDOILLET, rue Saint-Dizier, 51.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE METZ

LIXe ANNÉE. — 1877-1878

TROISIÈME SÉRIE. — 7e ANNÉE

LETTRES, SCIENCES, ARTS ET AGRICULTURE

METZ

BALLET, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE

Rue des Clercs, 14

1879

Digitized by Google

L'Académie ne prend pas la responsabilité des opinions émises dans les Notices ou Travaux particuliers que renferment ses Mémoires.

Bayerische Staatsbibliothek MÜNCHEN

Digitized by Google

SÉANCE ANNUELLE

Digitized by Google

Digitized by Google

Bayerische Staatsbibliothek MÜNCHEN

SÉANCE ANNUELLE

DE

L'ACADÉMIE DE METZ

DU JEUDI 23 MAI 1878

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE METZ,

PENDANT L'ANNÉE 1877-1878,

PAR M. L'ABBÉ A. BÉRARD, SECRÉTAIRE.

Messieurs,

En commençant ce compte rendu des travaux de l'Académie durant l'année 1877-1878, je ne sais pourquoi, — ou plutôt, je ne le sais que trop, — certains vers d'Horace reviennent à ma mémoire.

« Ne me faites pas de reproches injustes, écrit-il à son ami Julius Florus qui lui réclamait un poëme. A votre départ de Rome, ne vous avais-je pas dit que j'étais paresseux ? *Dixi me pigrum proficiscenti tibi...* Ne vous avais-je pas averti que j'étais presque manchot pour ces sortes d'ouvrages ? *Dixi talibus officiis propè mancum.* De quoi, hélas ! m'ont servi ces précautions, puisque, malgré tout, vous me

Digitized by Google

poursuivez ? *Quid tum profeci...?* (Liv. II, Ep. 2e.) » Néanmoins le poëte s'exécute et lui envoie une fort belle épître.

Et vous aussi, Messieurs, en m'appelant à l'honneur d'être votre secrétaire, ne saviez-vous pas très-bien que j'étais..... Mais, vous ne voulez pas que j'insiste. Je vais donc, comme le poëte latin, m'exécuter à mon tour : puissé-je être aussi heureux que lui, ou du moins, ne pas trop fatiguer votre indulgente attention.

Personnel.

C'est vraiment un pieux et touchant usage que celui de commencer, ainsi que le veut l'Académie, cette séance annuelle de clôture par un dernier adieu adressé aux confrères que la mort nous a ravis. Oui ! honneur à ceux qui ne sont plus ! ils nous ont tracé la route, ils ont marché dans le travail et le devoir, à nous de les imiter...

Lorsque en 1864, les portes de l'Académie s'ouvrirent devant M. Thilloy, les ouvrages du jeune magistrat lui avaient déjà fait une réputation dans le monde savant. Son *Dictionnaire archéologique de l'arrondissement de Sarreguemines* lui avait valu deux médailles du Ministre de l'instruction publique, et son travail : *Les Ruines du comté de Bitche* avait été récompensé par vous d'une médaille de vermeil.

Devenu votre confrère, il enrichit vos Mémoires d'une *Monographie sur l'abbaye d'Herbisheim*, de plusieurs rapports fort bien étudiés, d'une *Notice sur le comte Emmery*, et surtout de ses *Tables générales* de nos volumes (1819-1871) qui seront son meilleur titre à notre reconnaissance. Éloigné de nous par les évé-

Digitized by Google

nements, nommé conseiller à la Cour d'appel de Nancy, M. Thilloy était resté membre titulaire de l'Académie de Metz, jusqu'au jour où la mort vint le frapper dans sa 57e année. Espérons qu'une plume mieux autorisée fera bientôt revivre, dans tous ses détails, le souvenir de ce confrère si distingué.

Également à Nancy, au mois de janvier 1878, s'est éteint à l'âge de 80 ans, M. Woirhaye, conseiller à la Cour de cassation.

En termes émus, M. le Vice-Président nous a déjà retracé les grandes lignes de cette vie bien remplie. Enfant de Metz, avocat d'un incontestable talent, M. Woirhaye ne dut qu'à son mérite sa haute fortune. Reçu à l'Académie en 1846, président en 1857, il prononça un discours remarqué : *Étude sur les origines nationales*. Votre Société lui doit encore une importante *Introduction à des études sur l'histoire universelle*.

Malgré ses occupations et son éloignement, M. Woirhaye avait tenu à nous rester attaché au titre de membre honoraire.

L'illustre savant, M. Le Verrier, membre de l'Institut, dont la réputation européenne n'attend rien assurément de nos éloges, et dont la mort a laissé un si grand vide, appartenait aussi à notre Compagnie, et depuis 1866, il était un des membres honoraires de l'Académie de Metz.

Enfin, Messieurs, vous avez eu la douleur de perdre parmi vos membres correspondants :

M. Munaret, docteur en médecine à Lyon, reçu en 1842 ;

Digitized by Google

M. Adolphe Barré, ingénieur des mines à Vienne (Autriche), nommé en 1867;

M. Louis de la Saussaye, né à Blois en 1801, appartenait à notre Compagnie depuis 1836. Numismate et antiquaire distingué, M. de la Saussaye était membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres) et remplissait la charge de recteur de l'Académie de Lyon lorsque la mort l'a enlevé le 25 février 1878.

Ce nécrologe était terminé quand il m'a fallu l'allonger encore en y inscrivant le nom regretté de M. Serot. Nommé membre titulaire de notre Société en 1863 pour remplacer M. Woirhaye, M. Serot n'était pas seulement un bon magistrat, mais, ainsi que vous avez pu le constater vous-mêmes, il joignait à ses connaissances juridiques une instruction littéraire et artistique très-étendue, et avait apporté un concours des plus actifs et des plus éclairés aux sociétés de bienfaisance et aux travaux de la commission administrative des hospices de Metz. M. Serot, président honoraire à la Cour d'appel de Paris, membre associé libre non résidant de notre Académie, est mort à Paris le 9 avril 1878.

Si leurs œuvres ne les louaient pas suffisamment, ce serait maintenant le moment de vous faire l'éloge des nouveaux confrères que vos suffrages ont appelés, cette année, à prendre rang parmi nous comme membres titulaires.

Que ces Messieurs me permettent donc de les nommer simplement dans l'ordre de leur réception.

Ce sont :

M. Bezanson, notre honorable magistrat municipal;

Digitized by Google

M. Gandelet, membre de la *Société philomathique de Verdun ;*

M. Jacquemin, architecte à Metz ;

M. Dupriez, auteur de plusieurs travaux archéologiques, membre de la *Société d'archéologie lorraine,* de la *Société d'histoire naturelle de Metz* et de l'*Institut historique de Luxembourg*;

Notre laborieux confrère, M. Lametz, qui a échangé son titre de membre agrégé contre celui de membre titulaire ;

M. le docteur Marchal de Mondelange ;

Et M. Gury, pharmacien à Metz.

Vous avez également associé à vos travaux :

En qualité de membre agrégé-cultivateur, M. Amblard, que ses communications sur la viticulture vous avaient signalé depuis longtemps ;

En qualité de membre agrégé-artiste, M. Dujardin (second grand prix de Rome), qui consacre son talent de sculpteur à la restauration de notre cathédrale.

Le tableau de vos membres correspondants s'est enrichi, cette année, des noms de :

M. Bécus, ancien notaire, agriculteur à Nancy;

M. Benoit, de Berthelming, membre correspondant de la *Société d'émulation des Vosges,* de la *Societé d'archéologie lorraine,* de la *Société française d'archéologie et de numismatique*, collaborateur de plusieurs journaux;

M. Thirion, professeur de rhétorique au lycée d'Épinal ;

M. Bogino, sculpteur de Paris, à qui l'on doit les bas-reliefs du monument de Mars-la-Tour;

M. l'abbé Louis Bertrand, professeur au grand séminaire de Bordeaux, auteur de *La vie de Laurent-Josse Le Clerc ;*

Digitized by Google

M. Zündel, vétérinaire supérieur d'Alsace-Lorraine, à Strasbourg.

D'autres modifications ont eu lieu dans nos rangs: M. Schuster a demandé son admission au nombre des membres agrégés, et vous avez par acclamation proclamé membres honoraires : MM. Frécot, Blanc, Emile Bouchotte et MM. Marcus et Ernest de Saulcy.

Mais vous ne me pardonneriez pas, Messieurs, de terminer cet article sans vous rappeler l'événement qui est venu nous surprendre au milieu de nos pacifiques et inoffensifs labeurs.

Les difficultés concernant les legs du docteur Herpin et du baron de Ladoucette avaient naturellement fait songer aux hautes capacités en ces matières de l'honorable M. Cailly, et votre suffrage unanime l'avait porté au fauteuil de la présidence. Il vous souvient que des raisons majeures le contraignirent bientôt à donner sa démission de Président et de membre titulaire. L'Académie n'accepta cette double démission qu'après avoir exprimé ses sentiments de sympathie et de regrets à M. Cailly, dont la rare bienveillance avait, depuis si longtemps, su gagner le cœur de tous ses collègues.

C'est du moins pour nous, Messieurs, une consolation de constater que, d'après les règlements, notre regretté Président demeure notre confrère au titre d'associé libre non résidant.

Tels sont, en quelques mots, les changements survenus, cette année, dans le personnel de l'Académie; arrivons maintenant au compte rendu de ses travaux.

Digitized by Google

Archéologie, Histoire, Lettres.

Ainsi qu'il vous sera facile de vous en convaincre, les études archéologiques, historiques et littéraires continuent à tenir une place notable dans vos occupations.

M. R. Dupriez nous a donné lecture d'intéressantes communications sur les antiquités trouvées au Sablon. Les fouilles ont lieu dans la sablière de M. Beaudoin, à 300 mètres environ de la statue de saint Fiacre, posée à l'emplacement d'une chapelle dédiée en 1153 par saint Bernard au patron des jardiniers. Les divers squelettes, vases, urnes cinéraires, cercueils en plomb, gobelets en verre, etc., font preuve que ce lieu a servi très-anciennement de cimetière, mais il paraît impossible jusqu'ici de déterminer d'une manière précise l'âge de ce cimetière. Bientôt les fouilles reprendront, notre confrère pourra continuer ses observations et il ne manquera pas d'en entretenir l'Académie.

Des travaux exécutés rue Chaplerue, dans l'ancien couvent des Bernardines, maison dite des Clairvaux, ont encore amené M. Dupriez à constater le terrain romain à $3^{m},85^{c}$ au-dessous du sol naturel de la cour. Trois sarcophages ont été mis au jour. Outre les squelettes et les clous oxydés, on a pu retrouver quelques épingles et des sandales. Un de ces sarcophages en pierre présente une singularité. Au fond du cercueil taillé dans l'auge même, on a laissé, et ceci avec intention, deux barres en relief sur lesquelles le corps devait être posé. Puis entre ces deux barres et un peu plus bas que le milieu du sarcophage se trouve une ouverture de six centi-

Digitized by Google

mètres de diamètre par laquelle s'écoulait le liquide qui pouvait se trouver dans le cercueil.

Entre temps, M. Dupriez a publié de courtes notices destinées à sauver de l'oubli les rares et précieux débris du passé :

Les abbés réguliers du monastère de Longeville-lès-Saint-Avold ;

L'ancienne abbaye de Longeville-lès-Sainl-Avold ;

Promenade archéologique aux environs de Forbach ;

Notices sur les voies romaines du Hiéraple à Bousbach, Saint-Arnould et Gersweiller, précédées d'un essai sur le Hiéraple avant la conquête des Gaules par Jules César ;

Légendes historiques des princesses Mélusine et Mazurine.

A propos d'un collier gallo-franc du troisième siècle après J.-C., trouvé à Raville, M. Abel vous a entretenu des origines et de l'histoire de ce village. Cette trouvaille servirait à indiquer qu'un établissement militaire existait anciennement à Raville, localité dont on n'avait de traces jusqu'ici qu'à partir du onzième siècle.

M. Dujardin vous a donné des détails authentiques sur la découverte faite à Merten (arrondissement de Boulay), d'un monument du commencement du quatrième siècle, élevé en souvenir d'une victoire des Romains sur les Germains. En raison de son grand effet décoratif, ce monument, quoique très-mutilé, présente une véritable valeur archéologique.

Les *Notes sur la cathédrale de Metz*, également de M. Dujardin, sont excessivement curieuses: c'est

Digitized by Google

l'histoire de l'édifice par l'étude de l'édifice lui-même. Afin d'éviter l'obscurité et la confusion qui résultent toujours de l'énumération sèche des détails techniques, l'auteur commence par un aperçu rapide des développements de l'architecture ogivale. Puis profitant de la situation toute exceptionnelle où le plaçaient les exigences de ses travaux, et nous prenant avec lui sur des échafaudages et à des places où nul ne passera plus jamais, il nous conduit à travers la cathédrale, nous faisant considérer de près la nature des matériaux, leurs dimensions, la façon dont ils sont assemblés; la taille des pierres, l'appareil, la coupe spéciale des ornements, les profils des moulures, la forme des outils dont on s'est servi aux différentes époques de la construction, les temps d'arrêt, les reprises, les joints de raccordement, les accidents, les erreurs, les repentirs.

De là, et chemin faisant, M. Dujardin conclut que, dans la cathédrale de Metz, il ne reste rien qui appartienne à l'époque romane, il ne subsiste nulle trace des constructions attribuées à l'évêque Théoderic II (onzième siècle) et à l'archevêque Etienne de Bar (douzième siècle) ; — que l'édifice actuel a été fondé entre les années 1328 et 1330 par Adhémar de Monteil, archidiacre de Reims, promu à l'évêché de Metz; — que Notre-Dame-la-Ronde n'est nullement antérieure au reste du monument; — qu'à la vérité deux églises bâties au douzième siècle, existaient côte à côte, séparées seulement par une étroite ruelle, mais que ces deux églises furent complétement démolies, et reconstruites sur un seul plan vers le commencement du quatorzième siècle. Mais alors pourquoi cette différence d'architecture, ces piliers monocylindriques, ce second chœur, ce second por-

Digitized by Google

tail, place Saint-Etienne, cette différence de niveau du sol et surtout ce raccordement qui est parfaitement visible au-dessus des collatéraux? — C'est ce qu'il faut lire en entier dans le travail de M. Dujardin. Nos archéologues y trouveront une hypothèse ingénieuse à la discussion de laquelle notre confrère les convie lui-même, afin d'arriver à une conclusion qui puisse satisfaire tout le monde.

L'ouvrage de M. Prost : *Caractère et signification de quatre pièces liturgiques composées à Metz en latin et en grec au neuvième siècle*, comme tout ce qui sort de la plume de notre savant confrère, est un travail sérieux et méthodique, intéressant à la fois l'archéologie et la philologie. Il s'agit de quatre documents inédits, composés à Metz, trois en latin et le quatrième, qui n'est pas le moins intéressant, rédigé en grec.

L'examen de ces pièces de liturgie conduit l'auteur à exposer d'abord quelques notions préliminaires sur les *Acclamationes* et les *Laudes* en général, à mettre en évidence les liens de filiation qui rattachent celles-ci aux premières, et à montrer le caractère propre des Laudes gallicanes qui se produisent avant toutes les autres dès la fin du huitième siècle. A l'occasion de la formule initiale: *Christus vincit, Christus regnat, Chistus imperat*, qui caractérise d'une manière toute spéciale ces pièces liturgiques, l'auteur est amené à en rechercher l'origine, puis nous la montre servant accidentellement de cri de guerre contre les infidèles, et venant presque jusqu'à nous avec le caractère de légende sur les monnaies d'or.

Abordant ensuite l'étude des quatre pièces que nous fournit le manuscrit de Saint-Arnould, conservé

Digitized by Google

aujourd'hui à la bibliothèque de Metz, nous voyons que les deux premières sont des Acclamationes développées et rhythmées en l'honneur de Charlemagne et de son fils, l'évêque Drogon. Dans les deux autres, nous reconnaissons des textes de Laudes gallicanes; l'une écrite pour l'usage de l'Église de Metz avec les noms du pape Jean VIII, du roi Louis, deuxième fils de Louis le Germanique, et de Wala, évêque de Metz : particularités qui lui assignent une date comprise entre 876 et 882; l'autre est de la même époque à peu près, sans énonciation de noms. Le premier de ces deux textes rédigé en grec fait naître plusieurs observations très-curieuses, notamment sur la transcription de ce texte grec en caractères latins, tel qu'il est dans le manuscrit de Saint-Arnould, et sur l'étude et la pratique de la langue grecque dans les Gaules et à Metz en particulier, aux neuvième et dixième siècles. De ces textes, M. Prost tire de précieuses notions historiques. La première pièce renferme une indication qui se rapporte à l'opinion, nouvelle alors, des prétendues donations de Constantin à l'Église romaine, puis une allusion à une longue vacance du siége de Metz, de 791 à 818, particularité peu connue jusqu'ici. Le texte grec justifie le fait de la souveraineté à Metz du roi Louis, deuxième fils de Louis le Germanique, et jette un certain jour sur les négociations entre ce prince et Jean VIII, négociations relatives au titre d'Empereur. Ce même texte paraît démontrer que l'on gardait avec prédilection à l'abbaye de Saint-Arnould le souvenir de la légende de saint Patient, qui attribuerait une origine grecque à l'Église de Metz, en opposition à la légende latine de saint Clément.

Vous voyez, Messieurs, si j'avais raison de vous

Digitized by Google

dire que le travail de M. Prost intéresse à la fois l'histoire et la philologie.

Sur *Le maréchal Fabert, d'après ses mémoires et sa correspondance*, par M. de Bouteiller, nous nous étendrons moins longtemps, non pas certes que cet ouvrage ne mérite toute notre attention, mais parce que tous vous le connaissez déjà et que les journaux de la ville en ont fait l'éloge qui lui était dû.

Dans cette histoire du premier serviteur que Metz a donné à la France, de celui que la reine Anne d'Autriche disait être le plus grand homme de bien du royaume, toutes les pages ont de l'attrait. Si l'on aime à suivre les états de service du vaillant soldat, on n'est pas moins intéressé des détails de son existence à la cour et dans son gouvernement de Sedan, et c'est avec une sorte d'émotion respectueuse que l'on pénètre dans l'austérité de sa vie privée. Félicitons-nous, Messieurs, qu'Abraham Fabert, cette gloire du pays messin, ait rencontré un historien digne de lui, que cet historien soit un enfant de Metz, et que cet enfant de Metz soit rattaché à notre Compagnie par tant de titres.

La *Notice historique sur l'ancien prieuré, aujourd'hui abbaye de Flavigny-sur-Moselle, et sur quelques personnages qui l'ont illustré*, par M. l'abbé Guillaume, membre correspondant, offrira aux amateurs d'archéologie religieuse des renseignements sur l'origine de cette abbaye, la suite chronologique des prieurs, des détails sur l'église abbatiale, et sur les principales reliques et confréries qu'elle a possédées.

Digitized by Google

M. Gandelet a consacré son talent de traducteur à faire passer de l'allemand de Bernhard en notre langue une *Notice biographique sur Mgr André Rœss, évêque de Strasbourg.* A l'aide de cette notice, nous pouvons désormais suivre pas à pas l'illustre évêque dans sa jeunesse, au milieu de ses luttes d'écrivain, de supérieur du séminaire et de pontife. N'était-il pas bien juste que la France, qui a donné le jour à Mgr Rœss, qui, depuis de longues années, le range parmi ses plus grands évêques, pût connaître ces pages écrites à la gloire d'un de ses enfants que l'Allemagne de son côté croit devoir compter parmi ses docteurs et ses savants?

C'est également une traduction que nous envoie M. le comte de Puymaigre : *Petit Romancero*, choix de vieux chants espagnols.

Ces romances ont trait, en premier lieu, à l'histoire d'Espagne. Nous voyons défiler l'une après l'autre les grandes figures du roi don Rodrigo, de Bernardo del Carpio, des sept infants de Lara, pour finir à François Ier, prisonnier. — La seconde partie de ces romances se rapporte au cycle carlovingien, principalement à la bataille de Roncevaux et aux preux Renaud et Rolland. La troisième partie ne renferme que des chants détachés.

Qu'il nous soit permis de recommander aux amateurs d'émotion la pièce des Sept Infants de Lara. Nous ne connaissons rien dans les anciens auteurs d'aussi poignant que le discours adressé par leur vieux père à chacune des sept têtes sanglantes de ses enfants.

Digitized by Google

Sciences.

L'Académie a reçu, cette année, de M. le docteur Winsback, deux communications verbales fort intéressantes dont je ne vous donnerai qu'une courte analyse pour ne pas défiorer les travaux que prépare sur ces sujets notre savant vice-président.

La première se rapportait à la trichine. M. le docteur Winsback nous a expliqué les symptômes principaux et le mode de propagation de cette étrange maladie. Des détails circonstanciés nous ont fait connaître l'animalcule, sa vie, sa multiplication phénoménale et la manière dont il s'insinue et se nourrit dans les différents corps. Mais ce qui vaut beaucoup mieux assurément, M. le docteur nous a appris, en quelques mots, les moyens de nous en préserver.

La seconde traitait une question fort agitée dans le monde médical : de l'emploi du biberon.

M. Winsback a soutenu cette opinion que le biberon vaut mieux qu'une mauvaise nourrice; il vous a exposé ses raisons, et à l'appui, vous a montré, pour en prendre acte, une enfant ainsi élevée, qui possède à 11 mois, quatre dents et une santé magnifique.

M. Alléoud, dentiste à Metz, a déposé entre vos mains un petit instrument de son invention, destiné à discerner la mort réelle de la mort apparente. C'est un thermomètre encadré dans une tige de cuivre : une lampe à esprit de vin chauffe cette tige à 175° ; on l'applique sur le corps; si la vie demeure encore, une rougeur se produira; ce qui n'aura pas lieu, si la mort est complète.

MM. Winsback et Gilbrin vous diront bientôt la valeur de cette invention.

Digitized by Google

Le *Téléphone* est aujourd'hui l'objet de l'engouement général. Dans des communications pleines d'intérêt, M. Lametz vous a rappelé où en était la question au moment de l'invention de M. Bell et raconté les efforts tentés jusqu'alors par M. Wheatsone, en 1860 par l'allemand Reiss, et en 1874 par l'américain Gray. Tous ces télégraphes étaient fondés sur l'intermittence d'un courant électrique. Le nouvel inventeur, M. Bell, s'appuie sur un principe tout à fait différent, à savoir que : lorsqu'un morceau de fer ou d'acier placé en face des pôles d'un aimant est mis en mouvement, il crée un courant électrique dans les fils qui entourent ces pôles ; et la durée de ce courant est égale à celle du mouvement de l'acier ou du fer. Le téléphone-Bell a donc pour avantage sur ses aînés que non-seulement les vibrations du récepteur sont isochrones avec celles du transmetteur, mais elles sont encore semblables en qualité au son qui les produit, ce qui explique comment des conversations peuvent être reproduites d'une façon fort distincte. Ses applications sont celles d'un porte-voix à longue portée, et l'on peut s'en servir utilement pour les hôtels, les mines, les lignes télégraphiques, etc. On pourrait aussi, suivant la théorie de M. Niaudet, de Paris, et ceci est un nouveau point de vue, employer le téléphone à reconnaître l'existence de courants électriques extrêmement faibles.

A l'occasion de l'essai dans notre ville d'une pompe à incendie à vapeur, M. Lametz, également, vous a communiqué des renseignements précis sur les résultats d'un concours de pompes à incendie à vapeur fait à Londres pendant l'exposition universelle de 1872. Il vous a, ensuite, rendu compte de

Digitized by Google

l'expérimentation de la machine de M. Béduvé, de Liége. Malgré la supériorité évidente de cette pompe à vapeur, en ce qu'elle fonctionne sans fatiguer les servants et qu'elle lance plus d'eau, il paraît à M. Lametz au-dessus des forces humaines d'en élever les tuyaux de projection et d'en diriger la lance du haut d'une échelle ou d'un toit, ce qui en restreint la valeur. Aussi notre confrère conclut-il que ces pompes à vapeur, qui sont très-utiles pour circonscrire un incendie dans des constructions employant beaucoup de bois, font moins sentir leur nécessité dans une ville comme Metz, où chaque maison est séparée des voisines par de bons murs résistant au feu.

Vous devez encore à M. Lametz une étude sur la crise industrielle et les tarifs douaniers. — La grève des chemins de fer de l'Amérique du Nord est-elle une conséquence du système protecteur qui a toujours été le régime économique des États-Unis ? Les adversaires des tarifs douaniers répondent : oui. L'exagération américaine du système protecteur a augmenté le prix des denrées nécessaires à la vie dans une proportion supérieure aux salaires. Là est donc la cause réelle de la grève. — Mais puisqu'en Angleterre, pays du libre échange par excellence, il se produit aussi des grèves considérables, il est plus naturel de chercher d'autres causes, d'autant que dans tous les autres pays industriels, il y a une crise très-sérieuse.

On ne saurait donc, avec M. Léon Say, voir dans la liberté commerciale, le remède à tous les maux. On serait plus dans le vrai, avec M. de Laveleye, en cherchant l'origine de la gêne dans le fait que l'outillage producteur est hors de proportion

Digitized by Google

avec le développement possible de la consommation européenne et exotique. Déjà même, quelques industries ont pu, en France, conjurer les effets désastreux de la crise en se *syndicant,* c'est-à-dire en limitant conventionnellement les rayons de vente ou d'achat. Mais parce que ce remède n'est applicable qu'à un nombre très-restreint d'industries, parce que l'ère des grands travaux d'embellissement des villes et des grandes lignes de chemins de fer est passée, M. Lametz pense que le courant du travail humain repoussé par l'industrie, tôt ou tard et d'une manière impossible à préciser, se reportera vers les campagnes. Il est donc d'avis qu'il ne soit procédé qu'avec lenteur et prudence aux modifications des tarifs, que la crise commerciale et industrielle qui pèse actuellement sur le monde entier ne soit prise en considération que dans sa juste mesure et qu'il ne faut pas que les intérêts de l'industrie fassent compromettre ceux de l'agriculture.

S'il est vrai que tout ce qui intéresse l'instruction de l'enfance mérite une attention bienveillante, il faut remercier M. Burtaire de son travail sur la *Méthode Paroz pour l'enseignement intuitif de l'arithmétique élémentaire jusqu'aux fractions inclusivement.* Cette méthode, qui, à l'aide d'un casier et de lignes se coupant entre elles, parle aux yeux aussi bien qu'à l'intelligence de l'enfant, ne manquera pas de produire d'heureux résultats entre les mains d'un maître habile.

M. Schuster continue ses précieuses observations météorologiques. L'utilité de ce travail est de jour en jour plus sentie, et vous avez dû, par un vote,

Digitized by Google

décider que le tirage à part en serait doublé, ce qui vous permettra de répondre à toutes les demandes.

Nos membres correspondants, de leur côté, ne nous oublient pas. Je me contenterai de vous soumettre la nomenclature de leurs principaux envois, leurs travaux pour la plupart échappant à l'analyse.

M. Ernest Quételet, de l'Académie royale de Belgique, vous a adressé :

Une *Note sur la comète de Coggia;*

Observation de l'éclipse de soleil du 10 octobre 1875;

Sur les étoiles filantes. — Les perséides en 1875;

Sur la période de froid du mois de décembre 1875;

Quelques nombres caractéristiques relatifs à la température de Bruxelles;

La tempête du 12 mars 1876.

M. le docteur Ad. Lecadre vous envoie une *Statistique et constitution médicales au Havre en 1876.*

M. Raillard : *Notice historique sur le nivellement général du département du Nord.*

Vous avez reçu de l'infatigable M. Terquem un *Essai sur le classement des animaux qui vivent sur la plage et dans les environs de Dunkerque;*

De M. Barral, secrétaire perpétuel de la Société centrale d'agriculture de France, son *Discours sur les irrigations du département de Vaucluse;*

Et enfin de M. Boileau, *Notions générales concernant le travail intermoléculaire.*

Digitized by Google

Beaux-Arts.

Comme précédemment, les portes du salon de Paris (1877) se sont ouvertes à MM. Émile Michel, Léon Simon, pour les sections de peinture et de dessin ; à M. Charles Pêtre, pour celle de la sculpture.

M. Émile Michel, dans son tableau *Les Cigognes*, d'une heureuse composition, d'un dessin très-correct, s'est surpassé dans ce genre qu'il a déjà si bien traité.

Sa sincérité dans ses dessins aux deux crayons, exprime d'une manière remarquable la poésie aimée de notre collègue.

M. Léon Simon a exposé quatre paysages au fusain, pris aux environs de Metz, de Briey et en Belgique.

Inutile, je crois, de vous dire qu'ils lui ont valu l'approbation des maîtres du genre qu'il cultive.

M. Charles Pêtre a figuré au salon par son monument : *A Lunéville,* élevé à la mémoire des victimes de la guerre. Les statues de marbre : *La ville de Sarrebourg, La ville de Lunéville*, sont de nouveaux succès à ajouter à ceux qu'il a déjà conquis.

M. Bellevoye a fait passer sous vos yeux et vous avez pu apprécier par vous-mêmes ses belles médailles de Mars-la-Tour et du monument de Chambière.

Vous avez eu l'heureuse idée de commencer un album contenant les portraits gravés de messins célèbres ou de personnages remarquables se rattachant à l'histoire du pays. Il n'échappe à personne combien cette collection, quand elle sera achevée et que vous

Digitized by Google

pourrez la déposer au Musée, sera utile aux artistes. Grâce à M. Bellevoye, au zèle duquel vous avez confié cette entreprise, vous avez pu, cette année, vous rendre acquéreurs d'un magnifique portrait, très-rare, du maréchal de Villars, gravé par Drevet, avec la légende : *Gouverneur du pays Messin ;*

D'un portrait gravé de Sébastien Le Clerc ;

Et de deux autres, représentant, l'un : le duc de Belle-Isle, dont le souvenir ne saurait périr dans notre ville, et l'autre : Sébastien Le Clerc fils.

Ce bon commencement donne espoir pour l'avenir.

Je ne saurais finir ce qui concerne les beaux-arts sans dire quelques mots de l'*Étude bibliographique sur les livres illustrés par Sébastien Le Clerc*, par M. Édouard Meaume. Il s'agit seulement des ouvrages dans lesquels se trouvent des estampes, vignettes, frontispices, fleurons et lettres grises exécutés spécialement pour des éditeurs parisiens. N'en veuillez pas à notre confrère, car quant aux ouvrages à la décoration desquels Le Clerc a travaillé pendant qu'il était à Metz et pour le compte des éditeurs de cette ville, leur description est à peu près impossible, puisque, sauf de très-rares exceptions, ces livres sont presque introuvables.

En profitant de cette consciencieuse étude de M. Meaume, nous pourrons réagir contre la mode régnante, qui se borne à entourer du plus profond respect la grande école française de gravure du dix-septième siècle, mais qui la délaisse pour rechercher avec passion les ouvrages plus ou moins décolletés du dernier siècle. Il ne sera plus permis non plus désormais d'ignorer que Sébastien Le Clerc

Digitized by Google

fut un véritable novateur qui fit une révolution dans l'art de décorer les livres.

Et maintenant, Messieurs, ma tâche est terminée tant bien que mal. Je ne vous ferai pas observer ce que vous savez parfaitement, que d'autres plus habiles auraient trouvé et plus et mieux à vous dire ; non, si vous y consentez,

Bornons ici cette carrière,
Les longs ouvrages me font peur ;
Loin d'épuiser une matière,
On n'en doit prendre que la fleur.

LA FONTAINE.

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE

DE L'ANNÉE 1877-1878,

Présenté à l'Académie, dans sa séance du 25 avril 1878,

AU NOM D'UNE COMMISSION COMPOSÉE DE

MM. Paul Bezanson, Félicien de Saulcy
et Fr. Burtaire, *Rapporteur*.

Messieurs,

Je me suis demandé quels étaient les titres qui me valent l'honneur de représenter devant vous votre Commission du Concours de poésie, et de porter la parole en son nom. J'avoue humblement que je ne m'en reconnais aucun, et que pour avoir fait quelques vers, on n'a pas acquis le degré de compétence nécessaire à un juge de concours. J'ai, de plus, des occupations tellement absorbantes que je trouve difficilement les loisirs qu'il faudrait pour préparer, comme il convient, un travail qui vous est destiné. Aussi, Messieurs, je me présente à vous avec cette conviction que vous me tiendrez compte de mon insuffisance ; que votre indulgence y suppléera, et qu'ainsi, fort de ma bonne volonté, des lumières de

Digitized by Google

ceux de vos membres qui composent avec moi votre Commission, et surtout de vos sympathies, je puis aborder, sans trop d'hésitation, la tâche qui m'a été confiée.

Votre Commission a reçu d'abord sept poésies dont voici les titres :

Virginie, tragédie en 5 actes ; 107 pages manuscrites, environ 2000 vers ; — *Soirée de plaisir ;* — *Le Rebelle ;* — *Un beau jour ;* — *La jeune émigrée ;* — *L'Inondation de Saint-Chinian* (secondes inondations du Midi) ; — *André Chénier.*

Une huitième poésie, *La Noël*, nous a été communiquée à notre première réunion du 23 mars. Votre Commission a pensé que cette pièce ne peut être admise au Concours de 1878, parce qu'elle est parvenue à l'Académie trop longtemps après le 15 janvier 1878, terme de rigueur. Néanmoins, sans rien préjuger, elle vous propose de réserver *La Noël* pour le Concours de 1879, à moins que, dans l'intervalle, l'auteur ne fasse réclamer sa pièce au Secrétariat de l'Académie.

L'auteur de *Virginie* ne s'est pas assez souvenu que la valeur d'une œuvre poétique ou littéraire, ne se mesure pas à son étendue, ni à la rapidité de la composition.

Les Géorgiques de Virgile l'ont égalé aux plus grands poëtes de la Grèce. Ils ne contenaient cependant que 2000 vers ; mais Virgile y avait travaillé pendant sept années ! Son Énéide, qui mit le comble à sa gloire littéraire, lui coûta douze années de travail !

Après un tel exemple du soin qu'apportait à ses œuvres le Prince des poëtes latins, qui donc pourrait se croire dispensé de remettre son ouvrage vingt fois

Digitized by Google

sur le métier, pour le polir et le repolir sans cesse, suivant l'excellent précepte de Boileau ?

Il y avait là, cependant, matière à poésie : le despotisme et la tyrannie d'Appius, le plus important des décemvirs ; l'infamie de Claudius réclamant Virginie comme son esclave, pour la jeter dans les bras de son collègue ; la douleur, le désespoir de cette jeune fille lorsqu'elle se vit un instant à la merci de ces deux scélérats ; le sublime sacrifice de Virginius poignardant sa fille pour la soustraire au déshonneur ; l'exaspération du peuple romain, au récit de ces infâmes turpitudes ; voilà, certes, un plan riche de détails intéressants, d'émouvants tableaux, de poétiques enthousiasmes. Il est regrettable qu'un terrain si fertile n'ait pas reçu le degré de soin et de culture qui seul pouvait lui donner la fécondité et la vie.

Je voulais d'abord relever ici quelques-uns des nombreux défauts de cette tragédie, afin de vous permettre d'apprécier les motifs de la sévérité de notre jugement. Mais, réflexion faite, j'ai pensé que vous avez mieux à faire qu'à entendre une fastidieuse succession de termes impropres, d'épithètes oiseuses, de rimes forcées, et de constructions qui, parfois, ne sont rien moins que françaises. On y chercherait vainement de ces transports, de ces élans d'enthousiasme, qui font que le poëte semble cesser de toucher à la terre pour mieux juger des choses d'ici-bas.

Au reste, la tragédie de *Virginie* dénote, chez son auteur, une très-grande facilité de versification, à défaut de réelles et solides dispositions poétiques. Néanmoins, votre Commission n'a pas hésité à l'écarter du Concours, et c'est à l'unanimité qu'elle s'est vue forcée de prononcer ce jugement sévère.

Digitized by Google

Une autre pièce intitulée : *Soirée de plaisir*, n'a pas trouvé grâce non plus devant l'examen de votre Commission. On est étonné que cette pièce soit écrite en vers, et il faut la relire attentivement pour s'en convaincre. A la vérité, l'auteur s'est inspiré d'un noble sentiment, celui de la bienfaisance, qui s'exerce en dépit de la grossièreté, de l'insolence, de l'indignité du misérable qui en est l'objet. En vrai disciple du Christ, M. Beaugrand pratique, dans toute sa sublimité, ce précepte divin : « Aimez-vous les uns les autres. » Mais si la charité de M. Beaugrand est digne du prix Monthyon, le prosaïque récit qu'en a fait l'auteur n'a point paru mériter une récompense académique.

Une seule citation vous fera comprendre le peu de valeur poétique de *Soirée de plaisir* :

> Bonsoir à vous, bonsoir, avait dit en entrant
> Le visiteur ; bonsoir, redit monsieur Beaugrand,
> Qui fit, pour s'approcher, deux pas devant la porte ;
> Vous êtes seul depuis que votre femme est morte,
> Malade, sans travail, sans ressources. Ce soir
> Je l'apprends et je viens.

Le Rebelle n'a pas davantage mérité l'attention de votre Commission. Sous le nom d'École nouvelle, on voit apparaître des productions d'un nouveau genre qui n'ont qu'un défaut, mais il est grand, c'est de blesser le bon goût poétique. Boileau a tracé des règles que l'on ne méconnait pas impunément. Il faudrait être grand par soi-même, grand par son propre mérite, grand par le génie, pour avoir la prétention d'inaugurer un genre de poésie supérieur à ceux qu'ont immortalisés d'illustres devanciers.

Autrefois, les disciples de Pythagore, interrogés

Digitized by Google

sur leurs dogmes, se contentaient de répondre : « Le maître l'a dit. » Mais il paraît que, de nos jours, on a moins de respect pour la parole du maître. Aussi trouve-t-on, dans *Le Rebelle,* des fragments tels que ceux-ci :

Ogger de Danemark, fauve comme un lion,
S'étant levé, s'était mis en rébellion.
L'empereur Charlemagne, auguste et tutélaire,
Apprit la trahison *stupide, et sa colère*
Fut telle qu'il jura de punir sur-le-champ
Ogger *félon,* Ogger *menteur,* Ogger *méchant.*

Et plus loin, en parlant de Charlemagne :

Ayant des bracelets de fer, *des gantelets*
De fer, et, plus ami des camps que des palais.
. . . . . .
Tel il était et tel fut vu de la tour,
Et tous ceux qui marchaient de front *autour*
De Charles, et tous ceux qui suivaient, et l'armée
. . . . . Cependant
Sous le ciel *que lavait de sang le soir ardent,*
Il en venait encore de ces guerriers, *par foules*
Effroyables, des mers de fer pleines de houles.

La citation que vous venez d'entendre justifie, nous l'espérons, la décision prise par votre Commission à l'égard de cette pièce.

C'est à regret que nous avons aussi écarté la pièce intitulée : *Un beau jour.* Mais elle ne nous a pas paru assez irréprochable pour être l'objet d'une récompense. Tout en faisant la part des influences climatologiques, nous n'avons pu admettre qu'en mai

Le moineau *vole à l'arbre* où *la cerise est mûre,*

Digitized by Google

que

Les uns dinent aux champs, les autres *sous les treilles,*

et que

Des mets, des fruits exquis remplissent des corbeilles.

Ne se croirait-on pas plutôt en automne ?
Et puis, que dire encore

Des fleurs (qui), coquettement balancent leurs ombrelles,

pour « ombelles », et de ces dissonances regrettables :

Fleur frêle — Chaque *rose rougit jalouse* —
Dieu *même a mis* — ...?

Quoique l'ensemble de ce morceau ne soit pas sans une incontestable valeur, on conçoit que de semblables incorrections le déparent assez pour l'avoir fait aboutir à un échec.

La pièce qui a pour titre : *L'Inondation de Saint-Chinian,* est la seule [1] qui nous ait paru réunir assez de qualités pour mériter la faveur d'une distinction honorifique.

L'Inondation de Saint-Chinian est une émouvante peinture des immenses désastres causés par les inondations du Midi.

A cette poétique description d'une récente et terrible catastrophe, succède un cri de reconnaissance

[1] Deux autres poésies intitulées : la première, ***André Chénier,*** la seconde, ***La Jeune émigrée,*** avaient été adressées à l'Académie et étaient soumises au jugement de sa Commission ; mais, sur la constatation qu'elles avaient déjà pris part à un autre concours et qu'elles n'étaient point inédites, elles ont dû être éliminées comme ne satisfaisant pas aux conditions du programme.

Digitized by Google

jeté au monde, pour le touchant concert de sympathique générosité, qui vint spontanément au secours de tant d'infortunes.

Je vais d'ailleurs faire comparaître le poëte lui-même en votre présence et j'attends pour lui, de votre équité et de vos lumières, la confirmation du jugement de votre Commission.

L'INONDATION DE SAINT-CHINIAN

(SECONDES INONDATIONS DU MIDI).

Tout n'est donc pas fini; déchirant la nuit sombre,
L'éclair, au reflet fauve, a scintillé dans l'ombre;
L'orage est déchaîné, sinistre, menaçant;
Sur la terre qui tremble, il fond en rugissant.

Rien n'échappe à ses coups : la vendange promise
Et la moisson coupée et qu'on croyait acquise;
L'ouragan règne en maître et l'on entend sa voix
Qui siffle, comme un râle, à travers les grands bois.

A ce cri du Titan, la nature tressaille;
La fleur est arrachée au gazon qu'elle émaille;
Les oiseaux sont muets, et des torrents impurs,
Dans leur fange ont flétri l'incarnat des fruits mûrs.

C'est d'abord un flot gris de sable et de poussière,
Qui s'élève et grandit, poursuivant sa carrière
Avec un bruit affreux de rauques grondements,
D'obstacles renversés, de sourds effondrements!

Sous son baiser mortel le végétal s'affaisse;
Le chêne est renversé sous l'effort qui l'oppresse,
Et l'homme, qui connaît ce rude précurseur,
Dans ses sens inquiets, sent germer la terreur.

Digitized by Google

Puis la tempête éclate et la foudre fait rage,
Illuminant soudain plus d'un pâle visage.
On attend l'incendie. O stupéfaction !...
Ce n'est pas le feu, mais c'est l'inondation !!

L'inondation, oui, ce fléau sans remède,
Qu'on ne peut entraver, auquel il faut qu'on cède ;
Qui, semant sur ses pas la misère et les deuils,
Dans ses limons fangeux a creusé des cercueils.

Tout à coup le ciel s'ouvre et la trombe liquide
A bientôt achevé son travail homicide ;
Déluge redoutable et qui, dans sa fureur,
N'est pas rassasié de ruines et d'horreur.

Le flot monte toujours, entraînant à sa suite
Les pins déracinés et les troupeaux en fuite ;
Les instruments grossiers, qui servent aux labours,
Sont projetés au loin ; — le flot monte toujours !

C'est un mélange affreux et de boue et d'épaves ;
Les fleuves débordés ont rompu leurs entraves,
Et l'on voit surnager, dans le remous des eaux,
La parure de bal à côté des berceaux.

Qui te reconnaîtrait, couronne immaculée,
Qu'on aperçoit là-bas, à la fange mêlée ;
Emblème d'innocence et doux gage d'amour,
Supposais-tu qu'ainsi tu finirais un jour ?

Voici le buis bénit de la Pâque fleurie ;
Tu voulais dire Espoir ! pauvre branche flétrie !
Espérance ! doux mot d'ambroisie et de miel,
Qu'en un jour de douleur la Terre apprit du Ciel.

Donc rien ne résistait à l'onde envahissante ;
Des hommes affolés, qui dira l'épouvante ?
L'un appelle à grands cris ses fils adolescents ;
Un autre se débat dans les flots mugissants.

Digitized by Google

De sa maison fragile atteignant la toiture,
Un vieillard y cherchait une retraite sûre;
Mais ce dernier abri s'écroule à grand fracas
Avec l'infortuné qui se tordait les bras.

Plus loin, c'est un bateau, frêle et suprême asile,
Que gouverne en tremblant une main [1] inhabile.
Une femme, une mère, y garde son trésor:
Cinq enfants demi-nus! — mais ils sombrent au bord!

Là, c'est un fiancé scrutant la plaine humide,
Interrogeant l'espace et l'élément perfide,
Répétant aux échos le nom de l'être aimé,
Et qui ne trouve plus qu'un corps inanimé.

Ici, c'est un vieux prêtre étreignant un calvaire;
D'une main affaiblie il s'attache à la pierre
Et, de l'autre, levant un crucifix au ciel,
A Celui qui peut tout, il sanglote un appel.

O nuit, affreuse nuit, jour encore plus horrible,
Qui donc peut raconter votre rage indicible,
Ce concert infernal d'éléments déchaînés
Qui, des heureux d'hier, font des infortunés!

Pour leur venir en aide, ô ma France chérie!
Presse encore une fois ta mamelle tarie;
De l'espoir du salut, assurant le bienfait,
Tu trouveras, ô mère! une goutte de lait!

Ce n'était pas assez de la guerre étrangère,
De la guerre civile, implacable mégère;
Tu n'étais pas, ô France! à bout d'afflictions,
Le ciel te réservait les inondations!!

Espère, mon pays, va! dans la nuit profonde,
Le cri de ta détresse a réveillé le monde.
Dans un sublime élan d'amour, de charité,
Chacun lutte, à l'envi, de générosité.

[1] Malhabile eût fait disparaître l'hiatus.

Digitized by Google

On a vu les dollars de la jeune Amérique
Avec les souverains de sa sœur Britannique,
S'excitant au bienfait dans un sublime accord,
S'entasser confondus avec les Louis d'or.

C'est qu'on t'aime, avant tout, et qu'on vit de ta vie,
Et qu'on sait t'admirer, si parfois l'on t'envie;
C'est qu'à défaut de tête, on te connaît un cœur
Généreux dans la joie et grand dans la douleur.

C'est que nous, tes enfants, nous te trouvons plus belle
Quand le malheur des temps, sans trêve, te harcelle,
Et que, sur ton front pur, avec ténacité,
S'incruste l'ongle aigu de la Fatalité.

Sans crainte, ô ma Patrie! accepte la souffrance,
Aujourd'hui comme hier, Dieu protège la France!
Quand, pour les raffermir, il retrempe les cœurs,
C'est dans le flot amer des amères douleurs!

Votre Commission, Messieurs, a l'honneur de vous proposer de décerner à l'auteur de ces vers une médaille d'argent petit module.

L'Académie, après avoir entendu la lecture de ce Rapport, en adopte les conclusions et décide qu'une médaille d'argent petit module est accordée à l'auteur de *L'Inondation de Saint-Chinian.*

On procède ensuite à l'ouverture du pli cacheté, sans devise, joint à la pièce couronnée, et l'on apprend que la médaille décernée est acquise à M. Courteville, bibliothécaire de la *Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise, à Versailles.*

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'HISTOIRE

DE L'ANNÉE 1877-1878,

PRÉSENTÉ A L'ACADÉMIE

Dans sa séance du 25 avril 1878,

AU NOM D'UNE COMMISSION COMPOSÉE DE

MM. Paul Bezanson, R. Jacquemin et L. Simon, *rapporteur*.

Messieurs,

L'auteur qui a choisi pour devise :

> Ce foyer tant aimé ressemble aux nids déserts
> D'où l'hirondelle a fui depuis de longs hivers,

présente au concours un ouvrage dans l'esprit du paragraphe 6, titre IV du programme. Vous en avez confié l'examen à MM. Bezanson, Jacquemin et Simon.

S'il est à Metz une Société ayant rendu des services, et appelée à en rendre encore, *l'Assurance mutuelle* peut en réclamer sa grande part.

C'est en 1819 que M. Joël Anspach eut l'initiative de la création de cette Société mutuelle contre l'incendie, où tout est réglé par des citoyens égaux, en

Digitized by Google

dehors de toute spéculation, et où l'intérêt général est le seul but, but essentiellement moral, en intéressant l'universalité des assurés à surveiller et à garantir les propriétés individuelles contre les incendies.

Elle fut autorisée le 19 juillet 1820 par le roi Louis XVIII.

Le succès de la nouvelle Société fut éclatant, bien que, dès son début, vint s'organiser à Metz une Compagnie d'assurances à primes fixes, qui lui opposa une concurrence active. Mais le Conseil municipal prit part à lutte et l'appuya, sans cependant vouloir établir la supériorité du système adopté par la ville de Metz.

Le 28 août 1820, les valeurs assurées s'élevaient à. . . . . 1960000 f.
Le 4 septembre, à 5528900
et le 14 du même mois, à. 8053900
tandis que le nombre des adhésions était de 530.

Le même jour la Société fut définitivement constituée par une délibération du Conseil d'administration, se conformant à l'article 3 des statuts, qui exigeait des engagements pour une somme d'au moins 8 millions pour que l'association eût son effet.

Le 12 janvier 1822, le Conseil, en faisant part au public de la situation prospère de la Société, ajoute que tout le monde peut tirer des faits cette conséquence que, si les propriétaires des 1215 maisons assurées mutuellement les eussent assurées à une Compagnie à primes, il serait sorti de la ville de Metz, dans l'espace de deux années, 36000 francs qui n'y seraient plus rentrés.

Des calculs ont prouvé que, dans les cinquante

Digitized by Google

premières années d'existence de la Société mutuelle, l'économie réalisée par les propriétaires de Metz, qui n'en ont pas moins été payés intégralement des sinistres qu'ils ont éprouvés, a été de plus de 1500000 francs. Cette somme pourrait être doublée si l'on tenait compte du taux de l'assurance qui, primitivement, et pendant longtemps, a été de 1 fr. par 1000 francs, tandis qu'aujourd'hui il est réduit, pour le risque simple, à 30 centimes.

L'article 3 de l'ordonnance du 19 juillet 1820 fixait la durée de la Société à trente années, à partir du 1er janvier 1820; mais, avant l'expiration de ce délai, son Conseil s'occupa de modifier le règlement sans s'écarter des bases générales posées dans les statuts de 1820. Le gouvernement, alors mal disposé pour les Sociétés mutuelles, opposa des difficultés sérieuses; il exigea, notamment, l'adhésion individuelle, par acte séparé, de tous les sociétaires pour que l'approbation que l'on sollicitait de lui consacrât la continuation pure et simple de l'ancienne Société, et qu'elle maintînt son titre. La chose étant impossible, il fallut bien chercher un nouveau nom; elle fut autorisée, le 13 octobre 1842, sous celui de : *La Messine.* Mais les statuts ne renfermaient plus l'article 15 du projet, qui donnait à tous les assurés réunis en assemblée générale le droit d'élire les vingt-cinq sociétaires qui composaient le Conseil général de la Société, sous prétexte que ces assemblées, où tous les sociétaires étaient appelés, pouvaient devenir des occasions de discorde...

Dans une délibération du 26 janvier 1849, le Conseil expliqua, pour revendiquer ses droits, les avantages obtenus par l'association depuis près de trente

Digitized by Google

ans, et reçut le 8 octobre 1849 avis du rejet de sa demande. Le 9 novembre suivant il persista, plus que jamais, dans son désir de voir la Société rentrer dans ses droits; elle triompha en obtenant, le 30 avril 1850, le décret qui permettait l'élection du Conseil général par tous les assurés. L'élection eut lieu le 15 juillet suivant.

L'article 5 du nouveau règlement portait que la mise en activité n'aurait lieu que quand les engagements atteindraient le chiffre de 3 millions. A l'expiration de la première année, le montant des assurances s'élevait à 47 053 600 francs. Il est aujourd'hui de plus de 76 millions.

Le 12 juin 1867, M. Eugène Colon qui avait remplacé M. Anspach en 1865 présenta, en vue de l'expiration de *La Messine,* qui devait avoir lieu le 30 juin 1872, au Conseil d'administration un rapport qui démontrait l'urgence de la révision des statuts. Sa commission s'en acquitta, comme toujours, avec un zèle et un dévouement qui n'ont jamais faibli; aussi, dès le 1er juillet 1872, le chiffre des adhésions était-il de 66 779 450 francs; il dépassait donc de beaucoup celui de 5 millions exigé pour que la Société pût commencer ses opérations.

Malgré ses échecs précédents, une Compagnie d'assurances fit de nouvelles tentatives contre *La Messine,* mais les assurés, connaissant l'immense économie qu'ils réalisent avec leur Société, ne s'en laissèrent pas influencer. En effet, de 1819 à 1878 (59 ans), il n'a été fait que sept appels de fonds qui, ensemble, ont produit 3 francs ou 3 fr. 60 c. (si l'on comprend la dernière répartition non épuisée) par 1000 francs, ce qui donne une moyenne, par année,

Digitized by Google

d'un peu plus de 0 fr. 05 c. ou de 0 fr. 06 c., c'est-à-dire six fois moindre que les primes payées aux Compagnies non mutuelles.

Vient ensuite un chapitre relatif à l'organisation, où sont donnés quelques extraits des principaux articles des statuts, accompagnés de notes et suivis de toutes les considérations qui font ressortir les avantages du système mutuel, plus profitables à Metz que dans aucune autre ville, ainsi qu'on peut le constater dans un tableau statistique des opérations de quelques Sociétés mutuelles pour l'année 1863, où des chiffres positifs donnent la priorité à *La Messine*.

L'auteur donne aussi un relevé très-exact des opérations de la Société, de 1819 à 1877, qui témoigne de ses progrès incessants.

Enfin le dernier chapitre est consacré aux observations sur le contrat d'assurances contre l'incendie, établies de telle façon que l'assuré peut veiller lui-même à ses intérêts.

D'après ces conclusions généralement favorables à cet ouvrage, résultat d'un long et aride travail, rédigé avec sincérité et qui atteste une grande compétence, votre Commission a l'honneur, Messieurs, de vous demander, comme récompense, une médaille d'argent moyen module et de vous proposer son insertion dans les Mémoires de l'Académie, moyennant certaines suppressions et quelques changements qui seraient demandés à l'auteur.

Digitized by Google

Le vote de l'Académie ayant ratifié les conclusions de la Commission, le pli cacheté annexé au mémoire est ouvert et le nom de son auteur, M. Eugène Colon, directeur de *La Messine,* est proclamé.

Digitized by Google

LA MESSINE,

SOCIÉTÉ LOCALE

D'ASSURANCES MUTUELLES IMMOBILIÈRES

CONTRE L'INCENDIE

OU

L'ASSURANCE MUTUELLE A METZ

1819 — 1877

Par M. Eug. COLON, Directeur de *La Messine*,

LAURÉAT.

Le programme des Concours ouverts par l'Académie de Metz, pendant l'année 1877-1878, renferme la question suivante :

« Histoire d'une Société ou d'une institution locale ayant rendu des services au pays. »

En lisant cet appel, la pensée m'est venu d'écrire le passé d'une Société qui revendique à bon droit la qualification de *locale* et l'honneur d'avoir contribué au bien du pays.

Je suis convaincu que, quelles que soient les destinées de la cité, *La Messine* aura toujours sa place marquée parmi tant d'autres institutions utiles créées par l'initiative de nos concitoyens et dont quelques-unes, malheureusement, n'ont pu résister aux cruels événements dont la ville même a été victime.

Digitized by Google

Cependant le sujet est aride, et il peut sembler téméraire, sinon impossible, d'essayer de donner quelqu'intérêt à l'histoire d'une Société d'assurances.

Ce qui m'a fait passer outre, c'est que *La Messine* n'est pas une Société d'assurances comme tant d'autres ; elle a pu prendre la même devise que l'Académie, *l'Utile*. Créée uniquement dans l'intérêt des propriétaires messins, et ne faisant aucun bénéfice, elle est une véritable association de secours mutuels ; son existence déjà longue a été intimement liée à celle de la municipalité, qui a soutenu ses premiers pas, et il peut ne pas être inutile de recueillir, dans son passé, des matériaux, si faibles qu'ils soient, s'ils peuvent servir à l'histoire encore à faire de notre ville.

Mon exemple pourra être suivi par d'autres ; ce serait ma meilleure récompense, car j'aurais ainsi contribué à l'accomplissement si désirable du vœu de l'Académie, qui ne veut pas que l'oubli remplace la reconnaissance que doivent inspirer les services rendus par quelques institutions même disparues, ou appelées peut-être à disparaître.

Malgré mon désir d'abréger, j'ai dû appuyer mes dires de quelques renseignements statistiques indiscutables, rappeler le nom des hommes désintéressés à qui on doit le succès de la Société, et entrer dans quelques détails sur des questions d'assurance dont l'étude est absolument négligée, et qui pourtant devraient être connues de tout le monde.

Le but que je cherche à atteindre, avec plus de bonne volonté que d'expérience, peut faire excuser ma tentative, peut-être bien hardie, et me valoir l'indulgence de mes juges et de mes lecteurs.

Digitized by Google

Fondation de la Société d'Assurance Mutuelle de Metz.

La Société, de 1819 à 1850, a porté le titre de : *Société d'assurance mutuelle de la ville de Metz;* ce n'est qu'à l'expiration des trente premières années de son existence qu'elle s'est attribuée la qualification de : *La Messine,* pour des raisons que j'indiquerai.

La première ordonnance d'autorisation, qui porte la date du 19 juillet 1820, est signée par le roi Louis XVIII et contre-signée par le ministre de l'intérieur, Mgr Siméon.

L'article 1er porte :

« La Société d'assurance mutuelle contre l'in-
» cendie, formée dans la ville de Metz, département
» de la Moselle, par actes de Baudoin et Purnot,
» notaires, des 6 octobre 1819 et 18 janvier 1820,
» est autorisée; les statuts sont approuvés. »

Le succès de la nouvelle Société fut éclatant; il s'explique par l'esprit d'association qui a toujours animé les habitants de Metz et qui, dans les siècles passés, comme à notre époque, a enfanté tant d'œuvres remarquables.

Un avis émanant du maire de Metz, M. de Turmel [1], affiché dans la ville, le 28 mai 1819, fait connaître qu'à partir du 1er juin suivant, un registre sera ouvert au secrétariat de la mairie pour recevoir les déclarations des propriétaires qui désireraient faire partie de la Société.

[1] Tous les documents de l'époque sont signés : *Turmel,* et non *de Turmel.*

Digitized by Google

L'extrait d'une délibération du Conseil municipal, du 15 du même mois, est transcrit à la suite et porte :

« Le Conseil a considéré que le propriétaire dont » la maison est détruite par un incendie, n'obtient » point d'indemnité, ou que celle qui lui est accordée » est si peu considérable qu'il est loin d'être indem- » nisé de ses pertes, ce qui souvent cause sa ruine » entière [1].

» Qu'une association entre des propriétaires dont » le but est de garantir la valeur de ses propriétés » à celui qui, par un cas fortuit, voit détruire quel- » quefois le seul bien qu'il possède, doit nécessaire- » ment fixer l'attention de tous les bons citoyens.

» . . . . . »

Enfin l'affiche donne le texte des statuts approuvés et rédigés en partie par une commission municipale composée de MM. le baron de Faultrier, Menusier, Saint-Blaise et Pyrot.

Le 17 juin 1819 un nouvel appel, signé du maire, M. de Turmel, est placardé dans la ville.

« Il s'est formé à Paris, dit ce magistrat, une » Société d'actionnaires pour assurer les propriétés » contre les incendies [2]. Les personnes qui font » assurer leurs bâtiments doivent payer tous les ans » une somme déterminée, de manière que le pro- » priétaire peut verser, dans un certain nombre » d'années, la valeur de ses propriétés *(sic)*.

» D'autres associations se sont aussi formées dans » les départements environnant Paris et dans ceux » du Rhin, mais elles diffèrent de la première en ce » que chaque assuré est en même temps assureur

[1] L'assurance était encore inconnue à Metz.

[2] Il s'agit de la Compagnie d'assurances générales à primes fixes.

Digitized by Google

» et qu'il n'y aucune avance à faire, aucune somme » à payer que dans le cas où un bâtiment serait in- » cendié, et, plus le nombre des assurés et des assu- » rances est considérable, moins il y a à payer s'il » survient un accident.

» Le Conseil municipal de la ville de Metz, péné- » tré de l'avantage d'une telle association, a nommé » des commissaires pour examiner les différents » projets connus; ces commissaires ont fait leur » rapport et ont proposé un projet d'*Assurance Mu- » tuelle*. Le rapport et le projet d'articles ont été » affichés. . . . . .

» Un registre a été ouvert au secrétariat de la » mairie pour recevoir les déclarations, et déjà il y en » a pour des biens d'une valeur de 1 300 000 francs. »

A la suite de cette publicité un grand nombre de propriétaires se réunirent dans la grande salle de l'hôtel de ville, le 26 août 1819, pour statuer sur l'élection du Conseil général de la Société; le vote eut lieu le 2 septembre et le dépouillement fut terminé le 4; c'est parmi les élus que fut choisi ensuite le Conseil d'administration définitif. (Voir leurs noms en tête des listes données plus loin.)

La Compagnie d'assurance à primes fixes, dont il a été déjà question, étant venue s'établir à Metz à cette époque, fit immédiatement une concurrence active à la Société en formation, mais le Conseil municipal, prenant part à la lutte, dans une délibération du 1er octobre, rendue publique, s'exprime ainsi :

« L'assurance mutuelle a un but moral en inté- » ressant l'universalité des assurés à surveiller et » garantir les propriétés individuelles contre les » incendies, et c'est pour cela qu'il faut mépriser *(sic)* » la concurrence des Compagnies à primes. »

Digitized by Google

M. Joël Anspach, auquel revient l'initiative de la création de la Société [1], écrivait en même temps : « qu'au moyen du système de la mutualité, tout est » réglé par des concitoyens, des égaux, en dehors » de toute spéculation ; que l'intérêt général est le » seul but ; qu'on empêchera, par son adoption, que » 75000 francs de primes sortent tous les ans de » Metz, etc. »

C'est M. Anspach qui fut nommé secrétaire de l'association et, plus tard, directeur de *La Messine*. Il a rempli ces fonctions successives pendant quarante-cinq ans ; mais jusqu'en 1872, c'est-à-dire jusqu'à sa mort, il s'est occupé des intérêts de la Société. Les Messins ont gardé le meilleur souvenir de leur respectable concitoyen, qui s'est encore distingué par son dévouement pour ses coreligionnaires et par la publication d'ouvrages hébraïques et d'histoire locale.

Dès le 8 août 1820, trente-trois inscriptions étaient constatées sur le registre des adhésions de la Société et, le 12 du même mois, une affiche, signée des membres du premier Conseil d'administration et du maire de la ville, annonçait que, le roi ayant approuvé les statuts, les opérations étaient commencées, et manifestait l'espoir que tous les propriétaires s'empresseraient d'entrer dans cette utile association, et qu'ils apprécieraient la protection que lui accorde l'Administration municipale en se chargeant des frais de gestion, etc.

Le 1er octobre 1819, le Conseil municipal, sur la proposition du maire, avait arrêté, en effet, que le trai-

[1] C'est en 1816, dit-on, que M. Anspach a émis, pour la première fois, l'idée de fonder une association mutuelle à Metz.

Digitized by Google

tement du secrétaire de la Société, fixé à 1000 francs par année, ainsi que les frais de bureau, seraient supportés par la ville sur ses revenus, et que, tous les ans, cette dépense serait votée pendant tout le temps que la Société ne pourrait y pourvoir [1].

L'avis continuait ainsi : « Déjà ce premier exemple » est suivi, et des villes importantes sont en mesure » de se procurer un pareil établissement, en adop- » tant nos statuts dont les dispositions ont nécessité » la sanction du gouvernement et l'approbation des » bons citoyens. Ami de tous les genres d'assu- » rances, le Conseil ne veut point établir la supério- » rité du système adopté pour la ville de Metz, il se » confie dans l'avenir, qui justifiera toutes ses espé- » rances. . . . . »

Le 28 août 1820, les valeurs assurées s'élevaient à. . . . . 1960000 fr.

Le 4 septembre, à. 5528900

Et le 14 du même mois, à 8053900

tandis que le nombre des adhésions était de 530.

Le même jour, aux termes de l'article 3 des statuts, qui exigeait des engagements d'au moins 8 millions pour que l'association eût son effet, le Conseil d'administration prenait une délibération par laquelle il déclarait la Société constituée et en activité.

Le 31 décembre de la même année, il y avait 1215 maisons assurées, formant une valeur de 18218000 francs. Le fonds de prévoyance était donc de 18218 francs; il représentait, dès le principe, 1 franc par 1000 francs d'assurance; il est reste fixé à cette quotité jusqu'à présent (1878).

Le bureau de la Société, établi à l'hôtel de ville

[1] Cette délibération a été approuvée par le préfet le 6 mai 1820.

Digitized by Google

depuis 1819, fut transféré dans la rue Goussaud le 17 janvier 1825; la ville avait cessé, dès le 31 décembre précédent, de contribuer aux frais de la Société parce qu'il avait été reconnu qu'elle était en mesure de se suffire à elle-même.

Après avoir constaté le succès des premières opérations, je dois rendre compte de quelques incidents qui se sont produits à l'origine, des obstacles inhérents à toute création nouvelle et que les fondateurs ont eu à surmonter.

Le 27 février 1819, M. Anspach, de retour d'un voyage pendant lequel il avait eu l'occasion d'étudier *de visu* le système de la mutualité, se décidait à s'adresser au maire, M. de Turmel, pour lui exprimer le désir de voir, à Metz, une Société qui contribuerait au bien général en donnant à chaque propriétaire une sécurité particulière.

Les avantages énumérés par M. Anspach étaient : « Offrir aux propriétaires une garantie à l'abri de » toute chance, les intéresser individuellement à la » surveillance des incendies, puisque tous doivent » contribuer au dommage..... Ne les obliger à aucun » paiement, excepté en cas de sinistre. » Il termine en disant que l'Administration municipale, en secondant l'établissement d'une telle Société, acquerrait de nouveaux droits à la reconnaissance des citoyens.

A cette lettre était joint un projet de règlement, divisé en trente-trois articles, dont plusieurs existent encore dans les statuts des associations mutuelles.

C'est en 1816 que fut créée en France la première Société d'assurance mutuelle avec l'autorisation du gouvernement, « mais longtemps auparavant, écrivait » M. Lehir, dans un journal d'assurances, des essais

Digitized by Google

» sérieux, des essais fructueux ont été tentés dans » le midi de la France.

» Dès 1801 un homme, un seul homme, avait com- » pris tout ce qu'il y avait de ressources et de puis- » sance dans le système de la mutualité appliqué » aux assurances. A cette époque, Pierre-Bernard » Barau organisait la première Société d'assurance » mutuelle contre la grêle, sur le sol français; le » siége en était à Toulouse. Bientôt il étendit l'as- » surance mutuelle à l'incendie et à la mortalité des » bestiaux. Son plan était d'établir un vaste système » d'assurance contre tous les accidents qui mena- » cent la fortune ou l'aisance des diverses classes » de la société et de l'étendre à toute la France.

» Le projet primitif de Barau parut le 13 février » 1802 [1].

» La première de toutes les Sociétés mutuelles » d'assurances, soit contre la grêle, soit *contre l'in- » cendie,* etc., fut la Société des Landes, fondée à » Mont-de-Marsan en 1807 par l'influence de M. du » Plantier, préfet des Landes et sous sa prési- » dence.

» A partir de 1816 des Sociétés d'assurances mu- » tuelles immobilières se forment avec une émula- » tion et des résultats admirables à *Paris* [2], *Mul- » house, Melun, Lyon, Chartres, Strasbourg, Caen* » et *Orléans.* »

La Compagnie d'assurances générales, la plus

[1] Barau, tombé dans la misère, fut secouru en 1841 par quelques Sociétés mutuelles, qui lui firent une pension jusqu'à sa mort.

[2] La Société immobilière de Paris, existant actuellement et qui est la plus importante des associations mutuelles de France, n'a été fondée qu'en 1843.

Digitized by Google

ancienne des Compagnies françaises à primes fixes, a été fondée le 14 février 1819.

La fondation de la Société de Metz vint après, cela est vrai, parce qu'entre l'idée de M. Anspach et sa réalisation, il était né des empêchements imprévus ; mais le dixième rang qu'elle occupe par ordre de dates, est encore assez honorable pour être constaté.

Un auteur qui écrivait, en 1834, dans le journal *le Temps,* faisait remonter la pratique de l'assurance mutuelle au temps où les juifs, opprimés sur tout l'ancien continent, étaient obligés de vivre dans la pauvreté, du moins en apparence, et de contracter des associations pour abriter les richesses qu'ils possédaient en secret.

M. Gaignœux, directeur de *La Clémentine,* a été plus loin encore. Voulant démontrer que la mutualité est dans nos mœurs, il écrivait en 1852 :

« Nous trouvons la mutualité partout. Depuis le » jour où deux hommes se sont réunis pour vivre » en société, la mutualité existe. »

Le contrat d'assurance fut longtemps verbal, ce n'est que par l'ordonnance de la marine, d'août 1681, que furent réglés les droits de l'assuré et ceux de l'assureur. Cette ordonnance rendit légales les polices d'assurances, en leur conservant le nom que les peuples de la Méditerranée donnent à tout contrat *(polissa)* et qui s'appliquait particulièrement aux contrats d'assurance en usage dans les villes libres de Venise et de Hambourg.

La Compagnie d'assurances générales, sous la signature de M. Chedeaux, affichait, au mois de juin 1819, sur les murs de Metz :

Digitized by Google

« On préfère l'assurance à primes fixes au mode » d'assurance mutuelle, qui n'offre qu'une garantie » incomplète et présente à l'assuré une foule d'in- » convénients; s'il a l'espoir d'être remboursé, en » cas d'incendie, de la valeur de sa maison, il est » obligé de payer celle de ses voisins quand l'in- » cendie la consume. . . . . .

» Il lui faut attendre qu'on recouvre les contribu- » tions levées sur les autres assurés et qu'avec le » produit on reconstruise sa propriété. . . . . »

Le 15 octobre suivant, M. le baron Marchant, ancien maire de Metz et président du premier Conseil d'administration provisoire de l'assurance mutuelle, répondant à ces attaques que je n'ai fait qu'indiquer, s'exprimait ainsi, dans un opuscule qui mérite de fixer l'attention d'une manière particulière :

« On vient de jeter le gant à la Société de Metz. » Comme fit jadis défunt Cicéron, M. Chedeaux » écrit *pro domo sua*. Mais l'orateur romain, qui n'a » pu éviter le blâme d'avoir trop souvent parlé de » ses titres à la reconnaissance publique, n'a du » moins écrit qu'une seule fois pour la défense de » ses intérêts.

» Honoré de la confiance de la Société de Metz, » le droit de la défendre est un de mes devoirs. En » le remplissant, je désire que M. Chedeaux ne » trouve rien de personnel dans ma réponse. C'est » de ses commettants seulement que je veux entre- » tenir le public de Metz, de leur spéculation, de » leurs énormes bénéfices et de l'inconvenance de » leur injuste attaque. »

M. le baron Marchant rappelle le vœu émis par le Conseil municipal de prendre à sa charge la dépense

Digitized by Google

du bureau, donne quelques détails sur les conditions de l'assurance (détails sur lesquels je reviendrai) et sur le corps des sapeurs-pompiers dont le service est établi, dit-il, d'après la prévoyance la plus digne d'éloges. Il explique que le dernier incendie de Saulnerie, qui a occasionné une perte en immeubles de 150000 francs, a été causé par un défaut remarquable de construction, qui n'existe plus, et exprime l'opinion, qui s'est si bien réalisée jusqu'ici, que les pertes à craindre à Metz, dans le cours du siècle actuel, pour des maisons incendiées, seront moindres que celles du dix-huitième siècle.

« Le mode adopté par le Conseil général de la » Société de Metz, dit-il ensuite, se distingue de » tous les modes connus, par la plus noble abnéga- » tion de tout intérêt personnel; il ne donne lieu à » aucune dépense accessoire, les évaluations sont » faites sans frais, ainsi que la collecte des cotisa- » tions; il n'y a jamais lieu à exercer des poursuites » judiciaires. . . . . .

» Voilà toute la teneur des statuts, toute la pensée » de l'association mutuelle et gratuite de Metz, dont » la devise est UTILITÉ et en même temps profit » pour tous. . . . . .

» Tel est l'état de choses à l'occasion duquel la » Compagnie *La Générale* a cru pouvoir se pro- » mettre, comme un effet nécessaire de sa compa- » raison avec la Société gratuite de Metz, un entier » succès de sa spéculation, ce qui ne peut être » considéré que comme une gasconnade mal dissi- » mulée sous une tournure amphibologique.

» Quant aux éloges que cette Compagnie à primes » nous offre en échange d'*observations sévères*, elle » nous permettra de ne pas nous y fixer : *les*

Digitized by Google

» *renards sont d'habitude beaux parleurs, mais la* » *ruse est impuissante où règne la franchise. . . .* »

Je regrette de ne pouvoir citer tout au long cette spirituelle réfutation qui, dès cette époque, dénotait des connaissances très-sérieuses en matière d'assurance, chez l'homme éminent auquel la reconnaissance de ses concitoyens a élevé un monument sous le portique d'entrée du cimetière de Chambière.

Mais je dois constater ici que M. le baron Marchant répond avec succès à toutes les objections. Il se livre à des calculs qui sont comme une prophétie, car ils annoncent à la dite Compagnie à primes fixes la réalisation de bénéfices qu'elle n'osait espérer elle-même et qui ont fait monter ses actions à un taux que l'on connaît [1].

Les Messins ont eu le bon esprit d'écouter ces sages conseils et ils se sont attribué ainsi une partie des profits des Compagnies à actionnaires.

M. Marchant termine par ces belles paroles :

« La Société d'assurance mutuelle et gratuite de » Metz, est une affaire de famille et de pure bien- » veillance qui tend à resserrer les liens naturels » qui unissent les citoyens d'un même lieu et à » généraliser l'heureuse propension qui porte les » âmes généreuses à voler au secours de l'huma- » nité. Dans notre système, le danger d'un seul est » à l'instant ressenti et partagé par tous, tous em- » ploient leurs efforts pour amoindrir les effets d'un » malheur commun qui bientôt est réparé, chacun » mettant la main à l'œuvre et supportant la perte. » L'intérêt général est ici confondu avec l'intérêt

[1] La *Gazette de Lorraine* disait, au mois de septembre 1877, que le dividende touché par les actionnaires était de 144,64 %.

Digitized by Google

» personnel, par la plus heureuse combinaison so-
» ciale; et tel qui, peut-être, se fût montré insou-
» ciant lors du péril de son voisin, est conduit vers
» lui par la défense de son propre intérêt L'égoïsme
» lui-même est utilisé dans notre spéculation.

» L'assurance à primes, toute personnelle, toute
» lucrative, tend au contraire à détruire ou du moins
» à amoindrir l'ensemble d'actions utiles et géné-
» reuses dont je viens d'offrir le tableau, et la gé-
» néralisation de la plus froide apathie est un de ses
» effets les plus sûrs.

» Quel intérêt en effet pourrions-nous avoir, ré-
» veillés par le son de la cloche d'alarme, à tout
» quitter pour courir au secours d'une maison me-
» nacée d'incendie, *si elle est assurée à Paris?* Quel
» besoin est-il de hasarder les risques d'une bles-
» sure ou d'une maladie pour aller travailler à une
» diminution de perte qui n'est, en réalité, que
» l'augmentation des bénéfices d'une Compagnie
» aventureuse dont nous ne connaissons pas les
» membres et ne savons rien, sinon qu'elle se fait
» un revenu de nos malheurs? Tout n'est-il pas
» payé d'avance?. . . . . »

Ces lignes, pleines de sens et où le cœur humain est si bien jugé, n'émanent pourtant pas d'un ennemi de l'assurance, puisque M. le baron Marchant voulait aider à la création d'une Société de plus, mais il voulait, en vrai Messin, voir profiter la ville de tous les avantages de cette institution.

Il était soutenu par le maire, le Conseil municipal et par les hommes éclairés qui, comme fondateurs, firent partie des conseils provisoires de l'association, et parmi lesquels il faut nommer MM. Briard, de Maud'hui, Louis Gougeon, Braun, F. G. Simon,

Digitized by Google

Alexandre, Aubertin, Boissy, Blondin père, Blondin fils, Mercy, Oulif et Maury [1]. C'étaient des pionniers d'avant-garde de la décentralisation, ils combattaient contre le monopole et voulaient que l'initiative des villes et des particuliers fût encouragée.

Le Conseil d'administration, le 22 janvier 1822, fait part au public de la situation prospère de la Société de Metz, et ajoute que tout le monde peut tirer, des faits, cette conséquence toute simple, que si les propriétaires des 1215 maisons assurées mutuellement, les eussent assurées à une Compagnie à primes, il serait sorti de la ville de Metz, dans le court espace de deux ans, 36000 francs qui n'y seraient plus rentrés.

Des calculs ont prouvé que, dans les cinquante premières années d'existence de *La Messine,* l'économie réalisée par les propriétaires de Metz, qui n'en ont pas moins été payés intégralement des sinistres qu'ils ont éprouvés, a été de plus de 1500000 francs. Cette somme pourrait être doublée si l'on tenait compte du taux de l'assurance qui, primitivement et pendant longtemps, a été d'*un franc* par mille, tandis qu'aujourd'hui il est tombé, pour le risque simple, mais seulement dans les villes où il existe des associations mutuelles, à *trente centimes.* Des relevés plus récents, transcrits dans un autre chapitre, sont encore plus concluants.

Félicitons donc ceux de nos concitoyens qui ont

[1] La première réunion du Conseil général ou des fondateurs s'est tenue sous la présidence de M. de Turmel, maire, le 6 septembre 1819. Vingt-deux membres étaient présents. C'est à cette réunion que fut nommé le premier Conseil d'administration.

Digitized by Google

contribué à la fondation et au fonctionnement de notre Société et, en gardant de leur dévouement un reconnaissant souvenir, nous ne faisons que remplir un devoir.

Reconstitution de la Société d'assurance mutuelle de Metz sous le nom de : La Messine.

L'article 3 de l'ordonnance du 19 juillet 1820, fixait la durée de la Société à trente ans, à partir du 1er janvier 1820, mais le Conseil ne voulut pas attendre l'expiration de cette période, pour rédiger de nouveaux statuts, parce que l'expérience avait démontré la nécessité de modifications dans le règlement.

MM. Chatel, Belot et Blondin, chargés de préparer le nouveau projet, s'exprimaient ainsi devant le Conseil général de la Société [1] à sa séance du 3 septembre 1839 :

« Dans plusieurs circonstances le Conseil général » s'est trouvé embarrassé pour appliquer certains » articles des statuts, et il a été obligé d'y apporter » des modifications.

» Les difficultés que le règlement a présentées, » ayant fait désirer sa révision, vous avez, dans votre » séance du 1er mars dernier, chargé une commis- » sion de s'en occuper.

» Votre commission a dû d'abord examiner atten- » tivement les statuts de 1820. Cet examen l'a con- » vaincue que quelques articles sont trop impératifs,

[1] Les registres des délibérations constatent les remercîments votés par les Conseils à ces messieurs pour le zèle et les soins qu'ils ont mis à cette rédaction.

Digitized by Google

» d'autres trop peu clairs et plusieurs confondus.....
» Enfin, que ces statuts présentent beaucoup de
» lacunes qu'il est important de remplir.

» En conséquence, votre commission, sans s'écar-
» ter des bases générales posées dans les statuts de
» 1820, pour obtenir une rédaction plus suivie, les a
» refondues, et vient vous présenter un projet qu'elle
» s'est appliquée à rendre aussi complet que pos-
» sible. »

Ce projet conservait à la Société son ancien nom. Il fut approuvé à l'unanimité, le 23 août 1839, par les fondateurs, MM. Soleirol, Jeunehomme, Simon, Berlandier, Volmerange, Gautier (Gabriel), Véver, Rémond aîné, Pellier, Choné, Paigné, Amblard, Chatel, Belot, Blondin, Paixhans, Collin, Sturel, Parmentier, Lamort et Boissy.

Pour des raisons aussi connues que mal fondées, et qui, dans tous les cas, ne portent aucune atteinte au système des Sociétés mutuelles, le gouvernement était alors mal disposé en leur faveur et opposa des difficultés sérieuses; il exigea notamment l'adhésion individuelle, par acte séparé, de tous les sociétaires, pour que l'approbation qu'on sollicitait de lui, consacrât la continuation pure et simple des opérations de l'ancienne Société et maintînt son titre. La chose étant impossible, il fallut bien trouver un nouveau nom; le choix fut heureux, et on n'a jamais douté que *La Messine* fût, en fait, la même Société que celle qui existait depuis 1819, sous le nom de Société d'Assurance Mutuelle de la ville de Metz [1]. Un remarquable

[1] Cela est si vrai que le Conseil général de la Société a demandé, le 13 février 1846, que les dépenses relatives à *La Messine*, avant comme après sa nouvelle dénomination, soient confondues dans le compte de cette année.

Digitized by Google

rapport de M. Chatel (1840) a combattu, mais inutilement, les exigences du gouvernement.

Le 13 octobre 1842, le roi Louis-Philippe rendait une ordonnance portant :

« Article 1er. — La Société d'Assurance Mutuelle » immobilière contre l'incendie, établie à Metz, sous » la dénomination de « *La Messine*, » est autorisée.

» Sont approuvés les statuts de ladite Société, tels » qu'ils sont contenus dans l'acte passé, le 22 juillet » 1842, par-devant Me Berga et son collègue, Me Guer- » quin, notaires à Metz. . . . . »

Mais, malgré cette ordonnance, l'ancienne Société continua à fonctionner jusqu'au 31 décembre 1849, car les statuts, tels qu'ils étaient approuvés, imposaient un autre sacrifice inacceptable pour la Société [1]; ils ne renfermaient plus l'article 15 du projet, qui donnait à tous les assurés, réunis en assemblée générale, le droit d'élire les vingt-cinq sociétaires composant le Conseil général de l'Association.

Cette application du suffrage universel fut repoussée alors par le gouvernement qui, après bien des démarches à Paris, n'admit pas plus de cent assurés, parmi les plus imposés, comme pouvant participer à cette élection.

Cependant les fondateurs, les administrateurs et les sociétaires, avaient à cœur le maintien de ce qu'ils appelaient leur droit, car, sous ce rapport, le projet repoussé par le ministre, était d'accord avec les anciens statuts, sauf cette différence, qu'au lieu d'élire le Conseil général par cinquième, dans chacune des cinq classes d'assurés, les éligibles devaient

[1] C'était du moins l'opinion des administrateurs et des assemblées générales, qui étaient très-partisans du suffrage universel appliqué à l'organisation des Sociétés ayant le caractère mutuel.

Digitized by Google

être choisis, sans aucune restriction, sur une seule liste. Des réclamations nombreuses furent faites, aussi bien avant qu'après la publication de l'ordonnance royale.

En réponse à la première lettre du ministre du commerce, en date du 11 janvier 1840, demandant la suppression de l'assemblée générale par l'élection, MM. Blondin, Belot et Chatel, que l'on retrouve toujours quand il s'agit de défendre les intérêts de la Société, s'exprimaient ainsi dans un rapport en date du 30 novembre de la même année :

« Le ministre, ne pouvant s'appuyer sur aucune » loi, a invoqué l'ordre public en avançant qu'en » certaines localités ces assemblées, où tous les » sociétaires étaient appelés, pouvaient devenir des » occasions de désordre. Il a invoqué aussi l'usage » général de confier aux plus fort assurés le droit » de représenter la Société et de diriger ses affaires...

» Nos observations, disent les trois commissaires » de la Société, ont été vraies, fortes, dignes de la » cité messine ; elles ont soutenu que chez les » Messins le sentiment de l'égalité, du bon ordre » public est toujours le premier besoin, le premier » guide. . . . . »

Le 14 avril 1848, M. Chatel, seul, rédige un éloquent plaidoyer où la question est examinée sous toutes ses faces et que je regrette de ne pouvoir même analyser.

Dans une délibération du 26 janvier 1849, le Conseil d'administration explique son insistance à demander satisfaction, par les avantages que ce mode d'élection procurait à l'association depuis près de trente ans : « l'universalité des assurés concou- » rant, dit-il, à l'administration des intérêts de

Digitized by Google

» tous, il ne peut s'élever ni doute ni suspicion, la » confiance est entière et réciproque.

» Le Conseil n'a d'ailleurs pu trouver une grande » valeur dans les motifs déduits dans la lettre mi- » nistérielle; il n'a pu y voir qu'une crainte exa- » gérée. . . . . .

» Depuis, un délégué du Conseil (M. Blondin[1]) a » été à Paris discuter les statuts... et c'est là seule- » ment qu'il a pu obtenir que le Conseil général, au » lieu de se former des quarante plus fort assurés, » serait élu par les cent sociétaires engagés pour » les plus fortes sommes. Cette concession, arrachée » au ministère, n'est pas satisfaisante. . . . . .

» Le moment est venu d'agir, le suffrage universel » appliqué à toutes nos institutions politiques..... et » autres, ne peut être refusé à notre Société; il est » donc tout à fait opportun de demander au gouver- » nement l'autorisation de modifier l'article 51 de » nos statuts. »

Le 8 octobre 1849, le Conseil reçoit avis du rejet de sa demande, mais, dans une délibération du 9 novembre suivant, il persiste plus que jamais dans son désir de voir la Société rentrer dans son droit; ses motifs, très-minutieusement déduits, sont renvoyés de nouveau à l'autorité.

Cette ténacité, vraiment étonnante, finit par triompher des répugnances de la bureaucratie, ainsi que s'exprimait M. Chatel, et, le 30 avril 1850, un décret du président de la République approuvait enfin la modification demandée aux statuts, laquelle permettait l'élection du Conseil général par tous les assurés.

[1] Dès le 12 mai 1841, M. Blondin s'était transporté à Paris et il ne cessa ses démarches, faites avec le dévouement le plus désintéressé, qu'en 1850, après avoir obtenu satisfaction.

Digitized by Google

Dès le 15 juillet suivant, ces élections eurent lieu; le résultat en est consigné dans le tableau des membres de ce Conseil, qui se trouve plus loin.

Je dois faire ici une remarque, c'est que Louis Napoléon, à qui la Société est redevable de ce succès, fut désavoué en 1868 par Napoléon III, qui fit revivre l'opinion du gouvernement de Louis-Philippe, en faisant voter une loi qui, malgré ses dispositions libérales [1], impose aux Sociétés mutuelles l'obligation de constituer leurs assemblées générales au moyen des cinquante plus fort assurés.

Les sociétaires de *La Messine,* ou leurs mandataires, si l'on en juge par les comptes rendus des réunions générales, ont, sur les gouvernements qui se sont succédé en France, depuis 1819, l'avantage d'avoir conservé la même opinion, quelles que soient les circonstances. Ils ont toujours pensé et pensent encore qu'une administration élue par les intéressés, est une des principales conditions de succès pour les Sociétés de secours mutuels, même en matière d'assurance [2]. Peut-être un jour cet avis sera-t-il de nouveau partagé par l'autorité.

Le décret de 1868, dont il sera encore question dans un autre chapitre, n'eut d'effet, pour la Société, qu'à partir de 1872, lorsqu'elle se reconstitua pour la seconde fois.

L'article 5 des nouveaux statuts portait que la mise

[1] Décret du 22 janvier 1868, rendu en conformité de la loi du 24 juillet 1867 sur les Sociétés, consacrant le droit, pour les Sociétés d'assurances mutuelles contre l'incendie, de se constituer sans l'autorisation du gouvernement.

[2] Cette observation n'a rien de politique et n'est relevée que pour établir un fait qui, au point de vue de l'administration des Sociétés, peut avoir son importance.

Digitized by Google

en activité n'aurait lieu que lorsque les engagements atteindraient le chiffre de trois millions. A l'expiration de la première année, le montant des assurances s'élevait à 47 053 600 francs.

Comme en 1819, une polémique s'engagea entre plusieurs Compagnies à primes et *La Messine,* à l'occasion de sa reconstitution. M. Blondin appelait, dès le 22 juillet 1841, l'attention du Conseil général de la Société sur plusieurs articles insérés dans les journaux du département et sur des démarches faites par des agents dans le but de discréditer les assurances mutuelles. Il est, disait-il, d'autant plus urgent de répondre qu'on est au moment d'organiser la nouvelle Société. Le Conseil le chargeait alors, en compagnie de MM. Chatel jeune et Duviviers, de vouloir bien s'occuper de cette mission. Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'elle fut bien remplie; l'empressement des propriétaires à adhérer aux nouveaux statuts en est la preuve.

Deuxième reconstitution de la Société.

Le 12 juin 1867, le directeur de la Société, M. Eugène Colon, qui avait remplacé M. Anspach, en 1865, présentait au Conseil d'administration, un rapport très-circonstancié, rappelant que la durée de *La Messine* expirait le 30 juin 1872, et qu'il était nécessaire de prendre des mesures pour sa prolongation; il indiquait les modifications à faire, selon lui, dans l'organisation de la Société. Le décret du 22 janvier 1868 [1], dispensant de l'autorisation gou-

[1] Une pétition signée d'un certain nombre de directeurs de

Digitized by Google

vernementale, mais imposant aussi des conditions nouvelles, vint, à son tour, démontrer l'urgence de la révision des statuts et provoquer un nouveau rapport du directeur. Dans sa séance du 26 juillet 1869, le Conseil général nomma une commission composée, pour le représenter, de MM. Dommanget, avocat, son président; Belot, avocat, son vice-président; d'Hannoncelles, conseiller à la Cour de Metz; Marly, ancien adjoint au maire, et H. Chartener, rentier, et, pour représenter le Conseil d'administration : MM. Leclerc, ancien entrepreneur, président; Rousseau, Cailly, avocat, ancien magistrat, et Ch. Jacob, juge suppléant. Cette commission constitua une sous-commission dont firent partie MM. Belot, Omer Gilbrin, ancien notaire, Ernest Chatel fils, avoué, et Marly. C'est cette sous-commission qui proposa, en grande partie, la nouvelle rédaction à laquelle ont rendu hommage les gens les plus compétents. Elle fut adoptée par le Conseil d'administration, le 17 janvier 1872, et arrêtée par le Conseil général de la Société, le 20 du même mois.

MM. Gilbrin et Chatel reçurent chacun de l'administration un objet d'art destiné à rappeler la reconnaissance des sociétaires pour les services qu'ils ont rendus en cette circonstance. Un extrait des procès-verbaux des Conseils, contenant le témoignage du dévouement du troisième membre, M. Belot, décédé sans avoir vu l'achèvement de son œuvre, fut transmis à sa veuve, comme l'expression de la gratitude de la Société tout entière.

La Société fut constituée ou plutôt reconstituée,

Mutuelles et réclamant la révision de ce décret, est en ce moment soumise à M. le Ministre de l'agriculture et du commerce de France.

Digitized by Google

suivant acte reçu par Me Iager et son collègue, notaires à Metz, le 29 avril 1872. A cet acte comparurent, à titre de fondateurs : MM. Dommanget, Rousseau, Lerond, Charles Salmon, Jules Toussaint, Barillot, Ernest Chatel, Charles Amblard, Émile Sturel, Leturc, Eugène Colon, directeur de la Société, Jeandelize père, Michel, Muel, Muscat, Jean-François Collignon, Omer Gilbrin, H. Chartener et Michel George.

Dès le 1er juillet 1872, le chiffre des adhésions était de 66779450 francs, il dépassait donc de beaucoup celui de 5 millions exigé par l'article 1er des statuts, comme minimum à atteindre avant que la Société pût commencer ses opérations. Au 31 décembre de la même année, il était de 71696450 fr.

J'ai rappelé plus haut les difficultés qui, à sa fondation, comme à sa première reconstitution, furent opposées à la Société ; il en fut encore de même cette fois-ci et, comme toujours, elles ne contribuèrent qu'à faire mieux ressortir la confiance des intéressés.

En 1866, aux premiers mots qui furent prononcés pour prolonger l'existence de *La Messine,* la Compagnie d'assurances générales, sans cesse sur la brèche, paraît-il, malgré ses échecs [1], signale de rechef les inconvénients inhérents aux Sociétés mutuelles, répétant entre autres choses, d'après des formules

[1] Cette constatation ne peut porter aucune atteinte à la considération méritée dont jouit cette Compagnie. S'il m'arrive souvent d'établir des parallèles entre l'assurance à primes fixes et l'assurance mutuelle à Metz, ils n'ont pas lieu, je tiens à le déclarer, dans un but de dénigrement ni d'animosité contre telle ou telle Compagnie, mais pour la constatation seulement des résultats que j'indique.

Digitized by Google

aussi vieilles qu'erronées : « 1° Qu'indépendamment » des cotisations en cas de sinistre, l'assuré payait » une cotisation annuelle pour frais d'administra- » tion ; 2° que l'on se soumettait à payer des » sommes qui peuvent atteindre un chiffre très- » élevé, tout en s'exposant cependant à ne recevoir, » en cas de sinistre, qu'une partie d'indemnité, si » les pertes de l'année dépassent le maximum de » la cotisation, etc. »

L'administration, profitant de l'envoi d'une convocation à ses assurés, répond : que ces assertions ne sont nullement applicables à *La Messine.*

« Les assurés ne versent de cotisation qu'en cas » de sinistre. Ils déposent une seule fois, en s'assu- » rant, sous le nom de fonds de prévoyance, une » somme qui ne peut pas s'élever à plus du cin- » quième du maximum de la portion contributive » et qui peut être moindre. Dans l'état actuel, les » intérêts du fonds de prévoyance couvrent, et au » delà, tous les frais d'administration. Ce fonds reste » la propriété de l'assuré, qui a le droit de le ré- » clamer lors de la cessation de l'assurance, il est » indépendant du fonds de réserve, qui est plus que » suffisant pour faire immédiatement face aux paie- » ments des indemnités, en attendant un appel de » fonds, s'il était jugé nécessaire.

» Depuis le commencement de la Société, fondée » en 1819, il n'a été fait que cinq appels de fonds » qui, ensemble, ont produit 2 fr. 55 c. par 1000 fr., » ce qui donne une moyenne, par année, d'un peu » plus de 5 centimes, c'est-à-dire six fois moindre » que les primes annuelles payées aux Compagnies » non mutuelles.

» Le résultat calculé plus haut, depuis l'appel de

Digitized by Google

» fonds de 1849, est encore plus avantageux pour » les assurés.

» On fera, en outre, remarquer que si les mai- » sons voisines sont assurées à *La Messine,* ce qui » a lieu très-souvent, cette Société répond des » risques de voisinage sans augmentation de coti- » sation.

» Enfin, une expérience de plus de quarante-six » ans a prouvé que les craintes d'être exposé à » ne recevoir qu'une indemnité incomplète étaient » purement chimériques ; jamais un sinistre n'a eu » lieu sans que les dégâts n'aient été entièrement » réglés par la Société. Le maximum des appels » de fonds est aussi limité par les statuts. »

Un ancien agent général d'une Compagnie à primes, M. André, entreprit, à son tour, au mois d'avril 1868, de contester les avantages obtenus par les assurés à *La Messine*, et proposa des réformes qui, selon lui, devaient amener une plus grande prospérité de la Société et de la Ville elle-même ; mais il eut le tort de se servir, dès le principe, de la voie de la presse, et ses critiques faites publiquement lui aliénèrent les esprits. Il faut avouer que, pour la plupart, elles méritaient peu d'attention. Voici, au surplus, les parties les plus saillantes de ses articles et des réponses qui y furent faites :

« *La Messine,* Société mutuelle, dit M. André, » date de 1819. On pouvait alors choisir entre deux » formes différentes : l'une, celle qui a été adoptée, » consiste à assurer seulement les immeubles de la » ville de Metz et à faire des appels de fonds aux » assurés, en cas d'incendie, pour payer les sinis-

Digitized by Google

» tres. L'autre, c'est la forme adoptée par les Com-
» pagnies financières; elle consiste à assurer toutes
» espèces de risques mobiliers et immobiliers,
» moyennant une prime payable par l'assuré. . . .

» Dans le système adopté par les Messins, le
» Conseil d'administration, aussi bien que les assu-
» rés, ont constamment sous les yeux, comme un
» spectre, le terrible appel de fonds illimité qui peut
» les surprendre à l'improviste ; ce système a, en
» outre, l'nconvénient de ne pas inspirer grande
» confiance.

» La Société mutuelle *La Messine*, doit finir en
» 1872.... C'est le cas de discuter le meilleur mode
» à adopter. »

» J'ai déjà dit la préférence que je donne à l'assu-
» rance à prime — il faut justifier cette préférence.

» A Metz, l'expérience de 50 années nous prouve
» qu'il n'y a plus à craindre de grands désastres, et
» que les incendies ne peuvent plus avoir que des
» commencements bientôt arrêtés. . . . . .

» La Société pourrait inscrire dans ses statuts :
» 1° l'assurance de l'immeuble.... 2° mobiliers et
» marchandises..... 3° usines, machines, maté-
» riel, etc.

» *La Messine* n'a demandé à ses assurés depuis
» 1849 que 5 centimes par an et par mille francs,
» elle est fière de ce résultat, mais elle s'abuse :
» l'assurance a coûté plus cher. Les assurés ont
» versé à la caisse municipale, au moyen de l'octroi,
» les sommes nécessaires pour solder les pompiers,
» acheter et entretenir le matériel et pour la cons-
» truction des réservoirs et conduites d'eaux . . . .

» Je voudrais donc que la Société *La Messine* se
» constituât en assurances à primes..... Qu'elle

Digitized by Google

» acceptât l'assurance de tous les risques dans l'in-
» térieur de la Ville en établissant son tarif à la
» moitié de celui des Compagnies ; elle y trouverait
» encore un assez grand bénéfice annuel avec lequel
» elle formerait un fonds de réserve..... Il arriverait
» encore un moment où elle serait en mesure de
» rembourser à la caisse municipale la solde des
» pompiers, l'entretien, etc. . . . . .

» En résumé, il faut proposer à *La Messine* de
» renoncer, soit de suite, soit en 1872, au système
» qu'elle avait adopté en 1819 et de se constituer en
» Société mutuelle à primes. En supposant qu'elle
» prenne pour base de ses tarifs, la moitié de la
» prime demandée par les Compagnies financières,
» celles-ci seraient obligées de réduire leurs tarifs
» ou d'abandonner les assurances dans la ville de
» Metz au profit de la Société Mutuelle qui trouverait
» un grand avantage à étendre ses opérations.

» Avant 10 ans.... *La Messine* serait riche, elle
» pourrait donner des récompenses..... rendre la
» musique à la compagnie des pompiers.... elle
» deviendrait, comme Société d'assurance à primes
» fixes, une puissance financière utile à la prospérité
» de la Ville. »

M. Cailly, membre du Conseil d'administration de *La Messine,* et président actuel de l'Académie de Metz, a répondu, en son nom personnel, le 6 mai 1868, dans *le Courrier de la Moselle*, qui avait publié l'article qu'on vient de lire.

Il regrette d'abord, si le projet de réforme que propose M. André ne cache pas une attaque contre *La Messine,* qu'il n'ait pas jugé à propos de l'adresser à cette Société elle-même.... Il établit qu'elle ne peut se transformer immédiatement en Société

Digitized by Google

d'assurance à primes, puisque l'ordonnance royale qui la constitue s'y oppose.

« Si M. André avait lu les statuts, il aurait vu, » ajoute M. Cailly, que le spectre d'un appel de » fonds illimité n'était qu'une pure illusion que dis- » sipe complétement l'article 47 des statuts, décla- » rant formellement que les portions contributives » de chaque assuré ne peuvent s'élever à plus d'un » pour cent des valeurs assurées. En entrant dans » la Société chaque assuré sait donc la part maxi- » mum à laquelle peut s'élever sa cotisation, il n'a » donc pas de crainte fantastique à concevoir.

» Reste à examiner s'il conviendrait que *La Messine* » changeât son caractère de Société Mutuelle pour » prendre celui de Compagnie à primes.

» En se constituant en mutualité, les propriétaires » messins n'ont eu qu'un but, celui de réparer le plus » promptement possible les désastres causés par » l'incendie, de faire en sorte que l'aspect de la Ville » ne soit pas attristé par de sombres ruines, d'évi- » ter les contestations et les procès soulevés par des » Compagnies qui, étrangères à la Ville, n'auraient » pas cette pensée toute patriotique, de réparer » promptement des malheurs dont la triste vue ne » viendrait pas affliger les yeux des sociétaires, la plu- » part n'habitant pas Metz. Nos concitoyens sont par- » venus à ce but... Aussi est-ce avec fierté que *La* » *Messine* dit et imprime que, depuis 1819 et non de- » puis 1849, elle n'a demandé que cinq centimes par » an et par mille francs à ses sociétaires. Mais elle » s'abuse, dit-on, l'assurance à coûté plus cher. Les » assurés ont versé à la caisse municipale, au moyen » de l'octroi, les sommes nécessaires pour payer » les pompiers, acheter et entretenir le matériel et

Digitized by Google

» pour la construction des grands réservoirs et » tuyaux, etc. . . . . .

» Franchement en lisant de pareilles choses, je » me demande si ce n'est pas une plaisanterie » plutôt qu'une discussion sérieuse..... En vérité, » jusqu'à présent, les propriétaires de Metz, assurés » à *La Messine*, n'avaient pas cru qu'ils fussent » seuls soumis à l'octroi municipal, ils avaient pensé » que les propriétaires assurés aux Compagnies à » primes, et que les habitants de Metz qui n'avaient » même aucun immeuble, n'étaient pas étrangers à » cette taxe, et ceux-ci, en supputant ce que prélevait » journellement l'octroi sur tout ce qu'ils con- » somment, avaient involontairement partagé l'er- » reur des assurés à *La Messine*. Mais puisque tout » cela est changé, grâce à M. André, ne discutons » pas ce point et remercions ces assurés d'avoir » doté la ville d'un corps de pompiers, de réser- » voirs et de conduites pour les eaux. Mais alors » s'ils ont fait de si belles choses, pourquoi venir » leur proposer de se constituer en Société à » primes? C'est, dit l'auteur du projet, pour que » *La Messine* devienne une puissance financière..... » Voilà tout le bien que pourrait faire *La Messine*. » Eh bien, ai-je l'esprit mal fait, je viens dire tout » net à mes concitoyens : gardez-vous bien de réa- » liser un tel projet. Les finances de la Société à » laquelle vous êtes assurés, Société à primes, » Société Mutuelle, n'ont rien de commun avec les » finances qui alimentent le budget de la ville. . . »

M. Cailly a rappelé ensuite l'allocation votée par *La Messine*, pendant dix ans, pour arriver à augmenter l'effectif du corps des sapeurs-pompiers et les secours en cas d'incendie, accompagnée de pensions volon-

Digitized by Google

taires payées à ceux qui ont été victimes d'accidents dans des sinistres.

M. André n'en resta pas là, il proposa la création d'une nouvelle Société qui porterait le nom de *Jeune Messine*, et qui remplacerait son aînée dont la durée devait expirer bientôt; il citait l'exemple de la Société départementale de la Meuse qui a créé un orphelinat et donne des secours aux indigents incendiés, tout en assurant gratuitement les bâtiments et mobiliers affectés à un service public, soit du département, soit des villes, des villages, des hospices, etc..... Il termine en disant qu'il ne faut pas croire, en organisant une nouvelle Société Mutuelle, que les intéressés vont se présenter en foule pour s'y adjoindre, parce qu'il sont tous ou presque tous engagés ailleurs.

C'est cette dernière affirmation qui fut, hélas ! pour son auteur, reconnue exacte par la suite, personne ne se présenta, les Messins voulant probablement ainsi témoigner de leur attachement et de leur gratitude pour la vieille institution qui les abritait contre le fléau des incendies depuis près d'un demi-siècle, et prouver à M. Cailly qu'il avait eu bien raison d'écrire, répondant à M André : « Repoussez son » projet dont on pourrait dire comme de beaucoup » d'autres projets :

» C'est promettre beaucoup ! mais qu'en sort-il souvent?
» Du vent. »

La Société départementale de la Meuse n'a, du reste, fondé aucun orphelinat; elle n'a fait que louer, à des conditions avantageuses pour lui, un de ses immeubles à cet établissement. Ce qui n'empêche pas de reconnaître que cette Société, qui est une

Digitized by Google

véritable mutualité, a rendu et rend encore de grands services dans le département.

Cependant, comme M. André insistait et rappelait les états de services de quelques Sociétés, M. Cailly crut devoir faire une nouvelle réponse dont j'ai extrait cette phrase :

« Afin de justifier son projet de réforme, mon contradicteur ne peut invoquer la notoriété publique. « Pour piquer d'émulation *La Messine*, il allègue ce que » que font des Sociétés voisines, tout en se gardant » bien de dire, et pour bonne cause sans doute, si » la prime que demandent ces Compagnies à leurs » assurés est ou non supérieure à celle de *La Messine*. Personne ne contestera que si on exige plus » d'argent des assurés on amasse des ressources » plus considérables, on peut donner un essor plus » étendu à ses emplois de fonds. . . . . »

Les incidents que je viens de rappeler et ceux qui se produisirent à d'autres époques, jettent quelque clarté sur le passé de la Société et sur quelques points de son organisation ; ils me dispenseront d'entrer moi-même dans de trop longs développements.

Il est pourtant bon de dire, après avoir lu le rapport du directeur actuel, à l'occasion de la révision des statuts [1], qu'il n'y avait aucune nouveauté dans les idées de M. André, si ce n'est dans la manière de les exprimer. Quelques-unes même auraient pu être examinées, malgré les exagérations et les erreurs dont elles étaient entourées, si la Société s'était reconstituée à une autre époque qu'en 1872.

La Messine doit-elle ajouter aux risques qu'elle

[1] Ce rapport est antérieur à la polémique dont s'agit.

Digitized by Google

assure les mobiliers et les marchandises? Peut-elle, sans de graves inconvénients, étendre ses opérations sur un rayon plus vaste? C'est l'avenir maintenant qui tranchera ces questions, mais il est évident que cet accroissement, profitable peut-être à ceux qui, aujourd'hui, sont forcément exclus de la Société, serait préjudiciable aux sociétaires actuels. Le taux de l'assurance devrait être élevé, triplé probable ment, à raison de l'augmentation des frais de toute nature, qui se produirait infailliblement et de l'importance des sinistres mobiliers. On obvierait pourtant un peu à ce désavantage en établissant deux caisses distinctes, pour les recettes et les dépenses afférentes à chacune des deux assurances. Il est prouvé en effet qu'à Metz, depuis 1819, les dommages mobiliers et les pertes industrielles causés par les incendies ont de beaucoup dépassé les pertes immobilières. On peut citer deux exemples, les incendies des ateliers Maréchal et des moulins Bouchotte, qui ont causé, dans les immeubles, une perte de moins de cent mille francs, tandis que les indemnités payées par les Compagnies assurant les marchandises et le matériel, ont été de plus de 600,000 francs.[1]

J'ai dit que le projet de M. André n'était pas nouveau. Il date même de loin. En ce qui concerne sa partie essentielle, il faut en attribuer la paternité à M. Blondin qui, le 9 mars 1840, faisait, dans une séance du Conseil général de la Société, la propo-

[1] On pourrait objecter que le regrettable incendie du 7 mai 1877 qui a détruit la toiture de la cathédrale de Metz et abrégé la durée de l'édifice, n'a produit que des dommages immobiliers, hélas! trop considérables; mais peut-on reprocher à des Messins d'exclure cet événement de leurs calculs de probabilités.

Digitized by Google

sition de s'occuper d'un projet d'assurance mutuelle mobilière, mais il ne s'agissait pas d'adjoindre cette garantie à celles offertes par la Société, mais bien de fonder une Société à part, pour cet objet, sous le patronage de l'association existante. Le projet a été renvoyé à une commission composée de : MM. Lemonnier, Dommanget, Duviviers, Bastien, Jacquin et Gautier, et n'a pas eu de suites. Les frais de cette tentative s'élevant à 45 francs, ont été payés par *La Messine*, sur un vote du Conseil général du 9 février 1841.

Organisation.

L'organisation de la Société est des plus simples. Pour la faire connaître, il me suffira de donner quelques extraits ou résumés des principaux articles de ses statuts actuels.

Les articles 1 et 2 traitent de la constitution et de la durée de la Société, fixée à 30 ans, à partir du 1er juillet 1872, et de l'étendue des opérations, limitées au territoire même de la ville de Metz où la Société a son siège.

« ART. 3. — La Société assure les constructions de toute espèce.

» Elle garantit

» Contre le recours locatif. . . . (Art. 1733 et 1734 du Code civil) ;

— des voisins. . . . (Art. 1382 et 1383 du Code civil) ;

— des locataires envers le propriétaire . . . . (Art. 1386 et 1721 du Code civil). »

Digitized by Google

L'assurance du risque locatif remonte à 1850[1] et celle du recours des locataires, à 1872 seulement. J'aurai plus loin l'occasion de donner quelques détails sur la portée de ces risques.

« ART. 4. — La Société répond :

» 1° Des dommages causés par l'incendie. . . . .

» 2° Des dommages occasionnés par la foudre. .

» 3° Des dommages causés par l'incendie dans les » cas d'explosion de gaz, de pétrole, de poudre ou » de vapeur;

» 4° Des dommages produits par l'explosion, lors » même qu'il n'y aurait pas incendie. »

Cette garantie n'était pas inscrite dans les statuts avant 1872.

« ART. 6. — Si le feu se communique, d'un bâti- » ment que la Société aurait assuré à un autre » qu'elle assure aussi, elle renonce à exercer son » recours contre l'assuré dont le bâtiment aurait » communiqué l'incendie. . . . . »

Ce paragraphe a une réelle importance, à raison de ce que près des *95 centièmes des propriétés particulières* de la Ville sont assurés à *La Messine*.

« Les ascendants, enfants et gendres des propriétaires, les fonctionnaires et employés logés dans » des édifices publics ou religieux, etc., sont affranchis de la responsabilité locative. . . . . »

Ces avantages n'ont été introduits qu'en 1872.

[1] Une délibération du 17 décembre 1830 constate une première tentative faite par un membre du Conseil général pour ajouter aux statuts l'assurance de ce risque; une commission, composée de MM. Bompard, Blondin, Oulif, Meunier et Puyperoux, fut même nommée le 20 janvier 1834, mais la question parait avoir été renvoyée à l'époque de la révision du règlement de 1842.

Digitized by Google

L'article 8 indique que l'estimation des immeubles proposés à l'assurance doit se faire d'après leur valeur réelle, déduction faite du prix du sol, par le proposant et par un ou plusieurs délégués de la Société.

Ce mode de procéder a toujours été observé; il évite bien des difficultés dans les règlements de sinistres et empêche les exagérations qui se produisent si souvent dans les déclarations faites aux Compagnies à primes.

Les charges afférentes à chacun des risques inscrits dans les polices sont spécifiées dans l'article 11 :

« Dans les appels de fonds l'assurance de l'immeuble, celle du risque locatif et celle du recours des locataires contre les propriétaires sont soumises chacune à une contribution égale..... Cette contribution est de moitié pour les risques de voisinage et d'explosion. »

Il va sans dire que la classification de certains risques entraîne des cotisations spéciales, soit à raison de la nature des constructions, soit à cause de l'existence de professions ou d'industries dangereuses.

Le premier tableau de classification, quoique bien insuffisant, n'a été arrêté, par le Conseil d'administration, que le 10 février 1845, et ne fut appliqué que le 1er janvier 1850 ; auparavant on n'avait égard qu'au montant de l'assurance. Les statuts de 1872 ont rendu plus équitable la répartition des parts contributives, en aggravant les charges pour la plupart des risques classés, sans aller toutefois, tant s'en faut, aussi loin que les Compagnies à primes. Ces dernières ont des tarifs qui peuvent porter le prix de l'assurance de 0 fr. 30 c. à 25 francs par mille, tandis que *La Messine* n'arrive qu'à décupler

Digitized by Google

la cotisation simple. Les nouveaux statuts ont aussi supprimé, sur les polices, l'indication des valeurs dites *classées* qui servaient à calculer la part de chacun, pour y substituer la mention du nombre de contributions à payer en cas d'appel de fonds.

Les articles 13 et 14 sont relatifs à la formation de l'engagement social constaté par la délivrance d'une police. Primitivement, cet engagement résultait d'une simple adhésion signée par l'assuré sur un registre à ce destiné.

D'après l'article 16, les polices sont faites pour la durée encore à courir de la Société, mais avec la facilité, pour les parties, de résilier le contrat à l'expiration de chaque période de cinq ans. Avant 1872 ces périodes étaient de six ans.

L'article 17 énumère les cas de cessation de l'engagement.

D'après l'article 18 les sociétaires n'ont à faire, en cas de sinistre, qu'une simple déclaration au bureau de la Société et sont dispensés de toutes autres formalités.

L'article 19 prescrit la voie de l'expertise pour le règlement des indemnités, et l'article 20 explique que cette indemnité doit être calculée *d'après la perte réelle éprouvée* à la suite de l'incendie.

Suivant l'article 21 il est accordé un délai d'un mois à la Société pour le paiement des sommes allouées; mais ce paiement a lieu presque toujours immédiatement après l'expertise, et des délibérations, en date des 7 janvier 1851 et 1er juillet 1872, donnent au président du Conseil d'administration le droit d'autoriser les règlements qui ne dépassent pas un chiffre de 300 francs, sans attendre la décision du Conseil.

Digitized by Google

« ART. 22. — Un fonds de prévoyance est formé » au moyen du dépôt fait par chaque sociétaire, lors » de son entrée dans la Société, d'un franc par » mille francs du montant des valeurs assurées.

» Les revenus de ce fonds sont employés à cou- » vrir les frais d'administration; l'excédant, s'il y » en a, est versé au fonds de réserve.

» ART. 23. — Le sociétaire qui se retirera pendant » le cours de la Société ou qui cessera d'assurer un » ou plusieurs des risques portés dans sa police, » *recevra la portion du fonds de prévoyance affé-* » *rente à l'assurance résiliée,* s'il a rempli toutes ses » obligations; mais il devra, si son assurance n'est » pas continuée par un tiers, contribuer aux charges » sociales en versant, par année, dix centimes par » mille francs des assurances annulées. . . . . »

Ce fonds est acquis à la Société si, dans les soixante jours de la vente de l'immeuble, la mutation de la police n'a pas été faite par l'acquéreur.

« ART. 24. — Toute demande en remboursement » sera prescrite pour un an, à dater de la clôture de » l'exercice durant lequel le règlement aura lieu.

» ART. 25. — Afin de permettre à l'administra- » tion de payer les indemnités de sinistres dans le » délai fixé par l'article 21 sans attendre la réalisa- » tion des appels de fonds, il est établi un *fonds de* » *réserve* dont le maximum sera déterminé par le » Conseil d'administration avec l'approbation de l'as- » semblée générale. »

L'article 26 consacre le droit d'*emprunter* dans le cas où le fonds de réserve ne suffirait pas.

« ART. 27. — *Les sociétaires sont assureurs en* » *même temps qu'assurés, mais sans solidarité entre* » *eux.*

Digitized by Google

» Les charges sociales sont acquittées au moyen » *d'appels de fonds,* qui ont lieu au prorata du mon- » tant des valeurs assurées et suivant les bases de » classification établies dans l'article 12.

» La portion contributive de chaque sociétaire ne » pourra pas s'élever, au total, pour une année, *à* » *plus d'un pour cent* desdites valeurs. »

Cet article établit de la façon la plus claire le caractère de mutualité de la Société. J'ai dû reporter les développements qu'il comporte à la fin de ce chapitre.

Beaucoup de Sociétés mutuelles préfèrent réclamer, chaque année, à leurs assurés les sommes dues par chacun d'eux et calculées d'après les pertes de l'exercice ; elles font ainsi, tous les ans, des frais de perception et d'administration qui augmentent considérablement les cotisations. ***La Messine,*** au contraire, d'après le système des appels de fonds, répartit les charges sociales sur de longs intervalles qui ont varié de cinq à quatorze ans ; l'économie qui en résulte est vraiment considérable ; elle aide à rendre ces appels moins fréquents, moins élevés, et leur recouvrement plus facile.

Les articles 28 et 29 sont applicables à la mise en recouvrement des parts contributives et au placement des fonds de la Société.

« ART. 31. — L'administration se compose : D'une » assemblée générale, d'un Conseil d'administration, » d'un directeur.

» ART. 32. — L'assemblée générale représente » l'universalité des assurés. Elle est composée des » cinquante sociétaires assurés personnellement » pour les valeurs les plus considérables .'

' L'assemblée générale dont il est question dans les statuts de

Digitized by Google

» ART. 33. — L'assemblée générale se réunit au » moins une fois par an. . . . . .

» ART. 34. — Dans sa réunion annuelle, elle re- » çoit communication de l'ensemble des opérations » et de la situation de la Société, statue sur toutes » les affaires qui lui sont soumises et sur tous les » intérêts sociaux.

» Elle nomme les administrateurs. . . . . .

» Elle désigne trois commissaires pour vérifier les » comptes du directeur, qu'*elle arrête définitivement.* » Elle fixe les frais d'administration. . . . . .

» ART. 35. — Le Conseil d'administration se com- » pose de neuf sociétaires ayant au moins pour » 10000 fr. de valeurs assurées. Ils sont nommés par » l'assemblée générale à la majorité relative des » suffrages.

» ART. 36. — Le Conseil doit se réunir au moins » une fois chaque mois. . . . . »

L'article 37 est relatif à ses attributions, qui sont des plus étendues et qui peuvent être résumées par ces deux paragraphes :

« Il fait tous les règlements et prend tous les » arrêtés qu'il juge utiles à la prompte et bonne » administration des affaires de la Société, sans » s'écarter des statuts.

» Il délibère sur tout ce qui touche aux besoins, » aux intérêts et à la prospérité de la Société. »

Avant 1850, les réunions du Conseil d'administration n'étaient guère plus fréquentes que celles du Conseil général, lequel, pendant bien longtemps, a

1819 était composée de tous les sociétaires et c'était elle qui élisait le Conseil général. Les membres de ce Conseil font, pour la plupart actuellement partie de l'assemblée des sociétaires.

Digitized by Google

administré la Société concurremment avec le Conseil d'administration, dont les membres étaient toujours pris dans son sein. Depuis 1850, et surtout depuis 1872, des modifications importantes, apportées à cette partie de l'organisation, n'ont laissé au Conseil général des sociétaires qu'un droit plus limité et conforme à celui exercé par les assemblées générales d'actionnaires des autres Compagnies, ou des institutions de crédit.

« ART. 39. — Le Directeur est nommé par l'as-
» semblée générale, sur la proposition du Conseil
» d'administration.

» ART. 45. — Les contestations qui peuvent s'éle-
» ver, sur l'application des statuts, entre la Société
» et un ou plusieurs de ses membres, sont jugées
» par trois arbitres ayant pouvoir d'amiables-com-
» positeurs. . . . . »

J'ai laissé de côté quelques-uns des quarante-huit articles du règlement et les détails des tableaux de classification des risques, qui ne m'ont pas paru offrir assez d'intérêt. J'ai peu parlé aussi des anciens statuts, entièrement transformés à la suite des deux reconstitutions de la Société, malgré l'attrait que leur étude peut offrir, parce que j'ai craint de dépasser, dans mon travail, les limites fixées par l'Académie.

A son origine, et jusqu'en 1838, la Société fit usage de plaques qu'on apposait sur les maisons assurées, mais à cette époque on renonça à ce moyen de réclame dont d'autres Compagnies ont tant abusé et qui était devenu parfaitement inutile.

Il me reste à examiner si les Messins ont eu raison de constituer une *Société mutuelle* pour l'assu-

Digitized by Google

rance de leurs immeubles, plutôt qu'une *Compagnie à primes fixes* [1]. Il ne peut y avoir aucune hésitation à dire que le choix qu'ils ont fait a été des plus avantageux pour leurs intérêts, ainsi que le constatent les résultats obtenus. Il était naturel pour les descendants de ces citoyens prévoyants, qui vécurent si longtemps en république, de préférer à toute autre, une Société de secours mutuels dont le principe était le même, au fond, que celui des anciennes corporations qui valurent à la cité grand *renom* et force *richesses*.

Metz, du reste, se trouvait dans les meilleures conditions pour voir prospérer une mutualité : la nature des constructions, la résistance que leurs murs opposent à l'extension du feu, l'abondance de l'eau, la bonne organisation des secours et l'absence presque complète de ces grandes et dangereuses industries, qui sont le fléau des assurances, forment un ensemble de circonstances des plus heureuses et des plus exceptionnelles, qui se sont trouvées mises à profit. Aussi ne doit-on pas être étonné de lire dans une statistique américaine, remontant à 1872, que *La Messine* (de Metz), *quant au coût de l'assurance, occupe le premier rang* parmi toutes les Sociétés ou Compagnies connues.

Cet hommage, si flatteur pour la Société et pour la Ville, est dû non-seulement aux causes que je viens d'indiquer, mais encore au désintéressement, au dévouement et à l'esprit d'ordre et d'économie de tous ceux qui ont participé aux opérations de

[1] J'aurais pu faire figurer ces explications dans le chapitre des *résultats* ci-après, mais elles m'ont paru concerner plutôt l'organisation même de la Société.

Digitized by Google

l'association ou les ont dirigées. Il faut que l'on sache que le Conseil d'administration, aussi bien que le Conseil général, ont toujours fonctionné sans qu'aucun de leurs membres reçût la moindre rétribution, tandis que toutes les Sociétés, sauf une ou deux, accordent à leurs administrateurs des jetons de présence s'élevant parfois à des sommes assez fortes. Le registre des délibérations constate le refus fréquent des experts, membres du Conseil, d'accepter des honoraires, même pour des règlements de sinistres très-importants.

Depuis un demi-siècle et plus, les hommes qui ont étudié les divers systèmes d'assurances ont émis bien des opinions sur les questions de savoir si on devait donner la préférence à l'assurance mutuelle ou à l'assurance à primes fixes, aux petites ou aux grandes Compagnies, à la réunion des diverses garanties ou à leur division entre des associations distinctes. Les deux camps se sont trop souvent passionnés, et on a voulu, à mon avis, généraliser l'application d'idées trop arrêtées; il en est résulté une lutte constante, impitoyable, dans laquelle on a dépensé plus de forces et d'argent et gaspillé plus de temps qu'il n'en eût peut-être fallu pour faire accepter le principe lui-même de l'*assurance* par tous ceux qui ont intérêt à y recourir.

Il est incontestable que dans certains pays où les matériaux employés pour les constructions, le mouvement industriel, les risques et les moyens de les combattre sont précisément le contre-pied de ce qui existe à Metz, il peut y avoir avantage, j'allais même dire sécurité, à s'adresser à une Compagnie qui, étendant davantage ses opérations, trouve des compensations à raison même des contrastes qui se

Digitized by Google

remarquent dans ses opérations. Mais est-il nécessaire, pour cela, que cette Compagnie ait établi des primes annuelles et invariables? Ne peut-on penser que l'association mutuelle pourrait aussi, dans ces circonstances, parer à tous les dangers à des conditions qui, quoique variables suivant les sinistres éprouvés, n'en seraient pas moins plus justes et plus supportables?

Des Sociétés mutuelles et des Compagnies à primes fixes existent en grand nombre; les résultats qu'elles ont donnés sont bien différents, même si on compare entre eux ceux obtenus par chaque système. On a vu des Sociétés modestes, quant au chiffre qu'elles assurent, rester bien plus florissantes et plus avantageuses que leurs grandes concurrentes (*La Messine* le prouve), et des Compagnies se bornant à n'assurer qu'un nombre restreint de risques, obtenir de meilleurs résultats que d'autres qui voulaient tout embrasser. On sait aussi que le contraire s'est produit. A quoi cela tient-il? Je me garderai bien de le dire; la chose ne serait peut-être pas impossible, mais elle est trop complexe et m'entraînerait trop loin; il me suffit de prouver qu'il ne faut pas faire de raisonnements trop absolus.

Cependant je ne puis m'empêcher de croire, laissant de côté le reste, que si le système de la garantie mutuelle était bien compris, bien appliqué, généralisé en allant jusqu'à supprimer les Compagnies à primes [1], ce seraient les assurés qui, aux lieu et place des actionnaires, profiteraient des immenses bénéfices qu'elles encaissent. Si, au contraire, la prime fixe était substituée à la mutualité, les assurés auraient

[1] Je n'entends pas réclamer cette suppression.

Digitized by Google

à craindre de voir s'aggraver leurs charges, parce que le monopole serait aussi fâcheux dans ce dernier cas qu'il serait avantageux dans l'autre pour la masse des assurés. L'assurance à prime fixe est une opération où on a surtout en vue les bénéfices à réaliser, et la mutualité, comme je la comprends, c'est-à-dire restant étrangère à tous bénéfices, ne peut percevoir de cotisations que pour réparer les malheurs éprouvés par ses sociétaires. L'exactitude de ce raisonnement se trouve démontrée, selon moi, par ce fait indéniable que là où il n'existe pas de Mutuelle, la prime demandée par les autres Compagnies est plus élevée. A Metz, par le seul fait de l'existence de *La Messine,* cette prime n'est que moitié de celle qui est réclamée pour les autres propriétés du département, toucheraient-elles aux portes de la Ville. Les partisans des Sociétés à bénéfices, en tant qu'assurés à Metz, bien entendu, sont donc, quoi qu'ils en disent, les obligés, bien ingrats, il est vrai, de la vieille Société locale.

Beaucoup de Sociétés mutuelles, et en particulier *La Messine,* administrées avec la vigilance et la sage économie que j'ai signalées, ont repoussé la proposition du gouvernement de leur faire contracter un abonnement au timbre [1] constituant un véritable impôt de 4 centimes par 1000 francs des valeurs, quelles qu'elles soient, portées dans les polices [2]. Elles ont échappé ainsi à une charge très-onéreuse que M. Lehir, dans le *Journal de l'assureur et de l'assuré,* appréciait dans les termes suivants :

« *La Messine,* Société d'assurances mutuelles de

[1] Loi du 4 juin 1850.

[2] Primitivement l'abonnement coûtait 2 centimes par 1000 francs.

Digitized by Google

» la ville de Metz, a fait payer à ses assurés, pen-
» dant les trente années de la première période de
» son existence, 2 fr. 05 c. seulement par 1 000 fr.
» des valeurs assurées, pour tous frais d'administra-
» tion et indemnités de sinistres. Si l'impôt du
» timbre avait existé tel qu'on veut l'établir aujour-
» d'hui, chaque assuré ou sociétaire de *La Messine*
» aurait payé pour le timbre, pendant les mêmes
» trente années, 60 centimes [1] pour 1 000 francs,
» c'est-à-dire une somme égale, peut-être supé-
» rieure, à celle que leur ont coûté les sinistres.

» Ainsi le nouvel impôt équivaudrait, pour les
» habitants de Metz, à une charge égale à celle des
» incendies dont ils peuvent être frappés; il serait
» plus onéreux que le fléau.

» Cette même Société, *La Messine,* assure une
» valeur totale d'environ 50 millions; son abonne-
» ment serait donc, à raison de 2 centimes par
» 1 000 francs, de . . . . . 1 000 f. » c.
» mais elle ne fait pas annuellement
» deux cents polices, soit à 35 centimes [2]
» au plus. . . . . 70 »
» Elle paierait donc, à l'abonnement (si
» le timbre était de 35 centimes), un
» excédant de . . . . . 930 »

» Ajoutons que l'abonnement ferait perdre l'avan-
» tage résultant de ce que les anciens contrats
» n'étant pas soumis aux investigations, on peut
» s'abstenir de les faire timbrer, sauf l'amende de

[1] Cela ferait maintenant 1 fr. 20 c., en calculant sur le pied de 4 centimes par 1 000 francs.

[2] Le papier timbré coûte actuellement à Metz 50 centimes et 60 centimes la feuille en France.

Digitized by Google

» 10 francs en cas de production en justice et que,
» surtout, on se privera, par l'abonnement, de tout
» le profit de la longue durée du contrat d'assu-
» rance, puisque cette longue durée diminue le
» nombre des actes, adhésions ou polices, mais ne
» diminue en rien le total des valeurs assurées. »

MM. Chatel, Belot et Blondin, dont le zèle a été mis si souvent à l'épreuve, adressèrent au gouvernement, dans le même temps, au nom de l'administration de la Société, une protestation rédigée dans des termes presque identiques contre le même impôt et contre celui résultant de l'obligation de faire timbrer toutes les polices; ils combattirent surtout l'effet rétroactif qu'on voulait donner à la loi et firent ressortir les avantages procurés par les assurances mutuelles et le grand intérêt qu'a le gouvernement à propager cette bienfaisante institution.

« Nous ajoutons seulement, disaient ces Messieurs
» (comme M. le baron Marchant et M. Lehir), que
» c'est un moyen immense de moralisation. On ne
» recule pas toujours devant un incendie dont les
» risques sont garantis par une Compagnie à primes;
» mais on hésitera toujours, on s'arrêtera le plus
» souvent devant un pareil crime, s'il doit frapper
» une association mutuelle, c'est-à-dire son voisin
» qui surveille et peut dénoncer ses parents, ses
» amis, qui devront payer leur quote-part et pour-
» ront découvrir et livrer le coupable; parce que
» ces associations éteignent ces utopies socialistes
» qui nous attaquent de toutes parts; parce qu'elles
» tendent à rapprocher, par la communauté d'inté-
» rêts, un grand nombre d'individus. . . . . .

» Enfin, n'est-il pas anormal que le gouvernement,
» qui cherche à propager les Sociétés de secours

Digitized by Google

» mutuels, les placements aux caisses d'épargne, » frappe en même temps toutes les autres Sociétés » de garantie mutuelle qui n'ont cependant pas » d'autre but, puisque les assurés prennent effectivement l'engagement de se secourir en cas » de sinistre, puisqu'enfin c'est aussi un moyen » d'épargne le plus facile et le moins onéreux, car » on n'avance pas de capital et on ne paye qu'une » faible cotisation s'il y a perte. L'association mutuelle n'a rien de commercial et elle n'est un » moyen de lucre pour personne.

» L'assurance mutuelle de Metz a garanti les trois » quarts des bâtiments existant dans la ville moyennant l'insignifiante répartition de 2 fr. 05 c. par » 1000 francs de valeurs assurées pour tous frais » d'administration et indemnité de sinistres durant » trente années. . . . . .

» Si le gouvernement ne peut se priver du revenu » de 4 à 500000 francs que produira le timbre des » polices d'assurances, il doit au moins en exonérer » les assurances mutuelles; ce sera le seul avantage qu'il leur aura concédé pour tout le bien » qu'elles ont déjà fait et qu'elles pourront faire » encore si elles ne sont pas entravées. »

Suivent de longues dissertations au point de vue légal.

La Messine fut néanmoins obligée de subir la loi sur le timbre, et comme ses polices avaient un format qui aurait nécessité l'apposition sur chacun des doubles d'un timbre de 2 francs, et par conséquent une énorme dépense, elle résolut de les remplacer par d'autres de la dimension du timbre de 35 centimes. (Délibération du Conseil général, sur la proposition du Conseil d'administration, du 27 juillet 1850.)

Digitized by Google

Dans la même séance, et à la suite du même rapport, il est aussi question de l'assurance par périodes, que le gouvernement ne voulait pas admettre, parce qu'il en résultait une perte pour le Trésor, au moyen de la tacite reconduction qui empêche les renouvellements et fait parfois durer les contrats aussi longtemps que la Société elle-même.

Sur ce point, l'Etat consentit enfin à faire passer l'intérêt de *La Messine* avant le sien et à lui accorder satisfaction entière.

Voici maintenant quelques extraits empruntés à la belle défense de M. Lehir, un des plus vaillants champions de la mutualité, publiée pendant la même année 1850, à l'occasion de la lutte que la nouvelle loi raviva un instant entre les deux systèmes d'assurance.

De l'Assurance mutuelle considérée sous les différents rapports de la moralité, de la garantie et de la contribution aux sinistres. Comparaison entre l'assurance mutuelle et l'assurance à primes.

« L'assurance a pour but la *conservation* de la » propriété et la réparation du dommage causé par » les fléaux, par les sinistres, contre lesquels la » volonté et la prudence humaines ne peuvent offrir » aucune garantie.

» Mais cette définition de l'assurance, dans laquelle » nous avons fait entrer à dessein le mot *conserva-* » *tion,* ne saurait appartenir qu'à l'assurance mu- » tuelle; l'assurance à prime peut réparer, peut » indemniser, mais elle ne peut pas prévenir, elle » ne peut pas empêcher, elle ne peut pas *conserver.* » Il faut, pour prévenir et empêcher des fléaux, tels

Digitized by Google

» que l'incendie, tels que la mortalité des bestiaux, » tels que l'inondation (dans le cas où l'assurance » serait appliquée à l'inondation), une puissance » d'action, un concours de volonté que peuvent » offrir seuls un grand ensemble d'intérêts réunis, » une association nombreuse animée d'un même » esprit, c'est-à-dire la mutualité.

» Appliquons cette idée générale à l'incendie; » supposons une Société nombreuse, deux, trois, » quatre départements, une ville très-populeuse, ainsi » que cela se présente déjà si fréquemment sur la » surface de la France, engagée dans les liens pro- » tecteurs d'une association mutuelle contre l'in- » cendie, imbue de tous les principes de ce système » d'assurances, se livrant avec confiance à tous ses » développements; que de mesures de sécurité, que » d'améliorations ne verrait-on pas naître successi- » vement pour diminuer les risques, pour alléger » les charges de la généralité !

» Dans les campagnes, disparaîtraient bientôt les » toits de chaume et l'emploi des autres matériaux » les plus combustibles; partout serait établi un » système de bâtisse le moins dangereux, soit pour » les constructions à l'intérieur, soit pour les che- » minées et leurs tuyaux, soit pour les séparations » de voisinage.

» L'eau et tous les moyens d'éteindre le feu se- » raient placés à portée des habitations; des pompes » et des pompiers seraient installés dans toutes les » communes [1].

[1] *La Messine* a mis ces idées en pratique, car elle a contribué à ces améliorations et à l'organisation des secours contre l'incendie, comme on le verra encore dans le chapitre suivant.

Digitized by Google

» On arriverait, en un mot, au plus grand résultat » que puisse produire l'association appliquée aux » efforts de l'homme, à son génie, à sa force et à sa » prudence.

» Quelques progrès qu'aient faits jusqu'à ce jour » les Sociétés d'assurances mutuelles, elles ne sont » pas encore parvenues à réaliser tout ce bien. On » peut même dire, qu'à part de très-rares excep- » tions, l'assurance mutuelle a été jusqu'ici très- » peu pratiquée au point de vue de la conservation.

» Cela vient de deux causes principales : la pre- » mière, c'est que la mutualité, appliquée aux assu- » rances, est encore peu comprise et même peu » connue; les assurés de la mutualité, même les » plus éclairés, n'y voient que le bénéfice d'une » contribution plus légère. On se doute à peine des » bienfaits qu'elle peut produire au point de vue de » la *conservation*.

» Or, tant que l'assurance mutuelle ne sera pas » répandue dans les masses, tant que l'esprit public » ne sera pas imbu de ses bienfaits, tant que les » campagnes et les villes ne comprendront pas les » ressources immenses, la puissance, les garanties » qu'elle peut offrir, on n'avancera qu'avec peine » dans la voie.

» La seconde cause se lie intimement à la pre- » mière : l'ignorance des masses, même de la partie » la plus éclairée du public, force, sur presque tous » les points, les directeurs et les agents des Sociétés » mutuelles, à combattre incessamment contre les » agents de la prime; c'est une lutte acharnée dans » laquelle se dévorent une activité et des ressources » qui, mieux appliquées, seraient si fructueuses! Si » les populations avaient l'intelligence de l'assu-

Digitized by Google

» rance mutuelle, au lieu de se laisser harceler pour » s'y associer, au lieu de se laisser détourner par l'in- » fluence de la prime, elles se livreraient spontané- » ment à la mutualité ; et alors dégagées de la préoc- » cupation de leur existence, délivrées des dépenses » ruineuses d'entretien et de renouvellement des assu- » rances, composées d'une masse nombreuse et com- » pacte de sociétaires éclairés et dévoués, les Sociétés » mutuelles entreraient dans une voie nouvelle de pro- » grès et après avoir perfectionné le système de répa- » ration, elles s'adonneraient à l'étude et à la pratique » de la *conservation ;* on verrait naître sous ce rapport » des institutions aujourd'hui inconnues : l'individu » dans sa maison, le Conseil municipal dans sa » commune, le Conseil général dans le département, » adopteraient à qui mieux mieux les améliorations » proposées ; l'unanimité d'intérêts et de vues amè- » nerait les changements nécessaires dans la légis- » lation ; les moyens de conservation passeraient » des mœurs dans les lois, et l'on arriverait ainsi » au résultat le plus heureux, et en même temps » le plus moral ; car, qu'y a-t-il de plus moral que » d'empêcher, que de prévenir par la prudence, par » la force et par l'association de tous les efforts, » l'effet des fléaux destructeurs, et de conserver ce » qu'ont produit le travail de l'homme, sa patience » et son génie. L'assurance, avons-nous dit dans un » article déjà ancien, *est la Providence du commerce* » *et de l'industrie ;* nous avons ajouté, depuis, *et de* » *la propriété.* Mais cela est vrai surtout, disions- » nous encore, de l'Assurance Mutuelle ; celle-ci » vient vraiment en aide à la sollicitude providen- » tielle, à ces lois fondées sur la prudence et les » soins incessants qui, contrairement aux lois de la

Digitized by Google

» fatalité, protégent et conservent le produit du tra-
» vail et du génie de l'homme. Ne se bornant pas à
» réparer le mal après qu'il est arrivé, l'assurance
» mutuelle engage tous les associés à le prévenir, à
» l'empêcher, soit par une surveillance active, soit
» par l'empressement à porter secours ; en un mot,
» elle intéresse la généralité à la conservation, au
» salut de ce que chacun possède. . . . . .

» On ne peut pas se dissimuler que là où toutes
» les propriétés se trouvent assurées à la mutualité,
» les propriétaires ont le plus grand intérêt, en gé-
» néral et réciproquement, à ce qu'aucun immeuble
» ne brûle. . . . . .

» Il faut que chacun soit exposé à pâtir lui-même
» du mal, du préjudice que souffrira son semblable,
» pour être toujours tenu en éveil, pour être porté
» à préparer d'avance les moyens d'empêcher l'acci-
» dent qui causerait le mal, le préjudice, et, aussitôt
» qu'il se présentera, d'y porter remède. — On voit,
» dès lors, tout ce que renferme d'utile, d'essentiel-
» lement moral, l'assurance mutuelle. Le lien d'in-
» térêt qu'elle établit entre les assurés se change
» bientôt en un lien de civilisation, en un véritable
» lien de charité : les mœurs deviennent plus douces,
» les relations plus bienveillantes, et l'on finit par
» acquérir l'intelligence de ce grand principe : que
» le bonheur, la sécurité de chacun est intimement
» liée au bonheur et à la sécurité de tous. . . . . .

» Si l'assurance mutuelle offre tant de ressources,
» sous le rapport de la *conservation*, son caractère
» *moral* apparaît plus évident encore, quand on le
» considère sous le rapport de l'empressement à
» porter secours, à arrêter le désastre, à étouffer
» l'incendie.

Digitized by Google

» Le feu prend à une maison assurée par la prime, » on se porte au secours des habitants; eux délivrés, on agit encore, mais plus tièdement, parce » qu'on se dit : quel que soit le dommage, c'est la » Compagnie qui paiera, la Compagnie regorge d'or. » Qu'est-ce pour elle qu'un sinistre de plus? C'est, » d'ailleurs, une chance qu'elle a couru. Aussi le » premier mouvement de celui auquel on annonce » qu'une maison brûle ou a brûlé, est-il de demander » si elle était assurée.

» Eh bien, il y a là un principe mauvais, un sentiment méchant, une idée dangereuse, il y a là de » l'immoralité.

» Au contraire, qu'un village tout entier, par » exemple, et les alentours portent sur chaque maison la plaque de l'assurance mutuelle, qu'une de » ces maisons brûle on verra, sur-le-champ, tout le » monde accourir, non-seulement pour sauver les » personnes, mais même pour sauver l'immeuble » auquel le feu a pris. Chacun comprend que c'est » comme une propriété commune; aussi avec quelle » ardeur on travaille, on se dévoue! on ne se donnera de relâche qu'après que tout ce qu'il sera » possible d'arracher aux flammes n'y soit arraché. » Eh bien! il y a là un principe excellent, un sentiment parfait, une idée utile et pleine de moralité.

» On sait combien fréquent est le crime d'incendie; quelle surveillance il faut dans le choix » des risques, relativement aux personnes. Nos tribunaux criminels retentissent annuellement du » scandale d'incendies volontaires et nos tribunaux » civils de demandes d'indemnités exagérées.

» Sous ce rapport encore, quelle supériorité tout à » l'avantage de l'assurance mutuelle! Chaque assuré

Digitized by Google

» de la mutualité, étant en même temps assureur, » a le plus grand intérêt à surveiller le *personnel* » des associés; à signaler avant l'assurance, avant » le sinistre, les personnes suspectes ou les exagé- » rations de valeur de la chose assurée.

» Après le sinistre, tous les renseignements, tous » les témoignages abonderont, soit pour établir le » montant réel du dommage, soit pour restituer à » la chose sa véritable valeur, soit pour prouver la » fraude ou l'incendie volontaire.

» On peut donc dire que là où l'assurance mu- » tuelle sera très-répandue, où un grand nombre » de voisins seront assurés de la mutualité, aucun » d'eux n'osera s'exposer à une déclaration fraudu- » leuse ou à un incendie volontaire; il risquerait » trop, le délit, le crime, serait nécessairement » découvert. Sous ce rapport l'assurance mutuelle » offre donc encore l'avantage d'une nouvelle et » haute *moralité*.

» Nous pourrions ajouter que l'assurance, quelle » qu'elle soit, à quelque espèce de risque qu'elle » s'applique, ne devrait jamais être un moyen de » gain, de bénéfice; que l'assurance à prime, jouant » à la fois sur des chances heureuses et malheu- » reuses, spécule sur un contrat qui, par son carac- » tère, devrait uniquement appartenir aux contrats » bienfaisants.

» Les Compagnies à primes, fondées sur une *spé-* » *culation* n'ayant pour but que d'exploiter l'assu- » rance et de faire valoir des capitaux, doivent » consulter avant tout l'intérêt de leurs actionnaires; » aussi, combien la prime est-elle restée élevée tant » que l'assurance mutuelle n'a pu faire concurrence » aux Compagnies!

Digitized by Google

» Pour les Compagnies à primes, l'abaissement de » la prime, la garantie, le choix des risques, la » prudence dans les opérations, la fidélité à remplir » des engagements sont, avant tout, *des moyens de* » *crédit ;* on les met en avant pour attirer les » assurés.

» Dans les Sociétés mutuelles, au contraire, l'inté- » rêt de l'assuré, est le premier, le seul mobile ; » c'est le Conseil d'administration, c'est le Conseil » général composé des plus fort assurés, qui » règlent toutes les affaires de la Société ; ici la spé- » culation est bannie ; le gain devient impossible ; » l'assurance reprend le caractère le plus moral de » désintéressement, le caractère de contrat bienfai- » sant, son véritable caractère. . . . . .

» Si l'on se renferme dans les risques mêmes de » l'assurance à prime, on découvre d'immenses pro- » grès dus à la lutte que l'introduction de l'assurance » mutuelle a suscitée ; ainsi sur les points de la » France où la prime a longtemps régné seule, les » propriétaires d'usines exposées au risque du feu, » les grands industriels, à quelque sacrifice qu'ils » se résignassent, ne trouvaient à se faire assurer » qu'en restant eux-mêmes leur assureur pour une » quote-part ; mais dès que la mutualité y a pénétré, » les plus grandes usines ont été assurées en totalité, » soit par des Sociétés mutuelles, soit par les Com- » pagnies à primes elles-mêmes, que forçait à » s'exécuter cette initiative. . . . . .

» Nous pouvons donc le proclamer hautement : » les ressources de l'assurance ne peuvent se déve- » lopper que par la mutualité, toute la puissance du » contrat, toute son efficacité ne résident que dans » la mutualité ; la prime aura beau faire, entasser

Digitized by Google

» intrigues sur intrigues, injures sur injures, men-
» songes sur mensonges, calomnies sur calomnies,
» elle n'empêchera pas qu'à l'assurance mutuelle
» n'appartienne l'avenir . . . . . .

» Sous le double rapport de la garantie et de la
» cotisation ou prime, ou de la contribution aux
» sinistres, la supériorité de l'assurance mutuelle
» devient tellement patente, qu'elle éclate aux yeux
» les plus prévenus. Toute la démonstration, en
» effet, consiste dans un chiffre, dans une somme,
» dans un total, total toujours égal, sinon à la perte
» que le désastre produira, quelque forte qu'elle
» puisse être, au moins à la masse complète des
» risques contre lesquels la Société et les sociétaires
» ont voulu se prémunir.

» Il serait de la nature de l'assurance mutuelle
» que la contribution éventuelle à laquelle se sou-
» mettent les associés mutuellement assurés fût
» indéfinie; alors le capital social serait toujours
» égal au montant des valeurs assurées; ainsi, si
» les valeurs assurées montaient à 3 milliards, ce
» seraient 3 milliards qui répondraient d'eux-mêmes;
» pour que la garantie mutuelle fût ce qu'elle doit
» être, il la faudrait donc illimitée, ou, au moins,
» n'ayant d'autres limites que le capital assuré. Dans
» cette hypothèse chaque assuré répondrait sur ses
» biens assurés de la répartition des pertes que le
» feu pourrait causer à tous les immeubles garantis;
» chacun personnellement aurait la plus forte, la
» plus sûre garantie.

» D'ailleurs l'affectation de tous les immeubles
» assurés à la garantie de l'assurance ne rendrait
» pas les risques plus forts, tandis qu'elle attache-
» rait au contrat la plus haute somme de sécurité.

Bayerische Staatsbibliothek MÜNCHEN
Digitized by Google

» Cependant, dans la plupart des Sociétés mutuelles, des bornes ont été posées au maximum » de contribution auquel s'engage chaque assuré. » Mais ce maximum a été calculé de manière à » offrir une garantie supérieure à la somme des » sinistres que les probabilités les plus désastreuses » peuvent faire prévoir. — D'un autre côté, le système de fonds de prévoyance appliqué à la mutualité, place à portée du Directeur et du Conseil » d'administration des ressources toujours prêtes » pour indemniser le sociétaire au moment où le » sinistre le frappe, et sans qu'il soit forcé d'attendre que le règlement des cotisations ou contributions de l'année procure les moyens de lui » compter la somme qui lui est due.

» Ainsi dans l'assurance mutuelle bien établie, » première garantie dans le fonds de prévoyance; » seconde garantie, grande, puissante, d'autant plus » vaste que le nombre des associés s'accroît, que » les valeurs assurées sont plus considérables, dans » la contribution à laquelle chaque assuré s'est » engagé.[1]

» Dans l'assurance à prime, au contraire, plus les » opérations de la Compagnie s'étendent, plus il y a » de disproportion entre le chiffre, caution de ses » engagements, et les risques ou les sinistres possibles. [2]

» Dans les départements, soit que les bienfaits » que l'assurance mutuelle avait répandus dans » Paris dès l'origine, et les admirables résultats

[1] Il y a aussi le fonds de réserve.

[2] Voir le Guide manuel de l'assuré, publié par le même auteur en 1857, comparant les deux systèmes au point de vue de la garantie.

Digitized by Google

» qu'elle avait produits fussent restés ignorés, soit » que l'on crût que la mutualité ne pouvait s'appli- » quer qu'à de grandes agglomérations, la prime a » eu longtemps le monopole de l'assurance ; la pro- » vince presque tout entière était à peu près aban- » donnée à l'exploitation de la prime. Dans ce temps, » la prime la moins élevée, celle imposée pour les » risques les moins dangereux, était de 1 franc pour » 1000 francs de valeurs assurées : la première » apparition de l'assurance mutuelle fit baisser ins- » tantanément la cotisation, pour les immeubles, à » 0 fr. 50 c., à 0 fr. 35 c., à 0 fr. 20 c.; elle est de » 0 fr. 10 c. à Paris.

» Les immeubles et les meubles de première » classe sont assurés par la Société mutuelle *La* » *Bretagne,* dont la circonscription comprend sept » départements ou quatre mille lieues carrées, et » dont les assurances s'étendent jusqu'au fond des » campagnes les plus retirées, à la cotisation de » 0 fr. 20 c., frais d'administration compris.

» *La Messine,* Société d'assurance de la ville de » Metz, a fait payer à ses assurés moins de 7 cen- » times par an et par 1000 francs. . . . . .

» Partout, si la mutualité n'était contrariée par les » agents de la prime, si le public était éclairé, si sa » supériorité était comprise, si elle réunissait une » grande masse d'adhérents, elle procurerait les » mêmes bienfaits.

» Il y a en France au moins 50 milliards de » valeurs assurables, sans compter les risques loca- » tifs et de voisinage, etc. De 1 franc, taux infé- » rieur à la moyenne des primes de première classe, » autrefois exigées par les Compagnies à primes, » partout où l'assurance mutuelle n'avait pas péné-

Digitized by Google

» tré, les Sociétés que nous venons de citer ont » réduit la contribution des assurés à 10 centimes; » c'est-à-dire que si l'assurance mutuelle était favo- » risée, et si les Sociétés mutuelles parvenaient au » développement déjà acquis par plusieurs d'entre » elles, les valeurs mobilières et immobilières de » toute la France pourraient être assurées pour 5 » millions au lieu de 50 millions. La généralité des » propriétaires, en France, aurait donc gagné ou » aurait à gagner, annuellement, 45 millions au déve- » loppement de l'assurance mutuelle. »

Le décret du 22 janvier 1868 a pu donner quelque satisfaction à M. Lehir, car, s'il apporte des entraves dans le fonctionnement des anciennes Sociétés et entraîne des modifications à leurs statuts, il a contribué à la création de Sociétés nouvelles, en supprimant des formalités gênantes. Nos voisins de Nancy qui, depuis longtemps, avaient les yeux sur la Société de Metz, s'empressèrent de profiter de la nouvelle loi pour doter leur ville et le département d'une Société mutuelle qui, sous le titre de *La Meurthe,* a commencé ses opérations en 1874 [1].

Les statuts de *La Messine,* rédigés avec le plus grand soin ont innové des combinaisons et des conditions que des associations bien plus puissantes lui envient. Ils ont été souvent demandés par des Sociétés en formation qui s'en sont inspirées.

[1] Une autre Société, d'un caractère plus local encore, est en formation sous le nom de *La Nancéienne.*

Digitized by Google

Actes de la Société.

Ce chapitre est consacré aux décisions relatives à l'organisation des secours contre les incendies et à quelques autres questions, intéressant la prospérité et la sécurité de la Ville, dans lesquelles la Société est intervenue.

On reconnait une Société à ses actes comme un bon arbre à ses fruits.

La Messine n'a pas craint de sortir quelquefois de la sphère de ses opérations, quand elle croyait se rendre utile à ses sociétaires et même aux autres habitants du pays, et si son intervention a pu être ignorée des intéressés eux-mêmes, c'est qu'à l'opposé d'autres Compagnies, elle n'a jamais cherché à se faire un mérite ni une occasion de réclame des services qu'elle a pu rendre.

Je vais d'abord m'occuper d'une question qui se rapproche par plus d'un point de celle des assurances, c'est celle des secours contre l'incendie.

L'institution des sapeurs-pompiers a précédé celle des assurances mutuelles. Mais on peut dire qu'elles se complètent l'une l'autre. Leur but se confond, leurs efforts se combinent; il y a, d'une part comme de l'autre, le sentiment qu'on accomplit un devoir, une mission étrangère à toute spéculation. La prospérité d'une association mutuelle augmente en raison de la bonne organisation des secours et du dévouement de ceux qui en sont chargés ; les beaux résultats obtenus par *La Messine* sont donc le meilleur éloge que l'on puisse faire des pompiers de Metz.

Dès 1820, c'est-à-dire dès sa fondation, *La Messine*, ainsi que le constate un rapport de MM. Blondin,

Digitized by Google

Belot et Chatel, en date du 22 décembre 1840, avait reconnu que le corps des sapeurs-pompiers, malgré son zèle, ne suffisait pas, sous certains rapports, pour combattre les incendies ; les membres de ses Conseils, et principalement M. Blondin, ne cessèrent de faire chaque année des démarches près de l'autorité municipale pour obtenir une organisation plus complète que celle qui existait et qui remontait à 1802. En attendant le résultat de ses instances, le Conseil général de la Société, voulant sans doute exciter le zèle des habitants à porter secours à leurs compatriotes incendiés, faisait afficher, le 29 septembre 1823, à propos d'un incendie assez important survenu l'avant-veille : « 1° qu'une députation de trois » de ses membres porterait l'hommage de la recon- » naissance de la Société : à M. le comte Villatte, » lieutenant général commandant la division; à M. le » baron de Balzac, préfet de la Moselle, et à M. Blin » de Mutrel, deuxième adjoint ; 2° qu'une marque de » satisfaction de la Société serait offerte au sapeur- » pompier Champigneulle, pour le secours qu'il a » heureusement porté à un militaire en danger de » périr ; 3° qu'il sera donné une gratification au » guetteur ; et 4° que le procès-verbal de la séance » renfermera l'expression des remercîments de la » Société pour l'empressement, le zèle et le dévoue- » ment si remarquables des sapeurs-pompiers. »

Plus tard, le 24 juin 1829, à l'occasion d'un autre sinistre, le Conseil d'administration constatait quelques désordres dans les secours et demandait à l'autorité municipale de vouloir bien l'autoriser à désigner plusieurs de ses membres, qui seraient porteurs d'une marque distinctive, pour la surveillance des incendies.

Digitized by Google

Il paraît que si on autorisa cette désignation, la question de l'insigne fut plus difficile à résoudre, car ce n'est qu'en 1856 qu'on fit faire des médailles en argent portant la mention : — Ville de Metz. — *La Messine.* — Assurance mutuelle. — Service des incendies. — que les administrateurs portaient et qui étaient fixées à la boutonnière par un ruban blanc et noir (couleurs de la ville) [1]. L'autorité supérieure, ainsi qu'il résulte d'une lettre du maire de Metz, du 16 décembre 1859, demanda la substitution d'un autre signe distinctif. Le port d'un brassard, avec un écusson sur lequel est gravée la même mention, fut approuvé par le préfet le 5 juillet 1860.

Depuis le 26 octobre 1830, quatre membres du Conseil furent constamment désignés, jusqu'en 1850, pour remplir trimestriellement les fonctions d'inspecteurs dans les sinistres, pour le compte de la Société.

M. le président Soleirol écrivait, en son nom, au maire de Metz, le 15 mars 1834, pour qu'en dehors des administrateurs de *La Messine*, il fût créé un corps de citoyens chargés de la surveillance des incendies.

A la séance du 5 décembre 1834, le Conseil général de *La Messine* désigna cinq de ses membres pour élaborer un projet d'organisation d'une compagnie de sauvetage. Ce projet est remis le 14 mai 1835 dans les bureaux de la mairie. Dans l'intervalle, le 26 mars 1835, le Conseil d'administration, sur un nou-

[1] Il paraît pourtant probable qu'avant cette époque, il existait une convention avec la municipalité faisant reconnaître les délégués de *La Messine,* qui avaient le titre d'inspecteurs, mais les archives n'en font pas mention.

Digitized by Google

veau rapport, répétant les plaintes déjà formulées à la Ville, et proposant une organisation plus régulière et plus complète des secours à certains points de vue, désigna, en attendant l'examen de son projet, des gardiens salariés par la Société, pour surveiller les matériaux et les biens des sinistrés, concurremment avec les administrateurs déjà désignés.

Ces propositions finirent par être prises en considération, et le projet soumis au Conseil municipal fut voté dans la séance du 21 mars 1836.

Le 29 janvier 1839, M. Blondin, qui devint plus tard capitaine-commandant de la compagnie des sapeurs-pompiers de la Ville, faisait un rapport au Conseil général de la Société sur une nouvelle organisation d'une compagnie annexe de secours pour les incendies, et sur des réformes à apporter à toute l'organisation. Son projet ne pouvant être sanctionné que par l'administration municipale, qui s'occupait elle-même de cette réforme, on demanda au maire et on obtint la jonction de la commission de la Ville avec celle constituée par la Société et qui était composée dudit rapporteur et de MM. Bompard et Munier.

Sous la direction sévère et active de M. Blondin, qui avait publié en 1847 une très-bonne théorie des manœuvres de la pompe, les sapeurs-pompiers de Metz avaient acquis une instruction et une discipline remarquables qui facilitèrent singulièrement la tâche de ses successeurs, notamment lorsqu'il s'agit de compléter les cadres et de réorganiser le service à la suite des vides produits par l'émigration de 1871-1872.

Digitized by Google

Un autre administrateur de *La Messine,* M. Muscat, sut se distinguer comme capitaine-commandant ce corps, dont il avait été longtemps l'un des officiers. Il rédigea, en 1870, avec la collaboration de M. Demoget, qui l'avait précédé dans ce commandement et qui a été membre titulaire de l'Académie de Metz, un Manuel des sapeurs-pompiers qui ne vit le jour, à cause des événements, qu'en 1874, et qui a complété l'œuvre si bien commencée par M. Blondin et ses devanciers. La sollicitude de l'administration municipale, pour tout ce qui touche à la sécurité de la Ville, trouva encore, en cette circonstance, l'occasion de se manifester, et le maire d'alors, M. Paul Bezanson, à qui ce Manuel est dédié, contribua pour beaucoup à son apparition. Il sut aussi, et c'est un titre de plus à la reconnaissance de tous, aplanir les obstacles et surmonter les difficultés de toute nature qui s'opposaient à la réorganisation de la petite armée municipale, de façon à donner satisfaction à l'autorité supérieure, à l'opinion publique et aux susceptibilités très-légitimes des sapeurs-pompiers eux-mêmes.

L'arrivée à Metz des eaux de Gorze vint, plus tard (1865), simplifier le matériel et supprimer la chaîne des seaux qui était une cause d'encombrement et souvent de désordres, ainsi que le constatent plusieurs comptes rendus. En 1868, l'effectif put être réduit à cent trente hommes, mais il a, tout récemment, été augmenté par l'incorporation, à peu près complète, des soixante hommes qui composaient le corps des auxiliaires.

Par l'intervention de la Société dans l'organisation des secours, par celle de ses administrateurs dans les incendies et le commandement supérieur

Digitized by Google

exercé par plusieurs d'entre eux, la Société n'a-t-elle pas acquis de nouveaux titres à la reconnaissance des Messins, et n'a-t-elle pas prouvé qu'elle avait à cœur les obligations qui lui étaient imposées par sa devise?

Suivant une décision du Conseil général de la Société, du 14 mars 1834, prise sur la proposition du Conseil d'administration et conformément aux conclusions d'une commission dont M. Blondin fut le rapporteur, une allocation annuelle de 500 francs a été mise à la disposition de la caisse municipale pour aider l'administration à porter l'effectif de la compagnie des sapeurs-pompiers de 151 à 200 hommes et à créer, s'il était possible, une caisse de retraite et de secours. Une délibération en date du 6 août 1850 a mis fin à cette subvention, parce qu'elle était devenue moins nécessaire, et à cause des charges nouvelles imposées à la Société par suite de sa reconstitution et de la modicité de ses revenus.

Le 1er août 1834, la Société avait déjà pris en considération la position malheureuse d'un sapeur-pompier, nommé Kaikinger, qui avait été amputé d'une jambe à la suite d'une chute faite dans un incendie arrivé rue des Allemands, et lui avait accordé une gratification de 60 francs, transformée en un secours annuel de 80 francs, en 1839, lequel fut porté à 100 francs, en 1840, et qu'il a touché jusqu'à son décès arrivé en 1865.

D'autres secours temporaires ont également été alloués à des victimes d'accidents de ce genre, mais ils ont été de moindre importance.

Digitized by Google

Dans une délibération du 9 avril 1841, le Conseil général de la Société s'associait à une pétition des citoyens de la Ville, demandant le déplacement de l'usine de la poudrerie, s'opposant à son extension et disant qu'il était de l'intérêt de la Société de se joindre aux nombreux pétitionnaires et au vœu du Conseil municipal. Cette demande a été, en partie du moins, exaucée plus tard, par la réduction de l'importance de chaque usine et l'adoption de couvertures extrêmement légères. C'est à cela que la Ville doit de n'avoir pas trop souffert des explosions qui se sont produites dans ces usines.

Le même Conseil, le 6 avril 1844, après avoir donné les motifs de son intervention, exprimait son adhésion aux démarches faites par le Conseil général du département, le Conseil municipal et la Chambre de commerce, pour obtenir le passage du chemin de fer projeté de Paris à Strasbourg, au point le plus rapproché de Metz, par Arnaville, afin de faciliter l'exécution de l'embranchement qui doit relier Metz au nord de l'Allemagne. Ce tracé était considéré comme beaucoup plus avantageux pour la Ville que celui par Frouard qui est à 48 kil. de Metz, tandis qu'Arnaville n'en est qu'à 17 kil.

Mais, le 12 avril 1844, il refusait de manifester son opinion au sujet du tracé du chemin de fer projeté entre Metz et Sarrebruck, ne voulant pas prendre d'initiative dans une question qui n'était pas suffisamment étudiée.

Il est une importation nouvelle dont *La Messine* s'est encore occupée, dans son intérêt, il est vrai, mais qui se confond ici avec celui de tous.

Il s'agit de la vente des huile et essence de pétrole

Digitized by Google

et autres hydrocarbures, et des diverses substances qui, à cause des dangers considérables qu'entraîne leur manipulation, sont soumises à des prescriptions légales aussi sages et sévères qu'elles sont négligées.

La Messine, pour arriver, dans la mesure du possible, à atténuer les risques de ce commerce, n'a pas craint de s'aliéner momentanément des négociants qui ne voient que les résultats commerciaux, sans songer que la moindre imprudence, le moindre cas fortuit, pourraient, en une minute, causer leur ruine, celle de leurs proches, de leurs voisins, leur mort peut-être! C'est à ceux-là surtout que *La Messine* a rendu service en les obligeant à observer rigoureusement les règlements et à supporter les frais d'installation qui en sont la conséquence. Je n'ai le droit d'adresser de reproches à personne, mais il est bon, ici, de comparer ce qu'a fait cette Société à propos de ces dépôts dangereux, elle qui est sans autorité réelle, avec ce qu'ont fait les autres Compagnies et les exécuteurs de la loi depuis que l'usage de ces matières s'est propagé.

Le décret français du 18 avril 1866, qui règle encore à Metz l'exploitation de ce commerce, mais dont les dispositions ont été bien améliorées en France et en certains États de l'Allemagne, laisse à l'autorité municipale ou à la police le soin d'imposer les mesures de précautions à prendre pour les marchands en détail dont l'approvisionnement est limité à 5 litres de certaines substances, telle que l'essence de pétrole, et à 60 litres d'autres matières dangereuses, telle que l'huile de pétrole.

La Messine a pris bien souvent seule le soin et l'initiative de prescrire à ses sociétaires l'exécution de ces mesures, et elle est parvenue ainsi à prévenir

Digitized by Google

ou à limiter ces cruels accidents qui se sont si souvent produits ailleurs.

Il existe, à Metz, un quartier populeux et industriel, celui de *Saulnerie*, qui était construit dans des conditions qui ont toujours préoccupé l'administration de la Société et qui ont occasionné la destruction presque complète des maisons de la rue au commencement du siècle. La Société ne pouvant pas exiger la reconstruction de ce quartier, a au moins cherché à en atténuer les dangers; elle a exigé, de concert avec l'autorité municipale, la réfection de murs de refend en pierre entre deux maisons voisines et veillé sans cesse à ce qu'aucune ouverture ne fût créée dans ces murs à moins d'être fermée par des portes de fer. Elle a contribué aussi à l'amélioration récemment introduite, par ordre de l'autorité, dans l'installation des séchoirs à laine des chamoiseurs, lesquels aggravaient beaucoup les chances d'incendie dans un grand nombre de maisons. Il resterait bien encore à obtenir la suppression des galeries en bois qui relient toutes ces constructions sur la rivière de Seille, mais sera-ce jamais possible, en présence surtout de la dépréciation des immeubles situés dans cette partie de la Ville?

Le nouveau quai de secours en cas d'incendie, établi de l'autre côté de la Seille, atténue du reste considérablement les inconvénients de cette bâtisse. Les incendies qui eurent lieu en 1865 et en 1874, avant même l'achèvement de ce quai, furent très-promptement arrêtés et n'occasionnèrent que des dégâts relativement peu importants et presqu'entièrement circonscrits dans les maisons où le feu avait pris naissance. Cela prouve que si ce quartier offre encore un peu plus de risques que d'autres, il a

Digitized by Google

pourtant été très-amélioré, et *La Messine*, en préférant se montrer sévère plutôt qu'exclusive, a rendu un double service aux intéressés.

Une délibération du 1er septembre 1837, prouve les nombreuses démarches faites et qui ont été renouvelées depuis par la Société pour arriver à l'établissement, dans toutes les maisons d'âtres-pendants en maçonnerie aux cheminées. Je ne veux pas entrer dans d'autres détails sur l'utilité des mesures prises à cette occasion.

Je terminerai ce chapitre en rendant compte d'une tentative faite pendant le blocus de Metz, le 24 août 1870, et dans laquelle *La Messine* est intervenue pour constituer une *Association d'assurance mutuelle* contre les risques de guerre.

M. Humbert, ingénieur, et depuis adjoint au maire, agissant au nom de plusieurs propriétaires, provoqua à l'hôtel de ville une réunion où il devait être délibéré d'urgence sur cette création. Il s'était, au préalable, entendu avec *La Messine* qui avait consenti, avec empressement, à mettre ses registres à la disposition de la nouvelle Société. On pensait même fondre la nouvelle administration dans l'ancienne, de manière à faire rapidement les choses et à éviter des frais. Si cette tentative ne réussit point, cela tint, en grande partie, à cette raison donnée à la réunion, que si on s'assurait, on risquerait de n'être indemnisé qu'imparfaitement par l'association si les pertes étaient trop grandes, tandis que l'on pouvait espérer obtenir du gouvernement une réparation complète.

Il semblerait aussi que beaucoup de Messins, qui suivaient avec anxiété la marche des événements,

Digitized by Google

avaient le pressentiment de ce qui devait arriver et pensaient, avec raison et découragement, qu'une Société d'assurance n'offrait qu'un trop faible recours contre les risques bien autrement terribles que celui d'incendie, qui pesaient sur la Ville.

Les Parisiens ont eu aussi la même idée pendant le dernier siége, et l'avenir a prouvé qu'en la réalisant ils avaient agi sagement, ainsi que l'établissent les résultats si remarquables que je crois intéressant de publier, parce qu'ils démontrent, une fois de plus, combien la mutualité offre de ressources pour qui sait les utiliser [1].

M. Tourel, directeur de la Société de Paris, qui a été autorisée, suivant décret du gouvernement de la Défense nationale, en date du 20 septembre 1870, disait dans le compte rendu des opérations de cette Société :

« L'armée française avait été anéantie à Sedan, » rien ne pouvait arrêter ni détourner les troupes » allemandes qui marchaient sur Paris, et le siége » était certain; nous savions, par l'exemple de » Strasbourg, quels désastres accompagnent les » siéges. . . . . A la veille de subir les calamités » du bombardement, nos angoisses patriotiques s'ac- » croissaient de nos inquiétudes personnelles sur » nos valeurs mobilières et immobilières, exposées à » être anéanties par les obus prussiens. Chacun de » nous savait bien que, dans une ville aussi grande

[1] Il y a un rapprochement à faire entre les deux villes, tant à propos de l'idée elle-même qui prouve l'esprit d'association qui les anime, qu'à propos de la saine appréciation des événements qui devaient se produire.

Digitized by Google

» que la nôtre, la majeure partie des maisons serait » épargnée, mais chacun de nous aussi se demandait si sa maison n'aurait pas la mauvaise chance, » et beaucoup entrevoyaient la ruine, que rien ne » pouvait conjurer, si ce n'est, peut-être, un douteux » espoir d'une indemnité à recevoir de l'État après » la guerre.

» En présence de désastres très-justement redoutés, en présence d'inquiétudes trop fondées, l'assurance est toujours prête à prendre une nouvelle » forme, toutes les fois qu'il y a des maux nouveaux » à prévoir; cette fois encore elle ne faillit pas à sa » tâche. . . . . .

» L'association avait pour but de répartir également entre tous les sociétaires, proportionnellement aux valeurs assurées par chacun d'eux, les » pertes matérielles que ses membres pourraient » avoir à supporter par suite du siége, notamment » par l'incendie et l'explosion. . . . . .

» La Société devait durer (et a duré en effet) jusqu'à l'abandon du siége de Paris par les Prussiens; » elle a pris fin le 3 mars 1871. . . . . »

La ville a été assiégée pendant quatre mois, et a subi un bombardement de douze jours.

Dans la première zone, celle du centre, la cotisation pouvait s'élever, au maximum, à 1 p. 0/00 des valeurs assurées, à 2 p. 0/00 dans la deuxième zone et 3 p. 0/00 dans la troisième zone. De plus, des risques particuliers ont été assujettis à une cotisation double. Enfin les retardataires qui ont attendu le bombardement pour se faire assurer, ont eu à supporter une surtaxe de 1 p. 0/00.

L'association a couvert 4236 risques formant ensemble une valeur de 332823199 francs.

Digitized by Google

La cotisation portée au maximum pouvait produire 7126364 francs.

L'à-compte versé (le vingtième) a été de.		356318 f.	20 c.
Intérêts.		1689	50
Total.		358007	70

Les dépenses se sont composées de :

187 sinistres (tous ont été soldés). . .	192700 f.	18 c.	
Frais d'expertise, de bureau, imprimés, timbres, commissions aux agents, frais judiciaires et de liquidation. . . .	54848	88	247549 06

Il est resté disponible une somme de 110458f 64c, qui représente 31 p. 0/00 de l'à-compte versé et qui a été répartie entre tous les assurés.

L'assemblée des sociétaires qui a été appelée à apurer ces comptes, a voté des remercîments au directeur, aux membres des conseils de surveillance et de liquidation dont les fonctions ont été gratuites.

Résultats.

Il m'a paru de quelque intérêt de compléter les aperçus que j'ai déjà donnés ou reproduits sur les avantages obtenus par les propriétaires de Metz, au moyen de l'assurance mutuelle, et de dresser une statistique comprenant le nombre des assurés, les adhésions reçues depuis la fondation de la Société, les progrès accomplis, le détail des charges sociales

Digitized by Google

avec les indemnités de sinistres et les appels de onds.

J'ai déjà parlé d'une affiche de 1822 rendant compte des résultats des deux premières années; une autre faisait connaître, en 1825, que les sinistres pour 1823-24 avaient été de 2487 fr. 55 c. et les menues dépenses de 220 francs, sans qu'il en eût coûté un *sol* aux assurés. Le montant des valeurs assurées étant de 24789000 francs, si la prime fixe avait été substituée à la mutualité, il serait sorti de Metz 50000 francs. Ce placard se terminait ainsi :

« Le Conseil général de la Société est heureux de » pouvoir, au moment de son renouvellement légal, » mettre une situation aussi prospère sous les yeux » des sociétaires; c'est la seule récompense que les » fondateurs avaient ambitionnée. »

Le 18 juin 1830 le Conseil d'administration constate que le coût moyen de l'assurance a été, pour les dix années écoulées, de 0 fr. 35 c. par 1000 fr., à cause surtout du sinistre Ducolombier qui a occasionné une perte de 42444 fr. suivi d'un appel de fonds de 1 fr. 40 c. pour 1000 francs d'assurances.

Au 31 décembre 1839 la moyenne du coût de l'assurance n'est plus que de 0 fr. 095 c. p. 0/00 ou 9 centimes et demi; pour la dernière période de cinq ans elle n'est même que de 2 centimes et demi.

« Le Conseil général (dit le rapport annuel adressé » à l'assemblée générale) vient vous présenter la » situation brillante de notre Société d'assurances » mutuelles qu'on peut, à juste titre, citer comme » la plus philanthropique des institutions de ce genre, » en même temps qu'on peut dire, avec un juste » orgueil, qu'elle est la plus prospère et la moins » coûteuse; qu'il nous soit permis d'ajouter qu'elle

Digitized by Google

» est la seule dont l'administration soit entièrement » gratuite, la seule qui n'exige pas de cotisation » annuelle. »

Le 6 janvier 1841 nouveau rapport disant que, depuis 1835, la Société n'a pas eu besoin de faire d'appel de fonds et, bien qu'elle ait payé chaque année quelques sinistres, il a été constaté une diminution sensible dans les répartitions, tellement sensible qu'on pourrait dire que notre assurance est presque gratuite.

L'affiche annonçant l'appel de fonds du 6 avril 1849 établit que le coût moyen de l'assurance, depuis le dernier appel (1835), n'a été que d'un peu plus de 1 centime par an et par 1000 francs. Cet appel de fonds n'avait même été mis en recouvrement qu'à cause de l'expiration prochaine de la période trentenaire et pour balancer les comptes.

Un rapport du Conseil d'administration, du 23 mai 1856, examinant l'opportunité d'un appel de fonds de 0 fr. 25 c. p. 0/00, devant produire 13000 francs, fait remarquer qu'il y a sept ans que les sociétaires n'ont rien payé et que, pour la même période dans une assurance à primes, ils auraient eu à débourser 140000 fr., c'est-à-dire 2 fr. 80 c. p. 0/00.

« En se reportant à la situation de la Société » depuis sa fondation en 1820, dit la délibération, on » peut constater que, dans l'espace de trente-six ans, » il n'a été payé que 2 fr. 05 c. par 0/00 en quatre » appels de fonds (sans avoir égard à la classification suivant les divers risques) qui ont produit » 66263 fr. 99 c. [1]; tandis que les sociétaires auraient

[1] Les relevés que j'ai faits s'élèvent à 66933 fr. 61 c., mais on a peut-être distrait plus haut les frais de perception.

Digitized by Google

» payé aux autres Compagnies une somme de » 623255 fr. 46 c., plus les surcharges pour classi- » fication. Le total des dépenses de *La Messine,* pour » ce même laps de temps, s'élève à 147085 fr. 47 c.; » les intérêts du fonds de prévoyance ont permis de » couvrir une différence de 75377 francs; les Com- » pagnies auraient donc fait un bénéfice net de » 456470 fr., qui ont profité à nos sociétaires. »

Une affiche et une circulaire, des 8 et 10 décembre 1866, rappellent que depuis 1819, il y a eu cinq appels produisant 2 fr. 55 c. [1] pour 1000 francs, soit en moyenne un peu plus de 5 centimes pour un an; et que, pour payer les charges sociales, s'élevant à 56939 fr. 19 c. pour la dernière période sexennale, les assurés n'ont versé qu'une cotisation annuelle de 2 centimes et demi par 1000 francs.

Une affiche de 1868 (appel de fonds de 0 fr. 50 c. par 1000 fr.) calcule à 5 centimes par an le taux moyen de l'assurance depuis 1819.

Ce taux, indiqué dans un autre placard du 14 mars 1872, est de 6 centimes; le total de tous les appels de fonds étant de 3 fr. 15 c. [2] par 1000 francs.

Enfin un document publié le 5 novembre 1876 porte : « *La Messine* a aujourd'hui cinquante-sept » années d'existence pendant lesquelles il a été fait » sept appels de fonds s'élevant à 3 fr. 15 c. (ou » 3 fr. 10 c.) pour 1000 francs de valeurs assurées, » de sorte que les sociétaires ont eu à supporter » une part contributive annuelle d'un peu plus de » 5 centimes par 1000 francs d'assurances sur le » risque immobilier. — Cette contribution a été

[1] D'après moi, c'est 2 fr. 50 c. qu'il eût fallu dire.
[2] 3 fr. 10 c. d'après les comptes.

Digitized by Google

» naturellement moins élevée pour l'assurance des » risques accessoires. »

Le dernier appel de fonds a été mis en recouvrement le 20 novembre 1876, la contribution appelée a été de 0 fr. 50 c. par 1000 francs, ce qui porterait à 3 fr. 65 c. ou 3 fr. 60 c. la cotisation par 1000 fr. assurés depuis la fondation de la Société, laissant en caisse une réserve qui peut suffire pour une nouvelle période d'années à courir.

Ce résultat, qui n'a été obtenu par aucune autre Société, même *mutuelle,* comme le prouvent les statistiques publiées [1], est encore plus saisissant, si on se rappelle que *La Messine,* assurant la masse des immeubles de la Ville, dispense ses sociétaires de tout paiement pour la garantie du recours immobilier des voisins, conformément à l'article 6 des statuts, que j'ai transcrit. Cet avantage, auquel on ne songe pas assez, rend véritablement gratuite l'assurance de la maison elle-même, les primes à payer aux Compagnies pour le risque de voisinage étant certainement d'un taux plus élevé que la cotisation totale qu'a pu verser un sociétaire de *La Messine.* De plus, combien de contestations cette dispense statutaire n'évite-t-elle pas dans le règlement des indemnités de sinistres! Il y a donc un double intérêt pour les propriétaires d'une même ville à faire partie de la Société qui a la sympathie et l'adhésion du plus grand nombre.

Les assurés aux Compagnies à bénéfices supportent aussi, pour abonnement au timbre, une surcharge, inscrite dans toutes les polices, de 4 centimes par 1000 francs sur le total des différents

[1] Voir le tableau page 121.

Digitized by Google

risques qu'elles peuvent assurer. *La Messine* étant dispensée de cet abonnement, ainsi que je l'ai dit, ne fait rien payer de semblable.

Il est vrai qu'aux termes de l'article 22 des statuts un fonds de prévoyance est formé au moyen du dépôt fait par chaque sociétaire, lors de son entrée dans la Société, de 1 franc par 1 000 francs d'assurance et que c'est la Société qui profite de l'intérêt de ce fonds; mais il arrive souvent qu'au moment de la mutation de l'assurance, ce fonds est abandonné par l'ancien assuré à son successeur. Les sommes versées sont d'ailleurs peu importantes et la perte de l'intérêt, pour le sociétaire, est certainement plus que compensée par le plus faible des avantages que je viens de signaler.

Il est donc bien démontré, par ce qui précède et par les renseignements fournis au chapitre de l'*Organisation*, que l'application du système mutuel en matière d'assurance contre l'incendie a été plus profitable à Metz que dans aucune autre ville. Il a été plus avantageux aussi que les autres systèmes qui lui ont cependant apporté un complément indispensable.

Je sais bien qu'en augmentant le coût de l'assurance, on aurait pu se créer de plus grandes ressources, arriver peut-être à fonder des établissements de bienfaisance, des fermes-écoles, et à donner plus de secours aux nécessiteux, etc.; mais ce n'est pas là le but que se sont proposé les fondateurs, ni que se proposent ceux qui contractent une assurance contre l'incendie.

Il n'est pas juste, non plus, de réclamer à des assurés des versements hors de proportion avec les charges sociales pour en faire profiter les sociétaires qui

Digitized by Google

viendront plus tard. Ceux-là auraient le droit de se plaindre et de reprocher au Conseil d'administration de ne pas comprendre ses attributions et d'user un peu trop largement, si ce n'est d'abuser, de leur argent en s'occupant d'œuvres, honorables et méritoires sans doute, mais que les statuts n'ont pas prévues. Parmi les membres d'une Société, ne serait-elle composée que de propriétaires, il en est toujours, cela s'est trop vu dans ces dernières années, auxquels ce serait imposer un sacrifice réel que de les obliger à participer à des dépenses étrangères à l'assurance qu'ils ont en vue, car ils sont eux-mêmes les premiers nécessiteux. Metz *la charitable* ne manque pas d'ailleurs d'institutions et de cœurs dévoués qui se sont imposé la tâche, à laquelle il faut espérer qu'ils ne failliront pas, de secourir les malheureux et d'aider au développement des établissements hospitaliers du pays.

La Messine ne rend-elle donc aucun service à ces établissements en les assurant à si bon compte et ne met-elle pas en pratique, dans son meilleur sens, le vieux dicton campagnard qui engage chacun à faire son métier?

Il y a donc, je crois l'avoir démontré après M. Cailly, inconséquence et injustice à lui reprocher de n'avoir su bien mener que les affaires de ses commettants, et d'être restée étrangère à toute amélioration d'un intérêt plus général.

Une circulaire ministérielle du 21 octobre 1826 avait formellement interdit aux administrations de bienfaisance de contracter des assurances avec les Compagnies mutuelles. Depuis 1867 les motifs de cette exclusion ont cessé à l'égard de *La Messine*

Digitized by Google

considérée, dit le ministre français, comme ayant acquis une assez grande consistance pour présenter toutes les garanties désirables. La lettre d'autorisation porte aussi qu'il faut mettre les maisons de bienfaisance à même de profiter des chances que leur offre une concurrence qui rentre si complétement dans l'esprit des institutions du gouvernement. — Ce résultat doit être ajouté aux autres.

Si la confiance a été lente à venir, elle est aujourd'hui complète et elle produira les meilleurs effets pour les Sociétés mutuelles qui ont su résister aux véritables persécutions des gouvernements antérieurs ou qui ne sont entrées en lice que plus tard.

Le Journal de l'assureur et de l'assuré publie, de temps à autre, des tableaux sur les opérations des Sociétés mutuelles. Le dernier de ces relevés qui soit parvenu à ma connaissance, m'a fourni l'extrait suivant qui, au point de vue comparatif surtout, fournit des indications intéressantes.

Digitized by Google

Opérations de quelques Sociétés mutuelles pour l'année 1863.

SIÉGES, NOMS ET CIRCONSCRIPTIONS DES SOCIÉTÉS.	VALEURS ASSURÉES RÉELLES.	SINISTRES NOMBRE	SINISTRES PERTES	FRAIS DIVERS à la charge DE LA SOCIÉTÉ.	CENTIMES d'administration. PRODUIT.	COUT TOTAL de L'ASSURANCE	OBSERVATIONS.
La Messine. La Ville de Metz	56,133,600	14	3,529	2,220	»	5,749	Assure les immeubles seulement.
Paris (La Banlieue). 27 départements	26,132,530	5	1,024	»	6,769	7,793	Id.
Bourges. Département du Cher	52,070,050	17	9,096	2,088	14,199	25,383	Id.
Versailles. La Ville de Versailles	57,005,700	20	1,036	828	2,960	4,824	Id.
Paris (La Garantie agricole). Toute la France	55,148,000	»	46,274	17,741	32,059	96,074	Id.
Mulhouse. Toute la France	60,747,405	17	59,643	»	30,373	90,016	Id. et meubles.
Nantes (La Bretagne). 15 départements	62,435,250	172	24,421	18,742	21,852	65,015	Assure les meubles seulement.
Paris (L'Europe). 41 départements	71,309,521	31	58,229	32,390	15,019	105,638	Id. et immeubles.
Strasbourg. Toute la France	76,190,889	91	30,763	71,674	»	102,437	Id. id.
Caen (La Neustrie). 6 départements	105,367,406	64	32,452	10,400	26,341	69,193	Assure les immeubles seulement.
Chartres. Département d'Eure-et-Loir	108,163,255	»	213,659	3,461	31,151	248,271	Id.
Marseille. 4 départements	108,658,300	20	1,311	13,857	»	15,168	Id.
Châlons-sur-Marne. Département de la Marne	124,746,391	46	107,995	34,600	»	142,595	Id.
Lyon. La ville de Lyon	159,388,722	»	7,994	12,942	»	20,936	Id.
Paris (La Fraternelle parisienne). Toute la France	724,152,657	197	104,283	264,159	»	368,442	Id. et meubles.
Paris (L'Immobilière). La ville de Paris	2,977,408,000	588	122,107	165,745	»	287,852	Id. seulement.
	4,825,057,676		823,816	650,847	180,723	1,655,386	

Digitized by Google

D'après ce tableau, le coût moyen de l'assurance à *La Messine,* étant donné le chiffre des pertes pour sinistres, est de beaucoup inférieur à celui de toutes les autres Sociétés; les colonnes des frais divers et du produit des centimes d'administration sont surtout bonnes à consulter. *La Messine* ne porte pour ces dépenses qu'une somme de 2220 francs, la Société de Versailles 3788 francs; cependant l'importance de ces deux Sociétés est à peu près la même, et les membres des Conseils exercent aussi leurs fonctions gratuitement. *La Banlieue de Paris,* d'une importance moitié moindre, mais qui opère sur une plus vaste contrée, supporte des frais d'administration s'élevant à 6767 francs. *La Société de Lyon,* qui assure un chiffre trois fois plus fort que celui de la Société de Metz, a des frais cinq fois plus élevés. *La Garantie agricole de Paris, La Société de Mulhouse* et celle *de Strasbourg* dépensent, pour leur administration, des sommes qui sont hors de toute proportion avec les dépenses des Sociétés locales; il est vrai que leurs opérations ont plus d'étendue et qu'elles assurent, de plus, les meubles. *L'Immobilière de Paris,* dont les statuts sont presque identiques à ceux de *La Messine,* et qui est la plus importante des Mutuelles de France (3 milliards d'assurance), a des frais annuels pour 165745 francs.

Sur trente-sept Sociétés (il en existe quarante-deux) qui ont envoyé leurs comptes en 1863, les résultats sont :

Assurances en valeurs réelles,	13667683247 fr.
Sinistres payés	4099656 f.
Frais d'administration et autres. . .	2512433
Coût total de l'assurance. . .	6612089

Digitized by Google

D'après d'autres calculs faits quelques années auparavant (en 1859) l'assurance mutuelle aurait coûté, pour toute la France, un prix moyen, par 1000 fr., de :

En sinistres	0 f. 3641	1 f. 1678 au total.
En frais d'administration	0, 1636	
En sinistres, frais divers, etc.	0, 6401	

Ces chiffres sont éloquents, il est bon de les mettre sous les yeux des Messins qui pourront les comparer à ceux qui résultent des statistiques de *La Messine*. Depuis 1859, par suite de l'essor qu'a pris l'assurance mutuelle en France, essor trop longtemps comprimé, cette moyenne a sensiblement baissé.

M. Gaignœux, directeur de *La Clémentine*, dans un article publié en 1852, où il réclame pour les associations mutuelles la même liberté que pour les autres Compagnies, fait connaître quelques-uns des obstacles que l'on a semés, comme à plaisir, sous les pas de la mutualité et dont il recherche et discute les motifs. Je ne cite que ces deux paragraphes :

« En première ligne il faut placer l'habitude : les » premières mutualités ont été créées pour de » petites circonscriptions, leurs opérations ont été » restreintes à de certains risques. . . . . Cette » donnée une fois admise, aucune mutualité n'a osé » porter ses regards au delà du champ qui lui était » ouvert. . . . . .

» Cette direction des idées n'a d'ailleurs pas » manqué d'appui. Les Compagnies à primes, avec » leur multitude d'agents, leur puissante organisa-

Digitized by Google

» tion, leurs grandes ressources financières [1], ont,
» par tous les moyens possibles, propagé des doc-
» trines qui tendaient à les débarrasser d'une con-
» currence redoutable. . . . . .

» On a dit aussi que la mutualité n'était pas dans
» nos mœurs, nous la trouvons cependant dans tous
» les actes du gouvernement comme dans les actes
» de la vie civile. Nos institutions politiques, comme
» nos lois civiles, ont pour but de garantir mutuel-
» lement tous les citoyens d'un État contre les pré-
» tentions de l'étranger ou contre les attaques des
» gens qui ne veulent pas reconnaître les lois de la
» société.

» Les caisses de retraites et pensions ne sont pas
» autre chose que de la mutualité ; les secours
» donnés par l'État à ceux qui ont été ravagés par
» la grêle, par les inondations, encore de la mutua-
» lité ! car l'État n'a rien à lui, il est le dispensateur
» de la fortune publique ; ce qu'il donne aux uns
» est payé par les autres ou plutôt mutuellement
» par tous sous forme d'impôts, contributions, etc.

» Quand nous voyons les principes de mutualité
» aussi répandus et propagés, quand nous voyons
» chaque jour le gouvernement marcher dans cette
» voie en créant ou patronnant des associations libres
» de retraites, de secours mutuels, etc., nous ne
» pouvons laisser dire que la mutualité n'est pas
» dans nos mœurs.

» Cette pratique de la mutualité, faite par les
» adversaires de la mutualité même, démontre, jus-
» qu'à l'évidence, la bonté du principe que nous
» défendons, elle donne la certitude que si la mu-

[1] On pourrait ajouter : et la protection de l'État.

Digitized by Google

» tualité était débarrassée des entraves qui l'arrêtent » chaque jour, elle ne tarderait pas à dépasser sa » rivale et à assurer la grande majorité des risques. »

Après cette démonstration, qui aurait pu trouver sa place à la suite de l'article de M. Lehir, mais qui, cependant, peut figurer aussi au chapitre des résultats, puisqu'elle explique les difficultés de la situation faite aux Sociétés mutuelles, je vais donner le tableau de la marche des opérations de *La Messine :*

(Voir le tableau nº 1 à la fin de ce Mémoire.)

D'après ce relevé le montant des assurances avait atteint près de 30 millions à l'expiration de la huitième année d'existence de la Société.

De 1828 à 1837 la progression a été, en chiffres ronds, de			6 millions,
De 1838 à 1847	—	—	10 —
De 1848 à 1857	—	—	10 —
De 1858 à 1867	—	—	6 —
De 1868 à 1877	—	—	16 —

L'augmentation est sensiblement plus forte pour la dernière de ces périodes décennales, mais on va voir que pour les valeurs dites classées, établies seulement à partir de 1850 pour servir de base aux répartitions des charges sociales, la progression est encore bien plus sensible; elle a été de :

6 millions pour la période de 1850 à 1857,
de 8 — — de 1858 à 1867,
et de 40 — — de 1868 à 1877.

Les sinistres payés depuis 1820 atteignent un chiffre de 238 000 francs, mais il n'y aurait pas d'exagération à évaluer à 5 où 600 000 francs [1] la perte totale éprouvée par les immeubles assurés à

[1] Les notes conservées dépassent 500 000 francs.

Digitized by Google

La Messine. Le recours locatif, exercé en vertu des articles 1733 et 1734 du Code civil, a procuré à la Société cette réduction considérable de ses dépenses.

Les propriétaires ont touché quelquefois directement des Compagnies ou des locataires responsables les indemnités qui leur étaient dues et qui, pour cela, ne figurent pas dans les comptes de la Société. C'est ce qui m'empêche de donner le chiffre exact des pertes éprouvées par les immeubles engagés à l'assurance mutuelle.

Les dépenses diverses (139000 francs en chiffre rond) représentent un peu plus de 5 centimes par 1000 francs du montant des assurances. Je ne pense pas qu'il existe d'autres Sociétés d'assurances qui s'administrent à de telles conditions. La dépense pour sinistres donne 9 centimes pour 1000 francs. La dépense totale est donc de 14 centimes; mais si on calcule d'après les valeurs classées, elle est réduite à un peu plus de 12 centimes pour 1000 fr. assurés.

Les appels de fonds se sont élevés à *3 fr. 60 c. par 1000 francs,* produisant une recette de 185637 fr., environ moitié de la dépense totale; ce résultat confirme les calculs produits, qui portent *le coût moyen de l'assurance à environ 6 centimes,* réduits facilement à *5 centimes* au moyen de la réserve en caisse, rétablie par l'appel de fonds de 1876.

La différence entre le montant des charges sociales et celui des appels de fonds a été comblée par les recettes extraordinaires, par les économies faites sur les revenus des fonds placés excédant les frais annuels et par la plus-value de ces fonds réalisés à un certain moment et avantageusement employés.

Digitized by Google

Pour pouvoir comparer aussi exactement que possible le prix de l'assurance à *La Messine* avec celui perçu par les Compagnies à primes, et prouver par des chiffres les avantages procurés aux propriétaires de Metz par l'assurance mutuelle, il m'a fallu établir des périodes correspondant aux modifications apportées dans les tarifs. De 1820 à 1825 les Compagnies à primes fixes se sont fait payer, à Metz, 1 franc par 1000 francs pour l'assurance des immeubles n'offrant aucun danger particulier d'incendie, soit par leur construction, soit par les industries ou commerce qu'ils renfermaient. De 1826 à 1835, elles ont demandé 0 fr. 60 c. par 1000, de 1836 à 1845 0 fr. 40 c.; enfin, à partir de cette date, la prime a été réduite à 0 fr. 30 c., mais il faut ajouter que hors du territoire de Metz, dans la banlieue même de la Ville, la prime est immédiatement doublée, ce qui me fait répéter que les assurés étrangers à *La Messine,* et qui habitent Metz, ne lui en sont pas moins redevables des réductions dont ils profitent.

Les classifications des risques, introduites dans les statuts de cette Société, à partir de 1850, produisent, d'après les totaux des dernières années, une augmentation à la charge de ceux qui assurent des risques dangereux, représentant près de moitié du produit des risques simples. Le chiffre fictif est de près de 107 millions et le chiffre réel de 76 millions. D'après le tarif des Compagnies la moyenne de la prime sur l'ensemble des risques de la Ville peut, en toute sûreté, être portée au double de la prime simple que j'ai indiquée plus haut. Il est juste que cette augmentation figure dans les calculs qui vont suivre, puisqu'elle a compté aussi, pour *La Messine*, dans les moyennes établies. La prime doit donc être

Digitized by Google

portée à 2 fr., à 1 fr. 20 c., à 0 fr. 80 c. et à 0 fr. 60 c., suivant les périodes.

INDICATION des PÉRIODES.	VALEURS assurées par la Messine pendant chaque période.	PRIME approximative des Compagnies par 1000 fr.	SOMMES qui auraient été perçues par les Compagnies à primes.	SOMMES perçues par la Messine.
1820 à 1825	127,556,300	2.00	255,112f 60c	»
1826 à 1835	315,617,300	1,20	378,740 76	51,438f 50c
1836 à 1845	388,119,100	0,80	310,495 28	8,682 33
1846 à 1877	1,840,737,500	0,60	1,104,442 50	125,516 75
	2,672,030,200		2,048,791 14	185,637f 58c
			185,637 58	
	DIFFÉRENCE.....		1,863,153f 56c	

Si, au lieu de calculer d'après les primes demandées à Metz, je prenais pour base les primes que l'on paye là où il n'y a pas de Sociétés d'assurance mutuelle (et bien des villes en sont encore privées), le bénéfice réalisé par les sociétaires de *La Messine*, dans les cinquante-sept années écoulées, devrait être porté à près de 4 millions. Ces calculs confirment ceux de l'administration, antérieurement transcrits, mais ils ne font pas connaître encore la vérité tout entière, puisqu'ils ne tiennent aucun compte ni de l'impôt du timbre pour abonnement, qui est actuellement de quatre centimes par 1000 francs assurés sur *chacun* des risques figurant sur une police, ni de l'assurance du recours des voisins dont les sociétaires à *La Messine* sont presque toujours dispensés, ni de l'intérêt de la

Digitized by Google

prime payée annuellement, au lieu des rares versements réclamés par appels de fonds, ni enfin de l'avantage qui résulte des estimations contradictoires des risques empêchant toute exagération, etc.

Je puis laisser au lecteur le soin de tirer lui-même d'autres conséquences de cette petite statistique.

Si, tout en faisant connaître mes préférences, je devais m'abstenir de porter un jugement trop absolu sur les deux grands systèmes d'assurances qui se partagent les risques assurables, je ne pouvais renoncer à produire des comparaisons qui m'avaient depuis longtemps frappé et qui font si bien apprécier la Société mutuelle de Metz et le désintéressement de ceux qui l'ont fondée et administrée. C'est une mission agréable pour moi d'avoir à donner les noms et les états de services de ces Messins, dans une liste qui se trouve reportée à la fin de cette brochure.

(Voir le tableau nº 2.)

Parmi ces administrateurs, il en est que *La Messine* a signalés à la gratitude de ses sociétaires par des mentions spéciales inscrites dans les registres des délibérations. Si ceux-ci ont rendu des services exceptionnels et ont témoigné d'un dévouement de plus longue durée, il est juste d'ajouter que tous ceux qui ont été appelés dans ses Conseils ont su remplir leur mandat avec tout le zèle que l'on peut attendre de gens bien convaincus que confiance oblige. Ils n'ont jamais eu en vue que l'intérêt commun et le bien qu'ils pouvaient faire, sans s'arrêter aux désagréments inhérents à toute fonction honorifique et gratuite. L'administration actuelle est pénétrée des mêmes sentiments, elle ne désertera pas la tâche souvent ingrate qu'elle s'est imposée et qui

Digitized by Google

a été rendue plus difficile encore dans ces dernières années. Les de Turmel, les Marchant, les Soleirol, les Blondin, les Belot, les Chatel, les Dommanget et les Leclerc ont trouvé des successeurs qui, après avoir réédifié avec tant de succès l'œuvre qu'ils ont fondée et si bien défendue, sauront lui maintenir le rang qu'un passé de plus d'un demi-siècle et les services rendus lui ont valu parmi les autres Sociétés. J'ai fait tous mes efforts et les plus minutieuses recherches pour arriver à préciser la part que chacun a prise à l'administration de la Société et on me saura peut-être meilleur gré de m'être exposé à quelques omissions plutôt que d'avoir donné des appréciations trop personnelles pour lesquelles je manque de toute autorité.

Observations sur le contrat d'assurance contre l'incendie.

Considérations générales. — Je n'ai pas la prétention de faire un cours d'assurance; je n'entends donner que quelques indications et les règles les plus simples pouvant, je l'espère, permettre aux assurés de veiller eux-mêmes à leurs intérêts qu'ils confient trop souvent à des agents qui, même lorsqu'ils sont bien renseignés, commettent encore fréquemment des erreurs dont l'assuré reste la victime. Dans la plupart des statuts des Compagnies il existe, en effet, un article qui permet de considérer les mentions des polices comme l'expression des déclarations de l'assuré faites sous sa responsabilité. Devant un tribunal, nul n'est sensé ignorer la loi; on pourrait ajouter : ni les conditions imprimées des polices d'assurances.

Digitized by Google

D'un autre côté, si tout le monde reconnaît que s'assurer est un acte de haute prévoyance et de bonne administration, il y a pourtant encore beaucoup d'intéressés qui se tiennent à l'écart par ignorance, par crainte d'être trompés ou par des scrupules qu'on doit essayer de vaincre dans l'intérêt général. Plus l'assurance sera pratiquée, plus elle pourra être procurée à bon marché, les frais généraux étant loin d'augmenter en proportion des valeurs assurées et les tarifs étant appelés à baisser au fur et à mesure de l'accroissement des portefeuilles, qui stimule la concurrence.

Le but des Sociétés d'assurance mutuelle et des Compagnies à bénéfices est le même au fond, les moyens seuls diffèrent. Elles réparent, autant que faire se peut, les malheurs et les pertes que produisent les fléaux auxquels l'humanité est soumise, tels que le feu, la grêle, les accidents de toutes sortes, y compris la mort elle-même. C'est aux assurés à empêcher ces institutions de s'écarter de leur mission, en apprenant eux-mêmes à connaître leurs droits et leurs obligations, et en donnant la préférence à celles qui leur offrent les meilleures garanties, sous tous les rapports, et les conditions les plus avantageuses.

Risque immobilier. — Il faut faire choix, comme je viens de le dire, d'une Compagnie ou Société qui offre une garantie solide aux meilleures conditions possibles. C'est une affaire d'appréciation sur laquelle je ne veux pas revenir, et je suis heureux de dire que, pour tous les genres d'assurance, on n'éprouvera d'autre embarras que celui du choix.

L'assurance des immeubles ne peut intéresser que

Digitized by Google

les propriétaires et les usufruitiers, cependant il est des circonstances où les détenteurs, fermiers ou locataires ordinaires sont tenus d'assurer pour le compte du propriétaire ; ils doivent, en ce cas, déclarer formellement, dans la police, la qualité en laquelle ils agissent, et le propriétaire doit sans cesse veiller à l'exécution de ce contrat. Il serait préférable que ce dernier fît lui-même ses affaires, sauf à augmenter, s'il y avait lieu, le prix de la location et à obtenir de la Compagnie, sur ses polices, les dispenses légales qu'il a presque toujours en vue en faveur de ses fermiers ou locataires, quand il les charge d'assurer ses biens.

Il faut, dans l'assurance immobilière, se préoccuper surtout de la valeur de la construction, y compris les fondations et le sous-sol. On peut cependant quelquefois les excepter de la garantie de la Compagnie, mais à la condition d'avoir son adhésion et de faire consigner cette réserve dans le contrat. Selon moi, il vaut mieux ne rien exclure, tout pouvant périr ou être atteint. Le sol, quoi qu'on ait pu en dire, est exclu de droit et ne doit pas être estimé. Il n'est utile d'en parler que dans le cas où il ne serait pas la propriété de l'assuré.

La valeur vénale ou commerciale d'un immeuble n'a aucun rapport avec la valeur à assurer, puisque les Compagnies ne répondent que de la perte réelle éprouvée par la *construction* [1] (en tenant compte, bien entendu, de la vétusté constatée par expertise) et qu'elles ne doivent aucune indemnité pour chô-

[1] Deux maisons de construction et de dimension semblables ont une valeur égale aux yeux de l'assurance, quel que soit le quartier où elles peuvent être situées.

Digitized by Google

mage, perte commerciale ou de loyers, changement d'alignement, déplacement, etc. [1]

La plupart des Compagnies comprennent dans leur garantie les dommages d'incendie, même causés par l'explosion de la vapeur, etc., et par le feu du ciel. On n'est garanti contre l'explosion sans incendie que si la police le stipule et moyennant une prime supplémentaire.

Les noms des Compagnies d'assurances n'ont pas toujours la signification qui conviendrait à ce genre d'opérations. Nous avons ou nous avons eu *La Fortune, Le Taureau, La Patrie, La Nation, Le Monde,* voire même *La Sévérité,* mais *La Sincérité* n'existe pas, *du moins comme enseigne.*

Existe-t-elle toujours dans les déclarations?

A mon avis elle serait par-dessus tout et toujours indispensable entre l'assuré et l'assureur pour faire une police d'assurance bien régulière.

Il vaut pourtant mieux, dans le doute, s'exposer, de part et d'autre, à forcer un peu les chiffres d'estimation qu'à les réduire.

Les Sociétés mutuelles, au moins les Sociétés locales, ne se contentent pas, comme la plupart des autres Compagnies, d'enregistrer les déclarations de l'assuré, elles délèguent un ou plusieurs administrateurs-experts pour faire, contradictoirement avec le proposant, une estimation régulière de l'objet à assurer. De la sorte, si l'assuré n'a pas modifié le risque ou s'il ne s'est pas produit, à l'insu des Sociétés, une plus-value ou une moins-value sensible, aucune difficulté ne peut survenir lors de l'in-

[1] Je laisse de côté les assurances spéciales contre certaines de ces pertes.

Digitized by Google

cendie. Il est même obligatoire, pour ces Sociétés, de procéder de cette manière, si elles veulent agir avec équité, puisque les charges sociales doivent se répartir entre les assurés, suivant les chances que chacun fait courir à l'association.

Le propriétaire qui veut que les objets *immeubles par destination*, tels que : glaces, conduites, appareils de gaz et d'eau, vitrines et rayons de magasins, machines, matériel industriel fixe, etc., soient compris dans l'assurance de l'immeuble, doit les faire mentionner dans sa police et en dresser l'estimation (en bloc), autrement il s'exposerait à ne pas être indemnisé de leur perte.

Il doit aussi faire connaître minutieusement la nature de la construction, les industries, professions, marchandises dangereuses, etc., qui peuvent exister dans l'immeuble, et vérifier si elles ne figurent pas dans le tableau de classification ou tarif des risques dont il peut demander communication. Ce tableau est, dans beaucoup de Mutuelles, imprimé à la suite des statuts dont un exemplaire est remis aux assurés.

A chaque modification de ces risques une nouvelle déclaration est nécessaire. Si le danger est moindre, la prime est diminuée ; dans le cas contraire l'assuré, en se taisant sur les aggravations survenues, s'exposerait à la déchéance ou à la réduction de l'indemnité en cas de sinistre.

Il est bon d'éviter de s'assurer à plusieurs Compagnies, à moins qu'il ne s'agisse de garantir des valeurs très-considérables. La double assurance est pourtant assez commune, parce que, pour être sûrs de ne pas manquer une affaire, certains agents abusent un peu trop de l'assurance en supplément. La déchéance de l'assuré à tous droits à indemnité en

Digitized by Google

cas de sinistre, peut en être la conséquence, s'il n'a pas fait les démarches prescrites.

Quand, après ces précautions prises ou ces déclarations faites, le propriétaire assuré aura payé exactement ses primes ou cotisations, il pourra défier toutes les observations. Est-il donc impossible, comme on l'a dit quelquefois, d'être en règle avec les assurances? Les autres intéressés n'ont guère plus de précautions à prendre, ainsi qu'on va le voir.

Risque mobilier. — Cette assurance concerne tous ceux qui possèdent. La plupart des règles de l'assurance immobilière sont applicables à ce risque. Il faut apporter, dans tous les cas, le même soin et la même sincérité dans l'estimation de ce qu'on veut assurer et ne pas chercher à réduire par économie, d'autant plus qu'il faut un peu prévoir l'augmentation de valeur que prend, avec le temps, un mobilier dans le plus grand nombre des ménages. L'assuré doit déclarer immédiatement ses changements de domicile et avoir soin, comme dans toute espèce d'assurance, de bien tenir la Compagnie au courant des circonstances qui peuvent modifier les conditions du contrat.

Il faut distinguer, du mobilier proprement dit (comprenant les provisions, le linge, les effets, etc.) et estimer à part, dans la police, les objets ayant une valeur artistique, tels que : les bronzes, les gravures, les tableaux, les tapisseries, etc., et ceux qui ont une valeur intrinsèque considérable : les bijoux, les pierreries, l'argenterie, les dentelles, cachemires et tissus de grand luxe; autrement le silence gardé équivaudrait à une exclusion de ces objets de l'assurance.

Digitized by Google

Les valeurs de Bourse, les contrats et papiers importants, etc., peuvent aussi être assurés, mais à des conditions particulières qui rendent cette assurance difficile, sinon impossible.

Les usines et grandes fabriques, pour le mobilier comme pour l'immeuble, sont l'objet de tarifs spéciaux qui n'intéressent que les industriels et que je ne puis analyser ici.

Le coût de l'assurance mobilière pour le risque simple est, à Metz, de 0 fr. 75 c. par mille francs.

Risque de voisinage. — Après s'être garanti des pertes immobilières et mobilières qu'il peut subir, l'assuré a à se préoccuper de celles que peuvent éprouver ses voisins par suite d'un sinistre ayant pris naissance dans sa maison ou dans les lieux à lui loués.

L'article 1382 du Code civil s'exprime ainsi :

« Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à » autrui un dommage, oblige celui par *la faute* » *duquel* il est arrivé à le réparer.

» On est responsable, ajoute l'article 1383, » non-seulement du dommage que l'on cause par » son fait, mais encore par *sa négligence* ou par *son* » *imprudence.*

» Et aussi de celui, dit l'article 1384, qui est causé » par le fait des personnes dont on doit répondre » ou des choses que l'on a sous sa garde. »

En un mot, si l'incendie est le résultat d'une faute, d'une négligence, d'une imprudence ou le fait d'une personne ou d'une chose que l'on a sous sa garde, on est responsable des dommages que son voisin a éprouvés ; mais il faut, au préalable, que la preuve soit faite par celui-ci.

Cette preuve est rarement, très-rarement produite,

Digitized by Google

ANNÉES	NOMBRE des assurés.	VALEURS ASSURÉES RÉELLES.	VALEURS ASSURÉES CLASSÉES.	SINISTRES.	FRAIS DIVERS et d'administration	TOTAL des dépenses.	NOMBRE de centimes appelés.	PRODUIT NET des appels de fonds.	OBSERVATIONS.
1820	889	13.214.300		»	»	»	»	»	Les frais de gestion des six premières années ont été supportés par la Ville.
1821	1215	18.218.000		»	60 »	60 »	»	»	
1822	1437	21.643.000		»	40 »	40 »	»	»	
1823	1593	22.942.900		2.420 »	66.55	2.486.55	»	»	
1824	1780	25 113.100		43 »	97 »	140 »	»	»	
1825	1953	26.425.000		1.765 50	56 »	1.821.50	»	»	*a* Décision du Conseil général du 10 juillet 1829.
1826	2078	27.705.000		216.99	840 »	1.056.99	»	»	*b* Décision du Conseil général du 30 novembre 1829.
1827	2188	29.208.000		222.40	840 »	1.062.40	»	»	*c* Un extrait du compte de l'année n'indique qu'une recette effectuée de 43,165 33 cent.
1828	2278	29.897.200		181.80	1.004 »	1.185.80	»	»	
1829	2325	30.707.600		26.499.49	1.915 »	28.414.49*d*	0.25*a*	7.754.72	*d* Le sinistre Ducolombier (moulin à vapeur) a causé à lui seul une perte de 42,444 fr. 69 sur 52,576 19
1830	2375	31.896.200		22.821.70	1.340 »	24.161.70*d*	1.40*b*	43.683.78*c*	
1831	2400	32.017 000		269.28	1.781.73	1.991.01	»	»	
1832	2453	32.103.400		499.45	861.90	1.361.35	»	»	
1833*e*	2461	32.983.400		492.45	927.29	1.419.74	»	»	*e* La perte résultant du sinistre Aubert, du 25 juin 1833, a été de 17,699 fr. 90 non compris celle supportée par des maisons voisines. Il a été remboursé plus tard et n'est pas, pour cette raison, indiqué ici.
1834	2493	34.232.900	1.015.577.300*h*	6.280.93	1.926.30	8.207 23	»	»	
1835	2500	34.866.600		2.242.58	2.353.24*g*	4.595.82	0.25*f*	8.682.33	*f* Voté par le Conseil général, le 11 décembre 1835.
1836	2460	34.637.600		786.95	2.568.74	3.355.69			*g* L'augmentation des dépenses est occasionnée par la subvention aux sapeurs-pompiers, votée en 1835.
1837	2480	35.940 200		1.041.40	1.298.45	2.339.85	»	»	
1838	2484	36.577.800		765.27	1.954.45	2.719.72	»	»	
1839	2500	37.343.700		224.85	1.589 50	1.814.35	»	»	
1840	2508	38.556.300		115.60	1.758.40	1.874 »	»	»	
1841	2514	39.669.800		1.744.26	2.648.25	4.392 51	»	»	
1842	2518	40.124.000		401 »	3.686.60	4.087.60	»	»	
1843	2522	40.978.000		363.30	1.357.95	1.721.25	»	»	
1844	2527	41.722.500		692.20	3.614.90	4.307.10	»	»	
1845	2540	42.569.200		170.20	2.638.80	2.809 »	»	»	*h* Ce chiffre forme le produit des valeurs réelles de 1820 à 1849, les risques n'étant pas classés durant cette période.
1846	2558	44.321.800		696.28	2.165 »	2.861.28	»	»	
1847	2588	46.605.200		2.562.15	3.210 »	5.772.15	»	»	
1848	2595	47.419.900		373.40	3.109.95	3.483.35	»	»	*i* Mis en recouvrement le 6 avril, il ne comprend que des assurances immobilières.
1849	1980	45.937.700		3.473.35	3.702.25	7.175.60	0.15*i*	6.812.78	
1850*k*	1610	47.053.600	51.288.430	2.639.89	4.975.40	7.615.29	»	»	*k* A partir de 1850, les exercices sociaux commencent le 1er juillet et finissent le 30 juin de l'année suivante. Dans les frais de 1850, sont compris ceux occasionnés par la mise en activité de la Société et le timbre des polices, conformément à la loi du 4 juin 1850. Cette dépense affecte encore plusieurs exercices suivants.
1851 (30 juin)	1618	47.744.400	52.041.400	395.15	2.914.35	3.309.50	»	»	
1852	1635	48.242.600	52.584.430	1.171.15	1.924 »	3.095.15	»	»	
1853	1642	48.555.600	52.925.600	461.39	1.989.20	2.450.59	»	»	
1854	1669	49.668.500	54.138.660	3.783.85	4.244.75	8.028.60	»	»	
1855	1698	51.277.900	55.892.910	5.262.28	5.652 »	10.914.28	»	»	
1856	1720	52.235.300	56.936.470	4.775.62	2.656.95	7.432.57	»	»	
1857	1744	52.951.800	57.717.460	8.843.89	2.245.75	11.089.64	»	»	
1858	1755	53.287.600	58.083.480	1.138.75	2.390 »	3.528.75	»	»	
1859	1777	54.004.050	58.864.360	10.566.59	2.325.45	12.892.04	»	»	
1860	1742	54.441.100	59.340.790	3.849.20	2.694.85	6.544.05	»	»	
1861	1756	54.981.800	60.000.000	9.019.54	2.450.05	11.469.59	»	»	
1862	1756	55.301.000	60.586.932	18.115.40	3.095 »	21.210.40	0.45*l*	26.996.96	*l* Mis en recouvrement le 15 septembre 1862.
1863	1771	55.149.900	60.339.216	2.609.20	3.159.40	5.768.60	»	»	
1864	1786	56.133.600	61.382.956	3.529.38	2.690.50	6.219.88	»	»	
1865	1799	56.621.700	61.930.160	10.189.82	2.400.60	12.590.42	»	»	
1866	1831	57.555.300	63.219.680	562 45	2.596.20	3.158.65	»	»	
1867	1851	59.710.100	66.124.840	6.944.62	2.921.65	9.866.27	»	»	
1868	1875	62.825.100	70.281.680	15.295.78	3.582.20	18.877.98	0.50*m*	32.601.98	*m* Mis en recouvrement le 2 janvier.
1869	1894	64.656.800	73.433.700	406.74	2.719.80	3.126.54	»	»	
1870	1931	66.364.700	75.659.770	1.068.18	2.801.45	3.869.63	»	»	
1871	1985	67.027.000	76.513.150	11.017.53	2.948.35	13.965.88	»	»	
1872	2450 (polices)	66.799.450	76.607.160	9.565.68	4.657.31*n*	14.222.99	0.10	7.505.93	*n* Dans ces sommes sont compris les frais de la reconstitution de la Société.
1873	2460	72.122.450	98.487.750	559.96	5.722.15*n*	6.282.11	»	»	
1874	2468	73.606.450	102.645.800	3.796.60	3.321.60	7.118.20	»	»	
1875	2477	74.884.950	105.552.000	8.798.80	3.178.65	11.977.45	»	»	
1876	2507	76.053.450	106.762.500	10.338.71	3.059.80	13.398.51	0.50*p*	51.599.10	*p* Mis en recouvrement le 20 novembre.
1877	2495	76.197.000*q*	106.870.200*q*	6.036.67	4.410.31	10.446.98	»	»	*q* Les valeurs immobilières assurées représentent environ 14/15 et 12/15 du chiffre total.
TOTAUX au 30 juin 77		2.671.030.500	2.951.788.784	238.108.60	139.139.97	377.188.57	3.60	185.637.58	

Digitized by Google

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENTS.

De Turmel	Maire	1819-1825	Président d'honneur, fondateur	A présidé aussi le Conseil général pendant le même temps.
Bon Marchant	Ancien maire	1819-1825	Présidait aussi le Conseil général, fondateur	Une délibération témoigne de la gratitude de la Société pour les services rendus.
Purnot	Notaire	1825-1831	Resté membre du Conseil (sauf quelques interruptions) jusqu'en 1850	A présidé le Conseil général jusqu'en 1831. Est resté membre jusqu'en 1850.
Bompard (aîné)	Négociant	1831-1832	Nommé maire de Metz	A aussi présidé le Conseil général.
Huart	Banquier	1832-1835	Membre du Conseil général depuis 1830	La reconnaissance du Conseil est constatée dans ses délibérations.
Soleirol (Joseph)	Chef de bon du génie en retraite	1835-1850	Membre du Conseil général depuis 1830	A aussi présidé le Conseil général à partir de 1835, et a rendu de grands services à la Société, ainsi que le constatent les registres des délibérations.
Blondin (aîné)	Architecte	1850-1857	Membre du Conseil général depuis 1819, vice-président depuis 1842, nommé président honoraire en 1857	A également montré le plus grand dévouement pour les intérêts de la Société, comme fondateur, organisateur et président.
Leclerc-Aubry	Entrepreneur	1857-1871	(Décédé.) Membre du Conseil général depuis 1853	Regrets unanimes du Conseil témoignés par plusieurs délibérations dont des extraits ont été transmis à la famille.
Rousseau	Imprimeur	1872-1874	Vice-président depuis 1857	
Gautiez (P.F.)	Ancien maitre de forges	1874	Président actuel (1878)	

VICE-PRÉSIDENTS. — Cette fonction n'a été créée qu'en 1842.

Du Coëtlosquet (le comte)	Propriétaire	1850-1852		
Niclausse (père)	Rentier	1853-1857	Membre du Conseil depuis 1829	Membre aussi du Conseil général de 1829 à 1834. Le Conseil d'administration a exprimé sa gratitude pour la collaboration zélée de cet administrateur.
Gilbrin (Omer)	Ancien notaire	1872	Vice-président actuel (1878)	Les services rendus par M. Gilbrin lors de la 2e reconstitution de la Société ont été déjà relatés.

MEMBRES.

Briard	Avoué	1819-1829	Membre du Conseil général jusqu'en		1836	
De Maud'hui	Ancien conseiller de préfecture	1819-1825	Id.	Id.	1834	
Gougeon (Louis)	Négociant en vins	1819-1830	Id.	Id.	1830	
Braun	Mercier	1819-1825, 1840-1855	Id.	Id.	1850	Services distingués et regrets du Conseil.
Simon (F.G.)	Banquier	1819-1825	Id.	Id.	1825	
Alexandre	Juge de paix	Id.	Id.	Id.	1834	
Aubertin	Garde-magasin en retraite	1819-1829	Id.	Id.	1829	(Décédé). Vifs regrets exprimés par le Conseil général.
Boissy	Capitaine du génie	1819-1830, 1832-1842	Id.	Id.	1835	Membre très-zélé, regretté par ses collègues.
Mercy (jeune)	Boulanger	1822-1829	Id.	Id.	1833	
Gentil (Joseph)	Fabricant de papiers	1823-1826				
Oulif	Avocat	1825-1827	Id.	Id.	1835	Vote de remerciements pour nombreux services rendus en dehors du Conseil.
Ducolombié	Propriétaire	1827-1830	Id.	Id.	depuis 1825 jusque vers 1830	
Guével	Notaire	1829-1830, 1831-1841	Id.	Id.	1828-1834	
Vesco	Général	1829-1830	Id.	Id.	1825-1830	
Simon (Louis)	Huilier	1829-1830, 1832-1838	Id.	Id.	1825-1836	
Volmerange	Rentier	1829-1830, 1832-1853	Id.	Id.	1829-1850	A été l'objet d'une mention au procès-verbal pour les fonctions d'administrateur qu'il a remplies avec zèle et distinction pendant 25 ans.
Munier	Capitaine d'artillerie	1830-1836	Id.	Id.	1830-1836	Regrets exprimés par l'administration d'être privée de la coopération si active de ce membre.
Courtois	Ancien colonel	1830-1835				
Galette	Médecin	1830-1831	Id.	Id.	pendant le même temps	
Barthe	Ancien sous-intendant	Id.				
Sido	Pharmacien	1830-1857	Id.	Id.	1830-1840	
Sturel (François)	Entrepreneur	1830-1850	Id.	Id.	1830-1850	Délibération constatant le concours empressé et distingué de ce membre.
Duviviers	Ancien marchand	1831-1838	Id.	Id.	1830-1838	(Décédé). Regrets du Conseil général pour la perte de cet administrateur des plus dévoués.
Amblard	Propriétaire	1831-1837	Id.	Id.	1830-1844	A donné des preuves de dévouement, constatées par le Conseil d'administration.
Frédefont	Ancien économe du lycée	1835-1838	Id.	Id.	1835-1844	
Chatel (jeune)	Ancien avoué	1835-1850	Président	Id.	1851-1863	Cet administrateur a été nommé souvent pour les services continuels qu'il a rendus à la Société.
Gautier (Gabriel)	Fabricant de papiers peints	1837-1852				Concours actif. Membre du Conseil général de 1837 à 1842.
Véver	Bijoutier	1838-1842	Membre	Id.	1837-1842	
Choné (Michel)	Entrepreneur	Id.	Id.	Id.	1835-1842	
Jaunez	Ingénieur du cadastre	1842-1842	Id.	Id.	1840-1872	
Belot	Avocat	1842-1850	Id.	Id.	1835-1872, vce-prt dep. 1863	Comme fondateur et réorganisateur ou membre de l'administration, M. Belot mérite la plus vive reconnaissance de la Société pour les services distingués qu'il lui a rendus.
Dovillé	Chef d'escadron en retraite	Id.	Id.	Id.	1840-1850	
Duviviers	Avocat, ancien sous-préfet	1842-1848	Id.	Id.	1841-1848	A rempli les fonctions de secrétaire pendant plusieurs années.
Rémond (Alexis)	Juge de paix	1848-1850	Id.	Id.	1835-1850	
Burtin-Moncel	Faïencier	1850-1853	Id.	Id.	1849-1853	
Dangé	Négociant	Id.				
Palanque	Commandant en retraite	1850-1859				
Thénard	Médecin	Id.				
Bompard (Ernest)	Négociant	1850-1852				
Lorquet	Employé	1852-1854				
Colchen (Victor)	Négociant en vins	1852-1857				
Blanchetête	Entrepreneur	1853-1859				
Voirhaye	Négociant	1854-1861				
Jeandelize (J. N.)	Ancien adjoint au maire	1857	Membre du Conseil général de 1849-1857 ; a présidé par intérim l'assemblée générale en 1872 et 1873			Est encore actuellement du Conseil d'administration et de l'assemblée générale des sociétaires.
Michel (Joseph)	Architecte	1857	En remplacement de M. Niclausse			Id.
Putz (Dominique)	Rentier	1857-1871	Membre du Conseil général de 1855-1857			Votes de remerciements pour services rendus et regrets exprimés.
Muel (André)	Architecte	1859	En remplacement de M. Palanque			Est encore actuellement du Conseil d'administration.
Tutenuit	Entrepreneur	1859-1865	Id.		M. Blanchetête	
Cailly (Charles)	Avocat	1860-1873	Id.		M. Blondin	Une délibération du Conseil rappelle le concours dévoué et distingué de ce membre et exprime les regrets de ses collègues.
Tarillon	Entrepreneur	1861-1865	Id.		M. Voirhaye	
Millet (Dominique)	Architecte	1865-1870	Id.		M. Tarillon	Expression des regrets du Conseil consignée au procès-verbal.
Petit (jeune)	Entrepreneur	1865-1867	Id.		M. Tutenuit	
Jacob (Charles)	Juge suppl[t] au tribunal civil	1867-1870	Id.		M. Petit	Id.
George (Michel)	Ancien négociant en cuirs	1870	Id.		M. Millet	Est encore actuellement membre du Conseil. Il était membre du Conseil général depuis 1861.
Toussaint (Jules)	Négociant	1870-1873	Id.		M. Jacob	Regrets exprimés par le Conseil.
Muscat (François)	Architecte	1871	Id.		M. Leclerc	Est encore actuellement membre du Conseil.
Pécheur (J. F.)	Ancien notaire	1873	Id.		M. Toussaint	Id.
Nouvian (Ch.)	Ancien imprimeur	1873-1876	Id.		M. Cailly	Le registre des délibérations contient un vote des regrets causés par le départ de ce membre.
Simon (Léon)	Négociant en graines	1876	Id.		M. Nouvian	Est encore actuellement membre du Conseil.

CONSEIL GÉNÉRAL

MEMBRES.

NOTA. — Les personnes qui ont fait partie des deux Conseils ne sont portées que sur la liste précédente avec la mention des fonctions qu'elles ont remplies au Conseil général. La présente liste ne mentionne donc que les personnes qui sont restées étrangères au Conseil d'administration. Les membres qui, quoiqu' élus, n'ont assisté à aucune réunion ne sont pas nommés.

Forfert	Négociant	1819-1825	Dubuisson (Pierre)	Ancien négociant	1835-1842	Gougeon (Gabriel)	Adjoint au maire	1855-1872
Blondin (père)	Greffier du tribunal de commerce	1819-1834	Choné (Dominique) (*c*)	Maître couvreur	1835-1841	Jacob (Théodore)	Propriétaire	1855-1858
Gérardin (fils)	Négociant	1819-1825	Greff (aîné)	Ancien négociant	1835-1847	Lerond (*e*)	Ancien percepteur	1855-1872
de Rampont	Ancien chef d'escadron	Id.	Chatel (aîné)	Ancien huissier	1835-1850	Maréchal (Félix)	Maire	1855-1871
Silly	Architecte de la ville	Id.	Perrin	Ancien pharmacien	1835-1847	Puel (père)	Médecin	1855-1866
Raynal	Maréchal des logis de la ville	Id.	Pellier	Propriétaire	1835-1848	* Salmon (Charles)	Négociant en vins	1855-1872
Montaigu (Louis)	Marchand de meubles	1819-1830	Cunin (*c*)	Ancien adjoint au maire	1837-1840	de Verneuil	Colonel d'infanterie en retraite	1856-1866
Maury	Ferblantier	Id.	Lamort	Imprimeur	1838-1855	Pierron	Ancien notaire	1857-1860
Questel	Officier en retraite	1819-1825	Jeunehomme-Juin (Victor)	Négociant	1838-1852	Munier	Commandant en retraite	1857-1869
de Julvécourt	Conseiller à la Cour royale	1819-1840	Parmentier	Serrurier	1838-1845	Dufresne-Beaudoin	Ancien négociant	1858-1860
Vincent	Bibliothécaire à l'École d'artillerie	1819-1830	Paixhans	Négociant	1838-1846	Simon (Victor)	Conseiller à la Cour d'appel	Id.
Vinbourg	Propriétaire	1825-1829	Fery-Laure	Négociant	1840-1842	Barillot	Fabricant de papiers peints	1861-1872
Dorr	Négociant	1825-1830	Hesse (Michel)	Entrepreneur	1840-1850	* Aerts	Rentier	Id.
Doucet (aîné)	Propriétaire	1825-1832	Bultingaire	Ancien marchand	1840-1848	Bastien (Charles) (*f*)	Négociant en fers	1861-1872
Valette	Marchand de fer	1825-1833	Aubry	Architecte	1840-1849	* de Bollemont	Conseiller à la Cour d'appel	1861-1871
Jeandelize (François)	Négociant	1825-1836	Berga (*c*)	Ancien notaire	1841-1853	Quarante	Colonel du génie en retraite	1863-1868
Dupont (jeune)	Commissionnaire	1825-1834	Poiré	Colonel en retraite	1844-1849	Florentin	Capitaine en retraite	1865-1866
Bouchotte (*a*)	Maire	1830-1832	Aix (Théodore)	Rentier	1849-1866	Clausse-Hoffmann	Négociant	1866-1868
Aubert (aîné)	Négociant	1830-1833	Perrié (S.-H.)	Marchand de bois	1849-1850	Rémond (Gustave)	Avocat	1866-1871
Collin	Ancien maître charpentier	1830-1846	Grenan (Philippe)	Confiseur	1849-1853	Sturel (Sylvain)	Adjoint au maire	1867-1870
Bodart (cadet)	Négociant	1830-1833	Dommanget (*d*)	Avocat	1849-1872	de Bouteiller	Ancien capitaine d'artillerie	1867-1872
Demange	Charpentier	1830-1835	Thiel (Augustin)	Inspecteur de l'Université	1849-1855	* d'Hannoncelles	Conseiller à la Cour	1867-1871
Lejeune	Entrepreneur	1830-1845	Barte (Félix)	Propriétaire	1849-1866	Rollin (Auguste)	Notaire honoraire	1867-1872
Pallez	Menuisier	Id.	Didion (Alexis)	Propriétaire	1849-1850	Marly	Ancien notaire, adjoint au maire	Id.
Puyperoux (fils)	Propriétaire	1830-1848 1855-1872	Caën (Louis-Aron)	Propriétaire	1849-1868	* Champigneulle	Fabricant d'ornements d'églises	1870-1872
Paguet	Propriétaire	1830-1844	de Viville	Rentier	1850-1855	Chatel (Ernest)	Avoué	1871-1872
Salle	Négociant	1830-1837	Schwabe	Ancien maire	1851-1855	Collignon	Ancien commissaire-priseur	1872
Toussaint	Passementier	1830-1842	Rémond (jeune)	Avoué à la Cour	1852-1861	Sturel (Emile)	Entrepreneur des travaux publics	1872
Lorette	Menuisier	1831-1840	Berger	Ancien juge de paix	1855-1868	Amblard (fils)	Négociant	1872
Leinen	Négociant	1831-1841	Bultingaire	Tanneur	Id.	Berga (Justin)	Ancien magistrat	1872
Paignié	Capitaine en retraite	1832-1841	Blaise (Jean)	Ancien négociant	1855-1860	Colon (Eugène)	Directeur de la Société, secrétaire des deux Conseils	1865
Simon (François) (*b*)	Grainier	1832-1872	Chartener (Hypolite)	Rentier	1855-1871			
Vandernoot	Ingénieur de la ville	1832-1835	Chenot	Négociant	1855-1872			
Berlandier	Ancien major du génie	1835-1850	Curé-Spol	Ancien négociant	1855-1860			

(*a*) M. Bouchotte était président d'honneur du Conseil.
(*b*) M. Simon est encore actuellement commissaire de l'assemblée générale pour la vérification des comptes (45 ans de service).
(*c*) Le registre des délibérations constate les regrets du Conseil à la suite du décès de M. Choné et de la sortie du Conseil de MM. Cunin et Berga, qui ont apporté à la Société un concours aussi utile que désintéressé.
(*d*) M. Dommanget a été l'objet d'une semblable délibération. Avant de faire partie du Conseil il rendait déjà des services à la Société depuis sa fondation, en sa qualité d'avocat. Il a été nommé vice-président en 1851 et président en 1863.
(*e*) M. Lerond, comme M. F. Simon et M. Henri Jeandelize, est commissaire de l'assemblée générale depuis 1872.
(*f*) M. Bastien, actuellement président de l'assemblée générale, a été nommé à ces fonctions en 1873 en remplacement de M. Dommanget.

* Ce signe indique que ces administrateurs font partie de l'assemblée générale qui depuis 1872 a remplacé le Conseil général.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

aussi le recours des voisins a-t-il, de tout temps, été considéré comme ne constituant qu'une très-petite obligation pour les Compagnies. Cette assurance étant peu coûteuse et substituant les Compagnies aux assurés dans les discussions qui peuvent s'élever, il est bon de la contracter à la condition de n'y pas trop sacrifier ; mais il est inutile de rappeler les règles à suivre, parce qu'elles n'ont été tracées que pour la forme et que l'assuré saura toujours apprécier le préjudice qu'il peut causer à ses voisins et limiter lui-même la quotité de sa prime après avoir signalé à l'agent les circonstances dans lesquelles il se trouve placé. Le tarif pour le risque du premier degré est de 0 fr. 20 c. p. 0/00 en ville.

Du reste, cette assurance n'est pas absolument complète, puisque, dans le cas où il a pu faire les justifications légales, le voisin est en droit d'exiger (ce qu'il n'est pas au pouvoir des Compagnies d'accorder), non-seulement le remboursement de ses pertes, mais des dommages-intérêts pour causes diverses, des indemnités pour accidents aux personnes, etc.

Risque locatif. — Le recours locatif est très-fréquemment exercé, et, contrairement à ce qui se passe pour le risque de voisinage, la loi a frappé le locataire d'une lourde responsabilité pour le cas particulier d'incendie.

Voici les deux articles du Code civil qui traitent de ce recours et que chacun devrait savoir par cœur :

« Art. 1733. — Le locataire répond de l'incendie, » à moins qu'il ne prouve : — que l'incendie est » arrivé par cas fortuit ou force majeure, ou par

Digitized by Google

» vice de construction, — ou que le feu a été com-
» muniqué par une maison voisine.

» ART. 1734. — S'il y a plusieurs locataires, tous
» sont solidairement responsables de l'incendie, à
» moins qu'ils ne prouvent que l'incendie a com-
» mencé dans l'habitation de l'un d'eux, auquel cas
» celui-là seul en est tenu, ou que quelques-uns ne
» prouvent que l'incendie n'a pu commencer chez
» eux, auquel cas ceux-là n'en sont pas tenus. »

Il est souvent impossible aux locataires de faire les preuves mises à leur charge pour s'exonérer de ce recours, ils ne doivent donc pas hésiter à se garantir par l'assurance.

Il peut arriver cependant que le droit du propriétaire puisse aller au delà des obligations contractées par les Compagnies et qui se bornent à la réparation du dommage matériel éprouvé par l'immeuble; mais il faut pour cela des circonstances exceptionnelles, heureusement très-rares à Metz.

On peut reprocher à quelques-unes de ces Compagnies de ne pas assez insister sur la gravité de ce risque et d'accepter trop facilement des propositions dictées par une économie mal raisonnée.

Les agents manquent souvent de l'influence nécessaire pour faire accepter leurs appréciations de leurs clients; d'autres, surtout dans les campagnes, n'ont pas les connaissances suffisantes pour les renseigner exactement. Il a pesé longtemps sur eux et il pèse peut-être encore, dans bien des endroits, une sorte de défaveur qui a nui, plus qu'on ne pense, aux progrès des assurances et à l'instruction des assurés. Il en est qui visent trop à l'économie, tandis que d'autres tâchent de faire monter la prime pour toucher de plus fortes remises. Comme c'est l'assuré

Digitized by Google

qui reste victime, il faut, je le répète, qu'il soit en mesure de prescrire ou de vérifier lui-même les conditions les plus essentielles du contrat.

Les Compagnies expliquent, dans les polices, que si la somme pour laquelle un locataire a fait garantir son risque locatif, est égale à quinze fois au moins le montant annuel de son loyer, elles répondent du dommage jusqu'à concurrence de la totalité de la somme assurée. Cette explication est mal comprise et trop souvent appliquée à la lettre ; il en résulte presque toujours une garantie incomplète, car il ne suffit pas que les Compagnies assurent jusqu'à concurrence d'une somme déterminée, il faut que cette somme représente la perte possible ou au moins probable que peut éprouver l'immeuble qu'on habite. Un locataire qui paye 200 francs de loyer, et chez qui un incendie se déclare, ne peut-il causer un préjudice à son propriétaire de plus de 3000 francs ? la maison ne peut-elle pas être détruite et valoir dix, vingt fois cette somme ? N'a-t-on pas vu aussi des locataires payer 2000 francs de loyer et n'habiter qu'en partie un immeuble dont la construction ne vaut que 20000 francs ? Pourquoi, dès lors, assureraient-ils 30000 francs ?

C'est lors des règlements des sinistres, c'est-à-dire lorsqu'il est trop tard, que les experts ont trop d'occasions de constater des insuffisances ou des irrégularités qui peuvent avoir pour conséquence de faire supporter aux locataires une partie de la perte immobilière et de les priver même de toute indemnité pour dommages à leur mobilier, etc. Le propriétaire ou son assureur peut, en effet, au moyen d'une saisie entre les mains de la Compagnie assurant le mobilier du locataire responsable, arriver à se subs-

Digitized by Google

tituer dans les droits de ce dernier qui, dès lors, quoiqu'assuré, n'a plus rien à recevoir.

La prime demandée, qui est de 0 fr. 25 c. p. 0/00 pour le risque simple, est, du reste, relativement faible, eu égard aux pertes que cette assurance occasionne aux Compagnies.

RECOURS DES LOCATAIRES CONTRE LE PROPRIÉTAIRE. — Ce risque n'est pas, depuis bien longtemps, compris dans les risques assurables et il n'a encore donné lieu, dans ce pays, qu'à des affaires relativement restreintes. Cependant les propriétaires prévoyants doivent s'en garantir, surtout ceux qui peuvent avoir des doutes sur certains détails de la construction de leurs immeubles, ou sur son état d'entretien.

Voici, du reste, le texte de la loi applicable, quoique n'étant pas spéciale au cas d'incendie :

« ART. 1386, C. c. — Le propriétaire d'un bâti-
» ment est responsable du dommage causé par sa
» ruine, lorsqu'elle est arrivée par une suite du défaut
» d'entretien ou par le vice de sa construction.

» ART. 1721. — Il est dû garantie au preneur pour
» tous les vices ou défauts de la chose louée qui en
» empêchent l'usage, quand même le bailleur ne les
» aurait pas connus lors du bail.

» S'il résulte de ces vices ou défauts quelque perte
» pour le preneur, le bailleur est tenu de l'indem-
» niser. »

La jurisprudence n'est pas encore parfaitement fixée, mais elle paraît avoir distingué entre les cas qui peuvent se présenter. Le vice de construction connu du locataire, ou apparent, et le manque d'entretien qui n'est pas signalé par l'occupant, n'entraînent pas la responsabilité du propriétaire; il en

Digitized by Google

est de même de certaines détériorations cachées ou autres qui se produisent par suite de causes accidentelles, etc. Les exceptions admises sont même assez nombreuses pour qu'à ma connaissance du moins, ce recours n'ait pu encore être exercé utilement à Metz.

C'est surtout ici que les Compagnies ne peuvent entrer dans toute l'étendue des responsabilités incombant au propriétaire qui veut se garantir contre le recours de ses locataires. Elles ne sont comptables que des pertes mobilières, très-difficiles à apprécier, et non de celles qui résultent de chômage, défaut de jouissance des lieux loués, résiliation de bail, etc., etc.

Cette circonstance empêche considérablement l'extension de cette assurance et doit être de nature à inspirer quelques scrupules aux tribunaux, lorsqu'il s'agit de rendre cette responsabilité applicable au cas d'incendie et de l'ajouter à toutes celles qui pèsent déjà sur les propriétaires.

Si les articles 1733 et 1734 sont bien durs aussi pour les locataires, le législateur en a fait une mesure de préservation contre le feu qui, trop souvent, a été occasionné par la négligence, pour ne pas dire plus, de locataires ne comprenant pas leurs obligations vis-à-vis de celui qui leur confiait sa propriété. Les Compagnies ont mis le remède à côté du mal d'une façon plus efficace que dans l'assurance contre le recours des locataires, et ceux qui restent exposés aux conséquences de cette loi, que tout le monde doit connaître, ne peuvent accuser qu'eux-mêmes de leur manque de prévoyance.

Quoi qu'il en soit, les propriétaires qui trouveraient trop difficile et insuffisant de recourir à la

Digitized by Google

garantie telle que les Compagnies d'assurances peuvent la leur procurer, ont un moyen de lutter contre cette responsabilité, en entretenant avec soin leurs immeubles, en surveillant les ouvriers qu'ils emploient pour qu'ils ne fassent pas de construction vicieuse, et surtout en introduisant dans leurs baux la renonciation, par leurs locataires, aux droits que lesdits articles 1386 et 1721 peuvent leur donner à la suite d'un incendie.

Risques accessoires. — Je ne puis qu'indiquer ces assurances spéciales, d'un usage peu fréquent et qui ne peuvent intéresser que certains industriels ou négociants ayant, du reste, plus de facilités que beaucoup d'assurés pour se renseigner exactement.

Il y a d'abord le risque d'explosion des appareils à vapeur, du gaz, de la poudre, pour le cas où il ne serait pas constaté de traces d'incendie.

Il est facile, au moyen d'une surprime insignifiante, d'obvier à ce danger dont il ne faut pas s'exagérer l'importance, car il est assez rare qu'une explosion ait lieu sans déterminer au moins un commencement d'incendie, et il arrive même qu'elle peut en être le résultat.

Il en est de même pour les dégâts causés par la foudre et par l'explosion de substances explosibles, telles que les alcools, les hydrocarbures, les essences, etc.

Il y a des Sociétés, me paraissant un peu étrangères à mon sujet, qui ont cherché à combler les lacunes que j'ai signalées dans les risques garantis par les Compagnies proprement dites d'assurance contre l'incendie. Les pertes pour défaut de jouissance, chômage, déplacements, accidents aux per-

Digitized by Google

sonnes et aux choses, maladies, etc., sont prévues dans leurs statuts. Si elles n'ont, jusqu'à présent, obtenu que de rares adhésions dans ce pays, plusieurs d'entre elles ont certainement de l'avenir.

L'assurance contre la grêle, les sinistres maritimes, les pertes résultant de prêts hypothécaires, le bris des glaces, les accidents de voitures, la mortalité des bestiaux et l'assurance sur la vie des hommes, etc., sont de fondation plus ancienne et d'un usage plus répandu.

En Amérique et en Angleterre il y a des Compagnies qui ne reculent devant aucune offre ni aucuns risques, et qui font des contrats d'une durée de quelques jours, de quelques heures. Le besoin de s'assurer contre toutes sortes de chances, en cas de voyage ou d'entreprises quelconques, est si fort enraciné qu'il est peu d'exemples de Compagnies, si excentriques que soient leurs buts, qui aient eu à se plaindre du peu d'empressement du public et aient liquidé par suite du manque d'adhérents.

Nos mœurs repoussent encore cette extension de l'assurance, qui nous semble exagérée et qui, dans ces pays, est considérée comme une preuve du progrès de la civilisation et de l'esprit d'association qui y a enfanté des merveilles. Qui a raison? C'est une question étrangère à ce travail, que plusieurs auteurs ont cru résoudre, mais qui, selon moi, appartient encore à l'avenir.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

PAGES.

Avant-propos. 41
Fondation de la Société d'assurances mutuelles de Metz. . . . 43
Reconstitution de la Société d'assurances mutuelles de Metz, sous le nom de *La Messine* 56
Deuxième reconstitution de la Société 62
Organisation. 74
Actes de la Société 101
Résultats 113
Observations sur le contrat d'assurance. 130
Considérations générales. 130
Risque immobilier. 131
Risque mobilier. 135
Risque de voisinage. 136
Risque locatif 137
Recours des locataires contre le propriétaire. . . . 140
Risques accessoires. 142

Tableaux.

Tableau nº 1 — Relevé des opérations de la Société, de 1819 à 1877.

Tableau nº 2. — Listes des présidents, vice-présidents et membres du Conseil d'administration et du Conseil général de la Société.

Digitized by Google

SCIENCES ÉCONOMIQUES. — CONCOURS DE L'ANNÉE 1877-1878.

RAPPORT

SUR UN MÉMOIRE AYANT POUR TITRE :

HISTORIQUE DE L'EXPLOITATION DU SEL EN LORRAINE,

ET POUR ÉPIGRAPHE CES PAROLES DE PLINE :

Sal omnis aut fit aut gignitur : utrumque pluribus modis, sed gemina causa, coacto humore, aut siccato ;

PRÉSENTÉ A L'ACADÉMIE DE METZ, DANS SA SÉANCE DU 25 AVRIL 1878,

Au nom d'une Commission composée
de MM. l'abbé LEDAIN, DUPRIEZ et l'abbé FLECK, *rapporteur*.

Messieurs,

La Commission à laquelle vous avez bien voulu confier l'examen du Mémoire dont il est question dans ce rapport s'est acquittée de sa mission avec tout le soin possible ; elle m'a ensuite chargé de vous exposer le résultat de ses investigations et les conclusions qu'elle a formulées à l'unanimité.

Le travail dont nous devons rendre compte comprend environ quarante pages in-folio. Il est divisé en trois parties bien distinctes.

Digitized by Google

La *première* est relative à *l'état de la vallée de la Seille supérieure dans les temps anciens.*

L'auteur prétend démontrer que dès les temps préhistoriques, et jusqu'au quatorzième siècle, la vallée de la Seille supérieure, de Tarquimpol à Salonne, « ne fut qu'un vaste et insondable marais »;

Qu'en effet, les constructions gigantesques connues sous le nom de *briquetage de la Seille,* tant celle qui, « depuis des siècles, tient la petite forteresse de » Marsal suspendue au-dessus d'un marais sans » fond », que celle de Moyenvic et de Vic, supposent une inondation vaseuse permanente et ne sauraient être attribuées qu'aux contemporains du renne; que les « racinaux de soutènement » entassés à Dieuze « dans un marais noir et visqueux », et découverts en 1840, prouvent également cette assertion ; qu'on peut encore dire la même chose « des roseaux en- » fouis et conservés dans la vase, assez loin des » bords de la Seille, au pied des collines qui l'en- » caissent » ;

Que cet état de choses n'a pu cesser avant la création de l'étang de Lindre par les évêques de Metz; qu'avant cette époque, c'est-à-dire avant le quatorzième siècle, les sources salées de la vallée de la Seille supérieure devaient se perdre dans la vase, et que dès lors il ne saurait être question de l'existence d'une saline quelconque dans cette même vallée avant le quatorzième siècle.

« Pour que l'on découvrit les sources salées », dit l'auteur du Mémoire, « il fallait une révolution hy- » drologique. Les évêques de Metz la provoquèrent » au quatorzième siècle, en ordonnant la construction » en amont et en travers de la vallée rétrécie entre » deux promontoires boisés au nord de *Decempagi,*

Digitized by Google

» d'une digue capable de retenir plus de 20 millions » de mètres cubes d'eau et d'en supporter les efforts. » La rivière, soulagée et contenue, rentra dans son » lit, laissant de chaque côté de ses bords la vallée » se dessécher, les eaux salines sourdre et appa- » raître à la surface du sol libre et désormais dé- » couvert. Il n'y eut plus que des inondations par- » tielles ou intermittentes vis-à-vis Bathelémont, » autour de Marsal, Moyenvic, Burthecourt, encore » y laissèrent-elles à nu une bonne partie de la vallée » autrefois envahie par l'eau. Alors seulement les » populations vinrent défricher, cultiver les parties » d'alluvion fertiles d'où la rivière s'était définitive- » ment retirée.

» Quant aux sources salées elles jaillirent et on les » découvrit à une distance assez rapprochée des rives » de la Seille; celle que nous attribuons à *Decempagi* » à 50 ou 60 mètres ; celle de Lindre à 50 mètres ; » celle de Dieuze à 200 mètres ; celles de Haraucourt, » dont la plus élevée fut conduite dans l'intérieur de » Marsal, à 250 mètres; celle de Moyenvic et de Vic, » à une distance beaucoup moindre ; celle de Salonne » à plus de 500 mètres. »

Ici votre Commission se permet deux observations : D'abord, sans parler des racinaux et des roseaux enfouis dans la vase on ne sait quand, est-il bien certain que les billots de bois de renne trouvés vers 1860 à la surface du briquetage de Marsal, prouvent avec évidence qu'il faille faire remonter ce briquetage aux temps préhistoriques ? Ce qui pourrait en faire douter, c'est, entre autres, la remarque suivante, extraite textuellement du *Dictionnaire d'histoire naturelle* de Dorbigny : « On trouve, » dit l'auteur de l'article, *Desmarest*, « dans les Commentaires de

Digitized by Google

» Jules César, une bonne description du renne qui » habitait alors les forêts de la Germanie »[1]. D'ailleurs comment l'auteur du Mémoire pourra-t-il concilier la théorie que nous venons d'exposer avec ce que nous lisons dans la seconde partie de son travail : 1° sur la saline de Marsal dont les titres remontent au huitième siècle, et celle de Vic qui « ne doit pas remonter moins haut » ; 2° sur la saline de Lindre-Basse dont il y a cinquante ans environ on découvrit les restes « au milieu d'un affreux marais », qui n'était autre chose qu'un « abominable et » infect cloaque » ?

La *seconde partie du Mémoire* est relative principalement à la discussion des documents qui nous sont restés sur chaque saline de la Lorraine et à l'histoire de ces salines.

L'auteur commence par les salines de la *partie supérieure de la Seille.*

Il enlève d'abord à Dieuze et restitue à Tarquimpol la gloire d'avoir été l'ancienne *Decempagi.*

Viennent ensuite par ordre les salines de Lindre-Basse, de Dieuze, Marsal, Moyenvic, Vic et Salonne.

Passant ensuite aux salines de la *Petite-Seille,* l'auteur énumère et discute les documents relatifs aux salines de Morhange, d'Amelécourt, de Château-Salins et même de Saléaux, quoique située dans un autre bassin.

Il termine cette partie de son travail par l'histoire des salines de Rosières et de Sarralbe, situées dans les vallées de la Meurthe et de la Sarre, et ajoute quelques remarques sur la composition du personnel chargé de l'exploitation des salines de la Lorraine.

[1] Loco cit. Article : *Renne.*

Digitized by Google

Sept pages et demie du manuscrit sont consacrées à la saline *de Dieuze*, dont l'histoire, y compris les procédés de fabrication, est donnée d'une manière assez complète. Parmi les améliorations successives introduites dans cette saline, et qui ont presque toutes pour objet de ménager le combustible, on remarquera les bâtiments de graduation établis en 1738, l'introduction de la houille avant 1782, la construction de plus en plus rationnelle des poêles et des fourneaux, la précipitation plus complète du schlot, l'emploi du sel gemme pour augmenter le titre des eaux et la fabrication de la soude artificielle.

Les salines de *Marsal*, de *Moyenvic*, de *Vic* et de *Salonne* ne prennent ensemble que sept pages environ du manuscrit. Il est à présumer que le mode d'exploitation ne différant guère de celui employé à Dieuze, l'auteur a cru pouvoir se dispenser d'en parler.

Une place un peu plus considérable est réservée à l'ensemble des salines des vallées de la *Petite-Seille*, de la *Moselle* et de la *Sarre*.

La *troisième partie du Mémoire* se rapporte à ce que l'auteur a pu recueillir sur le trafic, sur l'impôt et le prix des sels et sur les combustibles employés.

Votre Commission regrette que l'auteur du Mémoire ait cru devoir passer sous silence la fabrication des produits chimiques qui, dans une saline importante, sont le corollaire obligé de la fabrication de la soude artificielle.

Elle a surtout regretté que, dans l'exposé très-succinct de la précipitation du schlot et de la fabrication de la soude, il se soit glissé deux ou trois

Digitized by Google

inexactitudes assez graves, sans doute très-faciles à corriger, mais qu'il est difficile de prendre pour de simples fautes de transcription. Ainsi, à la page 12e, un sel nommé *chlorhydrate calcaire* est donné comme l'un des composants du schlot; à la 14e page ce mots : *carbonate de soude, sulfure de soude*, devraient sans doute être remplacés par les suivants : *carbonate de chaux, carbonate de soude.*

Enfin, comme nous l'avons déjà dit plus haut, il y a une contradiction, au moins apparente, entre la théorie du mémoire relative à l'état de la Seille depuis les temps préhistoriques et les documents cités dans la *seconde partie.*

Toutefois, il a semblé à votre Commission que, dans son ensemble, le travail qui nous est soumis est une étude très-sérieuse, qui a demandé des recherches considérables ; que d'ailleurs il n'est pas une compilation; que non-seulement l'auteur discute les documents et sait donner un avis motivé, mais encore que plusieurs détails intéressants, notamment ceux relatifs au puits salé de Lindre-Basse, sont les résultats de ses observations et de ses souvenirs personnels, observations et souvenirs qui, d'après certains indices, semblent remonter vers l'origine de ce siècle.

En résumé, votre Commission pense qu'il y a lieu d'accorder la *Grande médaille de bronze* à l'auteur du Mémoire ayant pour épigraphe les paroles suivantes : *Sal omnis aut fit aut gignitur : utrumque pluribus modis, sed gemina causa, coacto humore, aut siccato.*

En conséquence, elle vous propose, non-seulement d'accorder à ce travail la distinction qu'il nous semble

Digitized by Google

mériter, mais encore de le soumettre à la Commission des impressions pour être publié dans les Mémoires de la Compagnie.

Ces conclusions ayant été adoptées, l'ouverture du billet cacheté joint au travail fait connaître le nom de l'auteur, M. le docteur Ancelon, de Nancy.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTORIQUE

DE

L'EXPLOITATION DU SEL

EN LORRAINE,

PAR M. LE DOCTEUR E. A. ANCELON,

LAURÉAT.

Sal omnis aut fit aut gignitur : utrumque pluribus modis, sed gemina causa, coacto humore, aut siccato.

(C. PLINII *secundi histor. natur.* T. V, p. 109, cap. 39. Biponti, 1783.)

De nombreuses et puissantes couches de sel gemme s'étalent par étages, dans le *trias,* depuis le parallèle de Fénétrange jusqu'à celui de Dax, traversant ainsi, du nord-est au sud-ouest, le territoire de la France, selon sa plus grande étendue. Dès lors rien d'étonnant si des sources salées ont jailli, de temps immémorial, dans les vallées de la Lorraine, au nord de la chaîne des Vosges.

A l'est de l'ancien département de la Moselle, les terrains salifères des bords de la Sarre, mêlés à des *stratifications* de *muschelkalk,* appartiennent aux *horizons géologiques salifères* de la Souabe [1].

[1] J. Levallois. *Mémoire sur le gisement du sel gemme dans le département de la Moselle, etc.*

Digitized by Google

Dans un manuscrit fort ancien, intitulé : « *Notes historiques sur les richesses de la Lorraine* » [1], il est dit qu'un certain Jean Poiret vint, en 1299, offrir à l'évêque Gérard de Relange de lui découvrir de grands amas de sel gemme dans le voisinage des salines et d'en ouvrir des carrières, mais que, par prudence et par crainte de perdre les sources, son offre fut rejetée. On voulut conclure de là que les mines de sel gemme avaient été découvertes, dans notre Lorraine, dès le treizième siècle. Mais il est évident que Poiret, dépourvu de connaissances géologiques — science qui n'existait pas alors — ayant vu les mines de sel gemme de la Pologne, exploitées dès 1251 ou 1289, raisonnait par analogie et pensait que nos sources salées recouvraient des bancs de sel gemme, comme celles de la Pologne. La proposition de Poiret fut considérée comme une insigne folie.

Depuis la création toute moderne de la science géologique, l'existence de ces richesses souterraines n'est plus contestée, mais l'histoire de l'invention des sources salées en Lorraine est encore fort obscure, aussi bien que ce qui concerne les premiers âges de la population.

Ces ténèbres, derrière lesquelles se dérobe la période initiale de l'histoire de nos salines, ont été singulièrement épaissies par les géographes et les historiens, depuis Josias Simler, Ortélius, Adrien de Valois, d'Anville, Guillaume de l'Isle, jusqu'à Dom Calmet et d'autres plus modernes, en plaçant à Dieuze —

[1] Ce manuscrit, qui a été lu et cité par M. Dupré, directeur de la saline de Moyenvic, était entre les mains d'un M. Thirion, agent des salines à Sarrebruck.

Digitized by Google

ville de la fin du moyen âge — le *Decempagi* de l'itinéraire d'Antonin et de la carte de Peutinger.

Plus récemment, feu M. de Beaulieu, qui replaça avec nous *Decempagi* à *Tarquimpol*, a commis d'autres erreurs que nous aurons à redresser avec toute la déférence due à un écrivain autorisé.

Pour débrouiller le chaos, en ce qui concerne notre question, nous sommes tenu d'éclairer diverses propositions préliminaires qui ressortissent à la géologie et à l'hydrologie locales. Nous interrogerons ensuite les faits, les découvertes, les titres, les documents qui subsistent afin de pouvoir affecter à chaque source, à chaque saline, le contingent de preuves qui lui revient; nous terminerons par ce que nous avons recueilli sur le trafic, sur l'impôt et le prix des sels et sur les combustibles employés.

§ 1.

Commençons par la vallée de la Seille supérieure, si peu connue, malgré les travaux du savant ingénieur d'Artezé de La Sauvagère [1]; les sources salées et les établissements sauniers y sont en nombre plus considérable que partout ailleurs [2].

« La rivière de la Seille (Salia), dit M. Beaulieu, prend sa source dans l'étang de Lindre et va se perdre dans la Moselle, auprès de Metz, en arrosant, dans son cours lent et sinueux, une vallée souvent marécageuse, mais toujours verdoyante et fertile. »

[1] *Recherches sur la nature et l'étendue d'un ancien ouvrage des Romains*, 1 vol. in-8°, 1740.

[2] C'était vrai avant 1842.

Digitized by Google

« Au temps des Gaulois et des Romains, l'aspect de la contrée devait être à peu près le même qu'aujourd'hui, car elle était dès lors couverte d'une nombreuse (?) population attirée moins par la richesse et la fertilité du sol que par les sources salées qui en jaillissent de toute part. »

« A partir du quatrième siècle, le cours de la Seille cessa (?) d'être entretenu, et la plaine que recouvre aujourd'hui l'étang de Lindre put se changer en un marais fangeux et de difficile accès; mais cette position n'en parut que plus facile à défendre [1]. »

En composant ce morceau, M. Beaulieu fit une idylle charmante; mais ce n'est qu'une idylle qui fait plus d'honneur à son imagination qu'à la sévérité de sa critique : il ne donne aucune preuve de ce qu'il avance. Il oublie même cette déclaration qu'il expose quelques lignes plus haut : « C'est précisément dans le quatorzième siècle que la plaine marécageuse de Lindre a été convertie en étang [2]. » Mais cette plaine, depuis les temps antéhistoriques jusqu'à la création de l'étang de Lindre, ne fut jamais qu'un vaste marais, ce que je vais démontrer afin d'éclairer quelque peu l'histoire confuse de la découverte de nos sources salées.

A l'époque où M. Beaulieu publia son intéressant travail, les découvertes et la création de la science préhistoriques étaient reléguées dans les futurs contingents. Que savait-on de *Decempagi*, de *Tarquimpol*, de Dieuze, de la vallée de la Seille tout entière?

[1] *Archéologie de la Lorraine ou Recueil de notices et de documents pour servir à l'histoire des antiquités, etc.*, par M. Beaulieu. 1 vol. in-8°, Paris, 1840.

[2] Ibid.

Digitized by Google

Qui avait entendu parler des *habitations lacustres?* Assurément le savant archéologue se fût bien gardé d'écrire son idylle, et surtout de nous la présenter comme un argument historique, s'il eût pu se rendre compte de l'état de la vallée de la Seille dans les temps anciens.

Essayons de satisfaire à ce *desideratum*.

La Seille, qui mesure à peine 30 mètres de pente, de la digue de l'étang de Lindre à Metz, loin d'être contenue entre ses bords, étalait, dès les temps antérieurs à l'histoire, ses eaux vaseuses et ses insondables marais au long et au large de la vallée. Celle-ci, conséquemment, ne pouvait être ni « verdoyante » ni « fertile », encore moins « couverte d'une nombreuse population attirée » par les avantages précieux dont parle M. Beaulieu. Nous verrons plus loin quelle espèce d'habitants tentèrent les marais obstrués par des broussailles et des roseaux entre nos vastes forêts.

Oui, en amont et non loin de la source de la rivière, une presqu'île de 55 hectares échancrait, dominait le marais qui fut plus tard l'étang de Lindre. Était-elle habitée avant la conquête des Gaules par J. César? On l'ignore. Ce que l'on sait, c'est que sur ce tertre, environné d'eau et de marais « si facile à défendre » les Romains, à une époque demeurée inconnue, construisirent l'importante station militaire de *Decempagi*, centre d'une étoile de leurs admirables routes stratégiques; que cette station, ruinée par les Barbares, fut remplacée, au moyen âge, par un château-fort, ensuite par le hameau de Tarquimpol.

Lorsqu'on descendait le cours de la Seille, en suivant la crête des collines de Kœking (car on ne

Digitized by Google

pouvait autrement approcher des bords de la rivière à cause de la hauteur de l'inondation permanente dont nous donnons plus loin la preuve), on rencontrait, en plusieurs points où la vallée, toujours complétement inondée, s'était élargie, une série de curieux monuments, aujourd'hui ensevelis sous des couches de terrains accumulées par les siècles et dont la mémoire des hommes n'a gardé aucun souvenir; inconnus aux Gaulois, aux Romains, aux Austrasiens, aux Lorrains, aux Français, ils ne furent révélés aux archéologues qu'en 1740, par d'Artezé de La Sauvagère [1]. Quelle en fut la destination? A quels constructeurs les attribuer? Je veux parler, on le comprend, de ces constructions gigantesques, connues aujourd'hui sous le nom de *briquetage de la Seille.*

La Sauvagère en fait honneur aux Romains, sans tenir compte de l'épaisseur du terrain gaulois interposé entre le *briquetage* et la voie romaine de *Divodurum* à *Pons-Saravi,* traversant Marsal. Pour un directeur de la saline de Moyenvic, M. Dupré [2], le *briquetage* remonterait tout au plus à la période carlovingienne. Ni l'une ni l'autre de ces hypothèses ne satisfaisant MM. Beaulieu et Beaupré, ils reportèrent la construction de tout le *briquetage de la Seille* à l'époque gauloise. Pour la Société d'archéologie lorraine, M. le docteur Ancelon paraît être dans le vrai lorsqu'il démontra, en avril 1870 [3], dans la lecture d'un Mémoire faite dans une séance de cette Société, que ces monuments ont servi d'*habitations lacustres.*

[1] Loc. cit.
[2] *Mémoire sur les antiquités de Marsal.*
[3] *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine.*

Digitized by Google

La première de ces constructions est un immense radeau en briques, cubant, selon La Sauvagère, 144,000 toises, qui tient la petite forteresse de Marsal suspendue, depuis des siècles, au-dessus d'un marais sans fond.

Entre les chaussées de la ville et la surface du *briquetage* dont elles couvrent les deux tiers environ, trois étages de terrains sont stratifiés, savoir :

1° Terrain moderne;

2° Terrain romain, au-dessous de celui-ci;

3° Terrain gaulois immédiatement appuyé sur le briquetage.

Dans la couche de terrain supérieure, point de débris d'aucune sorte; c'est dans la seconde que La Sauvagère constata la présence de *fourneaux à fondre le cuivre,* tout à fait semblables à ceux que l'on trouva plus tard à Tarquimpol, au fond desquels on recueillit (en 1839) de magnifiques culots de rosette, et ramassa un vase en terre cuite signé Cassius; c'est encore dans le même terrain que M. de Saulcy rencontra une pyramide dressée autrefois par les habitants de Marsal en l'honneur de l'empereur Claude, à son retour de la Bretagne. Nul n'a parlé jusqu'ici de trouvailles dans le terrain gaulois; mais, au-dessous de ce terrain gaulois, à la surface du *briquetage,* des fouilles entreprises, de 1855 à 1860, pour la construction de nouvelles casernes, ont mis au jour des quantités prodigieuses de *cornes de cerfs et de rennes,* sciées en billots, de 20 à 25 centimètres de longueur [1]. On a recueilli, en même abondance, de ces débris animaux sur le

[1] Un certain nombre de ces billots, en bois de rennes, donnés au Musée lorrain, ont été détruits dans l'incendie du palais des ducs.

Digitized by Google

briquetage de Moyenvic. C'est la présence de ces précieux restes étudiés sérieusement, ainsi que les couches de terrain, qui a conduit M. le docteur Ancelon à attribuer le *briquetage de la Seille* aux constructeurs des *habitations lacustres*. Le tiers du *briquetage* qui dépasse, à l'ouest, l'enceinte de la forteresse, est couvert par une couche de marais mesurant, en moyenne, au temps de La Sauvagère, 11 pieds d'épaisseur.

Moyenvic, à partir de la porte de la saline jusques et y compris l'emplacement de l'église de Saint-Piant (aujourd'hui complétement disparue), et une partie de ses jardins reposent sur un autre *briquetage* de 82499 toises cubes; 22950 toises carrées (La Sauvagère n'a pas eu le temps d'en déterminer le cube) d'une semblable construction se trouvent sous le château et la ferme de Burthecourt; enfin la sonde de l'ingénieur des mines, Levallois, à la recherche du sel gemme, rencontra encore un *briquetage* dans le sous-sol du ban de Vic en 1819.

Nous voilà bien loin de l'hypothèse de M. Beaulieu parlant « de nombreuses populations, etc. » Assurément les premiers habitants des marais de la Seille ne furent ni des agriculteurs ni des sauniers. S'ils s'arrêtèrent devant les parties les plus larges de la vallée, constamment inondée; s'ils les choisirent pour y construire leurs *radeaux de briques,* ils ne pensèrent qu'à se mettre à l'abri de l'attaque des bêtes fauves et d'ennemis de toute sorte qu'ils pouvaient redouter au milieu d'inextricables forêts. Les sources salées, à cette époque reculée, cachées aux yeux des *contemporains du renne,* se perdaient dans la vase, dans les eaux douces et stagnantes de la Seille. C'est dans cet état que les Gaulois, puis les

Digitized by Google

Romains trouvèrent la vallée. Quand ceux-ci construisirent *Decempagi* et les *dix pagi* qui en dépendaient, ils placèrent ces *pagi* dont nous avons retrouvé les ruines sur des points assez élevés du penchant de nos collines, comme s'ils avaient voulu nous indiquer l'étendue des marais dans la vallée de la Seille.

Pour que l'on découvrît les sources salées, il fallait une révolution hydrologique. Les évêques de Metz la provoquèrent, au quatorzième siècle [1], en ordonnant la construction, en amont et en travers de la vallée rétrécie entre deux promontoires boisés au nord de *Decempagi,* d'une digue capable de retenir plus de 20 millions de mètres cubes d'eau et d'en supporter les efforts. La rivière, soulagée et contenue, rentra dans son lit, laissant de chaque côté de ses bords la vallée se dessécher, les eaux salées sourdre et apparaître à la surface du sol libre et désormais découvert. Il n'y eut plus que des inondations partielles ou intermittentes, vis-à-vis Bathlémont, autour de Marsal, Moyenvic, Burthecourt : encore y laissèrent-elles à nu une bonne partie de la vallée autrefois envahie par l'eau. Alors seulement les populations vinrent défricher, cultiver les parties d'alluvion fertiles d'où la rivière s'était définitivement retirée.

Quant aux sources salées, elles jaillirent et on les découvrit à une distance assez rapprochée des rives de la Seille : celle que nous attribuons à *Decempagi,* à 50 ou 60 mètres; celle de Lindre, à 50 mètres; celle de Dieuze, à 200 mètres; celles de Haraucourt dont la plus élevée fut conduite dans l'intérieur de Marsal [2], à 250 mètres; celles de Moyenvic, de Vic,

[1] MM. Beaulieu et Beaupré, loc. cit.
[2] D'Artezé de La Sauvagère, loc. cit.

Digitized by Google

à une distance beaucoup moindre; celle de Salonne, à plus de 500 mètres.

Deux expériences ont démontré que les inondations d'eau et de vase s'étendaient dans la vallée, fort loin des bords actuels de la Seille, conséquemment à des hauteurs dont il faut tenir compte et bien au delà des points où jaillirent les sources utilisées ou non.

1. Dans l'intérieur de la ville de Dieuze (place des Halles) où le sol est le plus élevé, en creusant, en 1860, les fondations de la maison Culté, on découvrit, à une profondeur de 4 mètres, sous des terres rapportées, *une masse de fagots entassés dans un marais noir, visqueux*, ayant servi de *racinaux* de soutènement aux piliers des halles actuellement détruites. Évidemment l'inondation permanente de la vallée avait dû s'élever jusque-là avant la modification apportée par l'établissement de l'étang de Lindre.

2. D'autre part, divers sondages et fouilles pratiqués, en 1850, assez loin des bords de la Seille, au pied des collines qui l'encaissent, en avant des vignes de Kerprich, ont mis à découvert, à des profondeurs variées, une quantité prodigieuse *de roseaux enfouis et conservés dans la vase* dont on ne soupçonnait pas la présence à cette élévation.

Il résulte de ce qui précède :

1° Que la vallée de la Seille, depuis Tarquimpol jusqu'à Salonne, ne fut qu'un vaste et insondable marais, avant la création de l'étang de Lindre;

2° Que les remarquables *briquetages* signalés plus haut, inconnus, tout à fait ignorés des Romains qui firent passer sur un de ces radeaux de briques (celui de Marsal) — sans se douter de son existence — la

Digitized by Google

chaussée de Metz à Strasbourg, justifient, par leur présence, ainsi que la découverte des *racinaux* de Dieuze et des *roseaux conservés dans le marais*, au nord de la Seille, justifient, disons-nous, l'opinion émise sur l'état d'inondation vaseuse, permanente de la vallée, depuis les temps antéhistoriques jusqu'au quatorzième siècle ;

3° Que les sources salées, aujourd'hui connues, ne peuvent, eu égard à leur situation, avoir été découvertes qu'après le retrait et la rentrée définitive des eaux dans le lit de la Seille et le dessèchement des marais opéré par la modification du cours d'eau au quatorzième siècle.

Nous ne rencontrerons rien de semblable à ce qui vient d'être exposé, dans la vallée de la *petite Seille*, ni sur les terrains où nous aurons à étudier d'autres salines ; mais des difficultés d'une autre nature ne nous manqueront pas.

§ II.

On est donc fort embarrassé lorsqu'il s'agit de fixer l'époque où furent construites les salines de la partie supérieure de la Seille, et ce n'est pas ce mot de Pline qui peut nous renseigner : « Galliæ Germaniæ que ardentibus lignis aquam salsam infundunt [1]. »

Saline de Decempagi. — La première en date, la plus ancienne, selon nous, dans la vallée supérieure de la Seille, serait celle dont on peut voir les ruines (fort apparentes encore il y a quarante ans, dont les

[1] T. V, liv. 31, chap. 39, p. 111. Deux-Ponts, 1784.

Digitized by Google

traces reconnaissables aujourd'hui disparaissent peu à peu) sous le promontoire du Romersberg, dans l'étang de Lindre, entre Guermange et Tarquimpol.

La source salée en fut probablement découverte de bonne heure, parce qu'elle dut jaillir, une des premières, en dehors du cercle tracé par le grand marais de la Seille; elle est ordinairement couverte d'eau quand l'étang est plein depuis que le propriétaire a élevé les vanettes du règlement au-dessus du niveau du pied érodé du Romersberg. Ni dans les documents séparés et manuscrits, ni dans l'histoire, on ne trouve de trace de cette usine, sinon que « en 1344, Pierre de Torviller (Torcheville) demanda au duc Raoul la permission (qui lui fut accordée) de rechercher, en une place qui est de son fief, sise entre *Techempoul* et Guermange [1], une fontaine d'eau salée (il y a dans le texte cité *iawe salée*) qu'il prétend s'y trouver et d'y établir une saline, et d'y faire du sel, à condition que ledit duc partage avec ledit Torviller la moitié des profits de la saline dont il lui ferait hommage. » Voilà tout ce que nous savons sur cet établissement dont le mode de fabrication nous est aussi peu connu que sa naissance et que la date de son extinction.

Ne serait-ce pas là cette saline de *Decempagi* faussement attribuée à Dieuze, par suite de la confusion des deux noms, faite depuis le quatorzième siècle jusqu'en 1840, que l'on dit avoir été possédée, en 839, par l'abbaye de Saint-Maximin de Trèves, vendue en 1048 par Godfroi, duc de Basse-Lorraine, à l'église de la Madelaine de Verdun, qui en céda moitié à Gérard d'Alsace, son voué, en 1065? Le

[1] Don Calmet. *Notice de la Lorraine.*

Digitized by Google

savant archiviste du département de Meurthe-et-Moselle, M. Henri Lepage, dont j'ai, en ce moment, quelques notes sous les yeux, a écrit en marge de la requête du chevalier Pierre de Torviller : « Mettre à l'article Dieuze. » Ce doute, manifesté par un écrivain aussi judicieux, me confirme dans mon opinion sur l'antiquité de la saline de *Decempagi,* à laquelle il faut restituer bien des titres faussement attribués à Dieuze. Au reste : « Ad huc sub judice lis est. »

Saline de Lindre-Basse. — A l'ouest du village de Lindre-Basse, contre les jardins, il y a cinquante ans, on découvrit, au milieu d'un affreux marais, des décombres et les restes d'un puits salé où les habitants du village allèrent puiser de l'eau le lendemain de la révolution de juillet 1830, pour fabriquer du sel et en faire un commerce à prix d'autant plus rémunérateur qu'ils prenaient leur combustible dans les forêts de l'État. Arrêtés dans le cours de leur exploitation frauduleuse, par le gouvernement, ils se décidèrent, d'après nos conseils, à transformer cet abominable et infect cloaque — où les bestiaux ne trouvaient que de la *salicorne herbacée* et de *vénéneuses ombellifères* — en une riche et riante prairie.

Les décombres caractéristiques et le puits salé, d'abord perdus dans la vase, puis recouverts d'une épaisse couche de terre végétale et transformés en pâturages, ne témoignent pas moins de l'existence d'une saline ruinée et démolie à une époque aussi ignorée que celle de sa création.

Existait-elle au quatorzième siècle? Est-ce cette saline dont Jean Wisse, de Gerbéviller, demande, en 1418, la jouissance de la moitié, appartenant au duc Charles II, pour prix de la cession qu'il fait au

Digitized by Google

prince de *Techemphul* (Tarquimpol) et de deux étangs voisins? On ne le sait. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle existait en 1335, si l'on s'en rapporte à une lettre de Valerant, comte de Deux-Ponts, qui « reprend en fief, après l'hommage de l'évêque de Metz, d'Edouard, comte de Bar, tout ce qu'il a en la saline de Lindre-Basse, qui gît près de Dieuze [1]. » D'après Dom Calmet, « Frédéric, comte de Deux-Ponts, fait, en 1448, ses reprises du duc de Lorraine pour la moitié de Lembourg, pour la moitié de la saline de Lindre, pour 1000 florins de Guemund [2]. » « En 1493, ajoute Dom Calmet, le 26 septembre, René II fait échange avec Simon Wecker, comte de Deux-Ponts, sieur de Bitche, par lequel René emporte pour lui et ses successeurs ducs, la moitié du puits salé et de la saline de Lindre, et cette saline est très-différente des salines de Dieuze, dont il est parlé dans le même titre [3]. »

Nous n'en savons pas davantage sur ce sujet, et nous nous garderons bien de rapporter ici la tradition villageoise qui suppose que la saline de Dieuze a dû souvent recourir à la source de Lindre; elle ne supporterait pas le plus léger examen.

Saline de Dieuze. — Il serait ridicule, après les découvertes modernes, de répéter avec les géographes et les historiens des trois siècles derniers — notamment avec le père Benoît Picard : « La ville de Dieuze était déjà ancienne du temps d'Attila et connue sous le nom de *Decempagi,* sur la route de Metz à Strasbourg; » plus ridicule encore d'attri-

[1] Layette 3, nº 134, Dieuze.
[2] *Notice de la Lorraine.*
[3] Ibid.

Digitized by Google

buer à cette petite ville, dont il n'est pas parlé dans l'histoire avant sa demande faite, en 1371, au duc Jean de Lorraine de se fortifier afin de pouvoir se défendre contre les routiers, si nombreux, si redoutables à cette époque; il serait plus ridicule, disons-nous, d'attribuer à cette ville, à peine ébauchée dans le milieu du quatorzième siècle, des titres qui portent les noms de *Decempagi (Tarquimpol), Decima (Detzem),* à quatre lieues de Trèves[1]; de *Doso vico, Duosa curtis, ecclesia de Dosia, Dosa (Douzy,* diocèse de Verdun, dans la Meuse); de *Duesa apud oppidum de Marsallo* (pagus détruit, dont on trouve les restes au sud de Blanchéglise, sur la voie romaine de Marsal à Tarquimpol). Dans la géographie de Ptolémée (1513) Dieuze porte le nom de *Dusa* (*ü aigu* des Allemands), et celui de *Deuise* dans la cosmographie de Pierre Mérula, imprimée en latin à Amsterdam, en 1536.

L'abbé Longuerue[2], cité par Dom Calmet, nous donne enfin une date certaine. Suivant lui, « Marie de Blois, mère et tutrice de Jean de Lorraine, fit, au nom de son fils mineur, ses reprises auprès de l'évêque de Metz pour la ville et les salines de Dieuze, en 1347; mais, depuis ce temps, il ne paraît pas que les ducs de Lorraine aient reconnu tenir ni Dieuze, ni les salines, ni de l'évêque de Metz, ni du chapitre de la Madelaine[3]. » Cette citation, rapprochée de la demande mentionnée plus haut et adressée au duc Jean Ier, inclinerait à faire croire que Dieuze et les salines (qui étaient de Lorraine et non du tem-

[1] De Hontheim. *Preuves,* T. II, in-fo.
[2] *Description de la France,* et Dom Calmet, ibid.
[3] Dom Calmet.

Digitized by Google

porel de Metz) de création nouvelle auraient toujours appartenu aux ducs de Lorraine : ce qu'ont d'ailleurs confirmé, dans la suite, les traités de paix des Pyrénées, de l'an 1659; de Vincennes, en 1661, et de Riswick, en 1697.

On peut accepter comme titres de l'existence de la saline de Dieuze les suivants, savoir :

1° Les lettres d'Adémare, datées du jeudi d'après Pâques de l'an 1352, donnant 2 muids (tantôt 8, tantôt 9 quintaux, suivant les lieux) de sel de rente perpétuelle à l'abbaye d'Autrey, pour son anniversaire;

2° Le n° 19 de la layette de Dieuze, dans lequel il est rapporté « que le mardi après la fête du saint sacrement, Henry de Morhange, chevalier, devint homme lige de Jean, duc de Lorraine, moyennant 20 florins de terre de bon or, sur la saline de Dieuze »;

3° Le traité passé le jeudi après la décollation de saint Jean, de l'an 1374, entre le duc Jean et Marguerite de Lorraine, femme d'Olry de Ribaupierre, par lequel il est dit que le duc s'oblige à payer à sa tante et à Olry 16000 petits vieux florins d'or, et, pour sûreté, engage les salines de Dieuze, en *Allemagne,* etc., jusqu'à l'entier payement.

Plus tard, dans la seconde moitié du quinzième siècle, nous voyons le duc de Lorraine dépossédé un moment des salines de Dieuze et de Lindre, d'où les Bourguignons chassèrent Henry de Deux-Ponts, le 4 octobre 1475, pour le remplacer par Antoine Dallincourt, cellerier de Dieuze, lequel ne fit aucun profit, depuis le 19 novembre suivant, comme on le voit par le compte de gestion rendu par sa veuve, à commencer de ce dit jour jusqu'au 7 février 1476,

Digitized by Google

(*Nunc* 1477). Déjà les Bourguignons ne tenaient plus ces salines le lundi 22 avril 1476, puisque plusieurs gendarmes du duc René arrivèrent à Dieuze ce jour-là et séjournèrent jusqu'au dimanche 2 mai.

Signalons encore le concordat du 10 mars 1529, entre Antoine et le chapitre de Saint-Dié [1]. Le prince donne à perpétuité au chapitre 5 muids de sel, à prendre, chacun an, au jour de la saint Jean-Baptiste, sur les salines de Dieuze et, en cas d'insuffisance, sur celle de Château-Salins et de Salonne, à charge de faire célébrer son anniversaire.

On est étonné des assignations et des charges de toutes sortes qui incombent aux salines. Après celles que nous venons d'énumérer rapidement, il nous faut faire entrer en ligne de compte une somme de 16,569 francs 2 gros, employée à la réparation des fortifications de Dieuze, en 1587. Puis vient, le 29 janvier 1664, un mandement de Charles IV au sieur Corvisier, fermier général des salines et au receveur général des mêmes salines, portant que « M. le duc de Deux-Ponts a droit de prendre et recevoir, sur la saline de Dieuze, 300 florins du Rhin, qu'il tient du duc en fief masculin et héréditaire, payables, par chacun an, aux termes de Pâques et de la saint Remy, par moitié, à raison de cinq quarts de risdalles le florin du Rhin, desquels il ordonne que le payement lui sera fait, pour la présente année, en 12 muids de sel, et à l'avenir en sel au plus bas prix, jusqu'à la concurrence de ladite somme de 300 florins du Rhin [2]. »

[1] *Histoire de Saint-Dié*, p. 245.

[2] Douze muids pour 300 florins font revenir le muid à 25 florins du Rhin qui, à cinq quarts de risdalle le florin, montaient à 31 un quart risdal pour le muid.

Digitized by Google

La source salée de Dieuze, qui était à 16 degrés, diminua quant à la quantité du liquide et au degré de saturation pendant le siége que dirigea contre la saline, au nom du roi de France, M. du Hallier en 1642. Pour parer à cet accident, qui fit considérablement ralentir la fabrication du sel, on éleva un bâtiment de graduation dont la construction fut confiée à Pierre Dufresnes par lettres patentes du 13 novembre 1738 [1]. Il servit peu et fut démoli, le 7 octobre 1758, par arrêt du conseil de Stanislas.

En vue de contenter certaines exigences de la clientèle étrangère, un second arrêt du conseil des finances de Stanislas, en date du 20 avril 1756, avait permis à « Jean-Louis Soyer et à ses cautions de faire, en la saline de Dieuze, tous les établissements nécessaires à la formation et fourniture de 4,000 muids [2] de gros sel, sans nuire ni toucher aux bâtiments appartenant au roi. » Un autre arrêt du conseil, du 24 novembre 1759, permit aux fermiers généraux de traiter avec Soyer pour former à Dieuze et à Château-Salins 10,000 muids de gros sel, façon Cologne; dix-sept poêles y furent employés [3].

Bien avant la destruction du bâtiment de graduation, la saturation de la source salée était remontée à 16 degrés; l'on obtenait, par vingt-quatre heures, 2,000 muids d'eau, mesure de Paris, dont le cinquième descendait, par une file de corps, à Moyenvic depuis 1746 et y épargnait, par an, 1,000 cordes de bois (Guettard), objet de vives préoccupations du temps.

[1] *Trésor des chartes.*

[2] Mesures contenant 16 vaxels. Le vaxel valait 16 pots de 3 livres 9 onces l'un.

[3] Durival aîné. *Description de la Lorraine et du Barrois*, T. II, in-4°, p. 23. Nancy, 1779.

Digitized by Google

Plus tard, la pénurie du bois jeta assez d'inquiétude dans le pays pour que l'on écoutât, ainsi que nous le verrons plus loin, tous les charlatans qui vinrent offrir de fabriquer du sel sans combustible. De guerre lasse, on s'appliqua à remplacer le bois par la houille : de sorte que, dès 1782, on formait déjà 23,000 quintaux de sel avec le secours de la houille dans la saline de Dieuze, et l'on avait l'espoir de donner encore plus d'extension à l'emploi de ce combustible.

On en était là, en 1791. Le mode de construction des appareils et les procédés de fabrication dont nous allons donner le détail étaient déjà un progrès et n'avaient pas été modifiés depuis plusieurs siècles, alors que la fabrication s'opérait en plein vent, sous de simples hangars [1].

Seize poêles ou chaudières de 22 pieds de long sur 20 de large et 20 pouces de profondeur, formées de plaques en fer unies par des rivets, fonctionnaient dans la saline de Dieuze ; elles étaient alimentées par l'eau provenant de vastes réservoirs cubiques en bois, appelés *baissoirs*, invention excellente de cette époque. L'eau salée était extraite du puits et envoyée dans les *baissoirs* au moyen d'une chaîne sans fin, à godets, mue par les rouages d'une machine que faisaient fonctionner alternativement des chevaux attelés à un manége et une immense roue hydraulique. Le même mécanisme élevait l'eau destinée à Moyenvic, dans

[1] « La place où l'on faisait cuire le sel se nommait *sessus*. C'étaient ordinairement des puits accompagnés de maisons pour la demeure de ceux qui travaillaient. » Dom Calmet. *Dissertation sur les salines de Lorraine.*

Digitized by Google

un curieux réservoir placé à la hauteur d'un second étage [1].

La face supérieure du fond des poêles était garnie de cent quarante *happes* ou crochets, en anses de paniers, s'agençant à de grosses barres de fer nommées *tirans*, de 4 pieds de long, verticalement fixées à d'énormes pièces de bois, d'un pied d'équarrissage et que l'on appelait *bourbons;* ces pièces, placées horizontalement, reposaient, par leurs extrémités, sur des dés en pierre, de 4 pieds d'élévation; il y en avait douze [2]. De sorte que la poêle, suspendue au-dessus du foyer, ne reposait que par une étroite surface de ses bords (trois quarts de pouce) sur ceux du fourneau.

On avait soin, en vue d'éviter une trop grande déperdition de calorique, de luter le pourtour de contact de la poêle et du fourneau avec du mortier fait de chaux, de sable et d'une certaine quantité de matières salées. Il y avait encore bien de la chaleur perdue; mais on ne s'en est aperçu et on n'y a remédié que plus tard.

Les fourneaux, de même forme que les chaudières, avaient un vaste cendrier ouvert dans l'atelier même, par où s'introduisait l'air et d'où l'on pouvait extraire les braises et les cendres tombées pendant la combustion.

Au-dessus du cendrier, de grandes portes en fer,

[1] Ce réservoir avait la forme d'un immense piano dont les touches étaient représentées par des tuyaux que l'on ouvrait ou que l'on fermait, suivant la quantité d'eau que l'on voulait envoyer à Moyenvic.

[2] Dans certaines salines les *bourbons* reposaient sur les bords de la poêle et sur des dés alors peu élevés. Nicolas, *Rapport au comité de salut public.*

Digitized by Google

dont les bouches servaient pour projeter le bois et la houille sur les grilles. Celles-ci étaient composées de trois pièces crénelées en fonte, supportant quinze ou seize pièces de même matière, prismatiques, de 8 pieds de longueur et d'environ 4 pouces sur chacune des trois faces. Deux petites ouvertures, pratiquées de chaque côté de la bouche du foyer, garnies de leurs petites portes, servaient à examiner le fond de la poêle et à indiquer les coulées qui pouvaient se faire.

Chaque poêle était munie de son poêlon, établi dans les mêmes conditions, moins le mode de chauffage. On avait pratiqué au fond du fourneau, vis-à-vis la porte du foyer de la poêle, deux ouvertures qui communiquaient sous le poêlon et servaient de canaux de chaleur; la fumée s'échappait ensuite par une cheminée élevée à l'extrémité du poêlon.

Voici quel était le procédé de fabrication :

Il consistait à faire couler l'eau du *baissoir* dans la cavité de la poêle et du poêlon, bien décapés l'un et l'autre, jusqu'à la hauteur de 3 ou 4 pouces; à la faire bouillir en allumant le feu dans les fourneaux, puis à diminuer l'écoulement, de façon à remplacer seulement le liquide évaporé sans suspendre l'ébullition. Les robinets étaient fermés au bout d'une heure de ces opérations préliminaires et l'on continuait l'action du feu.

Après les premiers bouillons, un peu soutenus, l'eau de la poêle se couvrait d'une *écume d'un brun verdâtre* (produit d'*une terre limoneuse* charriée par les eaux et d'autres matières hétérogènes qui s'y trouvaient dissoutes ou suspendues) que l'on avait soin d'enlever au moyen de *raquettes*. Peu après se produisait le *schlot*, précipité par la chaleur : c'était

Digitized by Google

un composé de *sélénite (sulfate de chaux)*, de *sulfate de soude* et de *chlorhydrate calcaire*. Pour recevoir ce précipité, destiné à être rejeté, on plaçait, le long des bords internes de la poêle, des *augelots*, petites boîtes en fer d'un pied carré. Et aussitôt que les *pieds de mouches* commençaient à paraître à la surface de l'eau, c'est-à-dire lorsque la cristallisation du sel se préparait, on retirait les *augelots*, après avoir rablé le *schlot* tombé au centre de la poêle, et l'on continuait, pendant seize heures, l'évaporation jusqu'à siccité.

C'était le moment de tirer le sel. On en remplissait des cônes en bois, que l'on portait à l'étuve pour le faire égoutter et sécher; de là on le transportait dans les magasins.

La même opération, que l'on nommait *remandure* ou *abattue*, ayant été répétée douze ou quinze fois, les sauniers arrêtaient le travail pour *écailler* la poêle et la réparer, s'il y avait lieu.

L'*écaillage* se faisait encore, en 1791, par un procédé détestable qui détériorait promptement la poêle. On brisait, à grands coups de masse, l'incrustation saline adhérente au fond des chaudières par l'effet de l'excessive chaleur à laquelle elle avait été soumise. Les *écailles* n'étaient autre chose qu'un mélange de sel de cuisine et de *schlot*, soumis à la fusion ignée par les plaques de la poêle surchauffées.

Telle était encore la fabrication routinière en 1791. Les seules améliorations acceptées depuis des siècles furent l'établissement des *baissoirs* et la substitution de la houille au bois, seulement pour une partie des produits, à Dieuze.

Vers la fin du siècle on s'aperçut que l'opération du *schlot*, précipité par le seul effet de la chaleur,

Digitized by Google

était insuffisante, incomplète, en étudiant les *coulées* qui se faisaient pendant le transport des sels. La chimie vint alors en aide aux sauniers en leur conseillant de traiter leur eau bouillante par un *lait de chaux*. Ce moyen eut un plein succès, et la perfection qu'il apporta dans la cristallisation et la résistance hygrométrique des sels raffinés, en Lorraine, n'a cessé d'être l'objet d'injustes attaques de la part des sauniers des marais salants de l'ouest, attardés dans la routine que leur enseignèrent leurs ancêtres, les Vénètes.

Ce n'est que peu à peu, de 1815 à 1820, que l'on modifia les constructions et la fabrication défectueuse à Dieuze et dans les autres salines existantes.

Au lieu d'être suspendues, les poêles furent soutenues par des piliers en fonte, d'environ 5 pouces de diamètre, portant en tête des saumons triangulaires sur lesquels reposait le fond de la poêle dont le pourtour était supporté par les murs du foyer et enveloppé d'un bon recouvrement.

On pratiqua aussi l'*écaillage* d'une manière plus rationnelle en remplaçant les *masses* par des *piques* tranchantes : les poêles furent moins fatiguées.

Quelques sauniers imaginèrent de tirer parti des *écailles* du *schlot* en les faisant dissoudre pour en tirer encore du sel ; plus tard, vers 1800, ces résidus furent traités de façon à en obtenir du *sulfate de soude* dont la *cristallisation brouillée* lui fit donner le nom de *sel d'Epsom de Lorraine*. Enfin M. Carny, élève de Leblanc et ami de Dizé, commença à en extraire de la *soude artificielle ;* c'est lui qui, dans les premières années du dix-neuvième siècle, créa la fabrique de soude de Dieuze.

Digitized by Google

Quand la Compagnie Thonelier, en 1819, chercha et découvrit le sel gemme sur le ban de Vic, et eut vu noyer la mine qu'elle avait ouverte pour en extraire le sel minéral, elle transporta son outillage et son administration dans l'intérieur de la saline de Dieuze et y creusa de nouvelles galeries de mines qui furent noyées, à leur tour, après quarante ans d'exploitation. Mais le produit grisâtre, verdâtre, parfois rouillé, extrait de la mine, déplut au commerce, bien qu'on le lui présentât *égrugé*, et trouva très-peu de débouchés. On dut se résoudre à en faire fondre la majeure partie dans l'eau du puits, afin d'élever les degrés du liquide de 16 à 24 degrés.

La recherche et la trouvaille du sel gemme par la Compagnie Thonelier porta un préjudice immense à l'industrie salinière de l'Est, en éveillant chez les autres nations le désir de se livrer aux mêmes explorations souterraines. La plupart d'entre elles, ayant rencontré dans leur sous-sol les richesses pour lesquelles elles avaient été pendant si longtemps nos tributaires, nous retirèrent leur clientèle. C'est ainsi que les salines domaniales de l'Est perdirent le plus beau fleuron de leur couronne avec la fourniture des sels en Suisse et en Allemagne.

A cette époque (1819-1820) une modification très-heureuse fut apportée à l'établissement des poêles; on les enferma dans un revêtement en planches afin de lutter plus avantageusement contre toute déperdition de calorique, et on établit les grilles de tous les foyers, de façon à pouvoir brûler de la houille partout. On arriva d'abord à ne plus dépenser que 50 %, 45 % de combustible, quelle que fût la qualité du sel fabriqué : qu'il fût tiré à la minute,

Digitized by Google

comme *finfin*, qu'il fût de *24*, de *36*, de *48*, de *96 heures*.

Les poêlons furent supprimés et remplacés plus tard par des réchauffeurs destinés à élever les eaux à 25 degrés avant de les introduire dans les poêles. Nul, jusqu'à présent, n'est encore bien fixé sur la valeur pratique de ces derniers appareils.

On économisa le bois, la main-d'œuvre appliqués à la confection des *cônes séchoirs*, le temps des ouvriers, la dépense d'une étuve, en établissant, à l'intérieur et autour des murs des bâtiments de formation, des talus en planches où s'égouttait et se séchait le sel que l'on y jetait, en le tirant de la chaudière [1].

Comme le salinage se faisait mieux, d'une manière plus productive, avec les poêles nouvelles qu'avec les anciennes, on fabriqua beaucoup plus de sel que n'en exigeaient la demande et la consommation alors on agrandit les ateliers des produits chimiques (où l'on avait fait aussi de remarquables progrès) pour transformer l'excédant du sel en soude artificielle. Le chlorure de sodium, transformé en sulfate de soude, puis concassé, fut transporté, avec un mélange de carbonate de chaux et de houille, dans des fourneaux à réverbère où s'opéraient la fusion ignée des matières et une transformation en sulfure de chaux et en carbonate de soude ; ce dernier produit, brisé en morceaux menus et traité par l'eau bouillante, dans une *cascade chimique* inventée par Clément des Ormes, abandonnait au dissolvant la soude

[1] A partir de la construction des nouvelles poêles, les ouvriers ne furent plus exposés à y tomber et à mourir dans les angoisses d'effroyables brûlures.

Digitized by Google

que finalement on faisait évaporer pour obtenir le beau produit alcalin livré au commerce par la saline de Dieuze.

Tout à coup, vers 1825, la régie des salines de l'Est fut prise d'une velléité étrange. Est-ce qu'elle n'appela pas des sauniers Anglais qui avaient la prétention de fabriquer mieux et à meilleur marché que les nôtres? Dieuze, inondée d'ouvriers d'outre-Manche, vit s'élever au milieu de sa belle usine des cheminées carrées en briques, de 50 à 60 mètres, inusitées jusqu'alors, puis démolir quelques-unes des poêles récemment améliorées, pour faire place à des vaisseaux en cuivre de pareille dimension. Le seul résultat obtenu fut une fabrication vicieuse, désordonnée, dangereuse : le cuivre, trop mince, plus tourmenté que le fer par la chaleur, projetait l'eau salée bouillante partout et ne permettait que la précipitation troublée et salie par des sels vénéneux. Les Anglais quittèrent Dieuze assez peu satisfaits de leur campagne, mais emportant nos procédés, qu'ils utilisèrent dans leur pays, après nous avoir fait connaître les avantages des hautes cheminées, que nos maçons perfectionnèrent en apprenant à les construire. Si l'école fut courte, la leçon coûta cher, sans corriger personne.

On ne fut pas plus sage à l'endroit de la fabrication des produits chimiques. Clément des Ormes vint détruire quelques-uns de nos appareils pour les remplacer par d'autres [1], qu'il fallut bientôt démolir pour revenir aux anciens procédés perfectionnés par

[1] Il fit remplacer les chambres en plomb, où l'on fabriquait l'acide sulfurique, par une grande chambre en pierre enduite de soufre, qu'il fallut se hâter de démolir pour revenir aux premières.

Digitized by Google

M. Carny fils. Pendant ce temps-là, Chauny, administré par Clément des Ormes, mettant à profit ce que celui-ci avait pris à Dieuze, fit une concurrence acharnée à la saline, sans pouvoir jamais arriver à la perfection de la soude lorraine.

Jusqu'en 1842 les salines de l'Est, dont celle de Dieuze était la plus importante, furent régies par une administration fermière de l'État qui, malgré le monopole, malgré tous les avantages insérés au cahier des charges, réussit à persuader à Louis-Philippe que ces magnifiques et lucratifs établissements n'étaient plus que des non-valeurs et en proposa la vente au prix de 6 millions, qu'elle avait fixé elle-même, pensant se les faire adjuger [1]. Elle fut trompée dans son attente, le groupe des salines tomba dans d'autres mains. D'abord mal administrées par les mandataires de la reine Christine d'Espagne, ces belles usines périclitèrent; mais bientôt, sous le deuxième empire, elles furent achetées par d'habiles industriels qui gagnèrent des millions. Il y eut alors dans les salines de l'Est un mouvement commercial prodigieux qui excita l'émulation de nouvelles Compagnies, et un tel nombre d'usines saunières s'éleva le long du cours de la Meurthe, entre Nancy et Lunéville, que leur avenir est fort compromis.

Saline de Marsal. — Deux sources salées jaillissaient à peu de distance l'une de l'autre, au nord de Marsal. La moins élevée des deux, un peu à l'est, se trouvait au centre d'un petit plateau où La Sauvagère, sur sa carte, indique une redoute [2]; elle

[1] M. Human, était alors ministre des finances et son beau-frère, M. Braun, administrateur général des salines. Ce sont eux qui en firent décider et en préparèrent la vente.

[2] Loc. cit.

Digitized by Google

alimenta une saline bien longtemps encore après la disparition de celle de Marsal. Les propriétaires de cette usine, MM. Hœner et Viller, de Nancy, la louèrent en 1806, au gouvernement français, puis la lui vendirent, en 1815, pour être détruite. Nulle part il n'en est parlé.

La plus élevée des deux sources, sur le territoire de Haraucourt, fut conduite dans l'intérieur de Marsal, où l'on construisit une saline [1]. A quelle époque? Nul ne le sait.

Avant d'aller plus loin, il importe de rectifier une confusion étrange, faite par M. Dupré, page 29 de son *Mémoire sur les antiquités de Marsal et de Moyenvic.*

« L'ancien puits, dit-il, et la saline étaient situés sur le terrain où l'on voit le logement du commandant, les jardins adjacents et la place d'armes. »

« La tradition sur cet emplacement subsiste et le puits dont parlait Volcyr, en 1526, *doit* y exister. Il a *pu* être comblé vers 1699, lors de la destruction de la saline. »

Il était permis à Volcyr, qui ne connaissait ni le briquetage ni le marais sur lequel il tient Marsal suspendu, de parler d'un puits salé au milieu de la ville sans autre explication; mais M. Dupré qui, habitant Moyenvic, s'était occupé assez longuement de l'étrange et remarquable radeau de briques, aurait dû comprendre l'impossibilité d'une filtration d'eau salée venant sourdre à la surface d'un pareil milieu.

« La source qui fournissait les eaux salées dont on formait le sel, dit La Sauvagère, est entre Haraucourt et Marsal, au bord du marais, sur le ban de

[1] Loc. cit.

Digitized by Google

la seigneurie d'Haraucourt [1]. » Cette eau ne pouvait donc qu'aller s'emmagasiner dans un réservoir, au milieu de la petite cité, à travers une file de corps.

« On a fait combler cette source salée, ajoute La Sauvagère, en 1740, il y a environ soixante ans, pour empêcher que les habitants des environs, qui y venaient sans cesse, ne pussent dorénavant s'en servir et s'exempter d'acheter du sel [2]. »

Reprenons notre récit.

Quoique Marsal ne se trouve point dans les anciennes géographies (excepté dans la Cosmographie de Pierre Merula), on veut que la saline ait existé au huitième siècle [3]. Si l'on s'en rapporte à une observation critique, insérée dans l'*Histoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* [4], Vulfaude — et non Vulfoade, comme l'écrit Dom Calmet — a signé, en 709, une donation en faveur du monastère qu'il avait fondé, Saint-Michel. L'acte de donation, rapporté par Baluze dans le tome IV des *Miscellanea*, est daté de la quinzième année du règne de Childebert, dernier du nom. Or cette année répond à l'an 709 et fait voir que le titre de l'an 777, que M. de Valois, au mot *Vicus* et *Marsallum*, cite pour établir l'antiquité de Marsal et de Vic, est postérieur à la donation de Vulfaude, citée ci-dessus, et que l'on a dit être de l'an 709, temps où il y avait déjà des salines dans les deux endroits [5].

« Donamus, dit le donateur, *in Vico* ET *Marsallo*...

[1] Loc. cit.

[2] Ibid.

[3] Piroux. *Mémoire sur les salines de la Lorraine*. Nancy, Hœner, 1791.

[4] T. VIII, p. 300.

[5] Rapporté par La Sauvagère, loc. cit.

Digitized by Google

ad sal faciendum. » D'autres versions écrivent « SEU *Marsallo.* » Faut-il lire : « *in Vico* ET *Marsallo* » « *in Vico* SEU *Marsallo* » ou bien « *in Vico* VEL *Marsallo?* » Questions loin d'être oiseuses, si l'on tient compte de la première source salée dont il est fait mention plus haut.

Dans son testament, Edon, évêque de Strasbourg, a inséré la clause suivante en faveur du monastère d'Erenheim : « Dedimus in Marsalla villa mediam patellam salis ad prœdictam cellam in stipendium ipsorum monachorum [1]... »

En 777 c'est Fulrade, abbé de Saint-Denis, qui donne encore le nom de Marsal dans son testament : « ..... Patellas ad sal faciendum in *Vico-bodatio* SEU *Marsallo* cum sessis eorum. »

En 816, Louis le Débonnaire, par une charte proclamée la troisième année de son règne, accorde à l'abbaye de Saint-Mihiel des franchises ainsi formulées : « Concessimus monachis in monasterio... quod est constructum in honore sancti Micaelis archangeli... ut de carris et sangmariis necessaria ipsius monasterii vel congregationis ibidem Deo famulantibus deferentibus, nullus teloneum, aut alias quaslibet exactiones requirere aut exactare prœsumeret; sed neque de patellis quæ sunt in Marsallo et in subteriore vico aliquod tributum de hoc, quod ad opus necessitatem qui fratrum defertur, exigere prœsumeret, sed in nostra elemosina concessum atque indultum habeat; utendi jubemus atque prœ-

[1] Testamentum Edonis episcopi Argentor. sub Pippino rege apud Eccardum in origine habsburgo austr., col. 143. — Glossaire de Ducange, au mot patella, p. 254. — *Preuves de l'histoire d'Alsace,* p. 16. — Testamentum promonasterio Erenheim. An II du règne de Pépin, de Jésus-Christ 754.

Digitized by Google

cipimus, ut nullus quislibet de carris aut sangmariis prœdictorum monachorum necessaria deferentibus, unde cumque fiscus teloneum exigere poterat, nullum teloneum aut tranaticum aut portaticum, aut nullum occurrum, aut nullum censum de his vel prœdictis patellis aliquod tributum, aut ullam redditionem, aut ullum censum aut ullum occurrum accipere aut exigere audeat... »

Un autre titre de l'abbaye de Munster, en Alsace, de l'an 840, porte que « le roi Lothaire, au premier de son règne, décharge cette abbaye d'un péage qu'on exigeait pour les sels qu'elle tirait de Marsal... » « ut nulla telonia de illa eorum patella quæ est in Mediovico, seu Marsallo dare nec solvere debeant [1]. »

L'an deuxième une charte du même empereur confirme la franchise des voitures et des bêtes de somme, des poêles à sel de Marsal et de Moyenvic et des bâtiments ou nacelles de Saint-Mihiel ; ce qui confirme cette donnée de Dom Calmet, savoir : « Que les rois prenaient certains droits sur les puits ou fontaines salées ou sur le sel qu'on tirait de ces lieux et que l'on transportait ailleurs. » (Droit de mouvement.)

Le nom de Marsal est encore répété et la donation de Vulfaude confirmée par une bulle du pape Pascal II, en 1106.

La fondation de l'abbaye de Longeville et celle du prieuré de Celle, au village de Metnuze, furent l'occasion de donations : à la première, Étienne, évêque de Metz, accorde en 1121 [2] cinq poêles de la saline

[1] La Sauvagère. Loc. cit., p. 188.
[2] Dom Calmet.

Digitized by Google

de Vic et trois de Marsal; au second, Ménard, comte de Morsperg, octroie « les salines et toutes les poêles qu'il y possède, à Marsal, en 1112 [1]. »

Dès 1106 tous les évêques de Metz font donation à des maisons religieuses de poêles, avec certains priviléges confirmés par les empereurs et les papes. Parmi ces donations il faut distinguer la bulle d'Alexandre III, où nous lisons : « Allodium quod vobis dedit Johannes et frater ejus Everinus septem sexas (sessas?) apud Marsal quarum quatuor sunt liberæ et duas à Simero vobis datas.... » et plus bas : « Quidquid vobis datum est pro Roberto Grosso et filio ejus videlicet duas sessas apud Vicum et tertiam apud Morville (?) et nemus [2]. »

Mais Gérard de Relange, évêque de Metz, s'applique, dès 1297, à acquérir toutes les salines de Marsal et de Moyenvic à l'évêché, « lesquelles auparavant étaient partagées à divers seigneurs et particuliers. [3] »

Les salines de Marsal et de Moyenvic furent admodiées en 1426, par Charles II, près de Conrard, évêque de Metz, pour la somme de 3,000 florins et 100 muids de sel par an, outre 4,600 livres et 550 muids comptants, le tout pour six années. Le prince donna, pour garants de ses promesses, treize ou quatorze, tant chevaliers qu'écuyers, dénommés dans ses lettres. Plus tard, en 1593, la réserve de l'évêque fut de 22,500 francs et 200 muids de sel annuellement; de 18,000 livres, pour tout, en 1697; puis la saline de Marsal fut abandonnée en 1699, et la source comblée en 1708.

[1] Félibien.
[2] *Ann. Prac monst.*, t. II, p. 455-456.
[3] *Hist. de Metz*, t. III, p. 11 et 12. — Meurisse, Ducange.

Digitized by Google

SALINE DE MOYENVIC. — Moyenvic est bâti tout à fait à l'extrémité nord du briquetage dont les jardins et l'église Saint-Piant occupent à peu près la moitié. Le dernier quart, tout à fait au sud, supporte la route de Moyenvic à Strasbourg. C'est au nord de la petite ville que se trouve la saline, qui n'en est séparée que par une muraille. On ignore la date de sa construction.

Est-ce de Moyenvic, du Châtry ou de Vic qu'il est parlé, à l'année 757, dans l'*Histoire de Metz*, à propos de la donation faite par Chrodegand à l'abbaye de Gorze : « ..... Similiter dono ad ipsum monasterium... in subteriori qui dicitur Bodesio-Vico, officinam cum una sesso et ducto et sadile, vel omnia ad junctia ad se pertinentia[1]? »

La charte de Frotaire, évêque de Toul, pour le rétablissement de l'ordre monastique de Saint-Epvre en 836, est plus positive : « Nihilominus, y est-il dit, duo mansa in *Medianovico* ubi salinæ eorum usibus fiant, qua et in christophora (?) quondam dedit. » Ce terme de *quondam* désigne une sorte de tradition dont le souvenir aurait besoin d'être rappelé, par une donation, à la génération contemporaine.

Autre perplexité, pour l'année 1120. Nous nous sommes demandé si c'est le Châtry ou Moyenvic — qu'il ne nomme pas — dont veut parler l'auteur de la vie manuscrite d'Etienne, 52e évêque de Bar : « . . . Castrum que ducis apud Vicum ; munitionem inter Vicum et Marsallum, in loco palustri sitam, in manu solidâ destruxit et complanavit, simulque castrum comitis de Homborc. » Ces mots, « *in loco palustri sitam* », s'appliqueraient assurément bien

[1] Hist. de Metz, t. III, p. 11 et 12. — Meurisse, Ducange.

Digitized by Google

mieux au Châtry qu'à Moyenvic ; mais voici un document qui dispose à trancher la question en faveur de la dernière localité. Il est de Aicherius qui vivait un siècle après l'acte de vigueur de l'évêque Etienne, vers 1215 : « Frédéric, de Xures, village situé à deux lieues au sud-est de Moyenvic, voulant, dit-il, sans doute faire disparaître les traces de ce désastre, fit construire la saline avec plus de solidité : « Sedes etiam salinarius, ipsius prioratus, apud Medianumvicum in domibus lapideis inclusit ».

Dom Calmet, après le père Benoît Picard, et Piroux, déjà cité, croient que cette saline appartint, depuis 1063, aux chanoines de Saint-Gengoult, de Toul. Ils s'appuient sur la charte de l'évêque de Toul, Udon, confirmée par une charte de l'empereur Henri IV, qui établit des chanoines dans l'église de Saint-Gengoult. Voici les termes de la charte impériale : « Apud fontem sancti Mansueti condumam unam, in Marselido, condumam unam ; vineas in diversis locis positas videlicet in vico sancti Aprieti... apud pagum Villani, apud Medianumvicum Salis cum cesso.... et in Vico qui vocatur Vuich (?), sessum unum salis apud Medianumvicum unum sessum quem redemit, et alterum indominicatum, cum duabus ineis [1] et terram indominicatam cum reliquis appenditiis ».

Après tout ce qui vient d'être dit, on est fort embarrassé à la lecture de cette assertion de la nouvelle histoire de Metz [2] : « Vers la fin de 1264, Guil-

[1] Dom Calmet met en note : « un filet ou même un puits d'eau salée ». Pour nous, le mot barbare *ineum* auquel on substituait, parfois, *inno*, signifie *chaudière* à fabriquer le sel ; *sesso* doit s'entendre des bâtiments nécessaires à la fabrication.

[2] T. II, p. 459.

Digitized by Google

laume de Trénel, évêque de Metz, acheta de deux gentilshommes, 1° un fonds de terre situé à Moyenvic, pour y bâtir des salines, moyennant une redevance de 10 fr. par an. » Il faut croire, pour arriver à comprendre ce passage, que les évêques et les seigneurs avaient le droit de bâtir, autour des puits salés, autant de hangars à poêles qu'il leur conviendrait, pourvu que ce fût sur un terrain qui leur appartînt. De là, sans doute, la dénomination des salines toujours mise au pluriel.

En 1380, les chanoines de Toul affermèrent ce qui leur appartenait de la saline de Moyenvic à leur évêque, aux religieux de la Crête et à ceux de Notre-Dame-de-Vaux, pour 5 muids de sel, par an; ils l'ont cédé ensuite par bail amphythéotique, aux mêmes conditions que ci-dessus, à l'évêque de Metz. Mais Meurisse nous apprend que Gérard de Relange, aussitôt après son avénement « fit l'acquisition de la saline de Moyenvic, qui était partagée à des seigneurs et particuliers vers 1297 » sans décider si la part des chanoines de Saint-Gengoult y était comprise.

Le 22 octobre 1571, l'évêque de Metz laissa en fief et inféodation au duc Charles les salines de Marsal et de Moyenvic, moyennant 30,000 francs tournois de rente et 400 muids de sel par année. Ensuite, le 11 décembre 1606, selon Rogéville, des règlements sur les mesures du sel intervinrent entre le prévôt, les maîtres-échevins et les gens de justice de Pont-à-Mousson; et l'année suivante, 7 janvier 1607, les maîtres furent rendus responsables du fait de leurs serviteurs et mercenaires, en matière de faux-saunage, quant aux peines pénitentiaires seulement.

Le colonel Cratz s'étant emparé, en 1627, de

Digitized by Google

Moyenvic, au nom de l'empereur, de concert avec Charles IV, qui y fit les frais d'une citadelle, le roi Louis XIII l'assiégea et la prit; puis Louis XIV se la fit céder, en 1648, par le traité de Munster, du consentement de l'Empereur et des États de l'empire. Enfin le duc Charles IV y renonça par le traité de Vincennes, en 1661, à la charge, par le roi, de lui faire livrer annuellement les 400 muids de sel que le duc devait fournir aux sujets de l'évêque de Metz.

Le traité de Riswick, du 20 septembre 1697, ne changea rien aux dispositions du traité de 1661, en ce qui concerne la saline de Moyenvic; le roi la retint. On y façonnait alors annuellement 9,000 muids de sel, ce qui était plus que suffisant pour la consommation des Trois-Évêchés et de l'Alsace.

Lors de la prise de possession de la saline de Moyenvic par l'adjudicataire général des fermes-usines de France, en 1738, le procès-verbal constate l'existence :

1° De cinq bâtiments renfermant chacun une grande poêle et son poêlon servant au salinage et deux petits magasins vulgairement appelés *bans*, où l'on met les sels à mesure qu'ils sont formés;

2° D'un grand bâtiment où sont renfermés deux poêles, leurs poêlons et deux *bans;*

3° Un grand bâtiment sur le puits salé (lequel, au dire de Volcyr, était au centre de la circonférence des fortifications dont il ne reste plus de traces. Chapitre XIII);

4° Un autre bâtiment où est le petit puits salé dont les eaux, trop faibles, ne sont plus utilisées. Il en fut bientôt de même du grand puits, condamné quelques années plus tard, en raison de la prodi-

Digitized by Google

gieuse quantité de bois qu'exigeaient pour la formation des sels les eaux trop peu saturées de ce puits ancien.

Depuis 1746 on fut obligé, comme nous l'avons vu plus haut [1], de remplacer les eaux trop faibles de la source salée de Moyenvic par l'excédant de celle de Dieuze, et le sort des deux salines demeura définitivement lié. La file de corps qui portait cet excédant d'eau salée de Dieuze à Moyenvic, longue de plus de 13 kilomètres, est supprimée depuis 1824, et l'eau qui alimente aujourd'hui les poêles provient d'un trou de sonde poussé jusque dans les couches les plus puissantes du sel gemme.

Dans la période quinquennale, du 1er janvier 1787 au 1er janvier 1792, on fabriqua 618,783 quintaux 54 livres de sel : ce qui donne, par année commune, 123,756 quintaux 70 livres.

Saline de Vic. — L'exploitation de la saline de Vic ne doit pas remonter moins haut dans le temps que la saline de Moyenvic.

Au onzième siècle, l'abbaye de Saint-Remi obtint des fils de Folmar, comte de Lunéville, fondateur de ce couvent, une chaudière et deux places qui leur appartenaient à Vic, pour faire du sel [2]. La plupart des abbayes jouissaient du même privilége, qui fut peut-être cause de la ruine de l'établissement saunier dans les premières années du quatorzième siècle (alors que les autres commençaient à s'élever et à prospérer) et de sa suppression, comme non-valeur, en 1402, par l'évêque

[1] Page 172, à la note 1 de ce Mémoire.
[2] Piroux, loc. cit.

Digitized by Google

de Metz et le duc de Lorraine, associés pour la régie de leurs salines [1].

En 1842 une saline fut ébauchée sur le sol de la mine de Vic, abandonnée en 1819, par la Compagnie devenue propriétaire des salines domaniales de l'Est, afin de pouvoir l'englober dans le périmètre concédé à Dieuze, Moyenvic, Salonne, Château-Salins, quadrilatère au centre duquel se trouve cet établissement provisoire de Vic. Le but de la Compagnie était d'empêcher le gouvernement d'accorder, conformément à la loi de 1842, des concessions dans ce périmètre. Mais les industriels, mieux avisés que la grande Compagnie des salines domaniales, ont pris sur elle un immense avantage en allant placer leurs usines le long de la Meurthe, du chemin de fer et du canal de la Marne au Rhin, entre Nancy et Lunéville.

Saline de Salonne. — Est-ce Charlemagne, est-ce Fulrade, abbé de Saint-Denis, contemporain du roi Pépin, qui fonda le prieuré de Salonne? Piroux [2], en désaccord sur ce point avec Dom Calmet, prétend que la saline de Salonne était déjà en activité sous le règne de l'empereur d'Occident.

Le dernier de ces deux écrivains prétend qu'elle fut considérable; mais à quelle époque? Silence complet sur ce point. Il nous faut donc franchir cinq siècles avant de rencontrer rien de positif sur l'histoire de la saline de Salonne.

Vers la fin du quatorzième siècle elle était indivise, ainsi que celle de Château-Salins, entre le duc de Lorraine Jean Ier, Robert Ier, duc de Bar, et Thierry

[1] Piroux, loc. cit.
[2] Ibid.

Digitized by Google

de Boppart, évêque de Metz. On n'est pas fixé sur la date ni sur le mode d'acquisition de cette saline par l'abbé de Salival, qui la vendit à Conrad Bayer, évêque de Metz, pour la rente de 100 florins du Rhin et 20 muids de sel à prendre sur les salines de Marsal et de Moyenvic : contribution que Georges de Bade, successeur de Conrad Bayer (mort en 1459), refusa de payer, parce que la source salée avait été altérée par un mélange d'eau douce; mais, à la suite d'une convention intervenue en 1488, la source d'eau douce fut détournée à frais communs et l'ancien contrat remis en vigueur. Il nous a été impossible de trouver les auteurs de cette convention en même temps que de découvrir quand, pourquoi et comment la saline fut démolie, puis reconstruite en 1484 par René II, sur les terres du prieuré [1]. Ce qu'il y a de certain, c'est que le fils de René II, le duc Antoine, donna en 1525, au sieur d'Otain, dit *la Mouche,* 1 muid de sel sur cette saline [2] et fit, en 1512, une ordonnance concernant la vidange des sels de Salonne [3], encore en bon état [4].

De nouveau, en 1612, les eaux cessèrent d'être salées par la même cause que cent cinquante ans auparavant. Le duc Henri travailla en vain à isoler la source salée des eaux douces, et il refusa la proposition des administrateurs de l'évêché de Metz de conduire, à titre provisoire, un filet d'eau salée de Moyenvic à Salonne. L'établissement s'éteignit vers 1633, époque où l'on retrouve les vestiges de ses

[1] Piroux, loc. cit.
[2] Dom Calmet.
[3] Durival, loc. cit.
[4] Dom Calmet.

Digitized by Google

comptes. « On renonça à l'entreprise, dit Dom Calmet, y ayant d'ailleurs des salines en suffisance dans le pays. » D'autres ont ajouté que l'abandon successif d'un certain nombre de salines fut une tactique mise en œuvre par l'autorité pour favoriser la centralisation, depuis longtemps projetée, de la fabrication du sel dans les trois salines de Dieuze, Moyenvic, Château-Salins.

Vallée de la petite Seille.

La vallée de la petite Seille eut aussi ses sources salées; elle est dessinée en triangle. Morhange au sommet, vers l'est; Coutures et Salonne aux deux angles de la base, vers l'ouest. C'est au point le plus rapproché de la base du triangle que se trouvent Amelécourt et Château-Salins.

Saline de Morhange. — Le comte Henri de Salm ayant découvert une source salée près de Morhange, vers le milieu du treizième siècle, s'avisa de bâtir, à grands frais, une saline sans consulter son évêque. Le prélat, jaloux de ses priviléges, attaqua le comte, ruina l'établissement, qui ne fut jamais relevé.

Saline d'Amelécourt et de Chateau-Salins. — Au treizième siècle la saline d'Amelécourt était en activité, au dire des chroniqueurs et des historiens. Ferri III en partagea le tiers avec Thiébaut de Bar. Château-Salins n'existait pas alors; deux censes importantes en occupaient la place : la *Basse-Courcelle (Curcellæ, cum appenditiis et ecclesia...* Charte du pape Pascal II, en date du 20 avril 1106.), sur la rive droite de la petite Seille, et la *Haute-Courcelle* où fut élevé, par l'évêque Ademar de Metz, le château de *Beaurepaire*. Deux rues, à l'ouest de Château-

Digitized by Google

Salins, portent encore le nom de *Basse-Courcelle* et de *Beaurepaire*.

Où donc était la source salée exploitée à Amelécourt? où celle qui donna son nom à Château-Salins, bâti par Isabelle d'Autriche vers 1340? A cette double question, déjà difficile à résoudre, s'en joint une troisième pour la compliquer. M. Schmit, chef de bureau à la bibliothèque nationale de Paris, a découvert, sur la rive droite du Damloo [1], à quelques centaines de mètres de la rive gauche de la petite Seille, un petit monticule, appelé le château de la *Pinotte,* sur le ban de Château-Salins, où il croit avoir reconnu, dans des décombres accumulés, les restes d'une saline inconnue.

Malgré toutes les recherches auxquelles on s'est livré, on n'a pu trouver de trace de puits salé sur le territoire actuel d'Amelécourt, rien qui indique l'emplacement d'une saline. Dès lors peut-on croire, avec quelques auteurs, au rapt, à la captation de la source salée d'Amelécourt par les habitants de Château-Salins [2]?

N'est-il pas plus probable que la source d'Amelécourt se trouvant près du château bâti par Isabelle d'Autriche fut englobée, d'autorité, dans l'enceinte des constructions nouvelles, pour lesquelles on créa un ban particulier aux dépens de ceux d'Amelécourt, de Coutures et de Salonne? Cette opinion se rapproche de celle de Durival qui croyait que Château-Salins fût bâti, en 1330, par Isabelle, sur la source salée que l'on commença à utiliser et que le château

[1] *Mémoire de la Société d'archéologie lorraine,* t. XIV, 2e série, 1872.

[2] Piroux, loc. cit.

Digitized by Google

fut élevé dans l'enceinte de la saline. Nous trouvons dans Dom Calmet la confirmation de cette manière de voir. « La convention faite entre les seigneurs d'Amelécourt et Marie de Blois, duchesse régente de Lorraine, date du samedi avant la mi-carême, en mars 1346. » Par cet accord les sieurs d'Amelécourt consentent que la duchesse ait, en toute propriété, le château, les fossés et appartenances de Château-Salins, et que la fontaine d'eau salée soit par moitié aux dits d'Amelécourt et à ladite dame; que *les salines qui sont situées sur le ban d'Amelécourt,* sur le ruisseau qui descend des bans de Coutures et de Salonne, soient encore par moitié frais et profits communs [1]. Le ruisseau dont il est ici question traverse la ville de Château-Salins, sous le nom de *ruisseau salé.* Plus loin nous verrons pourquoi cette appellation.

Restent les ruines de la Pinotte, sur l'origine desquelles il nous est impossible de prononcer.

Quoi qu'il en soit, la saline d'Amelécourt disparaît vers 1340, lors de la première fondation de Château-Salins, et malgré la ruine de la forteresse par Adémar, évêque de Metz, en 1348, nous voyons le successeur de celui-ci, Thierry de Boppart, Jean Ier duc de Lorraine et Robert de Bar « rendre communs entre eux les puits salés de Château-Salins et de Salonne. » Il n'est plus question de la saline d'Amelécourt.

Après la mort de Thierry de Boppart et du duc Robert de Bar, les ducs de Lorraine possèdent, presque sans partage, la saline de Château-Salins.

Deux puits, dont l'eau était extraite au moyen d'un mécanisme semblable à celui que nous avons

[1] *Notice de la Lorraine,* t. I, loc. 20 du supplément.

Digitized by Google

décrit pour Dieuze, alimentaient la saline de Château-Salins : le *puisard* et le *puits*, proprement dit.

Le premier mesurait 32 pieds de profondeur; des dalles de lias en garnissaient le fond, d'où l'on voyait sourdre plusieurs filets d'eau dont le plus important fournissait, par seconde, 4 pouces cubes d'eau salée à 14 degrés ; un autre était fort peu saturé et tous les autres étaient d'eau douce : de sorte que ce mélange, de très-médiocre valeur, servit peu à la fabrication du sel. On se contenta de tirer cette eau du puisard et de l'envoyer à la rivière par le *ruisseau salé* qui descend de Coutures, afin qu'elle n'allât pas affaiblir les degrés du liquide fourni par le puits voisin.

Ce ne fut qu'en 1793 que le directoire des salines, voulant tirer parti de la source qui indiquait 14 degrés, fit exécuter des travaux pour en séparer les eaux douces.

Un encaissement en bois, placé au milieu du puisard, recevait la source à 14 degrés; les eaux faibles et douces, isolées par un mur en terre glaise qui protégeait l'encaissement en bois, étaient pompées et dirigées vers la petite Seille, toujours par le *ruisseau salé*.

La seconde source, ou *grand puits*, était à 36 pieds de distance du *puisard;* sa profondeur était de 46 pieds; l'eau en était tirée par les moyens déjà indiqués pour Dieuze, seulement on ne se servait que de chevaux pour imprimer le mouvement nécessaire aux machines, parce que l'on n'avait pas de cours d'eau à sa disposition. Les chevaux, divisés par séries, ne travaillaient que trois heures. L'eau de ce second puits marquait, en moyenne, 14 degrés, saturation qu'elle dépassait quand on approchait

Digitized by Google

de l'épuisement. Le rendement était de 250 muids par heure, et l'eau était immédiatement envoyée dans les poêles, au moyen de canaux en bois, pour y être soumise à l'évaporation.

Le mode de fabrication étant absolument le même que celui de Dieuze, nous nous abstiendrons d'en parler; nous nous bornerons à reproduire quelques faits particuliers.

En l'an III, une seule poêle et son poêlon étaient en activité ; le bois manquait par le défaut de voitures mises en réquisition pour l'armée. Cette cause de chômage, alléguée par Nicolas[1], ne saurait être la seule, attendu que l'usine de Château-Salins avait la précaution de faire sa provision de bois par eau, pour l'année, ainsi qu'il appert d'un arrêt du Conseil de Stanislas, en date du 2 avril 1757 : « Il est permis, porte cet arrêt, à un nommé Soyer, entrepreneur de la formation des sels, de faire flotter sur le ruisseau (Petite-Seille), venant du Neuf-Étang de Morhange, jusqu'à la saline, et de l'étang de Wisse. » Nous nous souvenons d'avoir vu de 1811 à 1824, les flottes de bois arriver au moulin de Château-Salins et nous savons que le directeur de la saline ne recourait qu'exceptionnellement au charroi, dans les années de sécheresse. Il faut sans doute encore tenir compte du manque de bras pour l'exploitation des forêts.

Le rendement de la poêle et du poêlon, désignés plus haut, était dans les 24 heures de 90 à 100 quintaux de sel pour 8 cordes de bois et six cent cinquante fagots, équivalant à 2 cordes.

[1] *Mémoires sur les salines de la République, etc.* Nancy, Vigneul, an III de la République.

Digitized by Google

Depuis l'installation à Dieuze de la Compagnie Thonelier, on avait résolu de centraliser la fabrication du sel dans l'établissement saunier de cette dernière ville, et la suppression de la magnifique usine de Château-Salins, décidée en principe, fut exécutée en 1826. Les deux puits ont été comblés et tous les bâtiments, vendus et transformés : les uns, en une faïencerie qui ne réussit point; les autres, en une verrerie qui continue à prospérer, malgré l'annexion.

SALINE DE SALÉAUX. — Il n'y eut jamais de saline à Lezey. Les historiens qui en ont parlé ont confondu Lezey avec Ley, commune sur le territoire de laquelle étaient une ferme et une saline, appartenant aux Prémontrés de Salival. « A quelque distance de Lezey et au levant, dit Dom Calmet, on voit une élévation de terre qui couvre un puits d'eau salée. La tradition porte qu'il y avait anciennement, en ce lieu, une saline. Il n'en est cependant parlé dans aucun des monuments et des actes qui parlent des salines; ce qui pourrait autoriser la tradition, c'est que dans le terrain appelé Saléaux, outre le puits qui est revêtu en bois, jusqu'au fond, on aperçoit les vestiges d'une enceinte qui a paru renfermer une saline, et des restes de fondation de murs formant des espaces carrés longs, tels que sont les bâtiments où l'on place des poêles à sel [1]. »

Le temps a donné pleinement raison à la tradition et à Dom Calmet. Les personnes qui, comme nous, connaissent parfaitement les lieux et sont familiarisés avec l'exploitation des salines, savent qu'il n'y eut jamais d'établissement de cette sorte sur le territoire

[1] *Notice de la Lorraine*, t. I, art. Alzey, in-8°.

Digitized by Google

de Lezey. Les ruines dont parle le moine, historien de la Lorraine, sont sur le ban de Ley, mais bien plus rapprochées du premier village que du second. De là, l'erreur de ceux qui placent une saline sur le territoire de Lezey.

Aux lieux et place des ruines précitées, il y eut une saline qui fut détruite, de fond en comble, pendant l'invasion de la guerre de trente ans.

En 1760, M. Cabocel, de Château-Salins, secrétaire particulier du directeur de la saline de Moyenvic, mettant en ordre de vieux titres, en trouva un entre autres, qui confirmait l'assertion de Dom Calmet, à savoir : « la possession des terres de Saléaux et l'exploitation au milieu de ces terres, par les Prémontrés de Salival, d'une saline que, selon la tradition, encore très-vivace à l'époque indiquée, les Suédois avaient détruite [1]. » Parmi ces titres, il s'en trouva deux autres qui intriguèrent M. Cabocel : le premier était une bulle du pape Alexandre III (déjà rapportée à la page 18), confirmant, en 1180, les biens de l'abbaye de Salival; le second, un *vidimus* du testament de la comtesse Mathilde pour la fondation de l'abbaye Salival, portant la date de 1195. Il y a évidemment erreur.

Bien que le roi eut laissé la propriété de la ferme aux moines, il s'était réservé la source salée qu'il fit garder et examiner en 1751, probablement à l'époque où l'on conçut l'étrange projet — qui ne fut point exécuté — d'envoyer les eaux de Saléaux, marquant 10 degrés, à Rosières, au moyen d'une pompe à feu.

Le puits abandonné, après avoir été fermé, fut

[1] Je tiens ces détails de M. Cabocel.

Digitized by Google

ouvert par les populations du district qui se mirent, pendant les troubles de 1788 et de 1789, à fabriquer frauduleusement du sel, avec une telle activité que l'autorité s'en émut. Un arrêt du parlement de Metz, rendu le 23 décembre 1789, et un autre de la cour des comptes de Nancy, en date du 15 janvier suivant, ordonnèrent la fermeture du puits, afin « de faire cesser une fabrication anarchique, dangereuse, préjudiciable à l'aménagement des forêts, à la santé des personnes, le sel étant fabriqué dans des chaudières en cuivre. »

Après la dispersion des Prémontrés, la propriété de Saléaux fut vendue par l'État, dans la salle de la mairie de Ley, le 22 novembre 1791 et fut achetée par MM. Cabocel, négociant à Château-Salins, Jeanseing, tailleur des bois à la saline de Moyenvic, et David Braun, négociant à Fénétrange [1].

A la suite du partage opéré, le 4 pluviôse an IX, entre MM. Cabocel et Jeanseing — David Braun ayant été désintéressé — la saline se trouva dans le lot attribué au premier de ces propriétaires; elle fut relevée par ses soins et exploitée par lui, avec participation de MM. Jeanseing et Catoire de Bioncourt — bientôt éliminé — jusqu'en 1806; mais ce ne fut pas sans une vive opposition de l'administration des salines de l'est; opposition que se chargea de faire valoir l'ingénieur en chef du département de la Meurthe, Lecreulx, dans un mémoire contre les petites salines adressé au gouvernement et que Boulay de la Meurthe combattit avec succès [2]. D'autres

[1] Nous possédons le procès-verbal d'adjudication du 22 novembre 1791.

[2] Conseil des Cinq-Cents, séance du 27 frimaire an VII.

Digitized by Google

tracasseries vinrent troubler la quiétude du propriétaire de Saléaux. L'administration des droits indirects, nouvellement établie par Bonaparte, en 1806, rendit la position intolérable, de sorte que M. Cabocel fut forcé de louer, pour 30 ans, son usine en pleine prospérité, à l'administration des salines domaniales: elle n'en conserva pas moins le nom de saline Cabocel, comme on peut le voir sur la carte de l'état-major.

Reprise en 1842, par les héritiers Cabocel, l'usine est, depuis cette époque, en pleine activité. L'ancien puits, dont l'eau ne marquait que 11 degrés, a été comblé et remplacé par un trou de sonde dont l'eau porte 23 et 24 degrés. Depuis l'an IX, on n'y employa plus d'autre combustible que la houille.

Saline de Rosières. — Rosières, en 1153, n'était « qu'une maison-forte avec un bourg sans importance, quand Drogon l'accepta du duc de Lorraine, Mathieu Ier, en échange de Nancy. Nulle part, il n'est parlé de l'existence d'une saline à Rosières à cette époque. Le duc de Lorraine n'eut point assurément échangé contre Nancy, bourg obscur, une si riche source de revenus, si elle lui eût été connue.

Il paraît que l'on en doit la création à la famille de Lenoncourt (dont Drogon fut le chef), qui la posséda de 1284 à 1301.

Ferry III en fit l'acquisition, à cette dernière époque, et elle demeura attachée au domaine des princes lorrains jusqu'à Charles IV.

Le revenu en était de cent mille livres écus. Le duc Raoul affecta à la dot de sa sœur Marguerite, le revenu d'une poêle. En 1390, l'assemblée des Etats régla les droits des ducs, en ces termes : « Ez salines de Rosières sera pris sel pour la maison de Monsei-

Digitized by Google

gneur avant tout autre et, en suivant, pour Messieurs les baillis de Nancy et des Vosges. En sel vendu, adviendra à Monseigneur deux parts de prix. »

Est-ce bien, comme le prétend Dom Calmet, la disette des bois qui fit suspendre l'exploitation de la saline, en 1484, et causa la ruine de l'établissement? Cette raison, la seule qu'allèguent Dom Calmet, ceux qu'il a copiés, et ceux qui l'ont copié, est fort difficile à admettre quand on songe à la proximité des Vosges, couvertes de forêts, et à la facilité des transports par le cours d'eau de la Meurthe. Quoi qu'il en soit, ce fut la duchesse douairière, Christine de Danemark, qui la fit rétablir, et afin que la mémoire de cette restauration ne se perdît point, elle donna l'ordre de sculpter ses armes sur la grande porte, avec sa devise: « *Sed nunquam cadimus;* » puis plus bas, cette inscription: « Très-haute, très-excellente, très-puissante princesse Christine, par la grâce de Dieu, reine-née de Danemark, Suède, Norvége, des Goths, Vandales, Esclavons, etc., l'an 1563, le 1er jour de février, a fait ériger, de fond en comble, cette présente saline, à l'avancement du bien public de Lorraine, laquelle avait été déserte 79 ans auparavant. » Cette restauration n'était peut-être pas aussi désintéressée que l'inscription tendrait à le faire croire. Témoin la lettre patente, en date du 23 mars 1563[1], par laquelle le duc Charles III « donne, cède, transporte à la princesse ledit puits (de Rosières), ensemble toutes les aisances et commodités, appartenances, dépendances d'icelui, propres à faire et dresser saline en telle forme et édifice qu'il lui plaira pour sa vie naturelle durant, y faire saline

[1] Trésor des Chartes.

Digitized by Google

à tant de poêles qu'elle avisera, et jouir de tous droits, fruits, profits et émoluments du puits, y créer et établir officiers..... et afin de faciliter le travail, il lui fait don, pendant sa vie, de la ville, prévôté et seigneurie de Rosières, à charge que les revenus de cette seigneurie évalués à 1833 francs 10 gros 1/2 se rabattent annuellement sur son douaire. »

Les sources salées de Rosières jaillissaient dans une île formée par deux bras de la Meurthe. On en tirait l'eau d'un puits de 30 pieds de profondeur, au moyen d'une machine hydraulique ingénieuse, mais un peu compliquée.

Le terrain où est venu sourdre le liquide salé (entre deux bras de la Meurthe) explique toutes les péripéties de la source : tantôt elle disparaît, tantôt elle est difficile à extraire ; définitivement on ne parvient plus à séparer les eaux douces qui en affaiblissent les degrés. De là des dépenses qui surchargent singulièrement les frais généraux.

En 1629, 100 livres d'eau donnaient 7 livres 3/4 de sel et il fallait une corde et demie de bois pour cuire un muid; la source descendit à 5 degrés, ne rendant plus que 4 livres 2 onces de sel, le 31 mai 1679 [1]; en 1737, la source n'était plus qu'à 4 degrés; le muid pesait, au magasin, 684 livres. Néanmoins, bien que les entrepreneurs fussent obligés de vendre au roi 6,500 muids de sel, par année, le duc Léopold tirait, en 1711, près de cent mille écus de cette saline qui consommait alors 12,000 cordes de bois par an [2]. Piroux, dans son Mémoire d'où j'extrais ces chiffres, se demande avec effroi : « quel serait le

[1] Charuel, intendant de Lorraine pour la France.
[2] Piroux.

Digitized by Google

prix du bois à Nancy et à Lunéville, si cette saline eût subsisté.[1] »

Enfin le degré de saturation de l'eau salée s'amoindrit à un tel point que Stanislas crut devoir faire construire un bâtiment de graduation[2], haut de 43 pieds, large de 24 et long de 3500[3], qui éleva la densité de l'eau à 11 degrés. Par ce moyen on put supprimer, pour en faire un magasin, une poêle sur neuf et économiser beaucoup de bois tout en fabriquant davantage; conséquemment augmenter considérablement les revenus. Le rendement alors, au lieu de 38 à 40 muids, fut d'abord de 120, à raison d'une corde par muid. Mais le dénigrement, qui poursuit de ses mauvais propos les progrès quels qu'ils soient, attaqua le nouveau procédé de fabrication et ses produits : « Le sel ne se faisait plus si bien qu'autrefois; il était moins cuit, moins fort. » La vérité finit par triompher, malheureusement ce ne fut pas pour longtemps, bien que Sa Majesté se fût hâtée de faire connaître (8 octobre 1741) à Pierre Dufresnes et à ses associés la satisfaction qu'il éprouvait « de leur découverte de sel d'Epsom, ammoniac et autres sels dans les matières terreuses nommées schlot, et eût ordonné aux adjudicataires de la ferme

[1] En 1585, la corde de bois se vendait à Nancy, 4 francs 8 gros, faisant 10^{l} 5^{s} monnaie de France, le cent de fagots, 4^{l}. En 1662, la corde était à 9^{f} ou 5^{l} 4^{s} 8^{d}. En 1725, à Rosières, 4^{l} 15^{s} de Lorraine ou 4^{l} 5^{s} de France. La consommation de Nancy était en 1787 de 40,000 cordes de bois, pour une population d'environ 33,000 âmes.

[2] Ce fut encore Dufresnes qui fut chargé, par lettre patente du roi, de la construction de ce bâtiment de graduation, comme pour Dieuze.

[3] Cette addition aux constructions fut commencée le 19 mars 1729.

Digitized by Google

générale de Lorraine et Bar de délivrer gratuitement, pendant dix années, à ces industriels, tout le schlot et les eaux-mères dont ils auront besoin pour la formation desdits sels dans les salines de Lorraine. » La découverte de Dufresnes et de ses associés, pour laquelle Stanislas montre tant de satisfaction, est une preuve irréfragable du soin que les sauniers, si calomniés, apportaient à la cuisson et à l'épuration de leur sel.

Treize ans plus tard le rendement ne fut plus que de 50 muids. Afin de parer à une telle dépréciation on s'avisa, en 1756, de creuser le puits jusqu'à 28 pieds au-dessous du niveau de la rivière. A partir de ce moment une nouvelle et incoercible invasion d'eau douce réduisit les degrés de la source salée presque à zéro. C'est sans doute à ce moment que l'on proposa de suppléer la source perdue par l'emploi de l'eau de Saléaux. Cet absurde projet ne fut point mis à exécution.

Malgré un grand nombre de lettres [1], de mémoires, etc., adressés au roi et à l'intendant pour la conservation de l'usine, la fabrication cessa et un arrêt du Conseil des finances, en date du 22 mars 1760, enjoignit d'arrêter les dépenses énormes [2] appliquées à de nouvelles recherches, de combler le puits et de détruire le bâtiment de graduation. La saline est aujourd'hui remplacée par le haras.

Saline de Sarralbe. — Nous n'avons rien trouvé sur cet établissement avant qu'Albert de Dagsbourg

[1] Lettre de M. Turdaine de Montigny à M. de La Galaizière, septembre 1759; Mémoire rédigé par M. Gauthier.

[2] En 1758 on avait dépensé une somme de 241 550 fr. 14 s. 9 d., plus 17 500 fr.

Digitized by Google

en gratifiât l'abbaye de Sultzbronn, dans la dernière année du douzième siècle. Plus tard, vers 1319, le monastère de Sultzbronn, jouissant de la saline de Sarralbe, conjointement avec l'abbesse d'Herbitzheim, en offrit le tiers à Henri, évêque de Metz, pour obtenir sa protection contre les redoutables routiers de l'époque. Celui-ci, à son tour, engagea l'usine saunière, en 1325, à Ferri de Fénétrange. On la retrouve, en 1344, entre les mains de la veuve de Nicolas de Salme, puis en la possession de Jean, comte de Salme, en 1381.

Après avoir été abandonnée, pendant plusieurs siècles, elle fut reconstruite en 1834, mais sur un trou de sonde qui fournit de l'eau à 23 ou 24 degrés.

Saline de Saltzbronn. — Rien ne prouve que le puits salé de Saltzbronn ne fût pas le même que celui que l'on attribue à Sarralbe. Bien qu'ils fussent connus l'un et l'autre, assure-t-on, dès l'an 1200, les titres sur lesquels on s'appuie présentent une confusion toute en faveur de Saltzbronn.

Le duc de Lorraine l'obtint par un échange qu'il fit avec l'abbaye de Sultzbronn pour tous les biens qu'il possédait sur le territoire de l'abbaye et sur celui d'Albe, moyennant 3 muids et demi de sel, portés à 6 en 1621. Le nouveau propriétaire la ruina pour favoriser ses établissements de Dieuze, Moyenvic et Château-Salins. Déjà, en 1581, les comtes de Nassau avaient cédé leurs droits sur cette saline à Charles III et tenté d'en établir une sur leur territoire d'Herbitzheim, à 400 toises au-dessous du puits de Saltzbronn dont ils tentèrent, dit-on [1], d'attirer la source dans leur nouveau puits. L'entreprise

[1] Piroux, loc. cit. — Dom Calmet, loc. cit.

Digitized by Google

échoua, puis fut reprise, sans plus de succès, en 1737. Alors, de guerre lasse, les comtes renoncèrent au projet de faire du sel sur leurs terres de Sarwerden, de Sarbrück, d'Ottweiler, de Hombourg et d'Herbitzheim, le roi leur ayant accordé, en vertu de la convention du 27 août 1741, 400 muids de sel à prendre annuellement dans les salines de Lorraine.

Toutefois la saline de Saltzbronn eût pu être relevée en 1737, car l'article XLIV du bail accordé à Lemire l'autorisait « à la rétablir et à y faire du sel à son profit, selon les bois qui lui seraient fournis du domaine, *en diminuant d'autant la délivrance de bois et le travail des salines de Dieuze et de Château-Salins.* » La partie de l'article soulignée n'a pas besoin de commentaire pour expliquer la négligence de Lemire.

Les régisseurs qui vinrent plus tard ont essayé de rouvrir le puits de Saltzbronn depuis le nouveau bail passé avec l'administration le 1er janvier 1787; ils avaient déjà dépensé 600000 francs, au nom du roi, quand les premiers troubles de la Révolution les forcèrent à abandonner l'entreprise. Elle fut renouvelée avec succès par des particuliers devenus propriétaires du terrain et de la source, après 1830, non sans de vigoureuses tentatives d'opposition de la part du gouvernement de juillet.

Il est inutile, ce nous semble, de parler ici des sources salées trouvées à Bérich, Cocheren, Mettloch, Metz, Dombasle, Monché, Moyenmoutier, Roville-aux-Chênes, puisqu'elles n'ont pas été exploitées durant l'existence de la Lorraine.

Pour terminer ce chapitre, je dirai un mot sur la

Digitized by Google

composition du personnel chargé de l'exploitation des salines de la Lorraine.

Il y eut tout naturellement les formateurs, vrais sauniers, qui travaillaient au compte et sous la direction des fermiers; mais les ducs et les rois y eurent, en même temps, ce qu'ils appelèrent leurs *officiers*, chargés de remplir différentes fonctions.

1° *Le capitaine gouverneur*, chef de la saline, veillait à la conservation des droits du roi; à la formation des sels, constatant l'état des bâtiments et les variations de la source. Il était premier juge.

2° *Le tailleur, second juge*, recevant et visitant les bois, en vérifiant le cordelage et l'emploi de ceux qui se consommaient dans la saline.

3° *Le tailleur, troisième juge*, assistait au transport des sels dans le magasin; vérifiait le nombre de muids, tenait registre des délivrances, rabattait et trillait sur fer le sel mis dans le vaxel.

4° *Le boutavant, quatrième juge*, mettait le sel dans le vaxel, en le fouettant avec une pelle légère; était présent au partage du sel et tenait registre des délivrances.

5° *L'aide boutavant* mettait du sel dans le vaxel, par la gauche, mais il n'était pas juge et ne tenait pas de registre.

6° *Un greffier*.

§ III.

1. L'impôt sur le sel, en Europe, remonte à un des premiers rois de Rome, Ancus-Marcius. Dans les premiers temps de la république romaine, la fabrication du sel fut libre.

En Lorraine, où l'on acquit des poêles comme un

Digitized by Google

fonds de terre [1], le sel fut assimilé à toute autre denrée commerciale. Le trafic s'en fit librement, suivant la constitution politique du moment : d'abord par les classes féodales, ensuite par l'État émancipé et devenu, peu à peu, propriétaire des sources salées.

Aujourd'hui, il est à peu près libre, après avoir passé par toutes les chances du plus déplorable des monopoles.

Jusque dans le premier quart du treizième siècle, seigneurs, chapitres, abbayes, possédèrent des puits salés, des poêles dans lesquelles ils fabriquèrent du sel, l'employant, sans contrôle, à leur usage, à celui de leurs domestiques, de leurs sujets ou disposant du surplus à leur gré.

Les ducs de Lorraine, devenus plus puissants, eurent, dès le milieu du quatorzième siècle, la saline de Dieuze, en toute propriété. Déjà, vers la fin du treizième siècle, par d'habiles échanges et contre-échanges, ils s'étaient approprié la saline de Rosières dont les évêques de Metz, après bien des débats, obtinrent de partager avec eux la régie.

Ce fut le commencement du monopole qui ne fit que se consolider et s'accroître après la convention de 1381, entre le duc de Lorraine, l'évêque de Metz, Thierry, et Robert, duc de Bar, par laquelle ils rendaient communs entre eux les puits salés de Château-Salins et de Salonne ; après la convention de l'évêque de Metz et du duc de Lorraine, en suite de laquelle ils supprimèrent, en 1402, la saline de Vic, enfin après la reconstruction de la saline de Salonne, par René II, en 1484.

De plus, le duc de Lorraine acquit de l'évêque de Metz les salines de Marsal et de Moyenvic pour

[1] Dom Calmet. Dissertation sur les salines de la Lorraine.

Digitized by Google

la somme de 45,000 francs et 400 muids de sel à livrer aux sujets du prélat (1571).

La saline de Vic, où la plupart des abbayes avaient des poêles pour leur usage, ayant été détruite, on contraignit insensiblement les sujets à se pourvoir de sel dans les greniers du souverain [1].

Le monopole eut bientôt, pour conséquence, l'établissement de gabelles, en même temps que de sévères prohibitions. On suivait en cela l'exemple donné par Philippe de Valois.

Par ordonnance du 12 mai 1572 et du 16 novembre 1574, Charles III défendit d'introduire du sel étranger dans ses États, sous peine de confiscation et d'amende. Conséquemment le sel saisi fut taxé, le 12 avril 1589, à 20 francs le muid, au profit des soldats qui arrêtaient les faux sauniers.

Cette ordonnance fiscale avait eu sa contre-partie dans celle du 17 septembre 1573 qui prescrivit aux baillis de veiller à ce que les sauniers de leur bailliage fournissent les marchés des lieux accoutumés avant de transporter des sels hors du pays.

Comme les salines continuaient d'être exploitées en régie, elles produisirent en 1585 1,800,000 livres ou 4,000,000 de francs. Le sel se vendait alors 40 livres le muid, ce qui suppose une fabrication de 45,000 muids dont le quart était consommé en Lorraine; les trois autres quarts étaient vendus aux étrangers, savoir : aux Trois-Évêchés, à la Haute et Basse-Alsace, au Brisgau, au Sondgau, au comté de Ferrette, au comté de Bourgogne, à une partie de la Suisse et du Palatinat, au Luxembourg, aux Ardennes et à une partie de la France.

[1] Dom Calmet. — Piroux, loc. cit.

Digitized by Google

Une autre conséquence du monopole fut l'établissement de greniers laissés aux *magasineurs* et *regrattiers* par le gouvernement. Charles III, en établissant ces sortes d'entrepôts dans ses États, fixa les lieux qui seraient tenus de s'y approvisionner. Le duc Henri alla plus loin, il ordonna aux *regrattiers* de faire conduire, tous les quinze jours, du sel dans les villages affectés à leurs magasins.

Ces mesures appelèrent la fraude. Bientôt elle se fit avec une telle audace qu'elle souleva les plaintes des *magasineurs* dans l'impossibilité désormais de satisfaire aux conditions de leurs baux. Les sels de Bretagne raffinés à Malines ou les sels qu'on livrait à bas prix aux étrangers rentraient et inondaient la Lorraine.

Le duc pensa remédier au mal en publiant l'édit draconien de 1597, qui irrita les populations, si bien qu'il se vit contraint de le révoquer, en partie, le 13 octobre suivant; mais le calme ne reparaissant point, malgré cette concession, le duc cassa le bail des *magasineurs* et rétablit la liberté du commerce des sels, à charge par les Lorrains de se fournir aux salines de l'État.

Loin de profiter de la liberté, les seigneurs et les magistrats, au lieu de faire venir le sel de Malines ou de Luxembourg, traitèrent avec les administrateurs des salines lorraines, à un certain prix, puis ils firent voiturer le sel dans les greniers des villes, d'où on le distribuait aux habitants et aux vassaux à un prix beaucoup plus élevé que le prix d'achat [1]. Ce fut une autre manière de monopole.

On abonnait les communautés allemandes encla-

[1] Piroux, loc. cit.

Digitized by Google

vées dans la Lorraine, tel que le comté de Créhange qui payait 23 livres le quintal de sel, pris à Dieuze, tandis que l'Alsace le payait 10 livres. Beaucoup de cantons de la frontière, échangés avec les princes voisins, ont continué à jouir des prix de faveur.

Néanmoins, dans l'intention de refouler les sels étrangers à la frontière, le duc conserva des magasins à Longwy, Briey, Pierreviller, Moyenvic, Norroy, Longuyon, Sancy, Clermont, Varennes, Stenay, Dun, Souilly, Ancerville, Moutier-sur-Saux, Lamarche, Châtillon, Pagny-sous-Prény, Sarrebourg, Blamont, Saint-Dié, Boulay, Sierck, Bouzonville, Guemonde (Sarreguemines), Puttelange, Bitche.

En janvier 1633 le commerce du sel fut singulièrement troublé, dans les Trois-Évêchés, par un édit du Parlement de Metz, récemment créé. Il décrétait l'établissement de gabelles, et, ce qu'il y eut de plus fâcheux, c'est que l'établissement de cet impôt coïncidait avec « le prélèvement des gages de la cour, » montant à 18000 livres, sur le produit des salines du pays, en dépit de la réclamation des trois ordres, et que le tribunal lui-même s'empara de la direction des gabelles et nomma des commissaires qui doublèrent le prix du sel en l'élevant jusqu'à 20 sous le pot [1] et créèrent des « greniers exclusifs. » Aussitôt des désordres eurent lieu, qui ne cessèrent qu'en 1661, lorsque le roi se fut emparé de la régie des salines et eut pourvu « d'une autre manière aux gages du Parlement [2]. »

Entre la création du Parlement de Metz, en 1633, et l'intervention du roi vingt-huit ans plus tard, nous

[1] Piroux, loc. cit.

[2] Piroux, loc. cit. — Dom Calmet.

Digitized by Google

voyons Charles IV laisser, en 1653, toutes les salines de Lorraine à ce sieur de Gombervaux qui se défendit si vaillamment en 1657, dans sa maison de l'usine de Dieuze dont il était gouverneur, contre des soldats sortis de Luxembourg. Le bail était consenti moyennant une redevance annuelle de 2500 pistoles ou 37000 francs barrois, sans autre réserve que d'observer l'ordre de gruerie lors de l'enlèvement, dans les forêts du domaine, de tous les bois à lui concédés pour la cuite des sels.

Après la capitulation de Gombervaux, Louis XIV, maître des salines, força les duchés de Rethel, de Doncheri, de Mézières de s'approvisionner de sel dans les salines de Lorraine et en fixa le prix, pour le premier, à 30 deniers, pour le second, à 26 deniers, pour le dernier, à 24 deniers la livre.

Rentré dans son domaine en 1697, après la paix de Riswick, le duc Léopold s'occupa du sel; il en fixa le prix pour six années, dès le 13 juillet 1703, à 14 gros ou 8 sous le pot, afin de le rendre uniforme dans les salines de Dieuze, de Rosières et de Château-Salins.

Quand Jean-Baptiste Bonnedame eut pris le bail des salines pour onze années, à partir du 29 novembre 1719, une ordonnance du 28 février 1720 restreignit « le privilége du franc salé [1] en nature aux officiers et ouvriers des salines, aux hôpitaux et pauvres communautés religieuses qui en avaient l'usage pour aumônes. » Quant aux autres personnes à qui on accordait le franc salé, il leur fut donné une gratification de 9 livres par vaxel qu'ils auraient dû recevoir.

[1] Piroux.

Digitized by Google

La valeur des sous ayant été augmentée de moitié, par ordonnance du conseil, le 7 mars 1720, « il parut, le 19 du même mois, une déclaration sur la manière de les employer au payement du sel, à raison de 10 sous le pot pour les 14 gros, au lieu de 8 sous qu'il coûtait auparavant. » Puis, le 1er janvier 1727, le prix du pot fut porté à 11 sous, en raison de la rareté du numéraire, survenue à la suite de la création *indéfinie* de billets de banque (dont le duc défendit l'introduction dans ses États en 1719) et de l'instabilité du taux des monnaies. Mais ce prix de 11 sous, s'appliquant uniquement aux lieux spécifiés dans le bail, il fut tout autre, de même que la mesure, pour Morhange, Bouquenom, Sarwerden, Bitche, Lixheim, Sainte-Marie-aux-Mines, les comtés de Salm et de Fénétrange où le fermier général était tenu d'observer les conventions stipulées pour Mertzig et le Sondgau.

Le bail de la ferme laissé à Pierre Gillet, le 29 mars 1730, pour neuf années, fut cassé le 6 septembre 1737, cinq mois après l'arrivée de Stanislas en Lorraine : résiliation causée par le changement de maître qui bouleversa les finances, à l'imitation de ce qui se faisait en France sous le gouvernement de Louis XV.

En vertu d'un autre bail qu'il souscrivit à Lemire, bourgeois de Lunéville, chargé de la ferme, l'entrepreneur Pierre Dufresnes devait fournir annuellement et pendant dix-sept années, à partir du 22 novembre 1738, 6000 muids (de 16 et 17 vaxels [1], suivant l'usage pour l'intérieur de la province) à

[1] Le muid de sel, pris aux magasins de Rosières, était de 16 vaxels et de 17 dans les autres bans (magasins), suivant l'usage.

Digitized by Google

raison de 20 livres l'un, à charge, par lui, de construire les *bâtiments de graduation* projetés pour Dieuze et pour Rosières [1], et de laisser 6000 cordes de bois et 3000 muids de sel à la fin de son bail, c'est-à-dire le 22 novembre 1755.

Deux ans après la signature du bail de 1738 (le 19 novembre 1740) la Chambre des comptes ordonna — on ne sait pourquoi — de substituer aux mesures d'étain en usage, selon les règlements du 5 janvier 1623, des mesures en bronze étalonnées; puis, le 13 juillet 1777, les balances en cuivre, pour le détail du sel, durent faire place à des balances en fer-blanc.

Autre changement en 1746. Duménil introduisit les *bulletins* où les sujets étaient, par arrêt du conseil de France (21 juillet 1722) et de Stanislas (3 septembre 1746), obligés de faire inscrire les quantités de sel qu'ils prenaient dans leurs magasins respectifs; mais bientôt, soit qu'on la négligeât, soit qu'on se refusât à se soumettre à cette entrave dont la noblesse, les communautés religieuses et huit ou neuf cités étaient exemptes, Duménil revint sur cette mesure et déchargea les cent cinquante-trois *magasineurs* et les quatre-vingt-un *regrattiers* de la vente à *quotités forcées*.

On en arriva, en 1750, à imposer la condition de débiter le sel au poids. Ce fut sous le bail de Dietrich. Annet Rigaut ayant les gabelles, la Chambre des comptes ordonna, le 2 septembre 1750, à tous les préposés de se munir de poids de 4 livres, 2 livres, 1 livre, d'un quart, en cuivre, étalonnés par Jean Queyérat, et que devaient inspecter les officiers municipaux [2].

[1] Voir plus haut ce qui concerne ces deux salines.

[2] Piroux, loc. cit.

Digitized by Google

Quand Bonnard administra les salines, en vertu du bail qui lui avait été accordé le 1er octobre 1756, on entreprit les travaux qui tendirent plus à perdre qu'à améliorer la source de Rosières, supprimée, comme nous l'avons dit plus haut, en 1760; et l'entrepreneur Martin Bourgeois, chargé de la fabrication dans la saline de Rosières « pour faire argent de son reste » se mit à fabriquer des sels tellement mauvais que la Cour des comptes, sur la plainte des habitants de Nancy, de Mirecourt et de Vézelise, ordonna de les jeter à la rivière.

« La consommation du sel, en Lorraine, était alors fixée à 10040 muids de 704 livres qui, à 5 sous et et demi l'une, faisaient une somme de 1943744 livres [1]. » Affriandé par ce chiffre, le fisc eut la velléité d'imposer 1 sous pour livre sur le sel, en établissant le troisième vingtième; mais la Chambre des comptes y fit une opposition efficace le 21 janvier 1761.

Un édit de novembre 1771, en abolissant les comptes en argent de Lorraine, porta un singulier préjudice à la province. Par cet édit, on exigea que le prix de vente du pot de sel, payé jusque-là 11 sous de Lorraine, ne valant que 8 sous 6 deniers six trente et unièmes de France, les Lorrains donnassent la somme au cours du royaume, ce qui faisait pour eux une augmentation de 5 sous 6 deniers pour livre, tandis qu'en France on ne payait que 2 sous. Nouvelle augmentation de 3 sous pour livre, de décembre 1781 au 1er janvier 1791; nouvelle opposition du Parlement, remontrant que cette augmentation, profitable aux seuls *regrattiers,* pèserait sur

[1] Piroux, loc. cit.

Digitized by Google

les consommateurs peu aisés, pour une somme de 37000 francs, supposant un débit de 7400 muids en menu débit ou les trois quarts de la consommation totale dont le trésor de l'État ne bénéficierait en aucune façon. Le contrôleur général des finances, M. de Fleuri « se voyant deviné dans son marché de dix années avec les fermiers » passa outre, car on avait eu le tort de prouver qu'en mettant les salines en régie, sous l'inspection de la Chambre des comptes, le roi en retirerait deux millions de plus.

Néanmoins la ferme des salines, restée entre les mains de Montclar, lui fut retirée le 19 mars 1786 et mise en régie intéressée, le 1er janvier 1787, sous le nom de Mager.

En 1789 le peuple, fatigué du renchérissement successif du sel, accueillit avec reconnaissance les contrebandiers, qualifiés de *marchands trembleurs*, qui lui apportaient le sel français expédié à l'étranger, au prix de 3 sous la livre, et força, par ce moyen, les *magasineurs* de province à lui livrer leur sel au même prix. La ferme y gagna, car la consommation eut bientôt doublé. Les cultivateurs donnèrent du sel à leurs bestiaux, en répandirent sur leurs fourrages de qualité médiocre ou avariés. Mais l'Assemblée nationale, par un décret du 23 septembre 1789, vint mettre un terme à cet état de choses en rendant partout uniforme le prix du sel, qu'elle fixa à 6 sous la livre. La Lorraine gagna 25 sous par quintal, tandis que le bénéfice était de 3 livres 7 sous 6 deniers dans les évêchés. Ce fut à peine un soulagement pour les Lorrains.

Une loi du 30 mars 1790, en exigeant que la vente du sel ne fût plus exclusive et en supprimant l'impôt,

Digitized by Google

abaissa le prix du sel à 3 sous la livre, à toutes les distances de la mer.

Mais, en 1806, Bonaparte, dont le besoin d'argent et de soldats était aussi incommensurable que son ambition, imposa sa lourde charge de la régie des contributions indirectes — inventées par Français de Nantes — aux salines encore existantes, et les divers gouvernements qui ont succédé au sien ne se sont point fait scrupule de suivre ses errements de fiscalité.

2. — La quantité du sel exporté n'est pas connue. On n'a sur ce sujet que quelques Mémoires épars qui ne permettent pas de rien établir de positif.

A la date du 22 décembre 1594 nous relevons une consultation faite aux officiers de la saline de Rosières, sur un Mémoire présenté au duc de Lorraine, de la part de l'évêque Basle, pour traiter de la fourniture de 2000 muids de sel, à un prix moindre que 30 francs, « pour les distribuer ès lieux de son évêché. » Voici la réponse, qui n'est pas favorable :

« Le tonneau du sel de Schwaben contient 40 pennatz, mesure de Porrentru et de Basle, chacun pesant 22 livres un quart, poids de marc, et le tonneau 900 livres, qui revient justement à 26 vaissels, mesure des salines, ainsi qu'il a été trouvé par une épreuve qu'en fut faite il y a trois semaines.

» Nota. — 40 pennatz, à 22 livres un quart l'un, ne font que 890 livres, mais, à 22 livres et demie chacun, ils reviennent à 900 livres. Les 900 livres, divisées par 26 vaxels, portent le vaxel à 34 16/26 livres, et les 16 vaxels, qui sont un muid, rendent 553 22/26 livres. »

Le 20 octobre 1605 nous fournit une convention par laquelle la ferme s'engage à livrer au marquis

Digitized by Google

de Bade 26000 muids en dix années, à 16 vaxels l'un, de sel marchand, à 16 francs l'un, outre les quatre gros d'office, à prendre sur la saline de Dieuze, stipulant en outre « que si le commis du marquis veut enlever le sel immédiatement après la *brisée,* pour le mettre en provision dans son magasin, il lui sera délivré et aura de chacun muid le dernier vaxel comble. »

La ferme, avant 1791, avoue un produit de 1500000 livres sur les sels de Lorraine exportés; mais quelle valeur peut-on accorder à ce document, si l'on a égard à l'excessive variation des prix? Toutefois comme la fabrication, activée dans les trois salines de Dieuze, de Moyenvic, de Château-Salins, s'élevait, en moyenne annuelle, à 520636 quintaux; comme, d'autre part, la consommation de la Lorraine et du Barrois enlevait de cette quantité 112843 quintaux, il devait rester pour le commerce extérieur, en chiffres ronds, au moins 400000 quintaux.

Ce trafic, il ne faut pas l'oublier, exige une connaissance exacte, rigoureuse de ce qui se passe au dehors, dans les régions commerciales, pour soutenir une concurrence toujours en éveil.

Ainsi, outre les abonnements accordés à quelques communautés allemandes enclavées dans la Lorraine, nos salines devaient fournir du sel dans les pays de Trèves, Nassau, Deux-Ponts, Luxembourg, etc.; mais, pour conserver cette clientèle, on était forcé de suivre les mouvements de hausse et de baisse déterminés par les Hollandais, nos plus redoutables concurrents.

En vertu des traités [1], vers 1781, on fournissait

[1] On a, dit-on, imputé sur les salines de la Lorraine la fourni-

Digitized by Google

aux Suisses du sel à 1 sou la livre, qui leur revenait à 8 livres 12 sous rendu à Bâle, tonneau perdu. Les Suisses, en échange, nous fournissaient une quantité de gros bétail qu'ils élevaient et engraissaient en améliorant leurs fourrages avec nos sels.

La Souabe et le Tyrol s'approvisionnèrent de sel au même prix à Dieuze jusqu'à l'époque de nos premiers troubles, et, quand ils refusèrent de venir jusqu'en Lorraine, la ferme se hâta d'établir, pour les étrangers d'au delà du Rhin, un dépôt de sel dans la *volhaus* de Strasbourg, en tout semblable à ceux qu'elle avait placés le long des routes, sur divers points de l'intérieur. Une compagnie de voituriers de la Lorraine allemande se chargea de l'entreprise des transports, que j'ai encore vus fonctionner jusqu'en 1840.

Des communautés alsaciennes, du Palatinat, de Mayence, s'étant associées pour se procurer leurs provisions de sel, envoyaient des voituriers, appelés *hauts-sauniers,* charger de leur part, à Dieuze, du sel qu'ils distribuaient comme cela se pratiqua pendant longtemps (dès 1225) à Metz, dans le temps que cette ville se gouvernait par elle-même et qu'elle avait le droit de prendre du sel à la saline de Moyenvic.

Cette exportation était assurément une branche précieuse de nos richesses, mais à quel prix l'obtenait-on?

Sans cesse le bois manquait dans l'une ou l'autre saline, et le prix s'en élevait à Nancy, à Luné-

ture du sel aux Suisses pour avoir donné des secours pécuniaires à Henri IV lors de la bataille d'Ivry. Les traités subsistants ont été maintenus par lettres patentes de 1770.

Digitized by Google

ville, etc. Aussi le charlatanisme, non moins que l'ignorance et la présomption, s'étaient-ils mis à exploiter la panique provoquée par la pénurie du bois, en promettant de fabriquer du sel sans combustible. Les princes eux-mêmes favorisaient cette tendance des esprits par la multiplicité de leurs décrets et ordonnances sur l'aménagement et l'exploitation des forêts affectées à l'alimentation des salines de la Lorraine.

En 1572 un sieur Henri Kogman, de Strasbourg, adresse au duc de Lorraine une proposition, en langue allemande, touchant l'épargne du bois aux salines; dans le cours de la même année, George Zolekher écrit une supplique en latin, engageant le duc à se servir de ladite invention pour fabriquer du sel à peu de frais; vient ensuite une lettre de M. de Pouges préconisant l'invention d'un certain Claudiot pour la séparation et la graduation des eaux.

Tous les moyens vantés n'ayant pas réussi jusque-là, nous voyons, six ans plus tard, le duc de Lorraine concéder, par un traité, à François, de Saint-Étienne-Chalaironne-en-Dombes, près Lyon, et à ses associés, un privilége pour fabriquer du sel « en épargnant les deux tiers de tout le bois qu'on brûlait èz salines et avec le tiers restant former autant de sel que de coutume. »

En novembre et décembre de la même année, Caillat, Jacob Wine et autres associés offrent « de faire un quart de sel davantage avec le tiers de combustible. »

« Il est permis, trouve-t-on dans un autre titre de 1589, à Jacob Meyer, bourgeois (de Metz?) et à ses associés de faire dresser engins proche de la

Digitized by Google

saline de Château-Salins pour faire épargner le bois. »

Dans le cours de l'année 1590, Gaspard de Schombourg, baron de Töplitz, etc., par lettres patentes reversables, obligations en papiers, promet accomplir ce qu'il a traité avec le duc de Lorraine le 24 décembre précédent, savoir : « de faire dresser en la saline de Rosières, terres, fourneaux, auge et bâtiment qu'il jugera nécessaire pour l'épargne des deux tiers des bois. » Enfin l'année 1597 nous fournit une lettre du duc Charles portant « les promesses faites par lui envers le chevalier George Messingen, pour l'épargne d'un tiers de bois et le rapport d'un tiers de sel en plus. »

En dépit de toutes les inventions proposées, préconisées, on continua, comme par le passé, à consommer des quantités considérables de bois pour la fabrication du sel.

Pour alimenter les cinquante-six poêles et les cinquante-six poêlons des trois salines de Dieuze, Moyenvic et Château-Salins, on brûla, en 1788, 50233 cordes de bois dont 10294 étaient extraites des communautés et 39939 tirées des forêts du domaine, outre les fagots; à quoi il faut ajouter 60000 quintaux de houille employés dans les fourneaux de huit poêles de Dieuze.

Du 1er janvier 1781 au 1er janvier 1793, c'est-à-dire pendant douze années, la fabrication s'était portée à 1371046 quintaux qui, divisés par 12, donnent un produit de 112654 quintaux pour chaque année. On avait consommé, durant le même espace de temps, 149804 cordes un quart de bois, y compris les fagots (toujours évalués à 120 par corde). En divisant le chiffre 149804 par 12 on obtient, par

Digitized by Google

année moyenne, un quotient de 12 426 cordes un sixième : d'où l'on voit qu'il faut à peu près une corde pour former 9 quintaux et 15 livres de sel.

Cette prodigieuse consommation de combustible continuait à préoccuper les esprits sérieux quand la modification apportée à la construction des poêles et des grilles des fourneaux permit de recourir à l'usage de la houille seule; enfin l'eau extraite des trous de sonde à 23 ou 24 degrés amena une nouvelle et consolante réduction dans l'emploi de la houille elle-même. La quantité de ce combustible (houille) est réduite aujourd'hui à moins de 40 %, c'est-à-dire que l'on forme 1 quintal métrique de sel avec 40 kilogrammes de houille.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'AGRICULTURE

DE L'ANNÉE 1877-1878,

PRÉSENTÉ A L'ACADÉMIE DANS SES SÉANCES DES 25 AVRIL ET 23 MAI 1878,

Au nom d'une Commission
composée de MM. SAMSON, F. SCHNEIDER et ANTOINE, *rapporteur*.

Messieurs,

En réponse aux diverses questions d'intérêt agricole comprises dans le programme des concours ouverts pour la présente année académique, un seul Mémoire a été présenté. Il a pour titre : *Étude sur l'épizootie connue sous le nom de Typhus des bêtes à cornes.* C'est de l'examen de ce travail que votre Commission vient vous rendre compte aujourd'hui.

Une des conséquences fatales de l'invasion de 1870 fut le dépeuplement des étables produit par le typhus contagieux des bêtes à cornes. La France perdit environ 60000 têtes de gros bétail, alors que la population bovine était descendue à un chiffre inférieur, par les réquisitions des armées. L'Alsace-Lorraine, envahie la première et appauvrie en bétail bien avant l'arrivée des troupeaux des steppes, perdit environ 13000 animaux.

Digitized by Google

Inutile de m'appesantir sur le tableau qu'offre un pays essentiellement agricole, sans animaux dans les étables ; une population sans viande et sans lait.

Une étude approfondie de cette maladie s'imposait donc ; et, dès 1873, l'Académie de Metz la provoquait en l'insérant dans le programme de ses concours sous la forme suivante : « Étude sur l'épizootie connue sous le nom de Typhus des bêtes à cornes. Quels seraient les moyens de la prévenir et de la combattre ? »

Un Mémoire fut envoyé cette année, et si pendant cinq ans l'Académie a attendu qu'on répondît à la question qu'elle posait, elle en est amplement dédommagée, car le travail qui lui est présenté constitue l'ouvrage le plus considérable qui ait paru, jusqu'à ce jour, sur cette affection.

Est-ce à dire que jusqu'alors la médecine vétérinaire ignorait la nature, le mode de propagation, le traitement du typhus ? Assurément non, Messieurs, car dès 1866, MM. Bouley, Reynal, Imlin en donnaient une description à peu près complète, et indiquaient au gouvernement les mesures à prendre pour préserver notre fortune agricole de ce fléau ; et, tandis que l'Angleterre perdait les bêtes bovines par millions, la France, également contaminée, étouffait son foyer d'infection et ne perdait que 43 animaux.

Mais, comme je le disais en commençant, 1870 a permis, eu égard au nombre d'animaux infectés dans 47 départements, d'étudier à fond le typhus, et malheureusement de voir cette affection sévir assez longtemps pour bien connaître la manière de la combattre et savoir dorénavant appliquer ces moyens.

L'auteur du Mémoire qui a pour devise : « La peste

Digitized by Google

» bovine n'est redoutable qu'autant qu'on ne sait pas » la combattre, » a adopté les divisions suivies par les auteurs dans les descriptions de maladies et qui sont : la définition, l'historique, la description des symptômes, les lésions, le diagnostic, le pronostic, les causes, le traitement et la police sanitaire.

L'auteur définit ainsi le typhus : « Le typhus est une maladie générale, contagieuse et virulente, ne présentant point de symptômes ni de lésions cadavériques pathognomoniques, mais se caractérisant par un ensemble d'altérations anatomiques et fonctionnelles des différentes muqueuses. En un mot, les signes extérieurs de la peste bovine sont si peu accentués, que si l'on n'était pas prévenu de l'invasion possible du mal, ils seraient certainement méconnus. »

Abordant l'historique de cette maladie, l'auteur passe en revue toutes les invasions du typhus en Europe, à dater de l'an 214 jusqu'à nos jours, et qui sont au nombre de cinquante-quatre environ, aux dates suivantes : 214, 376, 443, 569, 580, 801, 810, 820, 829, 830, 850, 878, 940, 1223, 1233, 1238, 1243, 1285, 1514, 1599, 1607, 1630, 1638, 1682, 1709, 1712, 1717, 1723, 1724, 1729, 1735, 1740, 1747, 1752, 1755, 1770, 1774, 1792, 1795, 1801, 1806, 1812, 1814, 1815, 1830, 1844, 1849, 1865, 1866, 1870, 1871 et 1872.

L'auteur indique les sources où il a puisé ses renseignements, et il n'en indique pas moins de 150 ; les provinces envahies, la marche qu'a suivie la maladie, les pertes approximatives qui s'élèvent à des millions de têtes et à des milliards de francs. Assurément, aucune affection ne possède un historique aussi complet que celui que nous analysons ; il indique un esprit profondément investigateur, un familier des

Digitized by Google

bibliothèques, un savant qui ne fait rien d'incomplet.

L'étude des symptômes est fort longue, comme il convient à une maladie qui n'en a pas de pathognomoniques. L'affection est prise depuis le premier trouble morbide qui s'accuse par une élévation de température du corps, jusqu'au moment où l'animal tombe, complétement amaigri, déjà froid.

Tous les organes sont passés en revue, apportant chacun ses modifications souvent inappréciables pour établir le diagnostic différentiel. On y note l'air profondément abattu du sujet dès les premiers moments de la maladie, la diminution de la sécrétion du lait, la teinte rouge-brique des muqueuses extérieures produites par une hyperhémie veineuse, l'œil enfoncé, sécrétant des larmes irritantes qui creusent un sillon sur le chanfrein ; le jetage nasal, le soulèvement partiel de la muqueuse bucco-pharyngienne, la dégénérescence de l'épithélium des papilles des joues, l'exanthème de la peau, le pouls déprimé, atteignant 100 et même 112, les battements du cœur presque insaisissables malgré leur accélération, le sang présentant la couleur physiologique ne devenant jamais noir et poisseux ; la respiration accélérée, l'expiration se faisant par un mouvement brusque et saccadé, le poumon étant emphysémateux. Après quelques jours, il survient un écoulement de matières diarrhéïques infectes, le ventre se rétracte, l'amaigrissement est rapide et complet, l'haleine répand une odeur *sui generis* ; enfin, l'animal tombe en faisant entendre des plaintes et des gémissements, et meurt le plus souvent sans convulsion, la tête reposant sur la poitrine et regardant le flanc.

La durée moyenne de la maladie est de 4 à 7 jours, et la mortalité est de 90 à 95 p. %.

Digitized by Google

Par ce court aperçu des symptômes, vous avez pu voir, Messieurs, que l'auteur n'a négligé aucun appareil, qu'il a saisi dans chacun d'eux tout ce qui était saisissable pour donner à la maladie un caractère particulier, et rendre le diagnostic aussi facile que possible.

Si l'historique nous a révélé un chercheur, la symptomatologie un praticien consommé, l'anatomie pathologique va nous montrer un savant.

Les principales lésions se trouvent sur la muqueuse gastro-intestinale. Toutes les muqueuses sont boursouflées, infiltrées d'une sérosité jaunâtre, parfois par une matière colloïde jaune sale ; elles sont le siége d'une forte injection capillaire avec pointillements du diamètre d'une tête d'épingle ou d'une lentille, elles présentent des ecchymoses, des rayures longitudinales et transversales. L'épithélium est altéré, non-seulement à la surface des muqueuses, mais encore dans tout le système glandulaire de la muqueuse digestive, et même dans les autres glandes, surtout sur les plaques de Peyer où l'épithélium forme une matière glutineuse, grisâtre, se détachant parfois comme des fausses membranes. Très-souvent le feuillet renferme des matières alimentaires desséchées ; la caillette, le pylore, l'intestin grêle sont le siége d'ulcérations superficielles, irrégulières, surtout vers la crête des plis ; quelquefois, il y a des plaques gangréneuses d'une teinte grise, parfois noirâtre. Une lésion qu'on rencontre assez fréquemment, c'est la présence, dans la couche superficielle de la muqueuse de l'intestin grêle comme du gros intestin, d'une espèce de pigment analogue par l'apparence à la matière mélanique, et produit par l'hématosine altérée par les principes acides de la bile. La rate est rare-

Digitized by Google

ment malade, ce qui distingue le typhus des affections typhiques franches. La muqueuse respiratoire est injectée, colorée en rouge ; même dégénérescence de l'épithélium ; le poumon est le siége d'un emphysème ; le cœur est de couleur foncée, flasque, se déchirant facilement ; l'examen microscopique du sang n'a pas encore permis de saisir d'altérations bien évidentes des éléments de ce liquide. Y a-t-il des microcoques ou des bactéridées spéciales ? S'ils existent, sont-ils les éléments propagateurs du mal ? Autant de questions non encore résolues. Les reins subissent l'altération granulo-graisseuse ; l'urine est plus riche en urée. Le système nerveux est sain ; les muscles sont plus rouges.

Bien que les symptômes et les lésions décrites constituent à la rigueur des éléments suffisants de diagnostic, l'erreur est encore possible ; aussi l'auteur met-il en garde le praticien en consacrant un paragraphe spécial au diagnostic différentiel, et passe en revue les maladies qui, au début, ont quelque analogie avec le typhus : telles que la fièvre aphtheuse, la dyssenterie, le charbon, la rage, la péripneumonie contagieuse.

L'étiologie de la peste bovine a procuré à l'auteur un nouveau sujet de recherches longues et minutieuses. Déjà dans l'historique, il a établi que la maladie, pour l'Europe occidentale, ne se développe que lors de l'émigration des troupeaux de l'Orient vers l'Occident. Il restait à démontrer que jamais le typhus n'est spontané dans nos contrées. Les auteurs anciens connaissaient peu les questions de contagiosité et de spontanéité, ils manquaient d'éléments suffisants pour les connaître ; les gouvernements n'étant jamais mis en éveil, s'occupaient très-

Digitized by Google

peu de faire rechercher les causes des maladies contagieuses et ne fermaient pas leurs frontières aux importations provenant de sources infectieuses. Aujourd'hui que les services vétérinaires sont bien organisés, que les communications sont rapides et faciles, que les gouvernements se font un devoir de protéger la fortune agricole par tous les moyens possibles, on a pu suivre rigoureusement et toujours le développement et la marche de la maladie, du jour où l'animal contaminé a quitté son pâturage pour venir sur les marchés de l'Europe occidentale ou suivre les armées envahissantes, et, par ce fait, prouver que jamais le typhus n'est spontané dans nos contrées, mais toujours dû à la contagion.

En ce cas, quel pays a le fâcheux privilége de produire les causes nécessaires au développement de la peste bovine ?

Bien des pays ont été accusés d'engendrer le typhus : la Hongrie, les provinces danubiennes, la Bessarabie et les provinces du littoral de la mer Noire. Aujourd'hui on admet plus volontiers que la peste prend naissance dans la Russie méridionale, dans la partie orientale des steppes, dans les pâturages arrosés par le Don, le Volga et l'Oural. Les Russes prétendent que le typhus leur vient des Tartares, ceux-ci croient le recevoir de la Perse : « Donc la contrée de l'Asie d'où la peste bovine est originaire est encore à rechercher, si réellement elle existe. »

La peste bovine est éminemment contagieuse. Solides, liquides, gaz, personnes, objets ayant approché du malade, transmettent infailliblement le mal ; l'atmosphère ambiante est contagieuse à d'assez longues distances.

Digitized by Google

Quel est donc le virus de la peste bovine? Les examens microscopiques les plus complets n'ont rien fait découvrir ; peut-être est-il constitué par des cellules végétales ou animales qui traversent les parois des capillaires, se fixent sur les organes et occasionnent les dégénérescences caractéristiques de la peste?

La résistance du virus de la peste à perdre son effet contagifère est très-grande, la chaleur seule + 60° environ, paraît avoir des effets destructifs certains de ce virus.

Dans la médecine des animaux, le malade représente toujours un capital ; aussi n'obéit-on presque jamais à des considérations morales quand il s'agit de traiter. Si la maladie paraît devoir être longue, chanceuse quant au résultat; si, de plus, l'animal a encore quelque valeur, on l'utilise le plus souvent par l'abatage. A plus forte raison, doit-on procéder ainsi quand les sujets atteints le sont d'une maladie essentiellement contagieuse et jamais spontanée ; alors pas de traitement, l'abatage en masse pour préserver les contrées avoisinantes du fléau.

L'auteur du Mémoire que nous analysons si imparfaitement a, dans un très-long chapitre, exposé les mesures de police sanitaire qu'il convient de prendre pour arrêter le mal. Partant de ce fait, amplement démontré, que le typhus nous vient toujours de l'Orient; que la production de la viande en Europe reste stationnaire, malgré l'augmentation de consommation; qu'il devient nécessaire, pour approvisionner les grands marchés, d'importer du bétail, l'auteur préconise l'adoption de mesures permanentes propres à régler le commerce qui se fait avec l'Orient et qui consistent dans la rédaction d'un bulletin international de santé, dans la création d'un service vétérinaire spécial pour les épizooties.

Digitized by Google

Les mesures provisoires et temporaires consistent, quand le typhus approche des frontières, à surveiller attentivement les animaux importés, et à exiger des certificats de provenance pour les débris d'animaux capables de transmettre la maladie, et ne recourir aux mesures prohibitives, si préjudiciables aux intéressés, que lors d'une menace imminente du fléau; alors appliquer rigoureusement les règlements d'introduction.

Si, malgré toutes ces mesures, le typhus parvient à pénétrer dans une ou plusieurs étables, il faut faire procéder immédiatement à l'abatage et à l'enfouissement de tous les animaux, établir autour du foyer un cordon sanitaire destiné à empêcher toute communication; détruire tous les objets qui ont approché des animaux malades, ou les désinfecter soigneusement, et ne les utiliser que longtemps après la disparition de la maladie.

Ces mesures paraissent très-sévères à première vue; mais observées de près, elles sont justifiées. Un cultivateur s'apercevant de l'explosion du typhus est tenté de cacher à l'autorité ce mal; de plus, il peut avoir l'intention de vendre les animaux contaminés, et répandre alors au loin cette redoutable affection. Mais si l'État, dans un but d'utilité publique, atteint et détruit même la fortune privée, il doit, au nom même de cette fortune publique préservée, indemniser le propriétaire sacrifié; aussi tous les conseils de santé ont-ils recommandé, comme une excellente mesure, d'indemniser largement dans les épizooties; de cette façon, le propriétaire voit, s'il fait la déclaration de l'existence d'une maladie contagieuse dans ses étables, le prix des animaux sacrifiés, remboursé; s'attend, s'il ne l'a fait, à subir les

Digitized by Google

rigueurs de la loi. Dans cette alternative il n'hésite pas et avertit l'autorité.

Ici se termine l'analyse vraiment trop longue, mais encore bien incomplète, du travail que votre Commission a examiné. Nous résumerons en disant que c'est l'œuvre d'un praticien, d'un savant.

Votre Commission vous propose de décerner à l'auteur une médaille d'or et de décider que son remarquable travail sera imprimé dans les Mémoires de l'Académie.

L'ouverture du pli cacheté fait connaître que l'auteur du mémoire présenté est M. Zündel, médecin vétérinaire à Strasbourg, et que ce travail n'est pas *inédit*.

La condition essentielle du programme des concours n'étant pas remplie, l'Académie ne peut décerner de récompense; mais voulant donner à M. Zündel des marques de sa considération et témoigner de la valeur qu'elle accorde à ses nombreux travaux, elle le nomme, sur la proposition de MM. Samson et Antoine, membre correspondant de la Société.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

LOUIS-GABRIEL-JULES THILLOY,

MEMBRE TITULAIRE DE L'ACADÉMIE DE METZ,

PAR M. ORBAIN,

MEMBRE TITULAIRE.

Quelles que soient nos réflexions, ou philosophiques, ou religieuses, sur l'inévitable loi qui soumet à la mort tous les êtres animés, nous ne pouvons nous soustraire aux regrets et à la douleur quand cette loi vient à frapper dans le cercle de nos relations et porter le trouble dans nos affections les plus légitimes, les mieux fondées.

Cette triste impression revêt différents caractères, selon qu'elle est provoquée entre les personnes que les liens du sang ou du mariage ont unies, ou entre celles qui n'ont eu que de simples rapports de confraternité et d'estime.

Pour les premières, la douleur est profonde, aiguë; elle repose sur la connaissance intime des qualités, des vertus de celui qu'elles viennent de perdre; sur l'habitude des douces affections que la vie commune a produites; elle repose dans le cœur, où elle laisse

Digitized by Google

de longues et cruelles blessures que le temps ne peut cicatriser qu'imparfaitement.

En perdant un collègue, c'est l'estime qu'il a su nous inspirer; ce sont les qualités du caractère, de l'intelligence dont il a fait preuve, qui deviennent en quelque sorte la mesure de nos regrets; et bien que sa disparition crée un vide douloureux pour chacun de nous, notre Compagnie, dans son ensemble, s'émeut encore, et surtout, au souvenir des services rendus, et à la perte d'espérances fondées sur le zèle, l'activité intellectuelle et le talent de celui dont elle vient d'être séparée à jamais.

A tous ces titres, M. Thilloy, dont j'ai l'honneur et le devoir de retracer succinctement la vie et les travaux, a un droit particulier aux regrets de sa famille comme à ceux de l'Académie.

Louis-Gabriel-Jules Thilloy naquit le 16 avril 1821, à Sarreguemines où il fut élevé, et fit ses premières études avec des succès tels, que plusieurs fois, il dut être mis hors de concours à raison de la supériorité qu'il avait sur ses condisciples. Il étudia le droit à l'école de Paris, fut admis licencié le 12 septembre 1845, après avoir soutenu la thèse préalable le 30 août précédent.

Ce travail présentait en droit romain des difficultés ardues; il a fallu que le candidat se livrât à de longues et pénibles recherches dans le dédale des coutumes, des lois et des nombreuses décisions des jurisconsultes romains, pour établir dans un cadre d'autant plus difficile à former qu'il devait être plus restreint, les principes et les règles du sujet qu'il avait à traiter.

Les diverses sortes de jugements admis chez les Romains; les magistrats appelés à les rendre; leur

Digitized by Google

compétence réglée, soit par le droit commun, soit par certains priviléges, par le domicile des parties, les conventions et la nature du litige ; la prorogation de juridiction, la qualité des personnes que la loi autorisait à ester en jugement, ou qui leur refusait ce droit ; les causes qui rendaient un homme apte ou impropre à remplir les fonctions de juge ; la manière de procéder selon les circonstances pour éclairer le litige, faciliter aux parties les moyens de s'expliquer et mettre le juge en état de statuer ; l'abandon du procès ou le défaut de comparaître ; les mesures qui devaient être prises en ces cas et les excuses légitimes à faire valoir ; enfin, les circonstances qui suspendaient ou faisaient cesser l'autorité du magistrat, et celles qui, produisant des effets analogues quant aux plaideurs, mettaient fin à la procédure introduite.

En droit français, M. Thilloy avait à s'occuper du domicile civil, des différents moyens de le changer ou de le perdre, et des conséquences qui peuvent en résulter, telles, par exemple, la compétence des tribunaux ; il avait encore à rechercher la compétence résultant de l'état des personnes et des renvois à d'autres juridictions ; venaient ensuite les ajournements, les délais ordinaires ou extraordinaires qu'ils comportent ; il avait enfin à s'occuper spécialement du domicile politique et des modifications que les lois y ont apportées.

La clarté, la méthode, caractérisent cette œuvre et révèlent l'activité intellectuelle, la sagacité, la sûreté du jugement et la netteté d'exposition qu'on remarque dans les œuvres que M. Thilloy a produites depuis.

Après avoir suivi le barreau de Sarreguemines

Digitized by Google

pendant quelques années, il fut nommé substitut du procureur de la République à Rocroi, le 20 août 1849, puis à Charleville, tribunal supérieur, chef-lieu d'une cour d'assises, le 17 novembre 1851 ; procureur impérial à Sarreguemines, le 15 septembre 1856 ; substitut du procureur général à Metz, le 18 avril 1863 ; conseiller le 4 janvier 1865 ; enfin, conseiller à la cour de Nancy, le 30 mars 1872, où il est décédé le 21 octobre 1877, à l'âge de cinquante-six ans.

Magistrat intègre, laborieux, convaincu de la sainteté de son ministère, M. Thilloy, dans les diverses positions qu'il a occupées pendant vingt-huit ans, a toujours suivi les impulsions d'une conscience pure, éclairée par des études incessantes ; il savait parfaitement concilier la sévérité et la bienveillance ; la douceur des formes et la fermeté que lui imposait le devoir, telles sont les causes qui lui ont valu un avancement rapide et ses succès comme président des assises.

M. Thilloy fut membre du Conseil d'arrondissement de Sarreguemines ; en 1860, il était élu membre du Conseil municipal de la même ville à la presqu'unanimité des suffrages. C'est ainsi que les commencements de sa carrière judiciaire, remplis avec tant de distinction, appelèrent l'attention de ses concitoyens, qui lui conférèrent ces importantes fonctions administratives, fonctions dans l'exercice desquelles il apporta le même zèle, la même intelligence, la même supériorité, la même intégrité.

Cependant l'activité intellectuelle de M. Thilloy n'était pas absorbée par ces divers travaux ; né à Sarreguemines, le temps qu'il passa dans cette ville éveilla en lui l'intérêt qu'inspirent généralement les lieux où nous avons vécu pendant nos premières

Digitized by Google

années; pénétré de ce sentiment, il s'adonna à des recherches sérieuses sur l'état de ce pays durant les siècles passés.

Bientôt il produisit un travail intitulé: *Études archéologiques sur le canton de Bitche,* œuvre dont l'Académie de Metz, au rapport de M. de Bouteiller, ordonna l'impression dans ses Mémoires, en même temps qu'elle décerna à l'auteur une médaille en vermeil grand module, le 10 avril 1862; déjà, en 1861, M. Thilloy avait publié un dictionnaire topographique de l'arrondissement de Sarreguemines.

En l'année 1864, il publia plusieurs brochures, savoir:

Une notice historique, ou plutôt, une étude sur l'abbaye de Herbitzheim;

Une notice sur Agnès de Deux-Ponts;

Une notice sur un passage du testament de Saint-Remy;

Un discours qu'il a prononcé à l'audience de rentrée de la Cour de Metz; discours qui a pour sujet: ***Les Institutions judiciaires de la Lorraine allemande;***

En l'année 1865, il publia une notice sur le Frauenberg, vieux château dont les ruines s'élèvent encore sur les flancs du vallon de la Bliese;

En l'année 1866, un travail intitulé: Le comte Émery, en 1804;

En l'année 1869, il donna lecture à l'Académie du journal écrit par Henry Messer, sur le pays Messin;

Un mémoire sur l'origine de la ville de Sarreguemines;

Enfin en l'année 1872. Les tables générales des Mémoires de l'Académie de Metz, depuis 1829 jusqu'à 1871. Ces tables forment un volume dont l'importance, la valeur et l'utilité sont évidentes; aussi est-il très-recherché par les hommes d'étude, par les érudits.

Pour être appréciées à leur juste valeur, chacune de ces productions exigerait une analyse dont l'étendue serait telle que ne peut l'admettre une simple notice biographique; il suffit, ce me semble, d'en avoir énoncé les titres et d'indiquer leur dépôt dans

Digitized by Google

les archives de l'Académie où chacun peut les consulter.

Archéologue érudit, historien consciencieux, chercheur infatigable, topographe soucieux de découvrir la vérité cachée sous les ruines que la guerre, la dévastation, tant de fois renouvelées dans la malheureuse Lorraine allemande pendant les siècles passés ont produites, M. Thilloy n'a rien négligé de ce qui devait le conduire à son but ; il a mis toute son intelligence, toute sa sagacité à l'œuvre pour l'atteindre, et, en lisant ces divers opuscules, on se sent convaincu des difficultés qu'il a dû surmonter pour faire un choix judicieux parmi les nombreux documents que ses recherches ont mis à jour et utilisés.

En résumé, par ses travaux, M. Thilloy a rendu d'importants services à la science dont il s'est occupé ; il a porté une certaine lumière dans la nuit des temps passés ; il a éclairé l'archéologie, l'histoire de son malheureux pays d'origine ; il a reconstitué une topographie locale enfouie sous un sol que la charrue moderne a fouillé et dont parfois, elle a exhumé les débris révélateurs d'un état de choses qui semblait devoir rester dans l'oubli à jamais, s'il ne se fût trouvé là quelqu'un qui en fît connaître la valeur historique et en déduisît les conséquences probables.

L'Académie, ainsi que je l'ai déjà dit, frappée du mérite des premières productions de M. Thilloy, l'admit dès le mois de juillet 1862, au nombre de ses membres correspondants, et, en 1864, le 12 mai, membre titulaire, alors qu'il était devenu citoyen de notre ville.

Élu secrétaire de la Compagnie, il en a rempli les fonctions pendant trois années, de 1865 à 1868,

Digitized by Google

à la fin de chacune desquelles il a fait et lu un rapport sur les travaux de notre Société qui, le 8 avril 1869, le nomma vice-président; titre auquel, moins d'un an après, il dut renoncer, pour cause de santé : c'est en exprimant de vifs regrets, que l'Académie a dû accepter cette démission.

M. Thilloy ne fut pas seulement un érudit, un chercheur, il était encore un écrivain distingué; son style élégant, quoique simple et sans prétention, est parfaitement approprié aux matières qu'il traite, et dont il sait éviter la stérilité, la monotonie ; on lit ses ouvrages avec plaisir, sans éprouver la fatigue que la lecture de ces sortes d'études produit presque toujours, son style reflète admirablement le caractère aimable, gracieux, spirituel de l'auteur et l'on ferme le livre avec regret.

Ce que je viens de dire de M. Thilloy semble plutôt un éloge qu'une notice biographique ; cependant je crois n'avoir retracé que la vérité ; je suis convaincu que les personnes qui l'ont connu et ont étudié ses œuvres applaudiront à l'impartialité, à la justesse de mes appréciations.

Précédemment, M. le Ministre de l'instruction publique ayant reconnu la valeur des travaux archéologiques de M. Thilloy, lui a décerné deux médailles ; depuis, le 21 avril 1870, il l'a nommé officier d'académie. Ces honorables témoignages, rendus par l'organe officiel le plus autorisé, témoignent assez hautement l'importance qu'il attachait à ses œuvres, pour me dispenser d'entrer dans plus de détails à leur occasion.

L'éducation a beaucoup contribué au développement de son heureux naturel ; il a trouvé dans sa famille l'exemple des bonnes mœurs, des bonnes

Digitized by Google

habitudes, du goût au travail, du bon ton, et d'un patriotisme généreux.

Étienne Thilloy, son père, avocat à Sarreguemines au commencement de ce siècle, acquit bientôt une telle réputation de savoir et d'honorabilité, qu'en 1814 ses concitoyens l'appelèrent, d'un commun accord, aux fonctions de chef d'administration. C'est alors que, dans ces temps difficiles, il rendit d'éminents services à l'arrondissement; services qui, en 1815, pendant la seconde invasion, le firent appeler de nouveau au même poste. Depuis, il fut nommé membre du Conseil d'arrondissement qu'il présida en 1836; juge au Tribunal en 1837; membre du Conseil général en 1846; décoré en 1855; il mourut en 1856, après avoir été, pendant trente années, membre du Conseil municipal de la même ville. Sa mort fut un deuil public pour les habitants auxquels il avait consacré la plus grande partie de sa longue et laborieuse carrière.

Uni par mariage à une famille puissante de Belgique, il fut plusieurs fois sollicité de renoncer à la nationalité française; des offres séduisantes lui étaient faites à cette condition par M. Varlet, son beau-frère, alors directeur, c'est-à-dire ministre du commerce; par M. Dugnoille de Mévius, administrateur, c'est-à-dire ministre des cultes, qui lui proposaient une chaire de professeur de droit à l'Université de Louvain; offres qu'il refusa par patriotisme.

A l'exemple de son père, M. Jules Thilloy, objet des mêmes instances de la part des mêmes personnes, refusa de renoncer à la nationalité française, quelque brillante que pût devenir la carrière qui lui aurait été ouverte en Belgique, sous le patronage de sa famille maternelle.

Digitized by Google

Ses principes en morale, l'élégante simplicité de ses goûts, la distinction de ses manières, de sa tenue, décelaient l'homme probe, bien élevé, de bonne compagnie ; il n'avait qu'une ambition modeste, à peine proportionnée à son mérite. Marié, en 1851, à Mlle Collignon, fille d'un honorable conseiller à la Cour d'appel de Metz, il rencontra dans cette alliance une compagne digne de lui sous tous les rapports : le bonheur, l'espérance régnèrent pendant quelques années dans cet intérieur formé d'éléments si bien assortis, et que la naissance d'un enfant avait complétés. Tout souriait à cette jeune famille.

L'année 1870, de mémoire néfaste à tous les Français, vint tout à coup détruire un avenir qui semblait devoir être si prospère. Le bonheur, l'espérance, s'évanouirent comme un vain songe et firent place aux soucis, aux inquiétudes du père de famille, aux douleurs du citoyen frappé des désastres de la patrie.

Toutefois, ce fut pour M. Thilloy un nouvel aiguillon qui le détermina à se consacrer, nonobstant une santé délicate, aux soins réclamés par ses malheureux compatriotes.

Attaché à l'ambulance du palais de justice pendant le blocus de Metz, il y prodigua aux blessés son zèle, son activité. Bientôt lui-même il tomba dangereusement malade et contracta, probablement, le germe du mal dont il mourut quelques années après.

Telle fut la vie de M. Thilloy. Ma tâche est donc terminée ; mais pour suppléer à l'insuffisance d'exécution que je lui reconnais, je ne puis mieux faire que de transcrire un passage du discours prononcé devant la Cour de Nancy, le 3 novembre 1877, par M. Villard, substitut du procureur général.

Ce magistrat a su, en quelques lignes d'un langage

Digitized by Google

imagé et brillant, tracer le portrait fidèle de notre regretté collègue, les soins qui lui furent prodigués et les douleurs d'une famille inconsolable.

« Nous nous plaisions à croire, a dit M. Villard, » que la mort, après nous avoir si impitoyablement » flagellés en 1876, nous épargnerait cette année ; » mais elle vient, dit l'Écriture, *ut fur*, comme un » voleur. A l'avant-dernière heure, elle s'est abattue » sur nous, à l'improviste ; elle a pris sa victime.

» C'est quand tout paraissait lui sourire, en pré- » sence des heureuses et douces promesses de » l'avenir, que M. Thilloy, âgé seulement de cin- » quante-six ans, a été enlevé à la profonde ten- » dresse des siens, à la vive affection de la seconde » famille que nous lui formions ici. Nature élevée, » d'une sensibilité exquise, fertile en inspirations » dans lesquelles le cœur avait sa grande part et » justifiait la parole de Vauvenargues sur la source » de nos meilleures pensées, votre bien-aimé col- » lègue a porté la peine de cette organisation privi- » légiée. Les émotions terribles de 1870 lui furent » fatales ; il vit alors, de près, témoin impuissant et » désespéré des malheurs sans nom, et sentit au » milieu des souffrances de cette néfaste époque, les » premières atteintes d'un mal redoutable.

» Membre de cette Chambre messine qui a trouvé » chez vous le plus hospitalier refuge, il est le second » de vos collègues d'adoption qu'une fin cruelle » enleva prématurément à vos fraternelles sympa- » thies.

» Les inépuisables et pieux dévouements qui l'en- » touraient se sont prodigués pour lui, sans pouvoir, » hélas, en sauvant une existence si chère, obtenir » ici-bas leur récompense.

Digitized by Google

» Vous avez tous apprécié, Messieurs, ce remar-
» quable magistrat qui vous est ravi dans la force
» et la maturité de ses aptitudes, de son esprit si
» bien doué, à la fois sûr et prompt, de sa sagacité
» et de sa pénétration qui acquéraient tout leur
» relief dans la présidence des assises.

» Je ne puis ni ne dois non plus oublier l'érudit
» et le lettré, le membre de l'Académie de Metz et
» de Stanislas, le chercheur, l'archéologue, le savant
» qui, parmi tant de productions intéressantes, re-
» haussées encore par la verve et l'éclat du style,
» nous a laissé une description saisissante des
» anciennes institutions de la Lorraine allemande ;
» nos cœurs garderont fidèlement la mémoire de ce
» regretté collègue. »

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES

A LA SUITE DES CONCOURS DE L'ANNÉE 1877-1878.

Poésie.

A M. COURTEVILLE, bibliothécaire de la Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise, à Versailles : Une médaille d'argent, petit module, pour *L'Inondation de Saint-Chinian.*

Histoire.

A M. EUGÈNE COLON, directeur de *La Messine*, à Metz (Lorraine) : Une médaille d'argent, moyen module, pour son Mémoire sur *La Messine, Société d'assurances mutuelles immobilières contre l'incendie.*

Sciences économiques.

A M. le Dr E.-AUGUSTE ANCELON, à Nancy (Meurthe-et-Moselle) : Une grande médaille de bronze pour l'*Historique de l'exploitation du sel en Lorraine.*

Digitized by Google

Digitized by Google

PROGRAMME

DES

CONCOURS OUVERTS PENDANT L'ANNÉE 1878-1879

L'Académie décernera, au mois de mai 1879, des MÉDAILLES D'OR, des MÉDAILLES DE VERMEIL, des MÉDAILLES D'ARGENT, des MÉDAILLES DE BRONZE et des MENTIONS HONORABLES aux meilleurs travaux qui lui auront été envoyés sur les sujets suivants :

I. — Poésie [1].

Une pièce de vers.

[1] N. B. — Le règlement de l'Académie lui interdit toute discussion sur les questions politiques et religieuses. Les candidats sont priés instamment de tenir compte de cette prescription dans les travaux qu'ils voudront bien lui adresser.

II. — Beaux-Arts.

1. Études sur l'art ou sur l'une de ses parties dans le pays Messin.
2. Biographies d'artistes messins.
3. Un travail artistique.

III. — Philologie.

Glossaire du patois messin, comprenant, autant que possible, des *étymologies* et des *concordances* avec les patois voisins ou éloignés et avec les langues étrangères.

(L'Académie a déjà couronné en 1870 un glossaire de patois messin ; elle remet cependant ce sujet au concours pour provoquer de nouvelles études et un travail complétant celui qu'elle a précédemment honoré d'un prix.)

Digitized by Google

IV. — Histoire.

1. Histoire de la rédaction de la Coutume de Metz.

2. Histoire du domaine municipal de la ville de Metz.

3. Histoire d'une ville, d'une localité importante ou d'une abbaye de l'ancien département de la Moselle.

4. Histoire du chapitre de la Cathédrale de Metz.

5. Histoire de l'une des collégiales ayant appartenu ou appartenant au diocèse de Metz.

6. Histoire d'une société ou d'une institution locale, ayant rendu des services au pays.

V. — Archéologie.

Description, avec plans, autant que possible, de ce qui reste des anciens édifices ayant appartenu aux grandes abbayes du pays Messin.

VI. — Sciences.

Une question de science pure ou appliquée. (L'Académie aimerait à voir traiter la question de la traction mécanique sur les routes et tramways.)

VII. — Sciences morales, économiques ; — Statistique.

1. Une question de statistique se rapportant de préférence au pays Messin.

2. Historique de l'exploitation du sel, — de la houille, — ou du fer, — en Lorraine.

3. Comparaison de la législation des différents pays sur les brevets d'inventions, sur les lois douanières.

VIII. — Agriculture.

1. Études sur les constructions rurales affectées à la grande et à la petite culture, au point de vue de la salubrité, de l'économie et des facilités de l'exploitation. — Il serait à désirer qu'on tint compte de l'établissement des meules en plein champ, comme cela se pratique généralement dans le département du Nord, en Belgique, etc.

Digitized by Google

2. Étude sur l'épizootie connue sous le nom de péripneumonie contagieuse des bêtes à cornes. Quels seraient les moyens de la prévenir et de la combattre?

3. Étude d'une question intéressant la viticulture dans le pays Messin.

4. Étude sur l'utilisation des amendements et engrais.

5. De la destruction des parasites nuisibles à l'agriculture et à la viticulture.

6. Étude sur le phylloxera en Alsace-Lorraine, en Suisse et dans les autres pays qui sont, vers le nord, les extrêmes limites de la culture de la vigne.

7. Mémoire sur les moyens les plus pratiques de créer de bonnes prairies artificielles. Étude sur la cuscute.

8. De la production et de l'alimentation économique du bétail.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

L'Académie n'admet au concours que des œuvres inédites.

Les mémoires présentés au concours devront être adressés, avant le 20 janvier 1879[1], au secrétariat de l'Académie, rue de la Bibliothèque, 2.

Les concurrents ne devront pas se faire connaître. Chaque œuvre portera une devise qui sera reproduite sur un billet cacheté dans lequel l'auteur inscrira son nom, son adresse et attestera que *son œuvre n'a été présentée à aucun autre concours.*

Les auteurs de mémoires, — qui auraient pris part à des concours antérieurs de l'Académie de Metz, — *auront soin de ne pas se servir des devises qui accompagnaient leurs travaux des années précédentes.*

Le billet cacheté joint à une œuvre ne sera ouvert

[1] Cette date est de rigueur.

Digitized by Google

que dans le cas où l'auteur aurait mérité un prix ou une mention honorable.

Cependant les auteurs de mémoires qui, pour être appréciés, ont besoin d'être suivis d'expériences, pourront se nommer, afin de mettre l'Académie à même de vérifier avec eux l'exactitude des résultats indiqués.

D'après l'article 3 du règlement de l'Académie, aucun membre résidant n'a droit aux prix proposés ; l'Académie peut leur décerner des mentions honorables.

Les membres correspondants et les associés-libres non résidants sont admis à concourir pour les prix.

Les travaux envoyés pour les concours ne sont pas rendus. Les auteurs pourront, sur leur demande, être autorisés à en faire prendre des copies au secrétariat.

Les œuvres d'art resteront la propriété de l'artiste.

Digitized by Google

BUREAU

DE

L'ACADÉMIE DE METZ

POUR L'ANNÉE 1878-1879.

Président titulaire : M. le Dr WINSBACK.

Président honoraire : M. E. de SAULCY.

Vice-Président : M. l'abbé FLECK.

Secrétaire : M. l'abbé A. BÉRARD.

Secrétaire-Archiviste : M. A. GANDELET.

Trésorier : M. A. BELLEVOYE.

Agent : M. E. COLON.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE. — ARCHÉOLOGIE.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTE

SUR UN

CIMETIÈRE GALLO-ROMAIN,

DÉCOUVERT AU SABLON, PRÈS DE METZ, EN 1877,

PAR M. RAYMOND DUPRIEZ,

MEMBRE TITULAIRE.

Si, du pont nouvellement construit par l'administration du chemin de fer, entre Montigny et le Sablon, on se dirige sur la route de Metz à Magny, en suivant le nouveau chemin, on aboutit à une statue élevée par la commune du Sablon en l'honneur de saint Fiacre. Cette statue est posée à l'emplacement même qu'occupait, dans le temps (1153), une chapelle dédiée par saint Bernard au patron des jardiniers. A 300 mètres environ de cette statue se trouve une carrière d'où le propriétaire fait extraire du sable qu'il emploie sur une route qu'il vient de construire.

Les ouvriers occupés dans cette sablière ne font point de recherches archéologiques, ce qui nous vaut une perte assez cruelle pour en être affligé. Je pleure encore un beau vase en verre qu'un ouvrier brisa sous mes yeux. J'eus beau ramasser les débris, je n'en pus rien faire.

Digitized by Google

Dans cette sablière, qui se trouve au lieu dit Saint-Jean, on a mis à jour de nombreux squelettes enterrés à une profondeur de 1 mètre environ Ces corps étaient placés à une distance moyenne de 1 mètre 50 centimètres d'axe en axe, d'autres avaient été enterrés un peu plus profondément, et aux pieds de ceux-ci on a trouvé des vases en terre de Samos, des urnes cinéraires et funéraires, des cruches et des gobelets en verre (Pl. X, fig. 1 à 9.). Les crânes de ces derniers étaient presque toujours placés sur des tuiles à rebords, dont quelques-unes m'ont donné des noms de potiers inconnus jusqu'à ce jour. Tels sont les noms de DONAM, de VIRISIN et de MINDNIVI [1]. Ce sont encore des noms qu'il faudra ajouter à la liste déjà longue de nos potiers gallo-romains.

Les squelettes dont j'ai parlé en premier lieu n'avaient sous le crâne qu'un petit moellon. L'orientation de ces corps était du nord-ouest au sud-est, la tête au couchant, les pieds au levant.

Un seul crâne a été trouvé dans un petit carré de maçonnerie ordinaire faite avec de la pierre provenant des carrières oolithiques du pays. Cette maçonnerie était recouverte d'une tuile très-large.

Sitôt l'éveil donné, quelques-uns de nos collègues sont allés visiter la sablière. Tous n'ont pas été assez heureux de voir déterrer quelques squelettes et emporter avec eux une urne funéraire ou un objet quelconque; mais tous ont pu voir quelques débris de poterie, ainsi que les ossements humains qui sont éparpillés dans les environs, car rien autre chose n'est là pour annoncer que ce lieu est le champ de repos de plusieurs générations.

[1] Ces tuiles ont été déposées par moi au musée de la ville de Metz.

Digitized by Google

Le lendemain de la séance de l'Académie, du

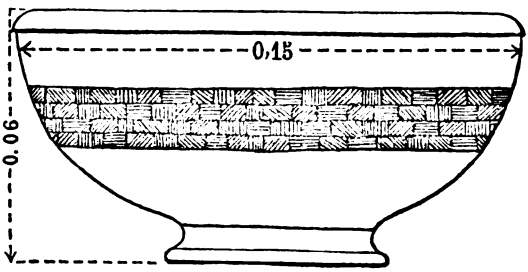

Fig. 12.

29 novembre 1877, je fus à la sablière où les ouvriers m'ont dit avoir trouvé quelques objets. Cette trouvaille consiste en une soucoupe fort jolie, en terre dite de Samos (fig. 12) ; une urne en terre rougeâtre a de même été trouvée ce jour-là (fig. 13).

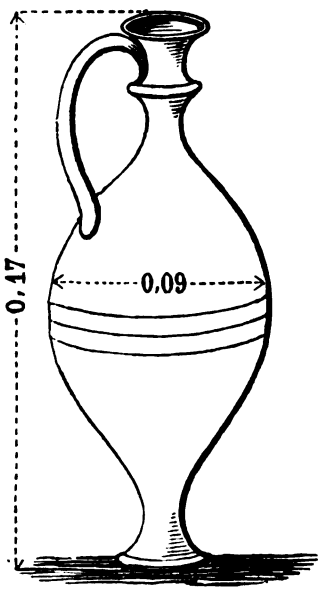

Fig. 13.

Le 1er décembre, M. l'abbé Ledain se rendit au cimetière, et les ouvriers lui firent voir un petit bronze de *Constantinus Junior*. Au dire des ouvriers cette médaille aurait été trouvée dans une urne que M. l'abbé Ledain a dû acheter.

Le 5 décembre au soir je fus encore au cimetière où, quelques minutes après mon départ, on a mis à jour un cercueil de plomb. Je me rendis sur les lieux le

Digitized by Google

lendemain matin. Le cercueil était brisé, le couvercle seul avait été conservé. Sa longueur était de 1 mètre 30 centimètres. Ce coffre en plomb ne renfermait, au dire des hommes, qu'un squelette. Je passais toute la matinée auprès des ouvriers quand, vers onze heures et demie, je fus assez heureux de découvrir moi-même un nouveau cercueil de plomb. Pour cette fois le terrassier mit un peu plus de soin au déblaiement qui, par bonheur, s'effectua dans de bonnes conditions. Quand tout fut bien dégagé je fis enlever le couvercle, et un squelette, que j'ai pris pour celui d'une femme jeune encore, y était couché tout au long. Rien n'avait été dérangé dans ce cercueil depuis que ce corps y avait été enseveli. A côté du bras droit j'ai trouvé, mais bien décomposées, quelques rondelles de bois (fig. 14). Malgré mes plus grandes précautions je ne pus les retirer sans qu'elles ne tombassent en poussière.

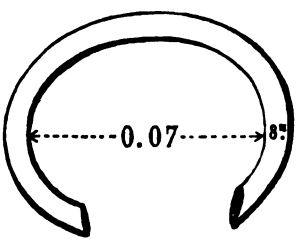

Fig. 14.

La hauteur totale du corps était de 1 mètre 70 centimètres. Après avoir pris cette mesure j'ai soulevé le crâne, sous lequel j'ai pris une petite touffe d'herbe qui devait servir de coussin à la défunte. Un peu de cette herbe a été donnée à quelques archéologues en même temps que j'en déposais au musée de la ville. Une petite couche de chaux en poudre avait été placée au fond du cercueil. Un peu de cette même poudre avait été jeté sur le corps ; la tête en était recouverte totalement. J'ai aussi rapporté chez moi la mâchoire inférieure,

Digitized by Google

qui est fort jolie et très-bien conservée (musée de la ville).

La longueur du cercueil (Pl. X, fig. 10.) est de 1 mètre 85 centimètres, la largeur aux pieds est de 50 centimètres, et de 62 à la tête, la hauteur totale est de 32. Ce cercueil est formé d'une même feuille de plomb repliée de manière à en former un coffre. Les joints ne sont pas soudés, de sorte que, malgré toutes les précautions prises par les ensevelisseurs, un peu de sable s'y était glissé; mais ceci n'arriva que bien longtemps après l'inhumation, c'est-à-dire à l'époque où l'enveloppe de bois, en état de décomposition, succomba sous le poids de la terre. Ce couvercle de plomb, qui primitivement était bombé, s'était aplati vers le milieu.

Au moment de l'inhumation le corps de cette jeune femme était renfermé dans une première enveloppe, qui est celle de plomb, ensuite cette enveloppe fut mise dans un coffre de bois très-épais. Ceci m'est prouvé par quelques gros clous oxydés que j'ai trouvés à l'emplacement du cercueil de plomb. M. l'abbé Ledain croit, peut-être avec raison, que ce cercueil est celui d'une femme chrétienne. M. Abel veut que ce corps soit celui d'une princesse austrasienne. Sans doute cette sépulture est d'une époque très-rapprochée du septième au huitième siècle. Ici nous avons à constater que ce cimetière a servi de demeure à des corps appartenant à l'époque païenne, comme aussi bien aux premiers chrétiens établis à Metz. Ceci est une question de temps. Pour nous il suffirait de savoir à quelle époque on a cessé de brûler les morts [1], car

[1] On admet communément que l'inhumation devint générale à la fin du quatrième siècle.

Digitized by Google

dans notre cimetière du Sablon nous trouvons l'urne et la fosse, la terre et le feu, l'inhumation et l'incinération.

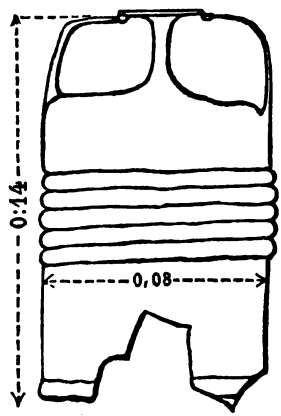

Fig. 15.

Les couvercles des deux cercueils de plomb sont ornés de moulures en forme de X ou plutôt de deux baguettes perlées en sautoir (Pl. X, fig. 11). On a déjà remarqué cette même moulure sur deux cercueils de plomb que l'on a trouvés au Sablon en 1864. Nous possédons au musée de la ville un petit cercueil de plomb à peu près dans le même genre que ceux que nous avons trouvés au Sablon.

Le 7 décembre je fus encore au Sablon, où l'on me donna les débris d'une urne funéraire en verre. A côté de cette urne on a trouvé deux clous oxydés, ce qui me fait supposer qu'elle avait été placée primitivement dans un petit coffret de bois.

Je crois que ces objets en verre qui, en général, sont toujours très-fragiles, devaient être protégés par une seconde enveloppe, soit dans une urne en terre cuite, dans un coffret de bois ou de pierre et, à l'occasion, abrités par des tuiles à rebords placées en forme de toit.

Le 10 au soir j'ai rapporté chez moi un barillet de verre à deux anses (fig. 15) : le fond est cassé, tandis que la partie supérieure est en fort bel état. Je remarque ici, en passant, que les urnes en verre sont assez communes dans notre cimetière du Sablon.

Digitized by Google

Le 14 au matin les ouvriers ont trouvé de grandes tuiles à rebords qui recouvraient un squelette fort bien conservé. A côté du crâne ils ont ramassé quelques débris de poterie fine, un petit objet en bronze et un petit bronze de Constans Ier frappé à Trèves.

Depuis le 14 jusqu'au 23 décembre, les squelettes découverts sont en plus grand nombre qu'auparavant, mais ils n'ont pas donné ce qu'ils promettaient, à part quelques débris de vases fort jolis (fig. 16, 17, 18, 19).

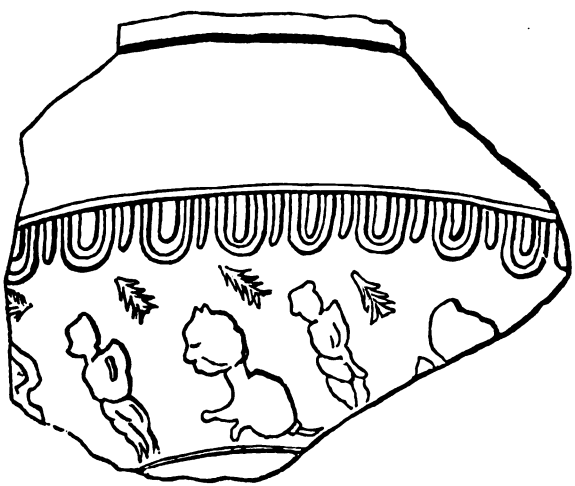

Fig. 16.

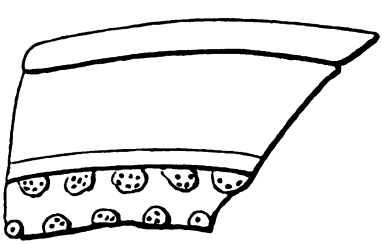

Fig. 17.

Digitized by Google

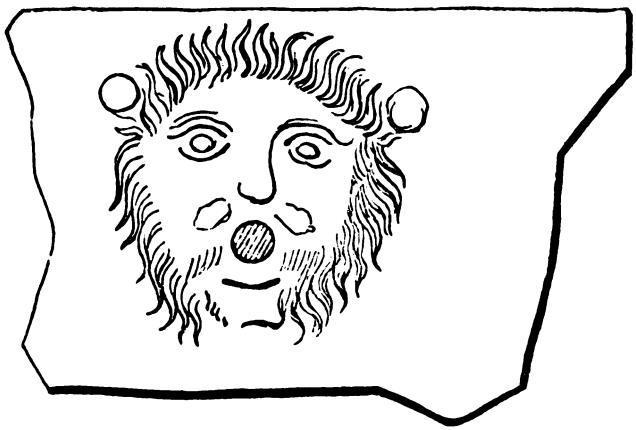

Fig. 18.

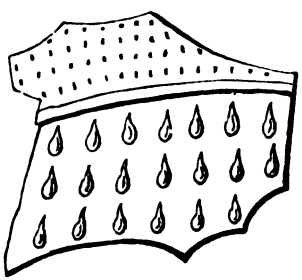

Fig. 19.

Les travaux seront arrêtés cet hiver, mais ils reprendront au printemps prochain, de sorte que si les découvertes s'étendent nous pourrons, en rassemblant les nouvelles trouvailles, faire une seconde notice sur le cimetière gallo-romain du Sablon.

Metz, le 23 décembre 1877.

Digitized by Google

· CIMETIÈRE · GALLO-ROMAIN · DÉCOUVERT · PRÈS · DE · METZ · EN · 1877 ·

PLAN PARCELLAIRE DU LIEU DIT St-JEAN, COMMUNE DU SABLON

Echelle de 0,001 pr 1 mètre

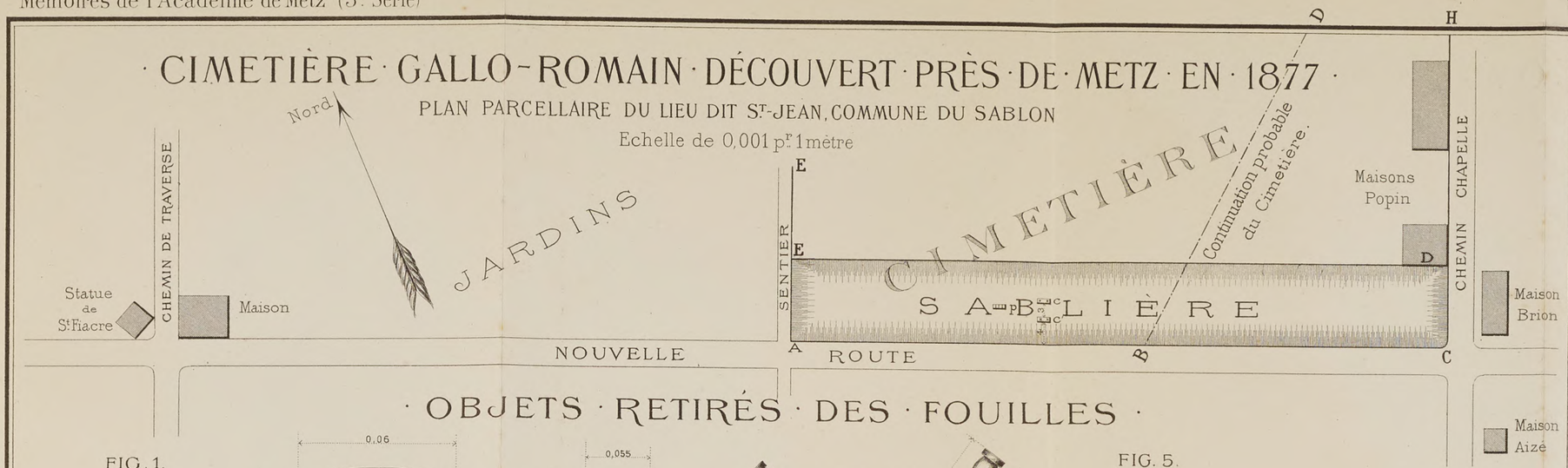

· OBJETS · RETIRÉS · DES · FOUILLES ·

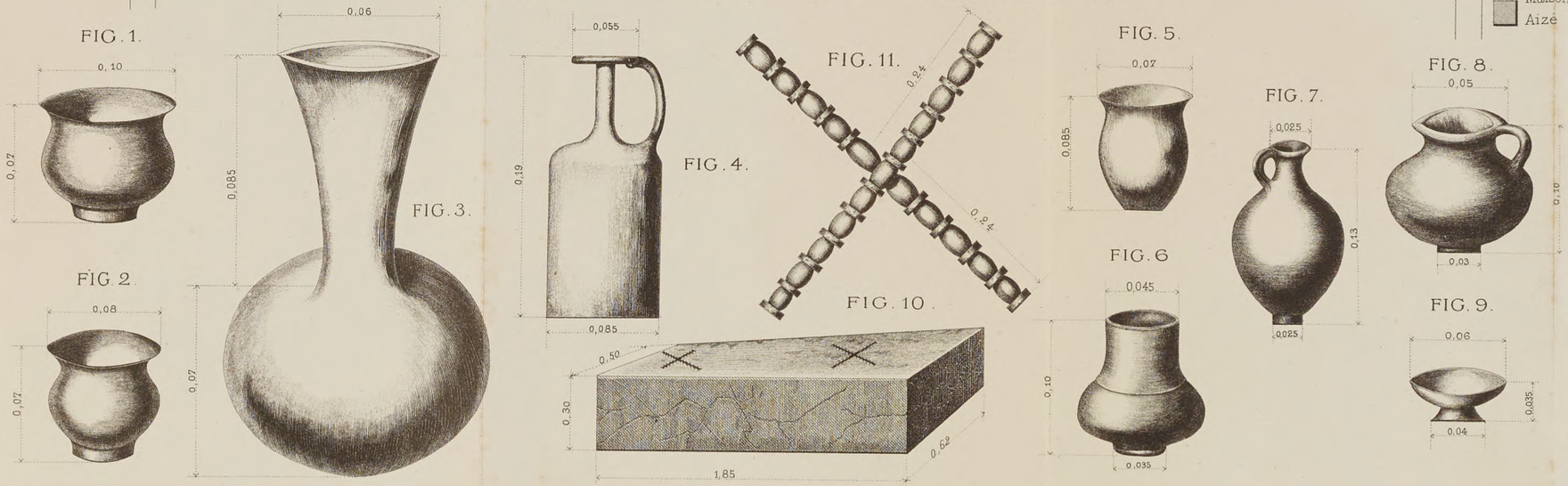

LÉGENDE

PLAN PARCELLAIRE.

AECD *Sablière contenant des Squelettes humains & des Objets funéraires.*

BD *Limite probable du Cimetière.*

c c' *Cercueils en plomb.*

p *Cercueil en pierre.*

OBJETS RETIRÉS DES FOUILLES

OBJETS EN VERRE.

Fig. 1 *Urne cinéraire pomiforme.*
„ 2 *id. id.*
„ 3 *Flacon.*
„ 4 *Urne à une anse.*
„ 5 *Gobelet.*

POTERIES.

Fig. 6 *Verre en terre grise revêtu d'un vernis noir.*
„ 7, 8 *Cruches en terre rouge.*
„ 9 *Soucoupe id.*

Fig. 10 *Cercueil en plomb.*
„ 11 *Ornements de son couvercle.*

Dessiné par R. Dupriez. *Lith. Hy Etienne, Metz.* *Gravé par Hy Etienne*

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR

L'ANCIENNE ABBAYE DE VILLER-BETNACH.

D'APRÈS LES ARCHIVES DE CETTE ABBAYE,
CONSERVÉES A LA PRÉFECTURE DE METZ,

PAR M. RAYMOND DUPRIEZ.

MEMBRE TITULAIRE.

Cîteaux et Morimond.

Vers l'an 1098, saint Robert, abbé de Molême, se retira, avec une vingtaine de ses religieux, dans un lieu appelé Cîteaux, à cinq lieues de Dijon. Il n'y resta pas longtemps, car le pays était désert et ses disciples étaient sans règle bien sévère. Il eut pour successeur saint Albéric, qui, lui aussi, se retira bientôt, et ce n'est que sous saint Étienne, troisième abbé, que l'ordre prit un peu d'importance. Saint Bernard y vint, vers 1113, avec une trentaine de ses compagnons; mais le pays n'étant pas assez riche pour nourrir tant de religieux, ils se dispersèrent, et les monastères de La Ferté, de Pontigny, d'Auxerre et de Morimond furent les premières filles de Cîteaux.

Celles-ci en engendrèrent bien d'autres. L'abbaye de La Ferté fonda 5 monastères, d'où il en est sorti 10 autres; celle de Pontigny 17; celle de Clairvaux

Digitized by Google

81, d'où en sont sortis plus de 700; et enfin celle de Morimond qui en fonda 26 ; dans celles-ci nous comptons l'abbaye de Viller-Betnach, dont nous nous occupons aujourd'hui.

L'abbé de Cîteaux était général et chef de l'ordre; il composait avec les quatre autres abbés le chapitre général.

Saint Bernard obtint du pape Calixte II l'autorisation de faire nommer les abbés de ses monastères par les religieux du lieu, sans que les évêques ou autres dignitaires de l'Église aient à s'en mêler. Par une bulle d'Innocent VIII (9 avril 1489), le droit de consacrer les calices et les autels dans toutes les maisons de l'ordre, de conférer à tous les religieux de l'ordre le sous-diaconat et le diaconat, est accordé aux abbés de Cîteaux, de la Ferté, de Pontigny, de Clairvaux et de Morimond ; la même bulle donne le droit à l'abbé de Cîteaux de bénir les abbés et les abbesses de son ordre, et de grandes dignités furent également conférées à l'abbé général de l'ordre.

Viller-Betnach.

L'abbaye de Viller-Betnach était sans contredit une des plus riches de la Lorraine; située au milieu d'une petite vallée, à cinq lieues nord-est de Metz. Sa juridiction s'étendait sur une trentaine de villages des environs ; et non contente de son isolement, ses abbés fondèrent d'autres monastères dans des pays étrangers. C'est ainsi que virent le jour les abbayes d'Usserstal, de Vernéville et de la Victoire. La première est située à deux lieues au-dessus de Landau, sur une branche de Queich ; la seconde, un peu au-dessus de Deux-Ponts, et la troisième située égale-

Digitized by Google

ment en Allemagne. Deux prieurés dépendaient aussi de l'abbaye de Viller-Betnach, l'un appelé le prieuré de Saint-Marc à Trèves et le second celui de Brehain-la-Cour.

Mais les guerres des seizième et dix-septième siècle et les troubles religieux occasionnés par Martin Luther, ne contribuèrent pas peu à la ruine de ce monastère. Ici encore, comme à Longeville-lès-Saint-Avold, comme à Hombourg-l'Évêque et à Saint-Arnual, l'abbaye perdit de son prestige, au point que Jean de Bretagne, abbé commandataire de Viller-Betnach, dut se démettre provisoirement de sa charge de supérieur des couvents de Vernéville, d'Usserstal et de la Victoire, et ne conserver que le titre de père supérieur; malgré l'abandon de ces abbayes, l'abbé de Viller-Betnach confirmait toujours l'élection des abbés de ces monastères qui passèrent entre les mains des luthériens. C'est vers cette époque que Frédéric, prince palatin, envahit l'abbaye d'Usserstal et s'empara de ses biens après avoir embrassé la nouvelle religion.

L'abbaye de Viller-Betnach a toujours joui des mêmes droits que celles de Morimond, de Clairvaux, de Pontigny et de La Ferté ; elle avait cet avantage, ainsi que tous les monastères de cet ordre, de ne pas prendre de bulles à Rome pour la confirmation de l'élection des abbés et de ses coadjuteurs. (L'on sait que les frais de bulles ne montaient pas à moins de 500 livres.) L'élection d'un abbé se faisait par les religieux du monastère, ou bien encore le candidat était présenté par un supérieur général de l'ordre. Si le candidat n'était pas favorable aux religieux, ceux-ci avaient le droit de ne pas l'accepter.

L'abbaye se composait de vingt religieux ; en 1572

Digitized by Google

elle en comptait quinze, lors de la suppression dix et quatre frères convers.

Nous n'avons trouvé dans les archives de l'abbaye de Viller-Betnach aucune notice historique sur le monastère, de sorte que nous sommes bien pauvre sur son histoire. Heureusement pour nous, que dans une visite faite par un abbé de Morimond, en 1699, au monastère de Viller-Betnach, celui-ci nous donne les détails ci-après de la manière de vivre des religieux de ce lieu. Sans cette notice, notre court travail sur cette abbaye serait de bien peu de valeur, ne faisant du reste qu'un rappel des abbés de Viller-Betnach et des principaux faits qui se sont accomplis depuis la fondation jusqu'à la suppression de l'abbaye.

« Le premier coup des matines sera sonné à quatre heures ; un quart d'heure après on sonnera le dernier. Ils (les religieux) ne manqueront pas, entre les deux matines, de faire une demi-heure de méditation. L'on dira primes à six heures, après lesquelles on ira au chapitre, les jours de mercredi et vendredi, pour y réciter des prières. On sonnera le premier coup de la messe conventuelle à huit heures et demie et le dernier à neuf. Après la messe, on chantera *O salutaris hostia*, ensuite on fera des prières publiques pour S. A. Sérénissime en chantant et répétant trois fois *Domine salvum fac ducem nostrum*, etc..... Le premier coup des vêpres sera sonné à trois heures et demie et le dernier une demi-heure après. Les complies se diront à sept heures, mais auparavant on lira un chapitre des Œuvres de saint Bernard. Les complies dites, on fera l'examen de conscience, après lequel chacun se retirera en silence dans sa chambre au dortoir, après avoir reçu de l'eau bénite du supérieur. On dînera les jours ordinaires

Digitized by Google

à dix heures et demie et les jours de jeûne d'église à midi ; on soupera à cinq heures. Pendant les repas, on fera lecture de la sainte Bible ou de quelques autres livres d'édification. Le silence sera observé dans tous les temps et lieux, comme le prescrit un bref d'Alexandre VII. Il leur est pareillement défendu d'avoir de longues chevelures. Les jeux de hasard et surtout des cartes sont également défendus. Les religieux sont tenus de porter des chemises de serge et de coucher sur la dure, c'est-à-dire qu'ils auront une paillasse, deux draps de serge, une couverture et un traversin. Les religieux pourront sortir de l'enclos régulier, pour la promenade, deux fois par semaine, depuis le dîner jusqu'aux vêpres.

« L'entrée des personnes du sexe féminin est interdite dans les lieux réguliers. »

Voilà pour la vie monastique ; quant à l'administration des biens temporels de l'abbaye, un procureur ou scellerier était établi par le supérieur ou abbé. Le procureur devait tenir un état de la recette et un de la dépense. Tous les mois il était obligé de les faire signer par le supérieur et, à la visite de l'abbaye, par un abbé supérieur de l'ordre ou par un commissaire délégué à ce sujet. Les registres devaient être présentés au supérieur après avoir été vérifiés par le plus ancien du monastère. Le procureur était obligé de mettre dans un coffre à trois clefs l'argent de la recette ; l'abbé en avait une, le plus ancien de la maison une autre et lui, procureur, conservait la troisième.

Cet état de choses dura ainsi jusqu'au décret du 12 août 1789, lequel supprimait toutes les dîmes ecclésiastiques. Ce décret fut suivi de près par celui du 1er novembre 1789 qui retirait à l'abbé commandataire de Viller-Betnach tous ses biens.

Digitized by Google

Les biens de l'abbaye furent vendus par la Nation et une somme de 10700 livres fut accordée pour la pension de dix religieux prêtres et quatre frères convers, plus une somme de 2122 livres que les moines devaient encore payer pour diverses fournitures faites depuis 1787. Une somme de 5000 livres fut également accordée par la Nation aux religieux qui avaient avancé au couvent une pareille somme pour les réparations de l'abbaye.

D'après l'état des biens et revenus de l'abbaye de Viller-Betnach, depuis le 1er novembre 1789 jusqu'au 1er janvier 1791, nous voyons que la Nation a touché dans les communes suivantes :

Altroff	450 livres,
Ay	110
Batzendal	660
Bibiche	1100
Bionville	5
Godechure	1100
Grisberg	1300
Guenering	400
Heystroff	600
Kemplich, Emestroff	100
La Forge	750
Megange	72
Moneren	400
Neudelange	1600
Oberluchen	100
Piblange	1000
Renange	10
Rochemull	20
A reporter	9777 livres,

Digitized by Google

Report.	9777 livres,
Rexange.	100
Rurange.	1000
Tuilerie de Neudelange.	700
Val.	150
Villers.	100
Pâturail du Didelot.	40
	11867
Le bois de la grande garde d'Épange.	5376
— du Didelot.	618
— de Bibische.	288
Reçu pour différents objets, bois, charbons, etc. . . .	1942
— blé, avoine, seigle, etc.	3284
— une ancienne crosse, argenterie, etc. . . .	886
— charrue, herses, etc. .	1191
— bétail.	3371
— foin, tuiles, etc.	240
— vieille ferraille.	150
— vin.	742
	29955 livres.

Le total général des recettes se montait à. . . . . 29955 livres.
et celui de la dépense à. . . . . 24656 —

Liste des abbés.

Henricus, 1134-1144.
Sibuldus, 1144-1181.
Albertus, 1184-1193
Godescalcus.
Rucherus.

Digitized by Google

Interrègne, 1194-1212.
Conrardus, 1212-1222.
Petrus, 1222-1266.
Ferris, 1266-1278.
Christianus, 1278-1288.
Simon, 1288-1294.
Jean de la Marche, 1294-1303.
Hugo, 1303-1307.
Henry II, 1307-1310.
Otho, 1310-1313.
Thierry, 1313-1320.
Petrus II de Marchia, 1320-1328.
Thomas de Luxembourg, 1330-1333.
Johannes II, 1333-1338.
Henry III, 1338-1346.
Guido, 1346-1348.
Johannes III, 1348-1353.
Guido II, 1353-1358.
Nicolas de Saint-Avold, 1358-1386.
Thierry II, 1386-1393.
Adam, 1393-1396.
Thomas II, 1397-1399.
Adam II Appet, 1400-1414.
Johannes IV de Gerbeviller, 1414-1430.
Nicolas II de Vaudrevange, 1431-1439.
Johannes V de Lindertingen, 1439-1443.
Johannes VI de Cannebourg, 1444-1450.
Pierre III de Luxembourg, 1451-1467.
Jean VII de Sierck, 1468-1492.
Conrard II de Viller-la-Montagne, 1492-1496.
Romanus de Viller-la-Montagne, 1496.
Conrard III de Viller-la-Montagne, 1496-1505.
Thomas III de Luxembourg, 1505-1526.
Pierre IV de Bailleuf, 1526-1537.

Digitized by Google

Cuny de Rosières, 1538-1541.
Alexandre de Cicigron, 1541-1554.
Pierre V de Mons, 1554-1560.
Jean VIII d'Amermont, 1560-1570.
Mathias Metzinger, 1570-1579.
Interrègne, 1579-1591.
Mathias II Durus, 1591-1614.
Charles de Lorraine, 1614-1623.
François de Lorraine, 1623-1633.
Edmond Lancelot Tiraqueau, 1634-1642.
Jean IX de Bretagne, 1642-1669.
Charles II de Bretagne, 1670-1683.
Jean X Viveau, 1683-1694.
Noël Febure, 1694-1737.
Joseph-André, comte de Zalusky, 1738-1764.
Camille de Rohan, 1764-1789.

Liste des prieurs.

Friderich, 1239.
Mathias, 1564.
Jean d'Altroff, 1592.
Grégoire Braun, 1618.
Gilles Prenelet, 1643.
Antoine Burlot, 1672.
Jean François, 1686.
Thirion, 1723.
Brice Manuel, 1737.
Fr. Klein, 1742.
Didier Petit Jean, 1789.

Henricus, 1134-1144.

Henri, comte de Carinthie, est le premier abbé de Viller-Betnach. Les religieux l'ont toujours considéré comme fondateur de l'abbaye. Il avait d'abord

Digitized by Google

été religieux à Morimond, puis l'abbé de ce monastère l'a envoyé à Viller-Betnach, en qualité d'abbé. En 1144 il fut nommé évêque de Troyes. Il quitta l'abbaye, mais continua toujours ses libéralités envers le nouveau monastère. Il mourut en 1169 et fut enterré dans l'abbaye de Boulancourt.

Dom Calmet et la *Gallia christiana* font remonter la fondation de l'abbaye vers l'an 1130, et Henri est déjà abbé en 1132. Les archives de l'abbaye de Viller-Betnach, qui sont conservées à la préfecture de Metz, nous donnent la date 1134. Le cartulaire de cette abbaye, qui date du commencement du dix-huitième siècle, nous donne également, dans la liste des abbés, les dates 1134 et 1144.

1137. Étienne, évêque de Metz, confirme à l'abbaye la possession de ses biens.

Sibuldus, 1144-1181.

D'après la *Gallia christiana,* cet abbé n'aurait régné qu'à partir de 1145 jusqu'en 1150; elle l'appelle Sigebaldus. Dom Calmet dit, dans son *Histoire de Lorraine,* qu'on a des titres de cet abbé depuis 1130. Nous n'avons pas vu dans les archives de l'abbaye de Viller, ni dans le classement des titres de l'abbaye, fait par Thierry Alix en 1560, le nom de cet abbé remontant vers 1130.

1147, 20 janvier. Le pape Eugène confirme les biens de l'abbaye.

1151, 14 février. Le pape Urbain III, par une bulle adressée à l'abbaye de Viller-Betnach, reconnaît que les bois de Ramèse, Nordlingen, d'Altroff et de Beddenacker appartiennent à l'abbaye.

Digitized by Google

1159. Le pape Alexandre III exempte de tout impôt les terres de l'abbaye de Viller.

1169. Ulrich, archevêque de Trèves, reconnaît à l'abbaye de Viller la possession des biens qui lui ont été donnés par la comtesse de Namur.

1170. Godefridus, abbé de Saint-Avold, cède à l'abbaye de Viller-Betnach l'église de Guerledange et des vignes de Valemanca.

1178, 11 janvier. Le pape Alexandre confirme l'abbaye de Viller-Betnach dans la possession de ses biens.

Albertus, 1184-1193.

D'après les archives de Viller-Betnach, Albert est le troisième abbé du monastère; il aurait régné depuis 1184 jusqu'en 1193, tandis que, d'après la *Gallia christiana,* il ne serait que le cinquième et aurait gouverné l'abbaye depuis 1175 jusqu'en 1194.

1184. L'abbé de Bouzonville donne, à perpétuité, au couvent de Viller-Betnach la terre d'Eppingen.

1186. Bertram, évêque de Metz, donne à l'abbaye quelques biens sis à Marsal.

1187. Bertram, évêque de Metz, donne à Rogerus, abbé de Viller-Betnach, une place à Marsal pour y construire une saline.

L'on voit, par ce dernier titre, que Roger était réellement abbé du monastère de Viller-Betnach en 1187; peut-être bien, comme le donne la *Gallia christiana,* depuis 1175 jusqu'en 1194. Nous avons voulu suivre l'ordre donné par les religieux de Viller-Betnach dans l'ancien cartulaire. Nous continuerons, par conséquent, à classer les abbés de ce monastère comme nous les ont donnés les religieux de ce lieu.

Digitized by Google

1192. Bertram, évêque de Metz, décharge la cour de Marsal de tous droits et cens qu'elle était obligée de payer à l'abbaye de Viller.

Godescalcus.

Les archives de l'abbaye de Viller-Betnach nous donnent le nom de cet abbé, sans date. La *Gallia christiana* le fait gouverner depuis 1150 jusqu'en 1160. N'ayant rien de bien positif sur cet abbé nous nous sommes contenté de le citer sans mettre aucune pièce ou titre sur son prélatat.

Rucherus.

Le cartulaire de l'abbaye de Viller-Betnach donne, au commencement du volume, la liste des abbés du monastère depuis 1134 jusqu'en 1737. Le nom de Rucherus y est également sans date. La *Gallia christiana* nous donne Rogerus; c'est sans doute ce dernier abbé qu'il faut prendre pour la date 1175 à 1194. (Voir Albertus, 1184-1193.) Mais comment remplirons-nous l'espace compris entre 1194 et 1212, date à laquelle Conrard prit possession de l'abbaye? N'ayant pas de preuves de ce qu'un abbé gouverna le monastère, nous y mettrons un interrègne.

Interrègne, 1194-1212.

1204. Ferry, duc de Lorraine, donne à l'abbaye le moulin de Gomelange.

1210. Bertram, évêque de Metz, permet aux religieux de Viller-Betnach de faire paître leurs troupeaux dans ses bois de Marsal.

1211. L'abbaye reçoit du sieur Reubodus un alleu situé à Dalstein.

Digitized by Google

Conrardus, 1212-1222.

La *Gallia christiana* est d'accord avec l'ordre de classement fait par les religieux de Viller-Betnach. Tous deux le prennent pour le sixième abbé et ayant gouverné l'abbaye depuis 1212 jusqu'en octobre 1222.

1215, 29 juin. Frédéric II, empereur d'Allemagne, élève Conrard, abbé de Viller-Betnach, à la dignité d'aumônier de la cour.

1215. L'empereur Frédéric exempte l'abbaye de Viller-Betnach de tout péage par terre et par eau dans toute l'étendue de l'empire.

Petrus, 222-266.

Pierre paraît succéder à Conrard dans la charge d'abbé du monastère de Viller-Betnach. Il en était religieux et, par un consentement unanime, il fut élu abbé après la mort de Conrard. D'après les religieux de Viller, il aurait été abbé jusqu'en 1266, tandis que la *Gallia christiana* ne donne que la date 1263.

1226, décembre. Rodolphe, archidiacre de Trèves, donne à l'abbaye de Viller des terres, des prés et deux maisons.

1227. Grégoire IX accorde à l'abbaye de Viller-Betnach un privilége, en vertu duquel les religieux du monastère ne peuvent être excommuniés par les évêques.

1229. Arnould de Rodemack donne à l'abbé de Viller et à son couvent une maison.

1231, 10 octobre. Mathieu, duc de Lorraine, reconnaît n'avoir aucun droit sur l'abbaye de Viller. (Ce titre est le plus ancien que nous ayons trouvé en langue française, à part celui que possède notre collègue M. Dufresne, qui remonte à l'an 1212.)

Digitized by Google

1259, 10 août. Mathieu, duc de Lorraine, confirme à l'abbaye la possession du bois de Hussigny.

1261, mai. Henri, archidiacre de Trèves, donne à l'abbaye de Villers l'église de Trésange.

1261. Le pape Alexandre IV unit la chapelle Sainte-Catherine à l'abbaye de Viller-Betnach.

1264. Ferry, duc de Lorraine, donne à l'abbaye le moulin de Colming.

1265. Le pape Clément incorpore la cure de Trésange à l'infirmerie de l'abbaye.

1265, 6 mai. Regnald, comte de Chaisel et seigneur de Bisch (cousin de Ferry, duc de Lorraine), donne à l'abbaye le quart du bois appelé Mundelar.

1265. Cunegonde, femme du seigneur Théodoric de Boldingen, donne à l'abbaye les dîmes de Kirprich et Heymestroff.

Ferris, 1266-1278.

Ferris, successeur de Pierre, paraît, d'après la *Gallia christiana*, avoir pris le titre d'abbé de Viller-Betnach en 1263. Le cartulaire de l'abbaye ne le fait prendre possession de cette charge qu'après la mort de Petrus qui serait arrivée en 1266. Avec cet abbé finit aussi ce désordre de dates qui, depuis la fondation du monastère par Henri de Carinthie n'a pas cessé d'exister jusqu'aujourd'hui.

1272, novembre. Ferry, duc de Lorraine, donne à Fridericus, abbé de Viller-Betnach et à son couvent, 10 journées de vigne sises à Sierck.

1273. L'abbaye de Viller fait un accord avec les chevaliers de la Commanderie de Gillancourt, au sujet des biens qu'ils possèdent à Viller-Betnach.

1277. Jehai Silicebourg de Vairanges donne à l'abbaye un bois appelé Broudespale.

Digitized by Google

Christianus, 1278-1288.

1281. Accord entre l'abbé de Viller-Betnach et Jehan des Estangs au sujet de quelques biens sis à Bertoncourt.

1284. Dodeneit donne à l'abbaye de Viller tous les biens qu'il possédait à Cattenom.

1285. L'abbaye achète de Gembelo, seigneur de Lutange, ce qu'il avait encore à Aboncourt.

1285. Bouchard, évêque de Metz, accorde quarante jours d'indulgence aux personnes qui secoureront l'abbaye de Viller-Betnach pour la reconstruction du monastère.

Simon, 1288-1294.

1290, juin. L'abbé de Viller-Betnach ayant prêté à Nicolette, femme de Thomas de Virnspere (Varsberg) 21 livres messines, elle cède, avec le consentement de ses quatre fils, Arnolt, Ansel, Jehan et Pètre, des vignes qu'elle possède à Aboncourt.

1293. Accord entre l'abbaye de Viller-Betnach et celle de Saint-Arnould de Metz, au sujet de quelques discussions qui s'étaient élevées entre ces deux abbayes.

Jean de la Marche, 1294-1303.

1300. Philippe de Guenkirchen donne quelques biens à Jean de la Marche, abbé de Viller.

1301, 18 décembre. Le pape Boniface exempte tous les monastères de l'ordre de Citeaux, de payer quelques dimes.

Hugo, 1303-1307.

Nous n'avons aucun titre de cet abbé.

Nous ferons remarquer qu'il manque aux archives

Digitized by Google

de l'abbaye de Viller-Betnach, beaucoup de titres. L'ancien cartulaire du monastère ayant de même été perdu ou enlevé en 1552; de sorte que de nombreux documents ont disparu et s'il y a des lacunes dans notre travail ce n'est qu'à cette perte qu'il faut l'attribuer.

Henri, 1307-1310.

1309. L'empereur Henri VII, accorde à l'abbaye de Viller un sauvegarde.

1310, février. Accord fait entre Poinces de Volmerange et l'abbé de Viller. Poinces de Volmerange déclare qu'il ne réclamera jamais rien de celui-ci, sur quelques revenus qu'il lui devait: parce que son père, Raoul de Volmerange et dame sa mère, sont enterrés tous deux au *semetier de Villers-Bettnack*.

Otho, 1310-1313.

Thierry, 313-320.

1313. Aclis de Celveure, abbesse de Diefredange, échange des prés avec Thiéri de Nances, abbé de Viller-Betnach.

1315, août. Pierre de Pievelange donne à l'abbaye tous ses biens.

Petrus de Marchia, 1320-1328.

1326. Les seigneurs alliés contre Metz enterrent leurs morts à Viller-Betnach.

Thomas de Luxembourg, 1330-1333.

1330, 12 novembre. Thomas, abbé de Viller, cède aux religieux de Saint-Avold les droits de seigneurie qu'il avait sur Furst.

Johannes, 1333-1338.

Digitized by Google

Henricus, 1338-1346.

1341, août. Henri de Mailberch reconnaît que le droit de patronage des églises de Crusnes et de Brehain appartient à l'abbaye de Viller-Betnach.

Guido, 1346-1348.

Johannes, 1348-1353.

Guido, 1353-1358.

1354. La veuve Thomas donne à l'abbaye tous ses biens.

1357, 6 septembre. Girard de Fontois et Hermangarde, sa femme, donnent à l'abbaye de Viller-Betnach un moulin et un bois situés à Kuers.

Nicolas de Saint-Avold, 1358-1386.

1382. Olry de Fénétrange choisit sa sépulture à Viller-Betnach. Il lègue au couvent 200 florins de Florence, de bon or, pour son anniversaire, quatre fois l'an.

Thierry, 1386-1393.

1386. Le frère Thieris Hurel se qualifie d'humble abbé du monastère de Notre-Dame-de-Villeirs.

1389, 20 mars. Robert, duc de Bar, accorde aux abbé et couvent de Viller 120 francs de bon or, du coin du roi de France, pour plusieurs dommages faits par ses gens revenant d'Allemagne, en un gagnage appelé Bonnechose, devant Faulquemont.

Le cartulaire de l'abbaye nous donne Thierry abbé pendant les années 1387, 88 et 89. Il est certain qu'il faut le mettre abbé depuis 1386, dont la preuve ci-dessus.

Digitized by Google

Adam, 1393-1396.

D'après les religieux de Viller-Betnach, Adam aurait succédé à un abbé nommé Theodoricus qui, lui-même, aurait succédé à un nommé Thierry.

Il est certain qu'Adam succéda à Theodoricus ou Thierry, qui semble être le même.

1394. Vyrich de Guelmyngen donne à l'abbaye de Viller le moulin de Flatten et ses dépendances.

Thomas, 1397-1399.

Adamus Appet, 1400-1414.

1403. Contestation entre messire Adam Appet, sieur de Viller et abbé du lieu, et l'abbaye pour reconnaître les biens appartenant à l'abbaye et ceux appartenant à Adam Appet.

1410. Le chapitre général de l'ordre de Cîteaux ordonne aux religieux de Vernéville et d'Usserstal de reconnaître pour leur supérieur l'abbé de Viller-Betnach.

Johannes de Gerbevillers, 1414-1430.

Nous trouvons le nom de cet abbé dans plusieurs pièces de peu d'importance, tantôt écrit Johannes de Etzelbervillers, tantôt Gibelvilleir, tantôt Detzelberweiller. Son vrai nom doit être celui de Jean de Gerbeviller.

Nicolas de Vaudrevanges, 1431-1439.

1431. L'abbaye de Viller-Betnach achète le moulin et l'étang de Kirsch.

1434. L'abbé de Viller est déclaré seul seigneur de Dalstein.

Digitized by Google

Johannes de Linderfingen, 1439-1443.

La *Gallia christiana* nous donne cet abbé comme ayant régné depuis 1444 jusqu'en 1450. D'après les religieux cet abbé aurait eu pour successeur Johannes de Cannebourg, tandis que la *Gallia christiana* ne donne pas le nom de Jean de Cannebourg.

Johannes de Cannebourg, 1444-1450.

Pierre de Luxembourg, 1451-1467.

1454, mai. Le pape Nicolas V accorde à l'abbaye de Viller-Betnach quelques priviléges.

Jean de Sierck, 1468-1492.

1475. Le duc de Bourgogne prend sous sa protection les biens que possède l'abbaye de Viller-Betnach dans son duché.

1489. Le chapitre général de l'ordre de Cîteaux autorise Jean de Sierck et tous ses successeurs, abbés de Viller-Betnach, de visiter et réformer tous les monastères immédiatement soumis à son abbaye.

Conrard de Viller-la-Montagne, 1492-1496.

Romanus de Viller-la-Montagne, 1496.

Conrard de Viller-la-Montagne, 1496-1505.

Romanus est appelé par la *Gallia christiana* Vincentius et aurait régné, d'après celle-ci, depuis 1492 jusqu'en 1496, tandis que Conrard II n'aurait été que de passage et est annoté comme abbé, mais sans date.

Thomas de Luxembourg, 1505-1526.

Petrus de Bailleuf, 1526-1537.

Digitized by Google

Cuny de Rosières, 1538-1541.

Cuny de Rosières devint par la suite grand vicaire de Metz, ensuite abbé de Notre-Dame-de-Clairlieu.

Alexandre de Cicigron, 1541-1554.

1546, 2 mars. L'empereur Charles-Quint confirme à l'abbaye de Viller-Betnach l'exonération de tout impôt accordé par l'empereur Frédéric II.

1552. L'abbaye de Viller-Betnach est dévastée par les troupes du duc de Brandebourg.

Petrus de Mons, 1554-1560.

Jean d'Amermont, 1560-1570.

Dom Calmet dit, dans sa *Notice de Lorraine,* t. II, p. 870, que les 16, 17 et 18 juin 1560 les mêmes abbés et religieux adressèrent une requête à Christine de Danemark, duchesse douairière de Lorraine et gouvernante des États en l'absence du duc Charles III, prétendant à ce que les titres de leur abbaye leur fussent rendus. La duchesse régente leur accorda leur demande et ordonna à Thierry Alix, secrétaire ordinaire et greffier des ducs de Lorraine, d'en dresser un inventaire.

Jean d'Amermont, pour lors abbé de Viller-Betnach, promit en même temps de représenter ces titres, contenus dans l'inventaire, toutes et quantes fois qu'il en serait requis de la part du duc.

Mathias Metzinger, 1570-1579.

Interrègne, 1579-1591.

Les prieur et religieux de Viller-Betnach gouver-

Digitized by Google

nent seuls l'abbaye pendant ce long espace de temps. Il est vrai que, pendant cet interrègne, l'abbé de Morimond avait délégué celui du Pontiffroy pour visiter le monastère de Viller-Betnach. Durant l'intervalle de la mort de Mathias Metzinger et l'élection d'un nouvel abbé, l'abbaye cède à quelques particuliers plus de 1200 arpents de bois pour l'érection d'un village qui s'appellera Rotlach. Ce village sera annexé à la mairie de Dalstein et chaque bourgeois sera tenu de payer à l'abbaye une rente annuelle de 6 gros et un chapon; plus 200 malters d'avoine et 100 de blé.

Mathias Durus, 1591-1614.

1602, 14 février. Lettres patentes de Charles, duc de Lorraine, portant confirmation de l'érection des villages de Petite-Viller, Bellefontaine et Saint-Hubert.

1614. Mathias Durus se démet de ses fonctions d'abbé du monastère de Viller-Betnach en faveur de Mgr le prince Charles de Lorraine. L'abbaye est obligée de lui payer une pension.

1614. Bulle du pape Paul V, qui règle la pension due par l'abbaye à Mathias Durus.

Charles de Lorraine, 1614-1623.

Charles de Lorraine, prince de Vaudémont, est le premier abbé commendataire de l'abbaye de Viller-Betnach. Il ne conserva pas longtemps sa commende, car en 1622 il la céda à son frère, le prince Nicolas-François, évêque de Verdun.

1618, 21 avril. Charles de Lorraine cède du terrain pour l'érection d'un village qui s'appellera Charleville.

Digitized by Google

1618. L'abbé commendataire de Viller-Betnach partage les revenus de l'abbaye, de sorte qu'un tiers appartient aux religieux du lieu.

1622. Frédéric, prince palatin, envahit l'abbaye d'Usserstal.

François de Lorraine, 1623-1633.

1623, mars. Nicolas Boucherat, abbé de Citeaux, chef et supérieur général de l'ordre de Citeaux, consent à ce que l'abbaye de Viller-Betnach cède 1000 arpents de terre (mesure de Lorraine) à elle appartenant en toute justice, haute, moyenne et basse, pour l'érection d'un village qui s'appellera Charleville.

1624. Le duc de Lorraine, l'abbé de Viller-Betnach et les barons de Hohenzach et de Meternich cèdent au sieur de La Mothe 1687 arpents de bois à prendre dans la forêt de Monderen, officine de Sierck, pour que ce dernier y construise un village qui s'appellera Saint-François.

1626, janvier. Benoît XII adresse à l'abbé de Viller une bulle qui règle l'administration de l'abbaye de Viller-Betnach.

1628, 3 août. Didier Colin, admodiateur de l'abbaye, est assassiné.

1628. François de Lorraine fait inscrire une partie des titres de l'abbaye dans un petit registre. Le frère Jean Sacley, prieur, est chargé de l'inscription de ces titres. Ce volume contient principalement les bulles et priviléges accordés par les souverains pontifes.

1629. Claude Barbey donne à l'abbaye de Viller-Betnach 580 arpents de terrain pour servir d'emplacement au village de Saint-Bernard.

1630, 22 août. Érection du village le Petit-Saint-

Digitized by Google

Nicolas par l'abbé commendataire de Viller-Betnach. La fondation est approuvée par Charles, duc de Lorraine.

1633, septembre. Claude Brissault, abbé de Morimond, père et supérieur immédiat du monastère de Notre-Dame-de-Viller-Betnach, vend, avec faculté de rachat, la métairie d'Aboncourt.

1633. Marie Marguerite, marquise de Colligny, comtesse de Créhange et Pittange, dame de Hombourg, cède aux religieux de Viller-Betnach une maison sise à Aboncourt.

Edmond Lancelot Tiraqueau, 1634-1642.

Edmond Tiraqueau, religieux de Cîteaux, docteur en théologie, obtint en 1615 l'abbaye du Pontiffroy. A force de prières il fut fait grand vicaire de Metz et, le 25 février 1634, il obtint l'abbaye de Viller-Betnach. Il mourut en 1642 abbé des deux abbayes.

1635, 10 septembre. Arrêt du Parlement qui permet à l'abbaye de Viller-Betnach de porter les armes de Dom Edmond Lancelot Tiraqueau, l'ancien sceau ayant été enlevé par des religieux réfugiés à Thionville.

1639. L'admodiateur de l'abbaye défend aux fermiers de l'abbaye de payer leurs canons à l'abbé Tiraqueau.

1642. Pierre Wilhelm est élu abbé d'Usserstal.

1642, 18 janvier. Edmond Tiraqueau déclare avoir soixante-huit ans et nomme Dom Jean de Bretagne coadjuteur de l'abbaye de Viller-Betnach et abbé du Pontiffroy.

Jean de Bretagne, 1642-1669.

Jean de Bretagne prit l'habit monastique dans le monastère du Pontiffroy en 1634, fut fait prêtre au

Digitized by Google

mois de septembre de la même année et, le 18 janvier, il succéda à Edmond Tiraqueau en qualité d'abbé du monastère du Pontiffroy et coadjuteur de cet abbé pour l'abbaye de Viller-Betnach. Il mourut le 9 octobre 1699 après s'être démis de ses fonctions d'abbé entre les mains de son neveu Charles de Bretagne.

1642, 21 juin. Charles de Lorraine accorde à l'abbaye un sauvegarde.

1642, 25 juillet. Le pape Urbain VIII confirme l'élection de Jean de Bretagne comme abbé de Viller-Betnach.

1646, 3 août. Jean de Bretagne laisse à jouissance à S. A. électorale de Trèves son prieuré de Saint-Marc, moyennant une somme annuelle de 100 florins.

1648. Gaspard Longelinus est élu abbé d'Usserstal.

1652, 3 juillet. Jean de Bretagne se démet de sa dignité d'abbé en faveur de Fr. Racle, religieux de Clairveaux. Cette nomination n'a pas été acceptée.

1658, 7 octobre. Bulle du pape Alexandre VII nommant Charles de Bretagne coadjuteur de l'abbé Jean de Bretagne.

1665, 6 janvier. Charles, duc de Lorraine, donne des lettres de naturalisation à Dom Charles de Bretagne.

1669. Dom Jean de Bretagne donne son abbaye du Pontiffroy à Dom Charles de Bretagne, son coadjuteur de Viller-Betnach.

Charles de Bretagne, 1670-1683.

Johannes Viveau, 1683-1694.

1684, 29 avril. Messire Louis de Bedacier, sieur de la Morinière, écuyer, ex-commandant le second bataillon dans le régiment de Champagne, prend

Digitized by Google

l'habit monastique dans le couvent de Viller-Betnach.

1684. Barthelemy Merle, entrepreneur, répare l'église du monastère. Une des voûtes s'effondre à cause de la négligence des maçons.

1687, 13 janvier. La table de marbre permet aux officiers de la gruerie de Viller-Betnach de faire mettre à exécution les jugements et décrets que rendront ces officiers contre les particuliers.

1689. Édit du roi portant que l'abbé de Viller est maintenu dans la possession et jouissance d'établir un gruyer ou juge pour les bois qui dépendent de l'abbaye.

1690, 8 septembre. L'abbé de Morimond ordonne à Jean Viveau de verser la pension de Charles de Bretagne entre les mains d'un supérieur de l'ordre.

1691. Charles de Bretagne demande à rentrer à l'abbaye de Viller-Betnach en qualité d'abbé.

1693. Dom Jean Viveau donne sa démission d'abbé de Viller-Betnach et prend possession de l'abbaye de Neubourg, près de Haguenau.

Noël Febure, 1694-1737.

Dom Noël Febure, religieux de Morimond et docteur en théologie, est élu abbé le 31 mai 1694 et prend possession de son abbaye le 12 août suivant. Une première élection, faite en faveur de Febure, ne lui avait donné que deux voix.

1695, 2 mars. L'archevêque de Trèves adresse à Noël Febure une lettre portant confirmation de sa nomination d'abbé de Viller-Betnach.

1696, 26 mars. Mort de Louis de Bedacier, sieur de la Morinière.

1697, 17 septembre. L'abbé de Viller nomme

Digitized by Google

Nicolas Bardot pour supérieur du couvent de Vernéville.

1699. L'abbé de Morimond défend aux religieux de Viller-Betnach de payer la pension de Charles de Bretagne s'il ne se retire dans une maison de l'ordre.

1700, 17 avril. L'abbé et trois religieux de l'abbaye de Viller se rendent à Nancy pour assister aux funérailles de Charles V.

1702. De grandes réparations sont faites à la maison abbatiale.

1704, 15 août. L'empereur d'Allemagne permet à Mgr François Verjus, évêque de Grasse, de prendre en commende l'abbaye d'Usserstal.

1709, 8 avril. Dom La Barrier est élu coadjuteur de l'abbaye de Viller-Betnach.

1711, 26 janvier. F. Perrin est élu abbé d'Usserstal; il demande à Noël Febure qu'il lui confirme son élection.

1713. Dom Nicolas La Barrier autorise le sieur Marion, son beau-frère, à prendre possession de la coadjutorie en son nom.

1713, 20 novembre. Arrêt de la Cour qui autorise Dom la Barrier de prendre possession de la coadjutorie, même par procuration.

1716, 22 novembre. Léopold, duc de Lorraine, permet à l'abbé de Viller-Betnach de prendre dans son monastère sept religieux de Beaupré.

1720, 26 juillet. Ch. du Cambout, évêque de Metz, désunit le village d'Altroff de la cure d'Aboncourt et unit celui de Saint-Hubert à la chapelle d'Altroff érigée en cure.

1720, décembre. Mort de Dom Nicolas La Barrier.

1721. Dom Noël Febure fait faire par Bouchardon,

Digitized by Google

architecte-sculpteur, trois statues, l'une de la sainte Vierge, l'autre de saint Bernard et la troisième de saint Benoît. Elles devront avoir chacune 5 pieds 6 pouces et seront placées dans les trois niches du fond du sanctuaire.

1723, 21 septembre. L'abbaye vend à Martin de Wendel, seigneur de Hayange, les coupes de Brehain et de Botzeler. L'abbé fait cette vente dans le but d'en tirer un grand avantage pour la construction d'une nouvelle église dans l'abbaye.

1724. On commence les travaux de la nouvelle église abbatiale.

1728, 24 décembre. L'abbé de Viller consent à construire aux habitants de Charleville une église moyennant la somme de 2300 livres de Lorraine.

1729, 6 juin. Noël Febure et deux religieux de Viller-Betnach assistent aux funérailles de Léopold, duc de Lorraine.

1729, 6 novembre. Bénédiction de l'église de Viller-Betnach.

Le comte de Zalusky, 1738-1764.

Joseph-André, comte de Zalusky, évêque de Kiovie et de Czernichovie, abbé commendataire de Waneho en Pologne et de Fontenay en Bourgogne, sénateur de Pologne, chevalier de l'Aigle-Blanc, grand-prévôt de Varsovie, grand-aumônier du roi Stanislas, etc., obtint en commende l'abbaye de Viller-Betnach, en 1738. Il la conserva jusqu'en 1764, époque à laquelle il prit pour coadjuteur le prince Camille de Rohan.

1738, 14 avril. L'abbaye de Viller abandonne sa maison curiale de Charleville aux habitants de ce lieu moyennant une somme de 2300 livres.

1749. Les prieur et religieux de Viller refusent de

Digitized by Google

donner à l'abbé commendataire un quartier abbatial attenant au cloître.

Camille de Rohan, 1764-1789.

Eugène-Hercule-Camille de Rohan, chevalier non profès de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, se pourvoit en commende en cour de Rome. Le 30 janvier 1764 le titre de coadjuteur à l'abbé comte de Zalusky, avec future succession de l'abbaye de Viller-Betnach, lui est accordé.

1772. Les prieur et religieux de Viller-Betnach donnent pouvoir à Jean-Louis Bourgeois, procureur de l'abbaye, de rendre foi et hommage au roi pour tous les biens de la manse conventuelle.

1789, 12 août. Décret supprimant les dîmes ecclésiastiques.

Relevé des biens de l'abbaye de Viller-Betnach.

La métairie du Bufuerot, qui est dans l'enclos de l'abbaye.

La métairie de Saint-Martin qui, en 1681, était déjà ruinée.

Les trois métairies de Neudlange et une tuilerie au même lieu.

La ferme de Gaucheure.

Les trois métairies d'Épange appartenaient également à l'abbaye en haute, moyenne et basse justice.

Sur le ban de Piblange, une métairie et quatre autres ruinées : ce sont la Grande et Petite-Lollieu, du Fresne et Bougnen.

L'abbé de Viller-Betnach était seigneur foncier de Saint-Humbert, de Bellefontaine et de la Petite-Viller

Digitized by Google

ou Nidange; l'abbé était également seigneur moyen et bas de Piblange.

Du village de Charleville il est seigneur haut, moyen et bas justicier.

A Saint-Bernard il a la moyenne et la basse justice, de même qu'à Gueslange, Mégange, Hestroff et Aboncourt.

A Betlainville il n'a que le quart de la haute, moyenne et basse justice.

A Altroff il est seigneur haut justicier.

A Biberscheim il est seigneur foncier; il a également le droit d'y créer des officiers de justice.

A Dalstein il est seigneur haut justicier.

Il est seigneur foncier, moyen et bas du village de Hobling.

A Neudorff il a la moyenne justice.

A Monderen il est seigneur moyen foncier.

Dans la vouerie de Lammestroff il est seigneur foncier et moyen.

Il est seigneur foncier et moyen sur les bans de Flastroff, Sainte-Marguerite, Saint-François et le village de la Croix.

A Rodlach il est seigneur moyen et foncier.

A Rurange la moyenne et la basse justice lui appartiennent.

La moitié du village d'Elzing lui appartient également.

A Grisprik lui appartient une métairie et un moulin dont il est moyen et bas justicier.

A Rudange il est également seigneur moyen et bas justicier.

A Kœnigsmaker il est seigneur moyen et bas d'une rue située audit lieu; il a le droit d'y créer un maire et gens de justice.

Digitized by Google

A Sierck il possède une maison pour, en cas de nécessité, lui servir de refuge ainsi qu'à ses religieux.

A Metz il a également une maison appelée la cour de Viller.

Dépendaient également de son abbaye les moulins de Gomelange, de Drogny, de Rinange et de Guencringen. Ce dernier est situé entre Créhange et Faulquemont.

A Kirche il possède un moulin et un étang.

A Batzendalle une métairie.

A Esch il est seigneur haut justicier.

L'énumération des biens de l'abbaye étant trop longue, nous nous sommes contenté de citer quelques villages d'où l'abbaye tirait de très-grands avantages; en outre de cette énumération nous aurions encore pu ajouter les bois, terres, prés et autres biens appartenant à l'abbaye. Mais ce petit aperçu doit assez faire voir la richesse du monastère de Viller-Betnach.

Pour finir cette notice, relevons seulement ce que possédait le prieuré de Brehain-la-Cour. L'abbé de Viller-Betnach en avait la haute, moyenne et basse justice; les villages de Thill, de Hussigny, de Russanges, de Brehain-la-Ville, Tiercelet, Viller-la-Montagne, Filière, Crusne, Rouville, Morfontaine et le moulin de Tutange lui devaient toute la dîme. Quatre métairies dépendaient également dudit prieuré, ainsi que 1800 journaux de bois.

Pour la partie archéologique concernant l'abbaye de Viller-Betnach, nous ne pouvons pas mieux faire que de renvoyer au travail fait par M. G. Boulanger. (*Revue d'Austrasie et de Metz,* année 1856.)

Digitized by Google

FIG. 1.

FIG. 3.

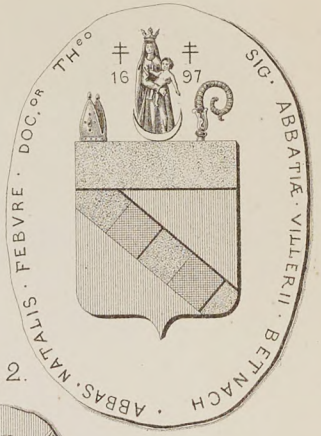

FIG. 2.

FIG. 4.

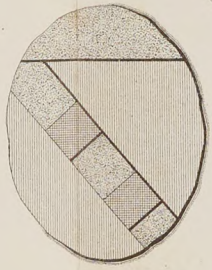

FIG. 5.

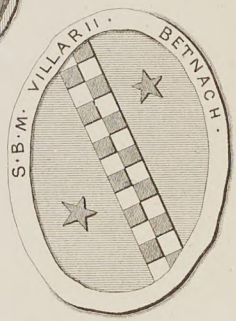

LÉGENDE

1. Sceau du XIVe Siècle. *La vierge assise sous un dais, tenant l'enfant Jésus sur ses bras.*
2. Sceau de l'Abbé Viveau, 1685.
3. Sceau du monastère et de l'Abbé Febure.
4. Sceau de 1708.
5. Sceau de 1772.

Dessiné par R. Dupriez. *Lith. Hty Etienne, Metz* *Gravé par Hty Etienne.*

Digitized by Google

CA

Lors
dans la
la cath
ler les
des do
Il faut
sence
pus ap
ne s'ac
tion ; j
plètes,
de la g
convair
rance,
quinziè
ment a
du livre
interpr
dont je

Digitized by Google

NOTES

SUR LA

CATHÉDRALE DE METZ,

PAR M. A. DUJARDIN,

AGRÉGÉ - ARTISTE.

Lorsqu'en l'année 1875, je fus appelé à concourir, dans la mesure de mes moyens, aux restaurations de la cathédrale de Metz, mon premier soin fut de fouiller les bibliothèques pour savoir s'il n'existait pas des documents touchant l'histoire de ce monument. Il faut avouer que je fus cruellement déçu en présence du peu de résultat de mes recherches. Je ne pus apprendre rien de précis sur la cathédrale, on ne s'accorde même pas quant à la date de sa fondation ; je trouvai des chroniques fort vagues et incomplètes, où, dans les rares passages où il est question de la grande église de Metz, j'ai pu seulement me convaincre de l'indifférence ou de la profonde ignorance, en matière d'architecture, des chroniqueurs du quinzième siècle. Quelques notices, écrites certainement avec esprit, mais inspirées, pour la plupart, du livre de M. Bégin, ou de chroniques souvent mal interprétées, ne m'offraient aucun détail technique dont je pusse tirer parti. Pour ce qui est de l'his-

Digitized by Google

toire de la cathédrale de Metz par M. Bégin, cette longue et sentimentale élégie à la reine des cathédrales, n'a rien de commun avec les problèmes sérieux qu'un restaurateur doit résoudre.

Réduit à des documents écrits contemporains, tellement insuffisants ou laconiques, je pensai que je ne devais pas me baser sur des renseignements aussi incomplets pour établir un système ; mais qu'en examinant les faits et en en tirant les inductions les plus naturelles, j'arriverais peut-être à éclairer cette question si intéressante des diverses transformations de la cathédrale de Metz. Je pris donc le parti de recourir aux grands moyens, c'est-à-dire de procéder comme si j'étais en présence d'un édifice appartenant à une civilisation disparue, en reconstituant l'histoire du monument par l'étude du monument lui-même.

Placé dans une situation toute exceptionnelle, j'avais de grandes facilités pour mener à bonne fin une pareille tâche. J'étais contraint, par les exigences de mes travaux, de rechercher les caractères particuliers de chaque motif de décoration, d'étudier les procédés de l'art dans leurs plus grands détails, d'entrer, pour ainsi dire, dans le sentiment intime des artisans du moyen âge, et de connaître jusqu'à la forme des outils dont ils se servaient aux différentes époques de la construction. En profitant des échafaudages, je pus considérer de près la nature des matériaux, leurs dimensions, la façon dont ils sont assemblés ; la taille des pierres, l'appareil ; j'observai la coupe spéciale des ornements, les profils des moulures, les temps d'arrêt et la reprise des constructions, les joints de raccordement, les accidents, les erreurs, les repentirs. Sachant que

Digitized by Google

je me trouvais quelquefois à des places où nul ne passera plus jamais, je méditais scrupuleusement sur chaque détail, consignant dans mes notes les particularités intéressantes

Revenant ensuite aux chroniques, je pus alors les interpréter d'une façon logique ; certains passages qui ne m'avaient point frappé tout d'abord, prirent de l'importance ; tout devint clair, et j'écartai définitivement les choses qui sont en complet désaccord avec l'état des lieux.

Ce sont ces notes, prises au jour le jour dans les parties de l'église qui offrent matière à contestations, que je me permets de présenter à l'Académie. Je ne me dissimule pas qu'il est dangereux de tomber tout à coup, jeune, et dans une ville où l'on est étranger, au milieu d'idées qui ont, pour ainsi dire, la sanction du temps, avec la prétention de les réformer. Mais, ce dont je puis assurer le public messin, c'est que cette tentative hardie m'a été inspirée par ma profonde affection pour sa cathédrale, et le désir sincère que j'ai de la faire admirer encore davantage en la faisant mieux connaître. Du reste, je me suis efforcé de traiter cette question froidement, sans enthousiasme, certain que je suis, qu'il n'y a de ma part aucun intérêt d'amour-propre personnel.

Avant de m'engager dans la description des découvertes que j'ai pu faire dans la cathédrale, je pense qu'il serait utile de placer ici un aperçu rapide des développements de l'architecture ogivale, afin d'éviter l'obscurité et la confusion qui résultent toujours de l'énumération sèche de détails techniques.

Quand, vers la fin du douzième siècle et le commencement du treizième, la féodalité, décimée, appauvrie, revenait bien désillusionnée des croisades, nombre de

Digitized by Google

seigneurs, traqués par leurs créanciers, furent obligés de vendre la franchise à leurs serfs. Bientôt l'insuffisance de leurs revenus les contraignit à armer les citoyens pour résister aux invasions de l'étranger. Beaucoup de villes profitèrent de cette facilité pour se racheter, d'autres arrachèrent leurs franchises par la force. C'est alors que le pouvoir royal, comprenant que le moment était venu de frapper un grand coup et d'amoindrir la puissance féodale, favorisa de tous ses efforts l'affranchissement des communes. D'autre part, les évêques, ces fidèles soutiens de la monarchie française, loin d'entraver le mouvement, s'en servirent, au contraire, pour combattre l'influence des abbayes et des monastères qui avaient fait leur temps, et qui d'ailleurs ouverts aux abus, étaient décriés par ceux qui en connaissaient les désordres. De tous côtés, le peuple, reconnaissant les bienfaits d'un pouvoir central bien défini, eut la pensée, suggérée par les évêques, d'élever de vastes cathédrales, d'opposer aux abbayes et aux châteaux un temple qui n'appartiendra plus à une corporation, mais à tous, « qui sera, comme dit M. Viollet-le-Duc, un édifice à la fois religieux et civil, une sorte de forum sacré. Ces cathédrales exprimeront une religion toute de sentiment et de cœur, la religion du peuple, qui veut désormais se réunir dans sa basilique à lui, dans celle qu'il aura bâtie de ses mains, et qu'il a rêvée grande, haute et belle. »

L'architecture, passant des ordres religieux aux mains des laïques, devait subir de profondes modifications pour se trouver en rapport avec les besoins du moment.

Les églises romanes, dépendantes des couvents, propriétés seigneuriales, construites pour les besoins

Digitized by Google

particuliers des moines, n'admettaient qu'un nombre restreint de fidèles; basses, massives et obscures, entourées de fortifications, elles devaient, à un mo ment donné, pouvoir se défendre elles-mêmes.

Toute autre devait être la cathédrale nouvelle : ouverte à chacun, protégée par la cité toute entière, elle devait servir à la fois d'église pour les cérémonies du culte, et de salle de conseil pour les grandes réunions populaires.

Tels étaient donc les problèmes qui s'imposaient aux constructeurs laïques du treizième siècle: éclairer l'église, l'agrandir, l'élever sur des points d'appui légers, tenant peu de place à l'intérieur, et laissant de l'espace au mouvement et à l'agglomération de la foule.

« C'est une curieuse histoire, dit M. Charles Blanc, que celle de ces artistes français du moyen âge qui, voulant voûter les grandes nefs de leurs basiliques, apprennent à leurs dépens un art qu'on ne leur a point ou qu'on leur a mal enseigné, retrouvent les traditions perdues, inventent des perfectionnements admirables, et, découvrant une loi de la statistique à chaque voûte qui menace ruine, deviennent de génération en génération, des constructeurs étonnamment habiles, et finissent par créer une architecture nouvelle, en dépit des matériaux qui les trompent, des routes qui leur manquent, des engins qui leur font défaut, et des obstacles sans nombre que leur apporte une société troublée et encore à demi barbare. »

Tout d'abord la voûte en plein cintre, qui exerçait une poussée trop considérable, fut remplacée par la voûte en tiers-point, qui avait l'avantage de résoudre sa poussée dans une direction beaucoup plus verticale; de plus, par l'adjonction des arcs-ogives

Digitized by Google

c'est-à-dire ces nervures saillantes qui coupent une travée en diagonale, il était possible de diminuer le poids en réduisant l'épaisseur de la voûte proprement dite. Cependant, cette voûte, quelque légère qu'elle fût, subissait la loi de toutes les voûtes, qui est de tendre à écarter leurs points d'appui. Si l'on considère que la résultante de cette poussée est une ligne oblique, qui s'écarte d'autant plus du point de la base qu'elle se prolonge davantage, et qu'elle commande ainsi l'épaisseur du contre-fort, on s'apercevra bien vite que le résultat était le même pour une voûte en tiers-point couronnant une nef très-élevée, et pour une voûte plein cintre placée à la hauteur ordinaire. Le contre-fort ne pouvait pas s'étendre indéfiniment, car alors il aurait surchargé l'arc doubleau du collatéral, et, reportant en bas le danger écarté en haut, aurait tendu à rompre les piliers en les poussant à l'intérieur.

Il était donc de toute nécessité, pour obvier à cet inconvénient, de placer des étais permanents, dont le sommet s'appuyant au point de jonction des arcs ogives et de l'arc doubleau, reposant à la base sur un contre-fort isolé à l'extérieur, et franchissant les bas-côtés, viendrait contre-buter la retombée des grandes voûtes. Cette idée de l'arc-boutant, toute simple et toute naturelle qu'elle paraisse, est pourtant une invention d'une portée incalculable, car c'est grâce à elle que le style gothique a pu se développer, donnant ainsi l'essor à la plus belle manifestation du génie national.

L'arc-boutant une fois trouvé, on pouvait élever les nefs des cathédrales à une hauteur extraordinaire, les colonnes pouvaient s'allonger sans augmenter de volume. Toutes les pesanteurs et toutes les poussées

Digitized by Google

étant reportées sur des points fixes et déterminés, le mur élevé entre deux arcs-boutants ne servait plus qu'à supporter les combles. On s'avisa de le rendre complétement inutile en établissant le formeret, véritable arc de décharge qui, bandé d'un contre-fort à l'autre, suffit pour recevoir la charpente. Dès lors on put faire le vide au-dessous, et ce vide fut rempli par une muraille de verre.

Quant à l'ornementation, renonçant aux formes hiératiques des onzième et douzième siècles, aux chapiteaux historiés, aux feuillages interprétés, elle s'attache à reproduire exactement les végétaux indigènes ; elle se maintient en rapports directs avec l'architecture qu'elle décore, accusant franchement, comme elle, la prédominance des vides sur les pleins.

Il est un fait à noter, c'est que la construction est toujours à l'échelle de l'homme, qui est la plus favorable pour juger des dimensions de l'œuvre, car c'est celle qui est la mieux connue : les degrés, les portes, les balustrades, les appuis, les socles, les bancs, les galeries, tous les détails qui entrent dans l'ordonnance d'un édifice rappellent l'échelle type. L'homme apparaît dans tout; le monument est fait pour lui et par lui, et quelque vaste qu'il soit, il est toujours à sa taille.

Ainsi donc les problèmes étaient résolus : grâce à l'ogive, on a obtenu une voûte solide et légère, pouvant être supportée par des points d'appui peu volumineux ; grâce à l'arc-boutant, l'église est haute, capable de contenir une masse d'air considérable ; grâce au formeret, elle est inondée de lumière, tempérée, toutefois, par les douces harmonies de la peinture sur verre.

Tels sont, en quelques mots, les principaux carac-

Digitized by Google

tères de l'architecture ogivale, dite gothique, qui, née en France à la fin du douzième siècle, pour finir au seizième, ne cesse, pendant ce temps, de suivre les lois d'une logique rigoureuse où rien n'est donné à la fantaisie, où le plus petit détail de décoration est la conséquence d'une nécessité. « Nous ne pouvons mieux, dit encore M. Viollet-le-Duc, comparer le développement de l'architecture au moyen âge, qu'à une cristallisation : travail synthétique dont toutes les parties se réunissent suivant une donnée fixe et harmonieuse, pour former un tout homogène dont nulle fraction ne pourrait être retranchée sans détruire l'ensemble. »[1]

J'ai cru devoir donner cette définition de l'art gothique, en manière de préface, simplement pour rappeler que, dans le style ogival, tout est utile, combiné avec méthode et fait pour répondre à un besoin immédiat; que chaque particularité, chaque accident, chaque repentir, chaque imperfection même n'est point l'œuvre du hasard, mais a été, au contraire, causé par une raison, et que c'est la recherche de ces causes qui nous mettra sur le chemin de la vérité ; si, d'un autre côté, en ce qui concerne la cathédrale de Metz, je présente ma pensée, parfois un peu rudement, sans précautions et sans ménagements, c'est afin de ne laisser nulle place à l'équivoque, et aussi pour provoquer la controverse; heureux si une discussion basée sur des faits incontestables, pouvait amener les archéologues à une conclusion qui satisfît tout le monde.

Dans la cathédrale de Metz, il ne reste rien, absolument rien, qui appartienne à l'époque romane. Par

[1] M. Viollet-le-Duc. Dictionnaire d'architecture.

Digitized by Google

conséquent, il ne subsiste nulle trace des constructions attribuées à l'évêque Théodoric II (commencement du onzième siècle) et à l'archevêque Étienne de Bar (seconde moitié du douzième siècle).

En fait d'antiquités, à part la cuve de porphyre, travail romain, et le siége de marbre, dit de saint Clément, travail mérovingien, je n'ai observé que des fragments employés comme matériaux de construction : dans la crypte, une base de pilier qui peut aussi être un chapiteau renversé, travail carlovingien ; je suppose qu'il provient de l'église de Chrodegand. Dans l'épaisseur du mur de la façade, j'ai remarqué quelques débris de briques romaines, ainsi qu'un triple chapiteau d'un beau travail du douzième siècle, mais malheureusement très-mutilé; tout porte à croire que ce morceau a appartenu à l'église Notre-Dame-la-Ronde, bâtie vers le milieu du douzième siècle, sous Étienne de Bar.

Une fouille pratiquée en 1875, derrière la tour de l'horloge, amena la découverte d'un angle de mur très-épais, qui vient bien probablement de la même église. Cette construction était très-soignée; la taille de la pierre est d'une finesse et d'une précision extrêmes, les parements sont dressés à l'outil lisse, non dentelé. La base de la tour, en partie assise sur ce mur, est elle-même fort ancienne, car le travail de la taille et les profils de la moulure de soubassement présentent les caractères de l'art de bâtir au commencement du treizième siècle. Cette tour faisait, suivant moi, partie de l'église Notre-Dame-la-Ronde, réédifiée à cette époque.

Mais voici un point important et sur lequel je désire attirer l'attention des archéologues. A l'intérieur de la cathédrale, derrière le porche et dans la

Digitized by Google

partie masquée à présent par une cloison de plâtre, existe un faisceau de colonnes excessivement intéressant. Ce groupe semblait, à première vue, accolé au mur de la chapelle de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, cependant, en y regardant de plus près, on s'aperçut que les chapiteaux pénétraient dans la muraille; on fouilla pour les dégager et on découvrit que le faisceau de colonnes se continuait dans l'épaisseur de la maçonnerie, et contournait l'angle d'un mur ayant appartenu à une église plus ancienne qui a été démolie.

Ces colonnes, au nombre de quatre, datent du commencement du treizième siècle; leur base carrée est décorée d'une moulure dont les profils sont très-finement dessinés avec une griffe sur les angles; leur fût, non bretturé, mais taillé au ciseau, a été ensuite gratté dans le sens de l'axe avec un outil dentelé. Les chapiteaux, d'un grand caractère, sont surmontés d'un tailloir élevé, dont les moulures ont encore des profils romans; les feuilles, disposées en crochets, qui en décorent la corbeille, sont largement taillées à l'outil plat sans refoulements.

Les sommiers des arcs, que ces chapiteaux supportent, sont encore anciens, mais leur courbure et leur direction ne s'harmonisent pas avec celles des arcs de la voûte du collatéral, auquel on les a affectés plus tard.

Du reste, il n'y a qu'une des nervures qui sert encore, les autres, coupées à la hauteur du deuxième claveau, se perdent dans le mur de la chapelle. Tout à côté de ce groupe, et en fouillant toujours plus avant, se trouve une colonnette placée dans la baie d'une fenêtre dont elle supportait l'arc. Travaillée de la même façon que les précédentes, mais sans

Digitized by Google

griffes à la base, cette colonnette est composée de deux morceaux de pierre posés en délit, et séparés par une bague du profil le plus fin et le plus gracieux qu'on puisse imaginer. Je n'ai pas vu le chapiteau, car il était placé trop haut dans le mur et il aurait été imprudent d'étendre la fouille jusque-là; cependant je puis facilement me rendre compte de son caractère, car j'ai observé deux colonnettes toutes semblables dans une fenêtre aveugle simulée, sur une des faces de la tour de l'horloge, au-dessus de la porte de l'escalier.

Toute personne un peu versée dans la connaissance de l'architecture au moyen âge, reconnaîtra facilement, à ces détails, que les morceaux dont il est question ici, n'ont aucun rapport avec la cathédrale actuelle. Mais, ce qu'il y a de curieux, ce sont les soins que les constructeurs de l'époque ont apportés, les précautions qu'ils ont prises pour assurer la conservation de ces débris. En effet, la portion du mur de la chapelle du Mont-Carmel, dans laquelle ils sont encastrés, n'est autre chose que la base du contre-fort qui contre-bute la nef de la cathédrale. En le construisant, on a établi un arc de décharge, sous lequel on put laisser un vide où vint se loger le chapiteau des susdites colonnes, et l'on remplit ensuite ce vide de blocages et de mortier, afin de ne rien endommager.

Pourquoi toutes ces peines? Il y avait donc un motif bien sérieux pour désirer si ardemment de conserver aux âges futurs ces fragments d'une église détruite?

Eh bien oui, ils ont bien fait ces hommes du quatorzième siècle, ils avaient raison ces chanoines de Notre-Dame-la-Ronde, d'avoir la foi et de croire qu'un jour, en fouillant la cathédrale, quelqu'un compren-

Digitized by Google

drait leur pensée, et que, découvrant leur bon droit, on leur rendrait justice. Ces quatre colonnes, conservées avec tant de sollicitude, c'est une protestation, c'est une pièce de conviction; car, c'est grâce à elles et à une pièce précieuse tirée des archives de la collégiale, et mise en lumière par les soins de MM. Sauer et Abel, que j'ai pu entrevoir les fils d'une machination pleine de ruses dont aurait été victime le chapitre de l'église Notre-Dame-la-Ronde. Mais, laissons cela pour le moment; il faut encore, pour pouvoir raconter cette aventure et la faire comprendre, que j'explique d'autres détails.

Quand il entre dans la cathédrale de Metz, le voyageur archéologue se dit tout de suite : école champenoise, treizième siècle, Notre-Dame-de-Reims. S'il tourne à l'occident, voilà un changement : trois travées rajoutées, des piliers monocylindriques, différence de niveau du sol; c'est tout un autre caractère, c'est l'école bourguignonne, ce sont les formerets isolés avec les verrières à claire-voie; s'il regarde à gauche, la chapelle l'étonne; le portail, à droite, lui semble singulier; s'il considère les parties supérieures de la nef, ne trouvant plus le cachet d'aucune école, il devient sérieusement inquiet, et se dirige vers le chœur. Là, encore, il trouve d'autres sujets d'étonnement : l'architecture semble appartenir à la fin du quatorzième siècle, tandis que la décoration est de la fin du quinzième. Il voit des vitraux de l'école française, de l'école allemande, de l'école italienne, des treizième, quatorzième, quinzième et seizième siècles; voilà un homme bien perplexe. S'il va à la bibliothèque de ville, le premier livre qui lui est présenté est l'histoire de la cathédrale de Metz, par M. Bégin.

Digitized by Google

Dans cet ouvrage il est dit que la partie antérieure de la cathédrale est la plus ancienne, qu'elle date du douzième siècle et constituait dans le principe une église particulière dont on voit encore le chœur, le portail et quatre piliers monocylindriques ; que cette église, qui avait nom Notre-Dame-la-Ronde, était séparée de la cathédrale par une rue (la rue aux Grues), mais qu'elle lui fut dans la suite réunie et que c'est l'architecte Pierre Perrat qui fut chargé de ce raccordement.

L'archéologue, assurément, ne croit rien de tout cela et il a raison, mais il est bien embarrassé.

En effet, il est bien difficile de se former une conviction à propos d'un édifice composé d'éléments si disparates, dont certaines parties semblent inspirées de monuments placés dans des villes de France très-éloignées les unes des autres, et dont le reste, manquant totalement de caractère, ne peut être classé dans aucune école.

On a tenté de faire supposer que le pays Messin était le berceau d'une architecture particulière, ayant un type qui lui soit propre. Qu'on me permette d'être d'un avis tout à fait contraire ; les constructions de Metz ont subi l'influence des pays voisins, et la situation géographique et politique de cette ville fait, justement, qu'elle ne possède rien qui soit original. Il n'est pas un monument qui porte le cachet d'une école ou d'une époque déterminée.

La cathédrale de Metz n'est l'œuvre de personne, elle n'a, pour ainsi dire, pas eu d'architecte ; mais une foule de constructeurs qui, chacun, en ont bâti une partie. On comprend facilement que des hommes appelés, tout à coup, pour exécuter un ouvrage, qu'ils n'avaient pas projeté et qu'ils devaient eux-

Digitized by Google

mêmes laisser inachevé, étaient entravés de toutes façons. Ils ne pouvaient pas non plus apporter dans leur travail l'intérêt et la conviction qui président, d'habitude, à l'édification d'une construction d'ensemble. Ils éprouvaient des difficultés à rassembler des ouvriers, à un moment donné, et se trouvaient dans la nécessité de les faire venir de loin : chacun apportait son tempérament, ses habitudes, sa façon de procéder. Est-il bien certain même que tous ces gens parlassent la même langue. De là, comme bien l'on pense, une confusion, une incohérence, un chaos dont la cathédrale de Metz, dans son état actuel, nous présente un curieux exemple.

Cependant, il n'y a pas à s'y méprendre, les collatéraux et la nef, depuis les tours jusqu'aux transepts, appartiennent à l'école champenoise. Tous les détails d'architecture : les arcs, les piliers, les colonnes, les chapiteaux, les profils des moulures, les ornements, etc., sont, évidemment, inspirés de ceux de Notre-Dame-de-Reims. Ils leur ressemblent, mais avec cette nuance qui existe toujours entre l'œuvre d'un maître et celle d'un copiste. Cette région semble dater du treizième siècle; cependant, j'incline plutôt à en fixer la construction au commencement du quatorzième siècle, et voici pourquoi : en restaurant les chapiteaux des piliers, je me suis aperçu que leur décoration était de deux mains différentes ; la portion qui regarde la nef, parfaitement éclairée et plus en vue, avait été confiée à un sculpteur habile; tandis que l'autre partie, tournée vers le collatéral, moins sujette à être observée, avait été abandonnée à un ouvrier médiocre. Le premier avait traité ses ornements largement et avec une grande verve, indiquant volontairement un style primitif, en se servant

Digitized by Google

des outils nécessaires pour cela; l'autre, au contraire, grattait péniblement des motifs qu'il ne comprenait pas, en employant les procédés et les outils de son temps.

Il faut savoir que dans l'art de la sculpture décorative de n'importe quel style et de n'importe quelle époque, il est un principe qui a toujours été observé par les artistes de la période ascendante, et qui consiste à indiquer la forme en saillie par une surface pleine, légèrement convexe; la forme en creux s'exprime simplement par l'intersection de deux de ces surfaces, qui présente une ligne précise, plus ou moins sentie, suivant le degré d'énergie du sujet traité. Il résulte donc une série de plans, de facettes, qui ont l'avantage de déterminer, d'une façon exacte, la place qui devra être occupée par l'ombre et la lumière. Cette façon de procéder, malheureusement presque ignorée aujourd'hui, est la seule pratique; elle donne à la sculpture un aspect très-vif, une fermeté que l'on n'obtiendrait jamais avec des refouillements exagérés, et se prête aux finesses les plus délicates sans tomber dans la mollesse. Mais il est de toute nécessité, dans ce cas, d'employer des ciseaux plats, à angles vifs, que l'on doit savoir manier selon toutes les exigences de la forme; le coup d'outil doit indiquer le plan franchement et rester apparent. Dans les époques de décadence, ce principe s'efface, la saillie s'indique par une rondeur convexe, le creux par une rondeur concave qui prend d'autant plus de valeur que la dégénérescence s'accentue davantage.

Tout devient mou et monotone; l'artiste, pour regagner l'effet qui lui manque, fouille sa forme à des profondeurs outrées, arrivant à la maigreur sans

Digitized by Google

retrouver de l'énergie. Pour ce faire, il emploie des outils creux, des gouges, sortes de portions de cylindres qui tracent dans la sculpture comme des traînées de rabot à moulures. Et notez qu'il faut une multitude de ces engins monstrueux, car chaque détail nouveau demande un outil spécial, qui s'adapte à ses dimensions.

On me reprochera peut-être, à cause de cette digression, de donner trop d'importance à des détails de métier, et de soumettre les variations d'un style au degré d'intelligence et d'habileté d'un sculpteur; mais je répondrai que ce n'est point ici le cas, et qu'on doit avoir égard à la situation particulière des artisans du moyen âge qui, réunis, embrigadés dans leurs corporations, étaient astreints à des règles fixes et ne pouvaient, sous aucun prétexte, s'écarter des formules imposées par l'école. Du reste, pour ce qui est de la sculpture, la forme des outils et la nature des matériaux ont beaucoup plus d'influence qu'on ne croit sur le développement du style.

J'ai donc tenu à établir que, dans la décoration des chapiteaux des piliers, le bon sculpteur, chargé de faire un pastiche de ceux de Notre-Dame-de-Reims, a su donner un caractère primitif à ses ornements, tandis que le mauvais leur a imprimé un cachet plus récent en se servant de moyens qui n'ont pas été employés avant le quatorzième siècle, ce qui reporterait la date de construction à cette époque, car il est bien entendu que dans le moyen âge, les sculptures ne sont jamais faites sur le tas, mais terminées dans le chantier avant la pose.

Ce n'est pas tout, le style gothique, né dans l'Ile-de-France à la fin du douzième siècle, s'étendit rapidement aux villes voisines, surtout en Champagne

Digitized by Google

et en Normandie ; mais il se localisa, pour ainsi dire, et il faut attendre jusqu'à la fin du treizième siècle pour le voir se développer franchement en dehors du domaine royal. On compte généralement un demi-siècle de retard pour le voir apparaître dans les provinces de l'Est : ainsi, un monument de Metz, Strasbourg, Trèves, Mayence, Cologne, qui ressemblerait, comme style, à un monument de Paris, Chartres, Bourges, Amiens, Reims, Beauvais, serait construit, au moins, cinquante ans plus tard. Nous pouvons en juger facilement à Metz, où nous avons des dates certaines : l'église Saint-Vincent, qui semble dater du treizième siècle, construite très-rapidement, était achevée vers la fin du quatorzième ; le chœur de la cathédrale, qui semble appartenir au milieu du quinzième siècle, a été élevé au seizième. Il est donc tout naturel d'admettre que la ville de Metz, n'ayant aucune raison pour faire exception à la règle, attendit que l'évêque Adhémar de Monteil, dont le génie novateur et fécond devait se trouver mal à l'aise dans la basilique romane, arriva de Reims pour jeter bas le vieil ouvrage et fonder la cathédrale actuelle entre les années 1328 et 1330.

Des deux côtés de la nef, au-dessus des archivoltes, et immédiatement sous la galerie à jour appelée triforium, règne une arcature trilobée reposant sur des corbeaux. Cette arcature ne présente pas le même caractère dans toute son étendue ; dans les troisième, quatrième et cinquième travées, en venant du portail, les corbeaux sont fort intéressants ; à gauche, ce sont des culs-de-lampe ornés de feuillages ; à droite, des figures grotesques, grimaçantes et fantastiquement contournées. Elles sont dues au ciseau d'un excellent imagier, qui les a traitées avec une fougue surpre-

Digitized by Google

nante, leur conservant toutefois, malgré la diversité des attitudes, la forme carrée de la pierre, afin de présenter une large assiette à la retombée des deux arcs qui restent séparés à la base. Ces morceaux, d'une facture magistrale, sont dignes de figurer, comme principe, à côté des meilleurs produits de la sculpture gothique. L'arcature elle-même est bien composée, les profils bien dessinés, et, quoique fort simple, elle est d'un effet décoratif très-réussi.

Dans les autres travées, c'est-à-dire la première, deuxième, sixième, septième et huitième, ce sont des figures qui forment corbeaux des deux côtés ; mais elles sont rondes et molles, et loin de valoir les précédentes. Les arcs, d'un profil vulgaire et mal travaillés, se confondent à leur extrémité et produisent une base grêle qui s'harmonise peu avec la lourdeur relative du point d'appui.

Toute cette portion de la cathédrale, qui s'étend depuis la façade jusqu'au chœur, et depuis le sol jusqu'à l'arcature, semble avoir été construite d'une seule traite, quoique par des architectes différents. Je n'ai, en effet, aperçu aucun raccordement, si ce n'est une solution de continuité avec différence de niveau dans le mur du collatéral près du portail de Notre-Dame-la-Ronde. Et encore, cela ne peut-il être qu'un accident dû à la mauvaise entente des deux architectes qui construisaient, chacun de leur côté, en établissant, à cette place même, une cloison qu'ils montaient entre eux en même temps que le gros œuvre. Mais nous reviendrons sur ce point.

La quatrième travée, celle des tours, a été montée jusqu'à la toiture, et la travée suivante, jusqu'à l'appui des grandes fenêtres, accusant dans toutes leurs parties le style primitif.

Digitized by Google

Le triforium, qui est régulier depuis le transept jusqu'aux tours, change totalement de caractère à partir de ce point, et paraît beaucoup plus récent.

Immédiatement au-dessus du triforium s'étend une frise de feuillages, surmontée d'une draperie ; cette frise offre les mêmes particularités que l'arcature de l'étage inférieur, c'est-à-dire qu'elle diffère aux points correspondants verticalement. En restaurant cette frise, on a découvert des cavités, masquées par des placages, qui, disposées à distances égales dans les trois travées qui avoisinent le transept, avaient servi à recevoir les extrémités de grosses poutres. Ceci, joint à l'observation d'un repentir à l'extérieur qui indique un temps d'arrêt assez considérable dans la construction, amène à conclure que cette portion de la cathédrale a été couverte provisoirement à cette hauteur.

Il y a des traces d'incendie dans l'intérieur de la cathédrale, côté sud, à partir du premier pilier des tours. La travée tout entière, jusqu'au niveau de l'appui des grandes fenêtres, au-dessus de la draperie, est rougie par le feu. Dans la travée voisine, c'est-à-dire entre les piliers monocylindriques (chapelle du Mont-Carmel), les traces s'arrêtent, deux rangs de pierres au-dessus du sommet de l'archivolte ; tout ce qui est au-dessus a été renouvelé. Les teintes rouges, produites par le feu, se perdent dans le faisceau de colonnes qui reçoit les arcs des grandes voûtes, au-dessus du premier pilier monocylindrique.

Dans la façade, il y avait, primitivement, un étage inférieur de fenêtres, et la galerie intérieure du collatéral se continuait dans toute son étendue. Au dix-huitième siècle, Blondel, pour ouvrir le portail que l'on connaît, coupa quatre travées de meneaux qu'il

Digitized by Google

remplaça par une voûte en plein cintre. Mais, pour contre-buter la poussée de cette voûte, qui tendait à désorganiser les meneaux restant à droite et à gauche, il fut obligé de construire, entre eux, un mur qui aveugla les fenêtres et obstrua définitivement la galerie. La fenêtre du collatéral fut aussi aveuglée par un remplissage plus léger, parce que, masquée par le nouveau portail, elle était devenue complétement inutile. Il est bien évident qu'une porte devait exister précédemment à la place de celle de Blondel, mais, en tous cas, elle ne devait pas dépasser les dimensions de l'arcature de soubassement.

La chapelle des Évêques, dont on attribue la construction à Adhémar de Monteil, n'existe certainement plus, car celle que nous voyons aujourd'hui appartient au quinzième siècle comme mode de construction. Elle est élégante et gracieuse, les ouvertures sont surtout combinées pour laisser pénétrer la lumière en abondance. Malheureusement, elle a été assombrie dans ces derniers temps par des verrières modernes, sortes de stores opaques, qui, quoique bien exécutés pour rendre les effets de la peinture à l'huile, sont en complet désaccord avec toutes les règles de la peinture sur verre. En effet, ce système de coloration a été inventé pour décorer les fenêtres et non pour les boucher.

Les différentes phases de la construction de la cathédrale sont aussi apparentes à l'extérieur qu'à l'intérieur. Du côté de la place de Chambre, les travaux semblent s'étendre d'un seul jet jusqu'au niveau de la galerie qui surmonte les bas-côtés ; la tour du chapitre est en tout semblable à celle de Mutte jusqu'à la corniche au-dessus du triforium. La frise de feuillage présente les mêmes différences que

Digitized by Google

celle qui règne à l'intérieur, et ses dissemblances se produisent aux mêmes endroits. Dans la tour du Chapitre, les quatre contre-forts à pinacles engagés avec résolution du carré à l'octogone, et supportés par de légères colonnes dégagées, paraissent tout à fait inspirés de Notre-Dame de Reims.

Sur cette face de l'édifice, entre la tour et le transept, et environ quatre mètres au-dessus de l'appui des grandes fenêtres, il se voit, dans les meneaux, un repentir assez intéressant : l'architecte avait médité de construire les fenêtres en arcades doubles avec des doubles meneaux en profondeur, disposition que l'on peut observer dans les deux tours. Il est fort regrettable que ce projet n'ait point été mis à exécution, car il eût produit le meilleur effet décoratif. Malheureusement, les travaux furent interrompus à cette hauteur, on couvrit provisoirement, et, à la reprise des constructions, le nouvel architecte, soit manque de goût, soit par une raison d'économie, monta des meneaux simples, se contentant de couronner ceux abandonnés à l'extérieur par des pinacles, qui d'ailleurs les décorent assez mal.

A l'angle de la tour du Chapitre, de l'autre côté, c'est-à-dire vers le portail Blondel, au point de jonction avec la nef, et à partir de la plate-forme du collatéral jusqu'à la galerie des combles, un raccordement est très-apparent ; là aussi, des arcs et des meneaux, seulement amorcés, donnent une idée complète des desseins du constructeur primitif.

Ici se termine l'énumération des particularités que j'ai observées dans cette portion du monument. Ces observations n'ont, du reste, que peu d'intérêt, et je ne me serais pas étendu aussi longuement à ce propos, si je n'avais pas pensé qu'elles pourraient servir

Digitized by Google

à la compréhension de ce qui me reste à dire touchant la partie antérieure de la cathédrale, et surtout sur la chapelle du Mont-Carmel, les quatre piliers monocylindriques et le second portail de la place Saint-Étienne, constructions que l'on a supposé jusqu'à présent avoir appartenu à l'église Notre-Dame-la-Ronde du douzième siècle.

Les quatre piliers monocylindriques sont rigoureusement placés dans l'axe des autres piliers de la cathédrale ; il est donc parfaitement évident qu'ils ont été construits pour ce monument. On m'objectera peut-être que c'est par hasard que les piliers de Notre-Dame-la-Ronde sont placés immédiatement en face des autres ; mais c'est une hypothèse que je n'admettrai jamais : il n'y a pas de hasard dans l'art, il ne peut y avoir du hasard en architecture. La plus grande exactitude est nécessaire dans la conception du plan, dans le tracé des épures ; tout est voulu, médité, combiné, prévu ; la plus petite pierre est placée avec intention ; tout ce qui est étranger, tout ce qui n'est pas essentiellement organique est immédiatement rejeté. L'architecture est soumise à des lois de proportions qui varient suivant les époques et les styles, mais qu'il faut observer au moment de l'exécution ; ce n'est pas par hasard que, dans le style gothique, les colonnes sont posées à une certaine distance les unes des autres, que les voûtes s'élèvent à une certaine hauteur, que les arcs sont d'une courbe particulière, que les nefs sont d'une largeur spéciale en rapport avec leur hauteur et leur longueur. Toutes ces dimensions sont commandées par le principe qui est suivi à cette époque et seraient toutes différentes dans un autre temps.

Pour que l'église Notre-Dame-la-Ronde ait été

Digitized by Google

construite avant la cathédrale et lui ait servi de type, il faudrait admettre qu'elle ait été bâtie dans des proportions fausses pour le douzième siècle, et que ces dimensions fausses eussent été, justement, celles qui se trouvaient exactes et logiques pour la cathédrale du quatorzième siècle.

Si, d'un autre côté, les piliers de la cathédrale ont un caractère primitif, antérieur, par les raisons que j'ai expliquées, à la date de leur construction, les piliers monocylindriques n'ont nullement l'aspect ancien. S'ils dataient de l'époque romane, ils seraient moins importants, car ils proviendraient alors d'une petite église.

Personne, que je sache, n'a encore vu des piliers romans de cette forme et supportant des voûtes peu élevées, mesurer 1 mètre 62 centimètres de diamètre. Les églises de Saint-Germain-des-Prés à Paris et de Saint-Rémi de Reims possèdent des piliers monocylindriques qui n'atteignent pas à cette épaisseur; Notre-Dame de Paris, qui est une cathédrale colossale, pesant peut-être un tiers de plus que celle de Metz, est supportée par des piliers monocylindriques de 1 mètre 50 centimètres de diamètre. Ces trois édifices considérables ont été construits dans le courant du douzième siècle. D'ailleurs la forme monocylindrique donnée à ces piliers, ne prouve pas qu'ils soient anciens, puisqu'on en a construit de semblables à toutes les époques de l'art gothique. La ville de Metz et le pays environnant nous montrent à chaque pas des piliers formés d'un seul cylindre et qui datent des quinzième et seizième siècles.

Quant aux chapiteaux, s'ils étaient romans, ils seraient beaucoup plus développés, à tailloir carré très-élevé, avec des moulures d'un profil spécial et

Digitized by Google

séparées de la corbeille par un joint ; les feuillages seraient larges et simples, affectant des formes conventionnelles. Au lieu de tout cela, le tailloir est octogone, bas, orné de moulures fortement refouillées, et pris dans la même assise que la corbeille, les feuillages grêles et ajourés reproduisent exactement la nature et sont d'un travail qui fait déjà pressentir la décadence. J'ai observé des ornements identiquement semblables à l'église Saint-Vincent, fin du quatorzième siècle, et au portail de l'église Sainte-Ségolène, commencement du quinzième. Je veux bien encore admettre que ces chapiteaux n'étant pas à la hauteur convenable, ont été changés lors du raccordement ; mais dans ce cas, il resterait toujours les bases, qui ne sont pas anciennes.

Maintenant il faut supposer que les collatéraux sont contemporains des piliers, puisqu'il n'y a pas de raccordement, qu'ils présentent les mêmes caractères et que tout cela s'agence parfaitement. Que penser alors de cette galerie du bas-côté, qui, dans les mêmes proportions, placée à la même hauteur que celle de la cathédrale, semble la continuer ?

Quant à la ruelle entre les deux églises, il ne peut plus en être question après la construction des tours. Pour qu'il eût pu exister, en cet endroit, une rue d'un mètre de largeur seulement, il aurait fallu trouver une distance de 15 mètres entre les piliers des tours et ceux de Notre-Dame-la-Ronde, et il n'y en a que 6.

En effet, les piliers dont il est question ici sont dégagés, c'est-à-dire qu'ils sont faits pour recevoir des arcs dans toutes les directions ; par conséquent, il faut admettre encore une travée de 6 mètres pour la cathédrale jusqu'à un mur de 1 mètre, puis un contre-fort de 2 mètres pour contre-buter ce mur,

Digitized by Google

la ruelle 1 mètre, un contre-fort de 60 centimètres sur un mur de 50 centimètres, et une travée de 4 mètres pour Notre-Dame-la-Ronde, jusqu'au pilier monocylindrique ; cela fait 15m,10. Et n'oublions pas non plus que les tours ne sont nullement des tours de façade, mais qu'elles sont faites pour flanquer une nef et ont été construites avant tout le reste.

Passant ensuite à la chapelle de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, je ne vois rien là qui puisse l'assimiler à un édifice du douzième siècle : les arcs, les profils, les ornements, tout est plus récent; les tailloirs des chapiteaux sont imperceptibles. Que l'on remarque surtout les chapiteaux qui reçoivent les arcs-ogives du chevet, ils ont des tailloirs exagonaux qui présentent sur la face un angle aigu; cela indique, si je ne me trompe, le quatorzième siècle. De plus, voici un fait qui est pour moi tout à fait concluant et qui prouve que cette chapelle a été bâtie pour la cathédrale ; les deux contre-forts qui contre-butent les voûtes de la grande nef et flanquent la chapelle sont compris dans l'épaisseur du mur et font partie intégrante de cette construction. Il n'y a pas à s'y méprendre, je me suis livré, à ce sujet, aux observations les plus minutieuses ; les traces d'incendie m'ont heureusement aidé, en me permettant d'établir une différence entre les parties primitives et celles qui ont dû être renouvelées [1]. Les contre-forts ont donc

[1] Cet incendie eut lieu pendant qu'on était occupé à élever Notre-Dame-la-Ronde au niveau de la cathédrale, à la fin du quatorzième siècle, entre les années 1380 et 1395. Il motiva la démolition et la reconstruction d'une partie de la nef jusqu'à la hauteur du triforium. Les pierres rougies par le feu ont néanmoins pu servir comme matériaux dans l'épaisseur du mur de façade; elles ont aussi été employées pour élever d'un étage la tour de l'horloge. Les parties extérieures de la chapelle du Mont-Carmel furent gravement endom-

Digitized by Google

été montés en même temps que la chapelle jusqu'au niveau de la corniche, mais l'architecte éprouva quelques difficultés à les engager entre les travées ; il résulte des transitions peu ingénieuses une série d'inconséquences et de repentirs qui, n'étant pas observés avec attention, peuvent jeter les archéologues dans les méprises les plus fâcheuses. L'incendie dont il est question plus haut nécessita la démolition des deux contre-forts jusqu'au niveau des chapiteaux des meneaux, là où se trouve le deuxième larmier; de cet endroit à la corniche on se borna à remplacer la partie extérieure, environ un tiers de l'épaisseur. Mais arrivé à la corniche, comme tous ces travaux avaient pris du temps, le style était définitivement changé; il fallait alors placer des éperons présentant des angles saillants sur les faces du contre-fort, en manière de petits contre-forts adjacents avec pinacles engagés; mais il n'y avait point de base pour les recevoir; le troisième larmier en talus ne suffisait pas, on le traversa et on lança une base octogonale sur toute la partie replaquée, comme il est dessus dit. Arrivé au second larmier il ne suffisait pas encore, à cause de son état de délabrement, à établir une pénétration. C'est dans cet état que l'on abandonna la chose; du reste on était déjà arrivé suffisamment bas pour que le porche, placé immédiatement au-dessous, dérobât ce détail aux regards du côté de la place. La partie supérieure de ces contre-forts accuse la manière de la fin du quatorzième siècle.

magées, les combles qui surmontaient le porche furent détruits, ainsi que la chambre qui renfermait, dit-on, les archives ; certaines parties inférieures de la façade furent aussi atteintes. Les différentes traces disséminées, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, indiquent la place où se trouvaient des échafaudages.

Digitized by Google

La frise de feuillages qui décore extérieurement la chapelle du Mont-Carmel est identiquement la même que celle correspondante dans la région des tours; nous en retrouvons encore une semblable dans la nef de l'église Saint-Vincent. J'ai aussi constaté que cette frise, qui règne autour de la cathédrale, au-dessus du triforium, se continue sans interruption dans les combles de la chapelle, sans en tenir compte.

Le porche, c'est-à-dire le portail d'angle de la cathédrale, a certainement été bâti avant la chapelle du Mont-Carmel; on peut s'en convaincre facilement en considérant avec soin la juxtaposition de ces deux constructions. Ce porche présente le caractère de l'architecture du treizième siècle ; il est d'une exécution très-soignée. Dû à un artiste plein de goût, c'est un des morceaux les plus intéressants de la cathédrale; il est placé obliquement par rapport à l'axe de la nef, à cause de la direction de la travée de l'ancienne Notre-Dame-la-Ronde qui avait été conservée; et aussi parce qu'il était impossible de lui frayer autrement un passage entre la tour de l'horloge et la chapelle du Mont-Carmel. L'effet de cette inclinaison est des plus désagréables, mais elle avait l'avantage de diriger l'ouverture vers la petite place qui existait alors en cet endroit. Le sol était, dans le principe, élevé d'une dizaine de marches au-dessus du niveau de la place; on en voit encore la trace au soubassement dont les fondations ont été déchaussées. C'est sur ce parvis que l'on publiait les édits, que l'on faisait les huchements, les ventes du butin pris à l'ennemi ou des marchandises confisquées. C'était aussi un lieu d'exposition, où les artisans habiles, des différents métiers, venaient présenter aux regards

Digitized by Google

de la foule les plus précieux ouvrages sortis de leurs ateliers.

La partie supérieure de ce porche a été renouvelée : l'avant-dernier lit de pierres, plus bas que le sommet de l'archivolte, est encore ancien et la taille a été faite à la bretture moyenne; tout ce qui est au-dessus, c'est-à-dire à partir du dernier lit de pierres, avant le sommet de l'arc, porte le cachet du quinzième siècle et est travaillé à la bretture fine.

Après l'incendie qui détruisit les combles et le pignon qui, suivant moi, décorait la façade, on établit une plate-forme avec la balustrade, hors d'échelle et de mauvais goût, dont nous voyons encore quelques restes. La légère arcature formant frise et les sommets des deux pilastres d'angle sont donc beaucoup plus récents et n'ont aucun rapport avec les parties inférieures de la construction.

Les riches sculptures qui décoraient le porche sont dans un état de mutilation complète, cependant, par une chance heureuse, il reste des amorces de tous les détails, ce qui permet au restaurateur de lui restituer sa physionomie primitive. On retrouve encore facilement, dans les figures qui subsistent, la facture de trois imagiers différents. Le premier qui exécuta les attributs dans les écoinçons de l'arcature de soubassement, les figurines placées dans l'embrasure de la porte, problablement aussi les dix-neuf grandes statues, et enfin le bas-relief inférieur du tympan, était un sculpteur d'un mérite rare. Le bas-relief surtout, taillé dans deux pierres qui forment linteaux, et représentant dix apôtres et deux anges, pourrait, sans inconvénient, figurer à Paris ou à Reims, à côté des plus beaux spécimens de la sculpture gothique. Traité avec une aisance et une sûreté qui

Digitized by Google

n'appartiennent qu'aux maîtres de l'art, il est de tous points conforme aux lois de l'esthétique et aux principes de la grande décoration.

Cette belle œuvre était, jusqu'à présent, masquée par des constructions; elle est donc complétement inconnue des savants et des artistes, mais j'ose espérer que, dans peu de temps, le portail, dignement restauré, s'ouvrira enfin et la livrera à l'admiration de tous les gens de goût.

Les deux bas-reliefs qui sont au-dessus, sous le tympan, et qui représentent, l'un la mort de la sainte Vierge, et l'autre son couronnement, ont été sculptés par un autre imagier, ainsi que les vierges sages et les vierges folles dans l'archivolte, et les cinquante figures de la voussure. Ces sculptures ne sont certainement pas dépourvues de qualités, mais elles ont un autre caractère, et ne peuvent être comparées aux précédentes.

Enfin, le troisième sculpteur fit quatre grands bas-reliefs sur les côtés du porche; les deux de gauche représentent le Christ souffrant; ceux de droite, le Christ triomphant. Ces morceaux, traités naïvement et sans expérience, n'ont aucune valeur artistique.

Le portail de la place Saint-Étienne, que l'on dit être celui de l'ancienne église Notre-Dame-la-Ronde, est, en ce qui concerne l'architecture, tout à fait semblable à son voisin qui s'ouvre sous la tour du chapitre. Il est, comme lui, flanqué de deux contre-forts pris dans sa masse, et montés en même temps que la construction. Il est impossible d'admettre que ces contre-forts, ainsi que ceux de la chapelle du Mont-Carmel et les piliers monocylindriques, étaient placés là par hasard, puisqu'ils étaient inutiles à

Digitized by Google

l'église Notre-Dame-la-Ronde, et se trouvent posés justement là où il faut avec les dimensions voulues pour contrebuter les grandes voûtes de la cathédrale.

Je termine enfin cette énumération en plaçant sous les yeux du lecteur la copie d'une pièce tirée des archives de l'église Notre-Dame-la-Ronde, et qui figure dans un procès qui eut lieu, lors de la dissolution du chapitre de la collégiale, en 1728 :

« Il fut voire que li signours de la grant église volrent faire abactre li murs qui faixoit cloilxon entre ladite grant église et Notre-Dame et que li chanosnes de Notre-Dame y mirent debet et ne volrent mie quil abaitixent ledit murs. Et voloient quil remissent en asteit ce quil en avaient fait abactre, et a donc les parties furent devant les Treizes, et a donc dit li doyen por chapistre en la pnce de la justice, et de pluxiours autres que londit mui qu'ils avoient encomenceit à abaitre quil ne le voloient point abaitre pour grever les chanones, de Nre Dame, mais volloient faire l'église plus belle et unie quelle n'estoit et qu'il feroient ladite chapelle de Nre Dame plus belle et plus dévote quelle n'estoit, et feroient une chambre sur lon secrétaire de Nre Dame pour lou marlier de Nre Dame a gexir et feroient une treillée pardevant Nre Dame en laquelle il auroit j huixe pour fermier dufuer et dedans. Que quand on fermeroient li pourtaulz que ciaulz qui seroient à Nre Dame ne puixent mie alleir en ladite Grande Église et feroient faire j huixe daier l'auteil Nre Dame ou de coste par ou le malier de Nre Dame et les bonnes gens qui auroient dévotion enterroient en ladite chapelle, quant li portaulz seraient cloz. Et pu un pot apres que ly chanones de Nre Dame et l'y signor

Digitized by Google

Nicole Mortel, Fourquignon Noiron, et Jean Roussel que pour le temps estoient Treizes, si furent on jour on chapitre de la Grant Église pour veoir cil poroient rien a moienner et en olrent pluxieurs parleir ensemble et afin le sire Gerair de Serouville doiein de St-Thieubaut et chanone de ladite Grant Église, sedit devant tous sceulx qui là estoient en plein chapitre, que si les chanones de N^{re} Dame se voloient deporteir et leur voloient laixier abactre londits murs et a unir leur dite église et leur faixent délivreir la cleif des deux portaulz que li marlier de N^{re} Dame avet il leur feroirent la treillée, la chambre, l'uxclat, insi comme dessus est dit et ni olt nul du chapitre que deyssent contre le parleir que l'i dit sires Gerair avoit dit et parmey ces convenances se l'offrant les dits chanones de N^{re} Dame dondit mur abactre et firent délivreir les cleifs desdits i j portaulz az chanones de la grant église [1]. »

De toutes ces observations, de tous ces documents incontestables, puisque ce sont les faits eux-mêmes qui parlent, il résulte, pour moi, que deux églises bâties au douzième siècle existaient côte à côte, séparées seulement par une étroite ruelle. Ces deux églises furent complétement démolies, et reconstruites sur un seul plan, vers le commencement du quatorzième siècle.

Mais alors, me dira-t-on, pourquoi cette différence d'architecture, ces piliers monocylindriques, ce second chœur, ce second portail place Saint-Étienne, cette différence de niveau du sol, et surtout, ce raccorde-

[1] M. Abel. Bulletin de la Société d'archéologie de la Moselle, 1858-1861. (Bibli. Muni.) (Notre-Dame-la-Ronde.)

Digitized by Google

ment qui est parfaitement visible au-dessus des collatéraux?... C'est ce que je vais tâcher d'expliquer.

L'an 1328, Adhémar de Monteil, archidiacre de Reims, fut promu à l'évêché de Metz. C'était un esprit éminent à tous les points de vue : « noble de lignée et de vertus, qui est la vraie noblesse, hardi, preux et libéral, humble et certain à ses amis, fier et orgueilleux à ses ennemis », son long épiscopat marque l'époque la plus glorieuse de la République messine. Adroit politique, administrateur sage et habile, vaillant homme de guerre, ferme et tenace dans ses volontés, instruit et distingué, il goûtait, comme toutes les intelligences d'élite, le luxe et la grandeur de l'art et sut se faire aimer de la cité. Tel est, en quelques mots, l'homme qui inaugura d'une façon brillante le quatorzième siècle à Metz. Sans être trop absolu, il est permis de penser que, quittant la cathédrale de Reims, le nouveau prélat dut se trouver humilié en entrant dans la nef romane et en s'asseyant au chœur byzantin de l'église de Metz. Dès lors, son rêve favori, fut d'éterniser sa mémoire en élevant un édifice plus digne, et dont la vue eut pu adoucir ses regrets en lui rappelant, autant que possible, les proportions majestueuses, les splendides et délicieux effets de la basilique rémoise.

Par bonheur, Adam Pollet, chanoine de la grande église, et, en même temps, architecte éclairé, était bien l'homme capable de comprendre les projets d'Adhémar, et digne de les exécuter. Sur les instances de l'évêque, il se rendit à Reims, étudia la cathédrale, rapporta des dessins, des croquis, enfin un projet complet, et peut-être même ramena-t-il aussi un sculpteur.

Digitized by Google

Cependant de graves obstacles entravaient l'établissement d'un édifice sur un plan considérable; ce qui manquait, c'était la place. A l'Orient, le chœur devait être conservé, comme cela se faisait d'habitude, pour pouvoir continuer le service divin; du reste, on ne pouvait guère s'étendre de ce côté, car le sol, composé de couches argileuses et en pente vers la Moselle, ne se prêtait pas à un fondement solide. Au delà se trouvaient des maisons particulières et le système d'expropriation pour cause de bon plaisir supérieur, n'était pas encore inventé; il ne devait être mis en pratique, comme on va le voir, que quarante ans plus tard. A l'Occident, l'église Notre-Dame-la-Ronde, placée entre le palais épiscopal et la cathédrale, s'opposait à un agrandissement de ce côté. Comment faire, dans ces conditions, pour élever une nef convenable? Adhémar prit le parti de l'allonger à tout prix aux dépens de Notre-Dame-la-Ronde.

Pour ce faire, un diplomate adroit, muni du plan de la cathédrale actuelle, sur lequel on avait tracé une barre transversale un peu en avant des tours, s'en alla trouver le doyen de la collégiale, et lui tint à peu près ce discours : Notre-Dame-la-Ronde, dont vous êtes, Messire, le très-digne et bien respectable doyen, est, après Saint-Étienne et l'abbaye de Saint-Arnould, la plus ancienne et la plus importante église de la cité de Metz. Elle est, de la part des habitants, l'objet d'une vénération particulière, et un lieu de pèlerinage pour tous les pays environnants; quand ils passent à Metz, les monarques, les princes, et tous les nobles seigneurs ne manquent pas de la visiter, d'y faire leurs dévotions, et d'y laisser, en souvenir, quelque riche présent. C'est aussi parce

Digitized by Google

qu'ils prêtent à l'invocation de Notre-Dame une grâce spéciale, que les citoyens viennent y déposer les trophées et les bannières pris dans les combats.

Ne vous semble-t-il donc pas, de même qu'à Notre-Seigneur l'évêque, que cette église ne se trouve point, comme monument, en rapport avec sa réputation? Il serait peut-être bon, dans ce cas, de s'efforcer de l'agrandir et surtout ce serait l'occasion, en ce moment, de la mettre plus en harmonie avec la cathédrale, qui a aussi besoin d'être renouvelée.

Voici justement un plan, qui remplirait parfaitement le but auquel se proposerait d'atteindre Notre-Seigneur l'évêque, de concert avec votre seigneurie. Les deux églises, construites sur une surface régulière, ne différeraient que par l'élévation et seraient séparées seulement par une muraille, ce qui ferait déjà gagner beaucoup de place; la forme carrée, donnée à Notre-Dame, augmenterait considérablement l'espace intérieur, car on pourrait s'étendre le long du palais de l'évêché; la nef serait plus élevée que l'ancienne; le portail, placé en face du chœur, serait, en tout, semblable à celui de la grande église et s'ouvrirait, comme lui, en haut des degrés de Chambre. Ainsi transformé, ce monument, réuni extérieurement à la cathédrale, serait d'un aspect majestueux et grandiose...

Le chapitre de Notre-Dame-la-Ronde, vivant tranquillement, sans soucis et sans craintes, jouissant de priviléges et de revenus assez considérables, possesseur de titres de propriété signés, paraphés et scellés du pape et de l'empereur, avait contracté la funeste habitude de dormir sur ses deux oreilles; il approuva tout et le renouvellement fut résolu.

Digitized by Google

Aussitôt Adhémar de Monteil écrivit une lettre circulaire aux fidèles de son diocèse, les invitant à contribuer aux frais de la nouvelle construction; de tous côtés on s'empressa de répondre à cet appel, des sommes importantes furent réunies, et de part et d'autre on abattit les vieux ouvrages. Un architecte spécial travailla à l'église Notre-Dame-la-Ronde, qu'il éleva rapidement, et qu'il couvrit à la hauteur de son nouveau chœur. En même temps, Adam Pollet, commençant par les tours, qu'il monta jusqu'à la galerie supérieure, construisait la nef jusqu'au triforium, ayant soin, comme il était convenu, d'établir une cloison entre les deux églises.

L'édifice se dessinait donc déjà parfaitement sous son habile direction, lorsqu'il mourut, l'an 1353, laissant probablement à un de ses élèves le soin de continuer son œuvre.

Celui-ci conduisit les travaux jusqu'aux grandes fenêtres et couvrit provisoirement au-dessus du triforium. L'an 1361, Adhémar de Monteil mourut à son tour, et fut inhumé dans la cathédrale; j'ignore à quelle place, mais ce qui est certain, c'est qu'au seizième siècle sa tombe se trouvait dans la chapelle de Conrard Baier ou des évêques.

Quelques années plus tard, sous Thierry de Boppart, les travaux semblent être repris avec une certaine activité; Pierre Perrat est alors architecte, il termine la nef en construisant les grandes voûtes.

Le moment était donc venu de mettre la dernière main à l'œuvre d'Adhémar de Monteil, en réunissant définitivement les deux églises. On fit certainement quelques tentatives, dans ce sens, auprès du chapitre de Notre-Dame-la-Ronde qui résista, comme bien l'on pense. Il ne restait alors plus qu'une res-

Digitized by Google

source : entrer de force dans l'église voisine, et c'est ce que l'on fit. Un jour on amena des ouvriers qui démolirent le mur; les chanoines se récrièrent, et on porta le cas devant le conseil des Treizes. Ce tribunal civil montra une certaine répugnance à porter un jugement dans cette affaire; en vertu de l'adage, qu'entre l'arbre et l'écorce il ne faut pas mettre les doigts, il usa de prudence et s'entremit seulement afin d'arranger les choses à l'amiable. Après plusieurs pourparlers, le chapitre de la cathédrale, offrant de remplacer le mur par une grille, de construire un nouveau portail à côté du chœur, de conserver au chapitre de Notre-Dame son autonomie, ses priviléges et ses revenus, celui-ci finit par céder, et permit de transformer encore son église en la montant à la hauteur de la cathédrale.

Pierre Perrat, qui était moins habile constructeur que ses prédécesseurs, éprouva de grandes difficultés dans l'exécution de ce raccordement. Si le plan se trouvait juste comme disposition, il s'en fallait de beaucoup que tout ait été prévu dans l'élévation; l'architecte primitif ne s'était pas préoccupé de l'idée qu'on en viendrait à surélever l'édifice à un moment donné; aussi les parties inférieures étaient-elles excessivement faibles à différents endroits. Perrat dut être en proie à un grand découragement quand il se trouva en présence de problèmes bien difficiles à résoudre. Tellement difficiles, en effet, que beaucoup de constructeurs, à sa place, n'auraient pas hésité à employer la méthode usitée assez communément à cette époque, et qui consistait à incendier les constructions dont on voulait se débarrasser, pour en élever de nouvelles. Quoi qu'il en soit, Perrat fit de son mieux; et si son travail n'est pas des

Digitized by Google

mieux réussis, au point de vue artistique, et ne présente pas toutes les chances de stabilité désirables, il ne doit pas en porter complétement la responsabilité.

Malgré leur réunion en un seul édifice, les deux églises demeurèrent distinctes; les chanoines de Notre-Dame-la-Ronde continuèrent à officier dans leur église comme par le passé, et les choses restèrent en cet état jusqu'en l'année 1728, époque à laquelle la grille fut enlevée, le sol abaissé, et le chapitre définitivement fondu dans celui de la cathédrale par Monseigneur Claude de Saint-Simon, évêque de Metz.

Maintenant, je dois répondre à une objection, qui m'a déjà été présentée bien souvent; on s'étonne de ce que les tours aient été placées aux flancs de la cathédrale au lieu d'être sur la façade si l'on avait l'intention de prolonger la nef. Je ferai observer, premièrement: qu'il eût été imprudent de donner l'éveil, aux chanoines de Notre-Dame-la-Ronde, sur les projets ultérieurs, en mettant à leur charge les frais et les désagréments de la construction des tours; ensuite que l'extrémité du monument se trouvant pour ainsi dire accolée au palais épiscopal, il était impossible de songer à établir là une façade avec portail, et que des tours placées en cet endroit eussent produit le plus mauvais effet. On entrait dans l'église par les flancs, il était donc tout naturel de mettre les tours au-dessus des portes.

Enfin, le terrain, sur lequel le monument est élevé, étant mauvais, on ne pouvait construire les tours au delà de Notre-Dame-la-Ronde, qu'autant que les fondations romaines des Thermes se fussent étendues jusque-là.

Digitized by Google

Cet essai de restitution de l'histoire de la cathédrale de Metz n'est, bien entendu, qu'une hypothèse, et c'est comme tel que je le livre à l'appréciation des archéologues; cependant, je dois déclarer aussi qu'il est basé sur des observations minutieuses, et que je crois exactes.

C'est, du reste, de tous les systèmes que j'ai essayés, le plus rationnel et le seul qui, d'accord avec les chroniques, ne soit pas en contradiction avec l'état des lieux.

Digitized by Google

NOTE

SUR LE

MONUMENT DE MERTEN,

PAR M. AUG. PROST,

MEMBRE TITULAIRE.

Dans la séance du 31 octobre 1878 M. Auguste Prost a entretenu l'Académie du *monument de Merten* dont les débris ont été acquis par le gouvernement de la province et vont être, nous annonce-t-on, transportés au musée de Metz [1]. M. Aug. Prost a profité du séjour de quelques semaines qu'il vient de faire dans le pays pour étudier ce monument. Il a dessiné et mesuré quelques-uns de ses plus importants morceaux et, en complétant ces renseignements par ceux du même genre recueillis par notre confrère, M. le baron de Salis, il a pu reconstituer l'ensemble du monument, dont les divers éléments sont représentés par des fragments suffisants pour faire apprécier ses dimensions et sa physionomie. L'Académie se rappelle que le monument de Merten, dont il a déjà été question dans son sein, consistait en une colonne élevée sur un soubassement formé de deux étages, l'inférieur quadrangulaire, l'autre octogonal, et que

[1] Ils y figurent, en effet, depuis la fin de décembre 1878.

Digitized by Google

la colonne supportait un groupe composé d'un cavalier terrassant un personnage anguipède.

Pour l'étage inférieur du soubassement, la décoration et les dimensions en hauteur sont fournies par des fragments de la niche qui occupait chacune de ses faces, ainsi que des pilastres qui flanquaient cette niche et de la statue qui s'y trouvait placée. La largeur en est donnée par la partie inférieure d'un morceau qui contenait en outre l'entablement, avec modillons, de cet étage quadrangulaire.

Pour l'étage supérieur octogonal du soubassement, on a sa partie inférieure qui en montre la décoration formée de niches contenant des statues, dont les pieds subsistant encore en donnent la grandeur et par celle-ci la hauteur des niches, d'où se déduit celle du tambour octogonal lui-même. Une petite tête qui se rapporte aux dimensions fournies par les pieds, confirme ces indications. On a, de plus, le couronnement de ce tambour auquel tient le socle de la base de la colonne, ce qui montre la manière dont cette colonne était agencée avec le soubassement.

Pour la colonne, on a une partie de sa base, quatre fragments du fût qui permettent d'en calculer la hauteur (en prenant la proportion moyenne de la colonne dorique, sept fois le diamètre inférieur); on a de plus l'astragale de la colonne et son chapiteau presqu'entier.

Pour le groupe qui couronnait le monument, on possède des parties importantes du cavalier, du cheval, et du personnage anguipède foulé aux pieds par celui-ci; ce qui permet de restituer ce groupe assez complétement pour être certain qu'il appartient à la famille des monuments de ce genre dont on n'a

Digitized by Google

pas encore expliqué la signification allégorique, mais dont on a reconnu plusieurs spécimens, plus ou moins complets, dans la province. Disons en passant que des notions relatives à ces curieux monuments sont réunies dans deux mémoires de MM. Bretagne et Benoît, publiés parmi les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine,* tom. XIII (1863) et tom. XVIII (1868). Un de ces monuments, trouvé à Higny, arrondissement de Briey, dans l'ancien département de la Moselle, a été décrit par M. Victor Simon dans les *Mémoires de l'Académie de Metz* (an. 1859-60, p. 407).

L'improbabilité que la statue, qui descendait jusqu'au bas de l'étage inférieur, reposât directement sur le sol, autorise à penser que cet étage lui-même s'élevait sur un plus large soubassement, lequel ne semble pas avoir pu être de beaucoup moindre en hauteur que de deux mètres, pour se trouver d'accord avec le reste de l'édifice; ce qui donne à l'ensemble de ces diverses parties une hauteur totale d'environ 13^{m},50.

D'après ces données, M. Aug. Prost a exécuté au vingtième un dessin de restitution qu'il met sous les yeux de l'Académie [1].

Le désir exprimé alors par un des membres de l'assemblée de voir restaurer le monument de Merten, amène M. Prost à exposer son opinion à cet égard. Il ne pense pas qu'une *restauration* proprement dite soit possible ni même désirable : car pour l'obtenir il faudrait sacrifier l'intégrité et le caractère

[1] Ce dessin a été produit ultérieurement devant l'Académie des inscriptions à Paris, à l'occasion d'une communication que M. Aug. Prost a été admis à l'honneur de faire, sur le monument de Merten, à cette compagnie, dans sa séance du 24 janvier 1879.

Digitized by Google

de la plupart des fragments extrêmement fragiles que l'on possède. M. Aug. Prost souhaiterait plutôt que, au lieu d'une restauration, on opérât la réédification *par masses* et sans sculptures d'un ensemble, en deux parties par exemple, 1° du soubassement, 2° de la colonne, et qu'on installât simplement dans ces masses, à la place précise qui leur appartient, les fragments qui nous sont parvenus, tels qu'ils sont, sans les restaurer, sans essayer surtout de les compléter par des parties neuves qui n'auraient pour effet malheureux que de faire ressortir l'état de dégradation de ce qu'on possède. Il va sans dire que les petits morceaux, tels que têtes, bras, etc., n'entreraient pas dans cette reconstitution purement archéologique et resteraient en vue dans le musée, à côté de l'ensemble recomposé de cette façon. Les fragments du groupe du couronnement ne pourraient notamment être conservés utilement que de cette dernière manière [1].

[1] Postérieurement à cette communication faite à l'Académie de Metz, M. Aug. Prost a rédigé sur le même sujet une note plus étendue et un mémoire publiés, la première dans le *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, année 1879; le second dans la *Revue archéologique* éditée à Paris, à la librairie académique de Didier et Cie, 1879, janvier et février.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

MONUMENT DÉCOUVERT A MERTEN

EN 1878,

PAR M. A. DUJARDIN,

AGRÉGÉ-ARTISTE.

Messieurs,

Dans le courant du mois de janvier 1878, un habitant de Merten, village situé en Lorraine, dans l'arrondissement de Boulay, mit à découvert, en creusant un puits dans son jardin, quelques fragments de sculptures. M. le docteur Regnier, membre de la Société d'archéologie de la Moselle, en tournée dans cette contrée, constata la présence de débris provenant d'un édifice romain et en informa le public dans le journal *le Vœu national*. C'est alors que M. Tornow, architecte du département, se rendit sur les lieux, visita les fouilles, groupa, réunit les morceaux épars et restitua par la pensée le monument entier. A son retour, il a bien voulu nous fournir les détails qui ont servi d'éléments à la communication que nous avons eu l'honneur de vous faire à cette époque.

Digitized by Google

Durant les travaux de recherches, M. A. Prost et M. le baron de Salis, membres de cette Académie, se transportèrent à Boulay et à Merten, dessinèrent les fragments découverts et en relevèrent les dimensions avec la plus scrupuleuse exactitude. M. Prost exécuta, sur ces données, un excellent dessin de restitution qu'il vous a soumis, dans une de vos dernières réunions, accompagné de réflexions complétant les renseignements qui vous étaient déjà parvenus. Enfin, les fouilles terminées, cet intéressant édifice, acheté par l'État, a été déposé dans le musée lapidaire de la ville de Metz.

Chargé par vous, Messieurs, de la mission délicate, périlleuse même, de faire un rapport sur le monument découvert à Merten, nous l'avons étudié avec soin, appelant à notre aide le peu de connaissances archéologiques que nous pouvons posséder; mais c'est surtout avec un profond sentiment de notre insuffisance que nous allons essayer de le décrire et, s'il se peut, tenter d'en indiquer la signification.

Le monument de Merten est une colonne qui semble avoir été élevée en souvenir d'une victoire remportée sur les Germains par un général romain. Entièrement formé d'un grès bigarré, à texture lâche, que la contrée fournit en abondance, il est composé d'un piédestal carré, d'un socle octogone, d'une base, d'un fût, d'un chapiteau, et le tout est surmonté d'un groupe où l'on voit un homme à cheval terrassant un personnage fabuleux.

Le piédestal, carré, est un massif pourvu, sur chacune de ses faces, d'une niche contenant une figure sculptée en haut-relief, de grandeur naturelle environ; les angles sont enrichis de pilastres, sans chapiteaux, et décorés d'ornements dans toute leur

Digitized by Google

étendue. Au-dessus règne une corniche assez saillante supportée par des modillons ornés d'une feuille d'acanthe alternant avec des rosaces quatre-feuilles gravées sur le fond. Les figures placées dans les niches sont extrêmement mutilées et, malheureusement, aucune n'est complète; cependant les fragments qui subsistent sont suffisants pour pouvoir en distinguer le sujet. En réunissant ces nombreux débris, nous avons reconstitué un Apollon vêtu de la chlamyde, retenue sur l'épaule droite par une fibule; au-dessus de cette épaule apparaît l'extrémité d'un carquois. Le bras droit est à peu près entier, et la main relevée à la hauteur de la tête tient une flèche dont la pointe est dirigée en haut. La tête, assez pure de formes, est coiffée de cheveux enroulés, maintenus par une bandelette sous une couronne de laurier en avant de laquelle se trouve un disque. Nous ne possédons de la partie inférieure de ce personnage que les genoux, l'un nu et l'autre recouvert par le bord inférieur de la chlamyde.

La figure placée sur la face à gauche de la précédente représente Hercule. Elle est composée de six morceaux : la tête, qui est très-caractéristique; un bras, vigoureusement musclé, pendant le long du corps; la poitrine, d'un modelé énergique, et l'épaule gauche drapée de trois plis très-larges, semblables à ceux formés par une peau; le genou gauche, près duquel pend une bande étroite, et enfin le pied droit, à côté d'un socle qui soutient l'extrémité renflée d'une massue. Sur la face opposée nous voyons une Junon, ou plutôt la déesse Roma, drapée du peplum. La tête, qui est fort jolie, présente un grand caractère de majesté; la coiffure, relevée comme celle de l'Apollon, est surmontée d'un diadème, en partie

Digitized by Google

recouvert d'un voile. Le bras gauche est nu, et la main placée à la hauteur de l'épaule semble tenir un sceptre. Trois fragments inférieurs nous montrent, l'un une partie du ventre avec une ceinture placée sous le bord supérieur du peplum, l'autre les deux jambes à la hauteur des genoux, et le troisième un pied chaussé d'une crépide, une chute de l'ouverture du peplum placée à gauche, une sorte d'autel et des traces de la partie inférieure du sceptre posé sur le sol.

La quatrième figure représente Minerve vêtue d'une tunique à manches, finement plissée; la poitrine est recouverte de l'égide, au centre de laquelle se trouve la tête de Méduse entourée de serpents. Sur le tout est posé le pallium, retenu sur l'épaule droite par une fibule. La tête, qui est d'un beau caractère et certainement la plus intéressante de toutes, est brisée au niveau des yeux; la partie supérieure manque. Le bras droit est levé et tient une lance dont les traces sont visibles à différents endroits. Les jambes sont très-mutilées, mais on retrouve encore les plis de la tunique, les bords flottants du pallium et enfin, dans les fragments de la partie inférieure, on voit un bouclier appuyé sur un socle, et un hibou posé sur le sol.

C'est immédiatement au-dessus de ce piédestal que vient se placer le socle octogonal, mais avec cette particularité remarquable que ses faces, au lieu de correspondre à celles de l'étage inférieur, ce sont les angles de l'octogone qui sont dirigés sur les faces du carré; des traces de cette disposition, qui subsistent encore sur le lit du piédestal, ne laissent aucun doute à cet égard.

Par conséquent la plus grande dimension de la

Digitized by Google

partie supérieure étant opposée à la plus petite dimension de la base, il résulte un encorbellement sur le nu du piédestal, qui produit le plus mauvais effet en détruisant la solidité apparente. Ce serait sortir du cadre que nous nous sommes tracé que de rechercher les causes de cette anomalie : méprise ou manque de goût, nous nous bornerons à la constater en nous étonnant, toutefois, de rencontrer une faute aussi grave dans un monument qui, d'ailleurs, est bien composé et conçu dans de très-heureuses proportions.

Il ne reste du socle octogonal que deux morceaux, la partie inférieure et le couronnement. La base est décorée, sur chaque face, d'un bouclier en cartouche au-dessus duquel se voit un commencement de niche où se trouvent des pieds de statue. Il n'y a de différence que dans l'une de ces niches qui contient, au lieu de pieds, la partie inférieure d'un objet qui paraît sphérique.

Tout d'abord nous avions pensé que ces sept figures pouvaient bien représenter les jours de la semaine, mais nous sommes tout prêt à abandonner cette idée en considérant que les quatorze pieds qui adhèrent au sol des niches sont tous nus et semblent, par leurs formes, devoir appartenir à des femmes.

Dans la partie supérieure de ce socle on retrouve le sommet du cintre des niches, puis une moulure en corniche ornée de feuilles très-simples, mais d'une bonne exécution au point de vue décoratif.

Au-dessus commence la colonne; quatre fragments retrouvés forment à peu près la moitié de la hauteur totale du fût, qui est de 6 mètres environ; la base et l'astragale, dont on possède des parties assez bien

Digitized by Google

conservées sont d'un profil très-fin et très-élégant. Le chapiteau qui surmonte cette colonne est d'un aspect assez original. Formé, à sa base, de deux rangs de feuilles hardiment travaillées, il ne possède point de volutes, mais il est pourvu aux angles, sous l'abaque, de deux grandes feuilles d'acanthe qui se réunissent à leur extrémité, après avoir laissé entre elles un sillon assez profond. Chacune des quatre faces de la corbeille est ornée, dans la partie supérieure, d'un buste de grandeur naturelle : le premier, fort bien conservé, représente un jeune homme à la physionomie riante, couronné de fleurs; un autre, très-mutilé, est couronné de feuilles; un troisième ne conserve plus que le front ceint d'une couronne de fruits, et enfin le quatrième représente une femme âgée dont le visage exprime la tristesse; sa tête est couverte du ricinium, sorte de petit voile d'une étoffe de drap généralement porté en signe de deuil. Tout nous fait supposer que ces bustes figurent les quatre saisons. Le tailloir du chapiteau manque complétement. Le couronnement de l'édifice est un groupe dont on a retrouvé presque toutes les parties, en tout vingt-trois morceaux. Il représente un cavalier drapé, par-dessus sa cuirasse, du paludamentum (manteau porté seulement par les généraux ou officiers supérieurs de l'armée romaine) et chaussé de cothurnes; les bras et la tête manquent, mais on voit aux traces qui restent que le bras droit était levé et le bras gauche abaissé. Le cheval, qui se cabre, est soutenu par une chute de draperies et par un personnage qu'il foule aux pieds. Ce personnage, aux formes vigoureuses, au visage empreint d'une expression de rudesse, de douleur et de rage, est terminé par des serpents en guise de jambes.

Digitized by Google

Tel est, Messieurs, autant que nous avons pu nous en rendre compte nous-même, le détail de ce très-important et très-intéressant édifice, dont la hauteur totale est de 13 mètres environ, y compris un soubassement imaginaire qui devait certainement exister sur le sol.

En considérant, d'un côté, la nature de la pierre qui se désagrège promptement au contact de l'air et, de l'autre, la netteté et la précision de certains détails de sculpture, il est facile de se convaincre que ce monument n'a pas dû subsister longtemps sur le sol. Du reste, dans l'état où il a été trouvé, c'est-à-dire rompu, brisé, réduit en miettes jetées pêle-mêle dans une fosse, tout porte à croire qu'il a été détruit, lors d'un retour offensif des Barbares, peu de temps après son érection.

Quant à la date de cette érection, elle ne nous paraît pas facile à déterminer d'une manière précise. D'abord le monument ne montre aucune trace d'inscription ou plutôt le massif servant de soubassement, et qui devait probablement porter une dédicace, n'a pas été retrouvé. Aucune monnaie ou médaille, aucun objet pouvant fournir une indication chronologique n'a été découvert dans les environs. D'autre part, considérée au point de vue de la forme, la sculpture romaine de la décadence ne possède point de caractères suffisants pour être classée d'une façon exacte. Si les monuments de l'art romain n'étaient pas si généralement accompagnés de monuments écrits, il n'y aurait point, selon nous, de style où il serait plus difficile d'assigner des dates de construction. En effet, le peuple romain, essentiellement administrateur, bien vite riche, dominé par l'esprit de conquête, religieux par raison-

Digitized by Google

nement et par nécessité, n'avait que faire de créer un art; il trouva plus commode d'en prendre un tout fait, celui des Grecs, qu'il recueillit à son déclin, et, commençant par où les autres finissent, il s'en servit comme les parvenus, c'est-à-dire sans méthode, sans goût, et dans le seul but de satisfaire sa vanité. Les ordres grecs sont mélangés sur les monuments qui se couvrent, extérieurement, d'ornements à profusion, intérieurement, de marbres polychromes, de stucs, de mosaïques, de bois et de métaux précieux. Bientôt les ingénieurs, pour répondre à de nouveaux besoins, modifient les systèmes de construction, mais les conceptions décoratives restent les mêmes et, réduites à l'état de placages, simulent des dispositions qui n'existent plus.

L'artiste grec, transporté à Rome, descendu au rôle de décorateur à gages, n'invente rien, oublie peu à peu les principes fondamentaux de son art, qui se transmet de génération en génération, comme une formule étroite, de moins en moins comprise. Ici point d'enfance, point d'apogée, point d'âge; c'est une pente toute d'un seul côté, une longue et monotone décadence qui a commencé avec le nom de Rome et qui finit dans le chaos des invasions barbares.

Quand, par aventure, une œuvre comme le monument de Merten semble sortir de l'ordinaire, c'est simplement parce qu'elle est due à un artiste plus habile que les autres. Il faudrait donc réunir une série de probabilités, tenir compte du lieu, des faits historiques, de la nature et de l'état du monument, pour arriver à une conclusion, car ce n'est pas en nous basant sur des considérations seulement artistiques

Digitized by Google

que nous oserions estimer l'âge d'un monument de la décadence romaine.

En nous permettant de donner ici une appréciation sur l'art romain, qui paraîtra certainement bien sévère à beaucoup de personnes, notre intention n'est pourtant pas de le rabaisser en quoi que ce soit; nous désirons seulement établir sa dépendance vis-à-vis de l'art grec et démontrer que, pratiqué à Rome par des artistes étrangers, transplanté dans un milieu intellectuel tout différent de celui qui l'avait inspiré, ne procédant qu'imparfaitement du sentiment national, il devait perdre peu à peu ses caractères particuliers, ses nuances d'époques et, partant, se prêter difficilement à une classification chronologique. D'ailleurs, en nous appesantissant sur ces questions d'origine, nous n'aurons point perdu notre temps, car, en nous basant sur des analogies, pourrions-nous peut-être trouver des éléments suffisants pour aborder la solution du problème que la découverte de Merten vient de poser aux archéologues et aux savants; nous voulons parler du personnage renversé par un cavalier et dont le corps est terminé en queue de poisson.

Le groupe qui surmonte la colonne de Merten, pris isolément, n'est point unique dans son genre. Nous lui trouvons, au contraire, une grande similitude avec différents monuments découverts dans la même contrée, c'est-à-dire dans le pays compris entre la Moselle et le Rhin. Ces monuments, plus ou moins mutilés, qui présentent tous cette particularité d'un cavalier terrassant un personnage anguipède, sont d'une telle naïveté, d'une telle barbarie d'exécution, que les savants qui les ont observés et décrits leur ont attribué une origine très-ancienne. Ce

Digitized by Google

serait, suivant eux, des représentations de l'Hercule gaulois [1]. Avant tout il serait bon de s'expliquer sur ce que l'on entend par Hercule gaulois. (Les notices qu'il nous a été donné de lire à ce propos glissent très-vaguement sur ce sujet [2].) S'agit-il de l'Héraclès des Grecs, de l'Hercule des Romains amené dans le polythéisme gaulois à la suite des légions de César, ou bien veut-on parler d'un Hercule indigène foulant aux pieds de son cheval un personnage monstrueux, sur des monuments élevés avant la conquête romaine? Dans ce dernier cas, nous devons avouer que nous éprouverions toutes sortes de répugnances à partager cette opinion. Cette hypothèse n'est, jusqu'à présent, appuyée d'aucune preuve solide. D'ailleurs même est-on peut-être trop souvent porté à confondre avec Hercule le personnage d'Ogmius, dieu de l'éloquence et de la poésie, armé, comme lui, de la massue et de l'arc [3]? D'autre part, ce groupe, répété si souvent et qui a toutes les apparences d'un monument triomphal, ne s'accorde pas avec le génie aventureux, l'esprit de clan, l'indiscipliabilité propre aux nations barbares. Les Gaulois, dispersés dans les forêts, dans les marais qui couvraient leur sauvage pays, souvent en lutte, toujours en danger, devaient se soucier fort peu d'élever des édifices en souvenir de leurs victoires; les ruines accumulées dans la tribu voisine devaient témoigner

[1] M. Bretagne. (*Mémoires de la Société d'archéologie lorraine,* 1863.)

[2] M. Morcey. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas,* 1867. — *Mémoires de l'Académie de Metz,* 1859-1860.)

[3] Michelet. (*Histoire de France,* t. I.) — Tolland, O'Halloran, Vallancey et Beaufort, dans les *Collectanea de Rebus Hibernicis,* etc.

Digitized by Google

suffisamment de la vigueur de leurs bras. Enfin les caractères évidents de la sculpture de l'extrême décadence romaine, que l'on retrouve dans deux de ces groupes, les moins informes, ne laissent aucun doute sur leur provenance. Il est donc, pour nous, parfaitement incontestable qu'ils appartiennent à la période gallo-romaine, probablement très-tard, et nous serions même disposé à croire que le monument de Merten leur aurait servi de type.

A présent, en admettant que ces monuments sont tous de création, d'inspiration romaine, notre tâche va être de beaucoup simplifiée, car ce n'est plus dans les légendes nébuleuses de la Gaule et de la Germanie, mais bien dans la mythologie grecque que nous allons chercher l'explication de notre sujet, la signification du personnage anguipède.

« Les mythes théogoniques sont ordinairement susceptibles d'une haute et noble interprétation; ils sont le résultat d'un travail de la réflexion philosophique s'exerçant à résoudre l'énigme du monde ou à donner un sens aux fictions religieuses du vulgaire[1]. » C'est ainsi que nous voyons le mythe du combat des Titans contre les dieux, interprété par les poëtes, personnifier, pour ainsi dire, la lutte des différentes forces de la nature, les bouleversements géologiques dans les premiers âges du monde.

« Dans tous les détails du récit d'Hésiode, dans la peinture de cet effroyable bouleversement de la nature, de cette tempête de feu qui se déchaîne entre le ciel et la terre et qui confond tous les éléments dans un immense chaos, il est facile de

[1] Decharme. (*Mythologie de la Grèce antique*, 1879.)

Digitized by Google

reconnaître les phénomènes d'une éruption volcanique [1]. »

« La terre féconde brûle en frémissant; les vastes forêts éclatent; tout bouillonne, et la terre entière, et les courants de l'Océan, et la mer immense; autour des Titans infernaux se répand une vapeur étouffante, un air embrasé; leurs audacieux regards sont éblouis, aveuglés par les lueurs de la foudre. L'incendie gagne jusqu'au chaos; à ce que voient les yeux, à ce qu'entendent les oreilles, on eût dit que la terre et le ciel se confondaient, l'une ébranlée sur sa base, l'autre tombant de sa hauteur. Tel était le fracas de ce combat que se livraient les dieux! En même temps les vents soulèvent d'épais tourbillons de poussière et les transportent, avec les éclairs et les tonnerres, ces traits du grand Zeus, avec les clameurs et le tumulte de la bataille, au milieu des deux armées [2]. »

Enfin les Titans, vaincus par la foudre de Jupiter, sont enchaînés au fond du Tartare : « ils deviennent les puissances mauvaises qui habitent les entrailles du sol, où l'on entend les grondements de leur colère dans le fracas des tremblements de terre et d'où ils menacent encore la brillante lumière du ciel par les torrents de fumée qu'ils vomissent du cratère des volcans [3]. » Ainsi donc les Grecs voyaient dans les Titans les éléments pernicieux et déréglés de la nature, les artisans redoutables des révolutions qui avaient bouleversé le sol de leur pays, et Jupiter

[1] M. Decharme. *(Mythologie de la Grèce antique.)*

[2] *Théogonie.* Trad. de M. Patin, dans l'*Annuaire des études grecques* (1872).

[3] M. Decharme.

Digitized by Google

leur apparaissait comme le dieu de la lumière qui chasse les monstres des ténèbres, et comme le dieu de l'harmonie qui triomphe des puissances désordonnées. C'est dans ce sens qu'ils les représentent le plus souvent sur leurs monuments. Nous ne citerons qu'un seul exemple tiré d'un camée de la belle époque et connu de tous les archéologues. Il nous montre Jupiter monté sur son char traîné par quatre chevaux; d'une main il tient le sceptre, et de l'autre il foudroie des Titans renversés, dont le corps est terminé par deux serpents qui cherchent à saisir et à mordre les pieds des chevaux. A première vue il est bien difficile de ne pas établir de suite une comparaison entre le Titan anguipède et le personnage symbolique qui nous occupe. Or, puisqu'il est admis que les Grecs représentaient ainsi des génies malfaisants et indociles, cherchons si les Romains, héritiers des traditions et de l'art des Grecs, n'ont pas voulu, à l'aide des mêmes images et des mêmes formes, exprimer les mêmes idées.

Le génie national, chez les Romains, s'est toujours appliqué à la satisfaction d'une passion dominante, l'orgueil; ce désir d'omnipotence, ce besoin de domination les a poussés à la conquête du monde. Dès qu'un peuple avait donné signe de vie, aussitôt il devait reconnaître la suprématie de Rome. Partout le nom de Rome devait être glorifié et craint; aussi les légions en marche étaient-elles toujours accompagnées de maçons et de sculpteurs semant la route de monuments destinés à perpétuer le souvenir d'une victoire ou même d'un simple passage. Chez les autres peuples le temple avait été élevé en l'honneur de la divinité; à Rome les dieux ne sont qu'un prétexte pour élever des édifices qui devront

Digitized by Google

étonner les captifs enchaînés au char de triomphe des généraux victorieux. Bientôt peu s'en est fallu que chaque Romain ne voulût avoir son temple. Marius, enivré de ses victoires sur les Ambrons-Teutons et sur les Cimbres, ne buvait plus que dans cette coupe à deux anses où, selon la tradition, Bacchus avait bu après sa victoire des Indes. Le peuple l'appela le troisième fondateur de Rome et faisait des libations en l'honneur de Marius comme en l'honneur de Jupiter. Plus tard, Caligula, Commode, Caracalla semblent s'être révérés eux-mêmes comme des dieux; Néron fit placer devant le Capitole sa statue haute de 120 pieds.

Les empereurs firent sculpter leurs favoris en Apollon ou en Adonis ; les courtisanes devinrent des Muses, les gladiateurs des Hercules, et les chevaux entrèrent au Sénat. Faut-il s'étonner, maintenant, si ces fiers Romains, devant qui tous tremblaient et courbaient le front, après avoir passé les Alpes et traversé les forêts de la Gaule, ont été un instant décontenancés en venant se heurter au pied des volcans du Rhin, contre l'impétueux et aveugle courage des Barbares du Nord? Faut-il s'étonner s'ils ont été tentés, après les labeurs d'une marche pénible par des chemins effroyables, après les efforts d'une bataille chèrement gagnée, de comparer ces hordes farouches à des bataillons sortis des Enfers, et s'ils les ont figurés par l'image de Titans au sommet de leurs monuments?

C'est qu'en effet ils devaient sembler monstrueusement étranges, ces gigantesques Germains, lorsque, se ruant en masses innombrables du haut de leurs montagnes, sans ordre, pêle-mêle, avec des chariots et des dogues enragés, enchaînés entre eux

Digitized by Google

comme des prisonniers révoltés, hideusement éclairés par l'incendie de leurs retranchements, ils roulaient vers les légions avec des bruits affreux, comme des effondrements de rochers ou des torrents de lave ! Alors il était bien permis au soldat romain de se croire en face des démons des ténèbres, et à César de se prendre pour Jupiter dans les premiers enivrements du triomphe.

Ces considérations, Messieurs, nous ramènent donc à notre première opinion émise lors de la découverte de Merten, à savoir que nous regardons le personnage anguipède comme la représentation symbolique du désordre et de la barbarie, sous les traits d'un Titan, vaincu mais non soumis, qui se tord terrassé par un guerrier romain.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTE SUR UN MANUSCRIT

DE LA BIBLIOTHÈQUE DE M. LE Dr FÉLIX MARÉCHAL,

PAR M. AUG. PROST,

MEMBRE TITULAIRE.

M. Aug. Prost présente à l'Académie un petit manuscrit in-4° de 0m,21 sur 0m,15, composé de 7 feuilles de parchemin, sous une couverture en veau plein du dix-septième siècle, décorée de fleurs de lis. L'exécution du manuscrit appartient à la deuxième moitié du quinzième siècle. Il contient trois grandes miniatures représentant: 1° le Christ en croix; 2° le Christ sortant du tombeau; 3° le Christ enfant, entouré des instruments de la passion. On y trouve, de plus, le commencement des quatre Évangiles, comprenant pour chacun 20 à 30 lignes sur une page distincte, et à la fin, au verso du dernier folio, une grande figure en pied du diable, qui paraît du même temps que ce qui précède, et entre les jambes duquel on a écrit le nom de Landremont. En regard de cette image a été rapportée par une main de la fin du quinzième siècle ou du commencement du seizième, sur le plat intérieur de la couverture, l'histoire, en quelques lignes, de la trahison et du supplice de Jean de Landremont, en 1491.

Ce manuscrit appartient à la veuve de M. le docteur Félix Maréchal, lequel y a joint une note portant

Digitized by Google

qu'il avait été donné, vers 1820, à son père par les héritiers de la famille Baltus. La tradition, dans cette famille, rapportait que c'était sur ce manuscrit que le maître-échevin de Metz prêtait jadis serment, lors de son entrée en charge.

Il est permis en effet de reconnaître dans ce manuscrit celui dont parle Baltus dans ses *Mémoires sur Metz* (mss. de la bibl. de Metz, fonds hist. n° 165, p. 82), où il dit que de son temps (au milieu du dix-huitième siècle) un manuscrit de ce genre, à la fin duquel était relaté le supplice du traître Jean de Landremont, servait à la prestation du serment fait alors *au Roi* par le maître-échevin, quand on procédait à son installation.

Antérieurement le manuscrit avait pu, depuis plus ou moins longtemps, servir à ce serment du maître-échevin *au Roi,* notamment au dix-septième siècle, époque où il a reçu la reliure fleurdelisée qu'il porte encore. Au même temps appartient la rédaction d'une petite feuille de parchemin jointe au manuscrit sans y être fixée, sur laquelle est transcrite la formule du serment que prêtaient également *au Roi* les échevins de Metz, dits alors conseillers du maître-échevin.

Plus anciennement, le manuscrit en question avait pu servir à la prestation annuelle du serment des *nouveaux treizes* entre les mains de leurs prédécesseurs, les *vieux treizes*. Le manuscrit contient, en effet, au verso du folio 6, une copie du seizième siècle de la formule de ce serment.

Il n'y a aucune contradiction entre cette attribution et l'existence d'un autre manuscrit que possède aujourd'hui la ville de Metz (Bibl. de la ville, mss., fonds hist., n° 46) et qui a servi jadis à un usage, non

Digitized by Google

pas semblable, comme nous allons l'expliquer, mais analogue.

Le manuscrit n° 46 de la Bibliothèque de la ville date de la fin du quatorzième siècle. Il contient diverses choses, notamment la copie du vieux record bien connu des *droits de l'évêque de Metz* (impr. dans les *Preuves de l'hist. de Metz* par les Bénéd., t. VI, p. 306), et une grande miniature représentant le Christ en croix, au verso de laquelle est transcrit le commencement de l'évangile selon saint Jean. Suivant une tradition recueillie au siècle dernier par Dom Maugérard, bénédictin de Saint-Arnould, et relatée par M. Clercx, dans son catalogue des manuscrits de Metz (p. 34), ce manuscrit aurait servi jadis à la prestation du serment que les évêques de Metz recevaient tous les ans du nouveau maître-échevin et des nouveaux treizes. Le manuscrit contient, en effet, les formules prescrites, en 1553 dans des termes nouveaux pour ce double serment, par le cardinal de Lénoncourt, d'accord avec des prétentions de souveraineté qui furent presqu'aussitôt réprimées, comme on le sait. Il est très-admissible que, suivant la tradition relevée par Dom Maugérard, le manuscrit ait, antérieurement déjà, servi au serment prêté, dans d'autres termes d'ailleurs, par le maître-échevin et les treizes à l'évêque, jusqu'au milieu du seizième siècle, date extrême, après laquelle, à la suite de l'éloignement du cardinal de Lénoncourt, aucun serment ne fut plus prêté aux évêques de Metz par les magistrats de la cité.

Jusqu'à cette époque, il est bon de le rappeler, les treizes à leur installation annuelle prêtaient successivement deux serments, *le premier à l'évêque, le second,* dans une cérémonie distincte, *à la ville elle-*

Digitized by Google

même, entre les mains de leurs prédécesseurs. C'est au premier de ces deux serments que paraît avoir servi, avant le milieu du seizième siècle, le manuscrit nº 46 de la Ville ; tandis qu'au second serment a pu servir, à la même époque, le manuscrit transmis à M. Maréchal par la famille Baltus. On comprend très-bien que ce dernier manuscrit, d'un caractère tout municipal, ait pu être ultérieurement consacré au serment que, dès la fin du seizième siècle, les magistrats messins ont prêté *au Roi,* comme Baltus rapporte l'avoir vu pratiquer encore de son temps au milieu du dix-huitième siècle.

Digitized by Google

SCIENCES ET ARTS ÉCONOMIQUES.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA CRISE INDUSTRIELLE

ET

LES TARIFS DOUANIERS,

PAR M. LAMETZ,

MEMBRE TITULAIRE.

La grève des mécaniciens, employés et ouvriers d'une partie des chemins de fer de l'Amérique du Nord est-elle une conséquence du système protecteur qui a été toujours le régime économique des États-Unis, mais qui a été exagéré depuis 1860, car les droits de douane qui étaient antérieurement de 20 % *ad valorem*, en moyenne, ont été élevés jusqu'à 50 et même 60 % ? Les adversaires du système protecteur affirment que cette grève est le produit du système protecteur ou au moins de l'exagération américaine de ce système.

Les conséquences du système protecteur, disent ses détracteurs, sont bien connues; elles consistent dans les primes que les producteurs lèvent sur les consommateurs ; par suite, elles élèvent, comme les impôts, le prix des denrées nécessaires à la vie. Aussi qu'est-il arrivé aux États-Unis ? C'est que les loyers, les subsistances ont augmenté dans une proportion supérieure aux salaires ; les statistiques prouvent en effet que, pendant que les salaires des

Digitized by Google

ouvriers progressaient de 50 %, les dépenses nécessaires à la vie se majoraient de 60 %; là est donc, toujours suivant les adversaires du système protecteur, la cause réelle de la grève.

Mais, comme l'Angleterre, pays du libre-échange par excellence, donne le spectacle d'une grève qui, depuis deux à trois mois, a fait déserter par 10,000 ouvriers, tous les chantiers de construction des navires en fer, l'esprit des gens impartiaux n'admet pas sans conteste que l'application du système protecteur produise des grèves en Amérique, lorsque pendant l'application en Angleterre du libre-échange, système opposé, il se produit également des grèves.

N'est-il pas plus naturel de penser que la grève anglaise est produite simplement par le refus des patrons d'accorder l'augmentation de salaire (un penny par heure), que demandaient les ouvriers, en se basant, eux aussi, sur la cherté des subsistances.

Et que la grève américaine a pour cause la réduction de 10 % des salaires que les Compagnies de chemins de fer avaient décrétée.

Les excès commis par les grévistes américains, tels que émeutes, incendies des gares, pillage des marchandises, peuvent s'expliquer par la civilisation encore incomplète de ces pays où les populations ouvrières n'ont pas encore eu le temps de faire leur éducation comme en Angleterre et sont peu scrupuleuses dans le choix des moyens de vouloir faire la loi.

Dans tous les autres pays industriels, quoiqu'il n'y ait pas de grève, il y a une crise considérable, que les complications de la politique viennent encore aggraver; comment en sortirons-nous?

Digitized by Google

M. Léon Say, dans un récent discours prononcé à Londres au Cobden Club, voit dans la liberté commerciale le remède à tous nos maux.

Nous subissons, nous aussi, dit-il, les effets d'une grande crise commerciale et industrielle. Les protectionnistes ont cru trouver dans cette situation une raison d'ajourner les modifications libérales du tarif douanier.

Cette crise est évidemment la suite des guerres et des troubles récents qui ont eu pour conséquence la destruction de tant de capitaux.

La consommation s'est ralentie dans le monde entier; mais la consommation reprend toujours après les temps d'arrêt de ce genre et c'est précisément à l'instant des crises qu'il faut se préparer pour la reprise du travail. Nous en profiterons plus largement par le développement du libre-échange.

Dans la bouche d'un homme aussi considérable que l'est M. Léon Say, de telles affirmations sont dangereuses, dit avec raison M. de Laveleye, parce qu'elles détournent l'attention des véritables termes du problème, de la véritable situation économique de l'Europe occidentale.

La vérité, ou du moins ce que nous croyons être la vérité, continue M. de Laveleye, réside dans ce fait, que l'outillage producteur est hors de proportion avec le développement possible de la consommation Européenne et Exotique.

L'Autriche, la France, la Prusse souffrent, mais les anciens pays exportateurs industriels, tels que l'Angleterre et la Belgique, s'énervent et désespèrent de l'avenir en voyant leurs débouchés s'amoindrir. Tous souffrent d'un outillage exubérant, tous pâtissent d'un mal qu'on ne peut réparer que par l'anéan-

Digitized by Google

tissement d'une partie de l'outillage producteur actuellement existant.

Il faut convenir que la perspective entr'ouverte par M. de Laveleye est bien décourageante et que les chefs d'industrie préféreraient de beaucoup voir se réaliser les espérances exprimées par M. Léon Say. Mais où est la vérité? certainement qu'il y a eu des capitaux détruits par la guerre, comme l'affirme M. Léon Say, mais cependant ce n'est pas, en France notamment, où l'encaisse métallique à la Banque de France dépasse 2 milliards, ce n'est pas, dis-je, le manque de capitaux qui est la cause d'un arrêt de la consommation. Cependant la crise industrielle est indéniable et provient, comme le dit M. de Laveleye, d'un excès de production; on produit ou on peut produire dans un temps donné le double et même davantage que l'on ne peut consommer dans le même temps.

Quelques industries ont pu, en France, conjurer les effets désastreux de la crise en associant les usines similaires ou en limitant conventionnellement les rayons de vente ou d'achat; on dit de ces industries qu'elles sont syndiquées.

Mais ce remède n'est applicable qu'à un nombre très-restreint d'industries et il faut reconnaître que le proverbe qui dit : « Le soleil luit pour tout le monde » n'est plus vrai et qu'il n'y a plus de place, en industrie, que pour les riches, les plus forts ou les plus heureux. L'ère pendant laquelle toutes les villes faisaient à l'envi de grands travaux d'assainissement et d'embellissement est passée; quant à la création de nouveaux chemins de fer, on ne construit plus activement que ceux qui ont un intérêt stratégique; parmi les autres, les lignes qui sont lucra-

Digitized by Google

tives à exploiter sont terminées, il ne reste plus à faire que des embranchements secondaires, onéreux à exploiter, qui ne seront, en conséquence, construits que lentement.

L'industrie, limitée dans sa production par une vente restreinte et forcée par la concurrence de remplacer le plus possible la main de l'ouvrier par des moyens mécaniques plus économiques, devra réduire le nombre de ses ouvriers.

Où se portera le courant de travail humain re poussé par l'Industrie?

Si on réfléchit comment pourrait se produire ce phénomène, on voit d'abord qu'il ne se produirait pas instantanément mais, peu à peu, avec des alternatives en avant et en arrière.

L'émigration des campagnes vers les villes cessera d'abord et, plus tard, il pourrait se produire l'émigration des centres industriels vers les campagnes, si l'agriculture, qui vend ses produits de plus en plus cher, arrive à mieux payer ses ouvriers que ne pourra le faire l'industrie.

Les pays dont la culture du sol n'est pas et ne peut pas devenir rémunératrice, resteront seuls des pays exclusivement industriels; mais dans tous les autres pays, il se fera un retour, au profit de l'agriculture, des ouvriers, propriétaires, savants et capitalistes qui appliqueront leurs bras, leur intelligence, leur science, leurs capitaux à la culture de la terre dont la production ne peut pas, comme les productions de l'industrie, se produire continuellement en grand excès sur la consommation.

Les systèmes douaniers, qu'ils soient protecteurs ou libre-échangistes, ne procèdent pas de vérités absolues; ils peuvent et doivent admettre toutes les

Digitized by Google

concessions ou atténuations dictées par le temps et le lieu. Il est donc à désirer qu'il ne soit procédé qu'avec lenteur et prudence aux modifications des tarifs, et que la crise commerciale et industrielle qui pèse actuellement sur le monde entier ne soit prise en considération que pour sa juste mesure et non pas dans la mesure des souffrances qu'elle fait subir actuellement à l'industrie ; en un mot, il ne faut pas que les intérêts de l'industrie fassent compromettre ceux de l'agriculture.

Digitized by Google

POMPE A INCENDIE,

A VAPEUR,

PAR M. LAMETZ,

MEMBRE TITULAIRE.

A l'occasion de l'essai à Metz d'une pompe à incendie à vapeur, je communiquerai à l'Académie quelques renseignements intéressants extraits d'un rapport de M. Tresca, professeur de mécanique au Conservatoire des arts et métiers à Paris, sur un concours de pompe à incendie à vapeur fait à Londres pendant l'Exposition universelle de 1862.

Les essais ont eu lieu sur le bord d'une rivière à l'aide d'une installation imaginée par M. le capitaine Shaw.

Les machines étaient placées sur le bord de la rivière dans laquelle elles aspiraient l'eau ; les lances de projection étaient maintenues par les pompiers sur une balustrade placée parallèlement à la rivière. Les récipients, formés chacun d'une sorte d'entonnoir en toile à voile maintenue par une carcasse en fer mince, étaient aussi placés parallèlement à la rivière. Des tuyaux en toile conduisaient l'eau des récipients en entonnoirs dans des bâches en tôle jaugées préalablement.

De cette manière on pouvait comparer le débit réel de la pompe à la portion de ce débit qui atteignait réellement la bouche des entonnoirs, c'est-

Digitized by Google

à-dire un cercle vertical de deux mètres de diamètre; on considérait comme inefficace toute l'eau projetée en dehors de ce cercle.

Tout étant ainsi disposé, les générateurs furent remplis avec de l'eau directement puisée dans la rivière; les feux ayant été préparés, l'allumage s'est fait en même temps; l'ordre était donné de commencer le travail, pour chacune des pompes, aussitôt que la pression indiquée par le manomètre aurait atteint cinq atmosphères. La machine de M. Merryweather y arriva en 12′ 30″; le grand modèle de MM. Schand et Mason en 18′ 30″; le petit modèle des mêmes constructeurs mit 30′, par suite de la nécessité où l'on fut de rallumer le feu une seconde fois.

La hauteur d'aspiration était $1^{m},53$ pour chacune des pompes; les distances du jet furent successivement en longueur horizontale $18^{m},30$ et $24^{m},40$, en hauteur verticale $3^{m},05$, $6^{m},10$ et $9^{m},15$; la distance réelle est la longueur de l'hypoténuse du triangle-rectangle ayant pour base la longueur horizontale et pour hauteur, la hauteur verticale, soit $18^{m},60$, $19^{m},20$, $25^{m},90$ et $31^{m},10$.

On a reconnu que l'eau projetée par une lance d'un gros diamètre résistait beaucoup mieux à la division causée par la résistance de l'air que lorsqu'elle sortait d'un orifice réduit; il vaut donc beaucoup mieux, lorsqu'on doit faire franchir au jet d'eau une certaine distance, employer une seule lance que de diviser en deux jets l'eau fournie par une pompe. Avec un jet de 38 millimètres de diamètre, envoyé à $18^{m},30$ de distance horizontale et $3^{m},05$ de hauteur, sur un débit de 4548 litres par minute, il en arrivait 2272 litres dans l'entonnoir de $2^{m},00$ de diamètre, le surplus, soit 2276 litres, divisé par la résistance de

Digitized by Google

l'air, n'arrivait pas jusqu'à l'entonnoir ou tombait en gouttelettes autour.

L'utilisation était donc 50 pour cent. Avec un jet de 35 millimètres de diamètre, la distance horizontale étant 24m,40, la hauteur 9m,15, la quantité d'eau fournie de 8695 litres, l'eau recueillie par l'entonnoir n'était que de 2217 litres, il y en avait donc 6478 litres perdus, le rendement utile tombait à 25 pour cent.

Les meilleures pompes à bras n'atteignent que difficilement un débit théorique de 1500 à 2000 litres par minute; les pompes à vapeur doublent et quadruplent cette quantité, mais il en résulte que leur emploi devient difficile dans les villes où les pompiers n'ont à leur disposition que les robinets des fontaines publiques ou l'alimentation plus ou moins intermittente produite par les chaînes de porteurs de seaux.

A Londres, chaque maison porte d'une manière apparente un écriteau peint dans le genre de nos numéros de rue; cet écriteau indique que la prise d'eau pour les incendies est en face de l'écriteau à une distance de tant de pieds; aussitôt que les premiers secours arrivent, on mesure la distance, et il suffit d'enlever le macadam, pour obtenir immédiatement d'une manière continue, toute la quantité d'eau dont on a besoin.

La promptitude de la mise en vapeur est certainement ce qu'il y a de plus curieux dans les pompes à vapeur et ce résultat donne le secret de l'efficacité des pompes à vapeur employées contre l'incendie.

Sans cette rapidité de mise en marche, elles ne pourraient être considérées que comme une réserve applicable tout au plus aux incendies rebelles ; avec elle, au contraire, ces machines forment une avant-

Digitized by Google

garde très-importante, en ce qu'elle peut attaquer l'ennemi de fort loin et à l'improviste, de manière à permettre l'approche des pompes à moindre portée, qui serviront à cerner la place quand le foyer ne sera plus aussi ardent ni aussi actif. A Londres, où les pompes à vapeur sont en service, on maintient l'eau de la machine à une température convenable, en allumant dans le foyer, lorsqu'elle est au repos dans sa remise, un certain nombre de becs de gaz, dont on règle la flamme à volonté, l'eau étant alors déjà échauffée par avance, la mise en vapeur est encore plus rapide et tout à fait certaine.

Voici maintenant la relation de l'expérience faite à Metz, le 31 octobre 1877, d'une de ces pompes :

Mais je me suis servi à tort du mot expérience, ce n'était qu'un simple essai, car aucune constatation exacte ne fut faite; le nombre des tours, ni la quantité d'eau ne furent pas expérimentés, de sorte que la proportion du rendement réel au rendement théorique ne peut pas être calculée. Non plus aucune mesure n'avait été prise pour se rendre compte de l'efficacité du jet par la proportion d'eaux qui est susceptible d'atteindre un but placé à différentes distances et hauteurs.

La pompe essayée était un petit modèle de la maison Béduwé, de Liége; le mécanisme est double, il y a réellement deux moteurs à vapeur et deux pompes à eau, le tout jumellé à 45 degrés sur un même arbre de couche, comme dans les locomotives, ce qui permet de passer les points morts sans autre volant que les deux petits plateaux portant les manetons des bielles.

On voyait au bon agencement de l'appareil évaporateur, des moteurs, des pompes proprement dites,

Digitized by Google

et du chariot supportant le tout, on voyait, dis-je, que c'était un modèle bien étudié.

L'allumage eut lieu avec du combustible imprégné de pétrole; sept à huit minutes suffirent pour faire bouillir l'eau contenue dans le générateur; aussitôt que le manomètre eut indiqué que la vapeur commençait à monter en pression, le mécanicien activa le tirage par un jet de vapeur lancée dans la cheminée, alors la combustion devint énergique et, onze minutes après l'allumage, la pompe fonctionna avec une vitesse de cent vingt à cent cinquante tours par minute en lançant l'eau par un seul jet.

Ensuite l'eau fut lancée simultanément par deux jets, mais alors la machine fonctionnait tellement vite qu'il n'était plus possible de compter à l'œil le nombre des tours; du reste cette vitesse paraissait exagérée, car alors la machine entière était soumise à une trépidation qui faisait varier, d'une façon dangereuse, le niveau de l'eau dans le générateur. On fit manœuvrer une des pompes à incendie de la ville, pompe mue à bras, pour avoir un point de comparaison; son jet était moins gros et portait moins haut que le jet de la pompe à vapeur, mais la différence n'était pas très-grande et bon nombre de spectateurs, enthousiastes d'abord de la pompe à vapeur, revinrent sur leur opinion par la vue du jet de la pompe manœuvrée à bras. Ils ne se rendaient pas compte de la résistance de l'air qui croît comme le quarré de la vitesse du jet d'eau. Cependant ils auraient dû y penser, par le fait dont ils étaient témoins, que le jet dirigé dans la direction du vent portait beaucoup plus loin que lorsqu'il était dirigé, non pas contre le vent, mais seulement obliquement.

Digitized by Google

L'essai d'envoyer le jet contre le vent ne fut pas fait; les pompiers avaient disposé le deuxième jet de la pompe à vapeur pour être lancé contre le vent, mais, avant de commencer, le propriétaire de la pompe à vapeur, qui dirigeait lui-même les essais, en fit changer la direction.

Le point où la supériorité de la pompe à vapeur fut évidente, c'est qu'elle continuait à fonctionner sans fatiguer ses servants; il n'en était pas de même de la pompe à bras.

Pendant cette première période d'essai, la pompe à vapeur aspirait l'eau dans la rivière. On lui fit ensuite prendre l'eau dans la bâche de la pompe de la ville, transformée en réservoir où l'eau des bouches à incendie fut amenée par des boyaux en toile. On amena l'eau de deux bouches, ensuite de trois et enfin de quatre; l'alimentation par deux bouches était tout à fait insuffisante, la pompe vidait la bâche, aspirait de l'air et le jet était irrégulier, souvent coupé par l'air comprimé qui était mélangé à l'eau; avec l'alimentation par trois bouches le fonctionnement était plus régulier, enfin l'alimentation par quatre bouches donnait un jet satisfaisant, à la condition de modérer la vitesse de la pompe à cent cinquante tours par minute et de ne lancer l'eau que par un seul jet.

Les jets d'eau des pompes à incendie, pour être efficaces, doivent être rapprochés des foyers d'incendie, mais il est déjà pénible pour un pompier de maintenir la lance d'une pompe à bras; ne serait-il pas au-dessus de la force humaine d'élever les tuyaux de projection d'une pompe à incendie à vapeur et d'en diriger la lance du haut d'une échelle ou d'un toit? La manœuvre en serait certainement

Digitized by Google

très-périlleuse dans le cas où, par suite d'une alimentation irrégulière, il viendrait à se produire des à-coups qui renverseraient les pompiers tenant la lance.

Dans l'expérience faite sur la place de la Comédie, les lances de la pompe à vapeur étaient attachées après des pieux en fer prenant leur point d'appui dans le sol, mais, dans ces conditions, il faudrait combattre l'incendie en lançant le jet d'eau à partir du sol et très-certainement l'efficacité d'un pareil jet lancé au hasard sur la maison incendiée, quel que soit le volume d'eau fourni, serait bien moins certaine que le jet d'une pompe ordinaire manœuvrée à proximité et dirigée sur le centre même du foyer de l'incendie.

L'emploi des pompes à vapeur à incendie paraît surtout utile dans les villes dont les constructions emploient beaucoup de bois et où il est à craindre que le feu se communique d'une maison à l'autre et embrase tout un quartier; dans ce cas les pompes à vapeur permettent de circonscrire l'incendie, de faire la part du feu et de l'empêcher d'étendre ses ravages.

Dans la ville de Metz, où le feu ne se propage pour ainsi dire jamais d'une maison à l'autre, chaque maison étant séparée des voisines par de bons murs résistant à l'incendie, le besoin s'en fait moins sentir.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉTÉOROLOGIE

Digitized by Google

Digitized by Google

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES A METZ, EN 1877,

PAR M. SCHUSTER,

PROFESSEUR de PHYSIQUE ET DE CHIMIE A L'ÉCOLE INDUSTRIELLE DE METZ,
EX-PROFESSEUR DE SCIENCES PHYSIQUES DE L'UNIVERSITÉ,
BIBLIOTHÉCAIRE DE LA VILLE.

SIXIÈME ANNÉE DE LA TROISIÈME SÉRIE.

Nature et position des instruments.

BAROMÈTRE.

Position géographique de sa cuvette.	Latitude.....	49° 07′ 16″
	Longitude, à l'est de Paris.....	3° 50′ 22″
	Altitude, d'après le nivellement de M. Barbey.....	189m,24

Ce baromètre est de Fortin ; le diamètre intérieur de son tube est de 7mm,7. La flèche du ménisque est de 0mm,75. Après chaque observation, la hauteur de la colonne mercurielle est ramenée à la température de la glace fondante. La correction capillaire est égale à 0mm,47 d'après les données précédentes ; mais elle se trouve faite au moment de la lecture par le mode de graduation appliquée à l'instrument. L'altitude de la cuvette est de 4m,32 moindre que les années précédentes.[1] Cela tient à ce que le baromètre a été transporté à la bibliothèque de la ville. Pour comparer les nouvelles observations aux anciennes, il y aura donc à faire une correction de 0mm,4.

THERMOMÈTRES.

Les thermométrographes sont exposés au N. E., à 1m,50 au-dessus du sol. Dans aucune saison, les rayons du soleil n'atteignent ni eux, ni le mur au-dessous d'eux. Ils ont été vérifiés à la température de

[1] Celles qui précèdent 1875.

Digitized by Google

la glace fondante, et leurs indications sont toutes corrigées de l'écart qu'on a constaté à cette température.

UDOMÈTRE.

L'udomètre dont on se sert est celui qui a été prescrit par l'Association scientifique de France. Il est placé sur la terrasse du réservoir des eaux de la ville, à 17 mètres au sud-est d'un bâtiment qui a 15 mètres de longueur et 4 mètres de haut. A l'est de l'udomètre se trouve une tour de 16 mètres de hauteur; elle est à 12 mètres du poteau de soutien.

L'altitude de l'udomètre est 195m,32.

TENUE DES REGISTRES.

Les thermométrographes sont observés chaque jour à dix heures. On attribue invariablement le minimum au jour de l'observation, et le maximum à la veille. C'est à huit heures du matin qu'on observe l'udomètre; la quantité de pluie mesurée est inscrite au jour de l'observation. Les hauteurs barométriques sont calculées à un centième de millimètre près. Toutefois, comme cette approximation est certainement illusoire, on n'a conservé que le chiffre des dixièmes en le forçant d'une unité, lorsque celui des centièmes surpasse cinq. Dans le calcul des moyennes, la hauteur barométrique est évaluée à un centième de millimètre près; les températures le sont à un centième de degré près.

GIROUETTE.

La girouette observée est celle qui se trouve au sommet de la flèche de la cathédrale, dont la pointe est à 89 mètres au-dessus du pavé de l'église.

Notations adoptées dans le registre.

CONFIGURATION DES NUAGES.

Cr..... *Cirrus*..... Nuages en filaments déliés.
Cm.... *Cumulus*..... Nuages en forme de balle de coton.
St..... *Stratus*..... Couche étendue, continue, horizontale.
Cr-Cm. *Cirro-Cumulus*.. Ciel pommelé, petites balles serrées.
Cr-St.. *Cirro-Stratus*... Pommelures en couches horizontales.
Nim... *Nimbus*..... .. Nuages à pluie, à teinte sombre.
Cm-St. *Cumulo-Stratus*. Réunion d'un grand nombre de cumulus.

NOTA. La première indication est celle des nuages qui dominent.

Digitized by Google

NÉBULOSITÉ.

Les chiffres placés dans cette colonne expriment le nombre de dixièmes du ciel qui sont couverts par les nuages ou la brume.

VENTS.

Le chiffre qui suit leur direction exprime leur force : 1, vent faible ; 2, vent ordinaire ; 3, vent fort ; 4, bourrasques ; 5, tempête ; 6, ouragan.

Autres abréviations employées pour représenter les phénomènes météorologiques.

Pour plusieurs d'entre eux, les chiffres de 1 à 3 indiquent leur intensité.

S	Serein, ciel sans nuages.	R	Rosée.
V	Ciel voilé.	G bl	Gelée blanche.
V_1, V_3	— légèrement ou fortement.	Gv	Givre.
Bl	Brouillard.	Grs	Grésil.
Bl , Bl_3	— léger ou dense.	Grl	Grêle.
P	Pluie.	Or	Orage voisin.
P_1, P_3	— fine ou très-forte.	Tn	Tonnerre éloigné.
N	Neige.	Hs	Halo solaire.
N_1, N_3	— légère ou abondante.	Hl	Halo lunaire.

? Désigne une observation douteuse.

! Désigne une observation sûre, quoiqu'elle paraisse anomale.

» Les guillemets sont mis à la place d'une observation qu'on n'a pas pu faire, — ou qu'il n'y avait pas lieu de faire, comme celle de l'udomètre, par exemple, lorsqu'on est certain qu'il n'a pas plu.

Digitized by Google

DATES.	10 HEURES DU MATIN.				MIDI.				4 HEURES DU SOIR.			
	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.		Bar. à 0°.	Temp. extér.	Config. des nuages.	Nébulosité.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.	
	mm	o			mm	o			mm	o		
1	732,4	12,0	SO	3	732,5	12,5	»	10	732,9	12,5	SO	4
2	739,9	8,0	SO	3	740,5	8,2	»	10	741,8	8,3	SO	4
3	741,9	7,1	SE		740,6	9,1	Cr-Cm	7	739,6	8,8	S	2
4	734,6	7,8	SE		733,9	9,5	»	10	732,5	8,5	SE	4
5	734,1	8,1	SO	4	734,5	8,8	»	10	735,6	7,5	S	3
6	739,6	6,9	SSE	3	739,0	8,0	Cm	5	737,6	8,1	SE	2
7	737,9	9,3	SE	2	737,8	11,0	Cr	1	737,5	11,0	SSE	2
8	742,7	9,3	SE	2	741,5	11,6	Cm	5	740,7	12,5	SE	2
9	744,6	14,6!	SSO	5	746,5	14,7!	»	10	749,5	11,6	SO	3
10	747,6	7,5	NNE	2	746,2	10,2	»	10	744,7	9,5	SO	
11	740,4	7,9	SSO	4	739,1	10,1	»	10	738,2	7,1	S O	4
12	740,1	4,3	O	4	740,9	4,4	»	10	742,6	4,0	O	3
13	747,8	2,1	O	2	748,2	3,6	»	10	748,8	3,6	ONO	2
14	749,4	0,6	NE	2	748,0	1,9	Cm	5	747,0	2,4	NE	1
15	745,6	4,6	SO	3	746,8	5,1	Cm	3	748,3	5,1	O	4
16	754,8	1,1	ONO	3	754,7	3,6	»	0	754,6	1,6	»	
17	752,3	- 2,4	?		751,3	- 1,8	»	10	750,4	0,0	NE	
18	749,8	- 1,2	NE		749,7	- 0,5	»	10	749,6	0,6	NE	
19	751,5	2,3	SE		751,7	4,3	Cm	5	752,4	4,3	E	
20	754,9	2,5	NE		754,6	4,8	»	10	754,4	6,3	E	
21	761,0	2,8	NNE	2	761,5	4,0	»	0	761,9	4,0	NNE	
22	762,8	- 2,0	NE	2	761,9	- 1,0	St	8	761,2	0,0	NNE	
23	760,3	- 3,8	NE	3	758,2	- 2,2	»	10	757,7	- 1,5	NE	
24	754,3	- 2,1	ENE		753,5	- 1,5	»	10	752,3	- 1,4	OSO	
25	749,8	0,0	»		748,2	1,0	»	10	745,9	1,6	ESE	
26	744,4	1,6	O	4	744,9	2,3	»	10	746,1	2,5	ONO	
27	753,0	0,0	ONO	3	753,3	1,6	Cir	5	753,8	2,0	OSO	
28	752,2	2,5	SO	3	752,3	3,1	»	10	752,2	3,3	S	3
29	750,7	2,5	OSO	4	752,2	3,3	Cm	6	751,5	3,5	SSO	3
30	744,8	5,2	SSO	4	741,0	5,3	»	10	734,2	5,2	S	5
31	746,0	2,3	O	3	746,6	3,0	Cm	5	747,8	3,3	O	
Moyennes.												
1 à 10	739,53	9,06			739,30	10,36		7,8	739,24	9,83		
11 à 20	748,66	2,18			748,50	3,55		7,3	748,63	3,50		
21 à 31	752,66	0,82			752,14	1,72		8,4	751,38	2,04		
1 à 31	747,13	3,91			746,82	5,09		7,8	746,57	5,02		

Digitized by Google

TEMPÉR. EXTRÊMES. Minimum.	Maximum.	Moyen	PLUIE en 24 h. et en millim.	REMARQUES JOURNALIÈRES.
o	o	o	mm	
6,5	13,2	9,8	3,5	Tempér. à 5 h. du soir. — P_2. Tempér. très-douce.
6,2	9,0	7,6	4,1	Grand vent.
5,1	9,7	7,4	»	Temp. except. douce, pendant les 15 prem. jours du mois.
6,5	9,9	8,2	»	Tempête.
7,0	9,5	8,2	2,8	Pommiers du Japon en fleurs.
5,9	8,9	7,4	0,5	Temps très-beau.
7,1	12,1	9,6	0,3	Id. les groseilliers bourgeonnent.
8,5	13,7	11,1	2,3	Temps tr.-doux; — violettes d.; pâquerettes. D. Q.
11,6	14,8	13,2	»	Tempête; — en général, les plantes qui ne fleurissent qu'en février ou en mars sont déjà en fleurs.
5,5	11,7	8,6	»	
6,6	8,1	7,3	3,5	Grand frais de SSO. — Coups de vent de SO à 4 h.
3,1	4,9	4,0	8,5	Tempête.
0,9	5,7	3,3	0,6	Bl_1.
0,0	2,9	1,5	»	Bl_2; — jolie brise NE.
2,4	5,8	4,1	2,3	Tempête. — Nouvelle lune.
0,3	4,0	2,1	»	Bl_3.
- 3,5	0,5	- 1,5	»	Bl_2. — P_1.
- 2,9	1,1	- 0,9	»	Bl_1.
- 0,1	5,1	2,5	»	Bl_2.
0,5	6,5	3,5	»	Bl_1.
1,1	4,7	2,9	2,0	Temps superbe; G bl.; jolie brise NE.
- 4,3	0,3	- 2,0	»	Temps clair; G bl.; jolie brise NE. — P. Q.
- 4,5	- 1,4	- 2,9	»	G bl. — Bl_1.
- 3,0	- 1,2	- 2,1	»	Jolie brise d'ENE.
- 2,1	1,9	- 0,1	»	Bl_3.
0,5	2,9	1,7	»	Tempête nuit 25-26.
- 1,0	2,8	0,9	8,4	Tempête nuit 28-29; grêle.
1,5	4,5	3,0	12,5	
1,8	4,6	3,2	»	Tempête nuit 29-30; temps sombre.
1,9	6,1	4,0	4,5	P. L. — Ouragan; le barom. baisse à vue d'œil d'un instant à l'autre. — Le 30 janv. à 1 h. 8 de l'après-midi le barom. était à 738,9; — à 1 h. 35: 738,0; — à 2 h.: 736,9; à 2 h. 30: 736,5; — à 4 h.: 734,2.
0,5	3,9	2,2	11,2	
Moyennes.			Somm	
7,00	11,25	9,11	13,5	
0,73	4,46	2,60	14,9	
- 0,70	2,64	0,98	38,6	
2,24	6,00	4,14	67,0	

Digitized by Google

DATES.	10 HEURES DU MATIN.			MIDI.				4 HEURES DU SOIR.		
	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Config. des nuages.	Nébulosité.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.
	mm	°		mm	°			mm	°	
1	748,4	3,0	SE 2	748,1	2,3	»	10	748,5	2,5	SSE
2	752,5	3,5	»	752,8	4,3	»	10	752,5	4,5	»
3	754,0	5,5	SO 3	754,0	6,0	Cm	5	753,8	3,5	NO 2
4	»	»	»	750,8	4,8	»	10	»	»	»
5	758,9	1,5	SSO 2	758,7	3,3	Cr	3	758,0	3,2	SO 2
6	756,1	2,5	SO 2	755,6	3,6	»	10	755,3	3,8	SO 3
7	754,2	5,6	SO 3	753,6	7,0	»	10	752,6	7,2	SO 4
8	751,4	7,1	SO 4	751,4	7,5	»	10	750,3	7,7	SO
9	749,5	6,5	SO	749,5	6,8	»	10	749,5	7,0	OSO
10	746,8	6,8	»	746,2	7,2	»	10	746,2	7,3	SO 4
11	746,2	6,9	SO 3	746,3	7,0	»	10	746,6	7,7	SO
12	746,8	7,5	SO 4	745,6	7,7	»	10	744,5	7,8	SO
13	742,5	7,0	SO 3	741,8	8,2	»	10	741,4	8,4	SO
14	749,5	6,2	NE 2	749,4	6,6	»	10	748,8	7,5	NE
15	749,5	7,5	S 2	747,9	8,5	Cm	5	746,0	9,0	ESE
16	744,8	7,5	S 2	744,0	8,8	»	10	742,7	10,0	SO
17	746,5	4,3	OSO 2	746,3	5,6	Cm	7	745,8	6,0	SO
18	751,2	4,5	SO 2	751,6	6,3	»	10	»	»	»
19	746,3	5,3	S 3	744,9	6,1	»	10	742,1	6,2	SO 3
20	729,2	2,5	SO 4	727,8	4,1	»	10	726,7	3,5	SO 5
21	733,3	2,5	O 2	734,4	4,2	Nim	10	735,4	4,1	ONO
22	742,8	1,3	NO 2	742,8	2,6	Nim	10	742,2	2,9	ONO
23	740,7	1,5	NO 2	740,9	2,3	Nim	10	741,5	2,1	N
24	742,1	1,2	SSO 2	741,0	2,1	Nim	10	739,0	1,6	SSO
25	735,0	5,7	SO 3	734,7	6,1	Nim	10	734,1	6,2	SO
26	731,8	6,1	SO 4	729,8	6,9	Nim	10	»	»	»
27	743,0	0,0	SO 3	742,1	1,6	Nim	10	741,5	1,5	SO
28	746,5	3,0	ONO	746,4	1,5	Cm	5	746,8	1,0	OSO
				Moyennes.						
1 à 10	752,40	4,60		752,10	5,20		8,8	751,90	5,20	
11 à 20	745,25	5,93		744,56	6,89		9,2	742,73	7,20	
21 à 28	739,40	1,53		739,01	3,78		9,8	740,07	2,48	
1 à 31	745,91	4,31		744,95	5,42		9,1	745,27	5,20	

Digitized by Google

TEMPÉR. EXTRÊMES. Minimum.	Maximum.	Moyen	PLUIE en 24 h. et en millim.	REMARQUES JOURNALIÈRES.
o	o	o	mm	
- 0,2	3,1	2,1	»	Neige fondant en tombant.
2,1	5,0	3,5	3,9	Bl_3.
3,3	6,5	4,9	1,5	
1,2	5,5	3,8	»	Temps très-humide.
6,3	4,5	2,4	3,3	Id.
1,5	4,7	3,1	»	D. Q. — Id.
3,2	7,5	5,3	2,1	P_2.
6,5	7,9	7,2	4,5	P_4. — Grand frais.
5,2	7,6	6,4	2,2	P_2. — Temps extrêm. humide.
5,1	7,7	6,4	1,9	P_2. — Id. Tempête.
5,9	7,9	6,9	2,8	Vent et pluie.
5,9	8,3	6,1	1,5	P_1. — Tempête, nuit 12-13.
6,1	8,5	7,3	5,1	N. L. — P_3.
5,6	7,8	6,7	16,7	P_2. — Jolie brise NE.
6,4	9,2	7,8	1,2	Soleil.
4,1	10,1	7,1	»	Vent.
3,4	6,5	4,9	0,3	L'eau couvre les parties basses du pré St-Symphorien.
3,1	7,2	5,1	0,5	P_1.
3,1	6,5	4,8	0,9	
1,2	5,0	3,1	6,0	Tempête; neige fondant en tombant. — P. Q.
1,8	4,3	3,0	9 2	Neige sur le Saint-Quentin et les côtes voisines.
- 0,7	3,0	0,8	»	Mistral.
0,6	2,5	1,5	»,	Neige nuit du 22-23.
- 0,5	2,5	1,0	0'3	Bl_1. — Neige fondant à terre.
3,5	7,1	5,3	6'3	Vent très-fort à partir de midi.
4,6	7,5	6,0	5,0	Vent; tempête; grêle; tonnerre à 2 h. 15 de l'après-midi 2e coup à 2 h. 30
- 1,0	1,9	0,4	5,5	Neige abondante; tourbillons.
- 5,0	- 0,6	- 2,8	3,5	Coups de vent. — P. L.
Moyennes.			Somm	
2,86	6,00	4,43	1[illegible],4	
4,48	7,70	6,09	35,0	
0,41	3,52	1,96	29,8	
2,74	5,90	4,28	84,2	

Digitized by Google

DATES.	10 HEURES DU MATIN.			MIDI.				4 HEURES DU SOIR.		
	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Config des nuages.	Nébulosité.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.
	mm	°		mm	°			mm	°	
1	749,7	1,1	NO 1	751,0	0,0	»	10	752,5	- 0,5	NO
2	758,0	- 3,0	N 2	757,9	- 1,5	Cm	5	756,1	0,0	ESE
3	752,5	- 1,3	ESE 1	751,8	- 0,2	»	10	750,5	0,6	SO
4	744,6	4,4	SE 1	744,3	5,3	»	10	743,6	5,4	SE
5	739,2	3,6	NNO 2	739,5	4,5	»	10	739,5	3,9	NNO
6	739,1	2,9	NNO 3	738,9	3,8	»	10	738,0	3,5	NNO
7	734,8	1,6	S 3	732,9	3,1	»	10	730,5	3,6	S
8	736,6	1,1	N	737,2	2,2	Cm	10	738,8	2,1	NNE
9	744,4	- 1,0	N	744,5	1,6	Cm	5	744,3	1,8	NNE
10	747,7	- 2,4	NE 3	747,6	- 1,8	Cm	5	747,2	- 1,0	NE
11	750,0	- 2,8	N	749,5	- 1,9	»	0	749,0	- 1,7	NE
12	749,6	- 3,1	NE 2	748,4	- 1,0	Cr-St	5	746,7	0,8	SE
13	738,8	3,5	ONO 4	738,8	5,2	»	10	739,5	5,4	SO
14	744,4	3,6	SE 2	744,0	5,5	»	10	743,6	7,5	O
15	745,5	6,5	O 3	745,4	6,6	»	10	744,2	8,2	SO
16	738,8	6,5	SO 2	738,4	7,5	»	10	737,5	8,0	SO
17	739,2	5,2	SO 2	739,2	6,3	»	10	738,8	6,5	SO
18	741,1	4,6	SO	740,3	5,6	Cm	5	739,6	5,5	O
19	733,4	4,3	SO	732,6	5,1	»	10	731,3	5,3	NE
20	725,4	4,5	S	725,4	6,8	Cm	7	725,2	8,5	SO
21	729,0	3,5	SO 2	729,5	4,0	»	10	730,5	5,2	SO
22	736,8	3,1	NNE	736,8	4,7	»	10	737,5	5,4	NNO
23	742,8	2,5	NNO	742,4	4,2	Cm	5	740,8	5,6	NE
24	732,1	3,2	SO	732,7	4,9	Cm	5	733,2	5,6	SO
25	»	»	»	727,2	5,8	»	10	727,8	6,3	SO
26	730,1	6,5	S 2	729,5	8,9	Cm	5	729,0	10,0	S
27	735,5	7,6	SO 3	735,6	8,3	Cm	9	736,8	9,5	S
28	745,7	8,5	SO	745,3	10,5	Cm	10	744,9	12,7	SO
29	746,6	10,0	SO	746,5	11,3	»	10	746,2	11,0	SO
30	747,8	9,1	S	747,7	10,2	Cm	7	747,3	10,5	SO
31	751,8	7,5	ONO	750,9	9,6	Cm-Nim	7	749,0	10,5	ONO
				Moyennes.						
1 à 10	744,66	0,70		744,36	1,70		8,5	744,10	1,94	
11 à 20	740,63	3,28		740,40	4,57		7,7	739,54	5,40	
21 à 31	739,82	6,15		738,55	7,49		8,0	738,45	8,39	
1 à 31	741,70	3,38		739,84	4,68		8,1	740,62	5,34	

Digitized by Google

TEMPÉR. EXTRÊMES. Minimum.	Maximum.	Moyen	PLUIE en 24 h. et en millim.	REMARQUES JOURNALIÈRES.
o	o	o	mm	
- 3,9	0,7	- 1,6	0,3	G bl.
- 6,5	0,3	- 3,1	»	Jolie brise N, — Bl . — G bl.
- 2,2	0,7	- 0,7	»	Grésil à 7 h. 1/2 du m. — Bl . — Verglas.
0,3	5,7	3,0	5,2	Bl$_1$. — Dégel
3,0	4,8	3,9	3,2	Bl$_1$. — Jolie brise NNO.
1,5	4,2	2,8	0,4	Bl$_1$.
0,0	3,6	1,8	»	Bl$_1$. — D. Q.
- 1,5	2,7	0,6	1,5	G bl.; — Neige, quelques flocons.
- 2,5	2,5	0,0	»	G bl.; — Neige, nuit du 8-9.
- 5,0	- 0,9	2,9	»	Bon frais de NE; G bl.
- 7,0	- 1,3	- 4,1	»	Temps très-beau.
- 6,5	0,8	- 2,8	»	Jolie brise NE; — Grêle nuit du 12-13.
2,7	5,7	4,2	2,1	Grêle; — Tempête.
2,9	7,8	5,3	3,8	Bl$_1$; — P$_2$.
4,5	8,3	6,4	1,3	Forte brise O. — N. L.
4,5	8,5	6,5	1,0	Jolie brise SO.
4,3	6,7	5,5	2,5	Jolie brise SO.
3,5	6,1	4,8	2,8	Bl$_1$.
3,2	5,5	4,3	»	Bl .
2,6	8,8	5,7	11,9	Bl$_1$. — Eclairs à Metz à 6 h. du soir; Orage à Charly, à 8 kilom. NE de Metz.
2,1	4,7	3,4	11,9	
1,2	5,7	3,8	»	P. Q. — Bl$_1$.
0,0	5,8	2,9	»	Bl .
0,3	5,8	3,0	»	Neige nuit du 23-24; — Grêle 2 h. 3/4 après midi.
3,5	7,1	5,3	»	
4,3	10,7	7,5	»	Grêle à 2 h. 35 après midi.
5,1	10,1	7,6	»	Bl .
4,4	13,0	8,7	»	Bl .
7,5	12,5	10,0	»	P. L. — P$_2$.
7,0	10,9	8,9	»	Grêle.
4,5	10,8	7,6	»	
Moyennes.			Somm	
- 1,68	2,43	0,38	10,6	
1,47	5,69	3,58	25,4	
3,57	8,83	6,20	11,9	
1,22	5,75	3,49	47,9	

Digitized by Google

DATES.	10 HEURES DU MATIN.				MIDI.				4 HEURES DU SOIR.			
	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.		Bar. à 0°.	Temp. extér.	Config. des nuages.	Nébulosité	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.	
	mm	o			mm	o			mm	o		
1	747,2	7,1	O	2	746,9	7,8	»	10	746,2	8,3	O	1
2	744,8	7,1	NO	1	744,9	7,9	»	10	744,2	8,1	O	2
3	739,9	8,1	ENE	2	738,4	12,1	Cir	3	735,6	13,5	E	1
4	733,1	12,0	ESE	2	731,7	12,6	»	10	729,4	11,2	SO	4
5	738,6	9,7	SO	3	738,3	12,0	Cm	5	737,8	12,6	SO	4
6	739,9	9,5	SO	4	739,9	11,3	Cm	9	739,5	11,6	S	4
7	743,4	9,6	SSE	2	743,0	11,3	Cm	5	741,8	12,8	SE	3
8	742,0	12,2	SE	2	741,1	14,5	Cr-Cm	3	739,5	15,6	SE	3
9	737,9	12,6	SE	1	737,7	14,3	»	10	737,0	14,4	SE	2
10	734,8	13,1	NO	2	734,3	15,2	»	10	734,2	15,1	ONO	2
11	739,3	10,6	O	3	740,2	12,0	Cm	9	740,3	12,2	SO	1
12	745,0	9,5	N	2	745,3	8,5	»	10	745,2	8,3	NNO	2
13	744,6	7,8	NE	2	744,1	9,9	St	7	743,6	11,8	NNE	3
14	747,3	9,0	N	1	747,4	10,8	»	10	748,1	11,5	NNO	3
15	750,5	7,1	NE	2	749,4	8,5	Cr-Cm	1	747,6	9,2	NE	4
16	740,8	5,3	NE	4	739,5	6,8	Cr-St	5	737,6	7,1	NE	4
17	730,8	3,1	SE	5	731,1	8,2	»	10	729,9	5,5	NE	4
18	730,3	2,8	NE	4	731,2	2,9	»	10	731,2	3,4	NE	2
19	736,9	4,6	NE	2	737,9	6,2	»	10	739,8	6,0	NE	
20	748,0	7,3	NNE	3	748,1	9,6	Cm	5	748,2	10,6	NNE	
21	749,0	7,2	N	2	748,1	9,3	Cm	8	746,9	10,5	NNE	
22	738,0	10,1	SO	1	737,6	9,8	»	10	737,2	10,3	SO	
23	738,2	8,2	OSO	3	738,2	9,1	Cm	5	737,8	9,3	SO	
24	737,6	7,6	NNO	2	737,4	8,2	Cm	7	738,7	9,2	SO	
25	742,5	6,5	N	1	741,9	8,5	Cm	9	741,4	9,8	ENE	
26	743,4	7,5	NNE	2	742,9	10,1	»	0	741,3	13,5	NE	
27	741,3	10,6	NE	2	740,1	13,9	»	0	738,4	16,0	NE	
28	736,0	10,3	OSO	1	737,1	11,6	»	10	737,4	12,1	OSO	
29	740,0	10,5	SO	1	740,0	12,6	Cm	7	740,3	14,1	SO	
30	743,2	10,5	N	1	743,5	10,6	Cm	9	744,1	11,0	N	
Moyennes.												
1 à 10	740,16	10,10			739,62	11,90		7,5	738,52	12,32		
11 à 20	741,35	6,71			741,42	8,34		7,7	741,15	8,56		
21 à 30	740,92	8,90			740,68	10,37		6,3	740,35	11,58		
1 à 30	740,81	8,57			740,57	10,20		7,2	740,01	10,82		

Digitized by Google

TEMPÉR. EXTRÊMES. Minimum.	Maximum.	Moyen	PLUIE en 24 h. et en millim.	REMARQUES JOURNALIÈRES.
o	o	o	mm	
5,6	8,7	7,1	»	Vent d'O modéré.
6,1	8,8	7,5	2,3	Bl_1.
1,2	13,7	7,4	5,4	Bl_2. — Jolie brise ENE le matin.
9,0	14,0	11,5	2,3	Orage de 7 h. à 8 h. du soir; — Grêle.
5,5	12,9	9,2	13,9	Coup de vent SO.
5,6	11,8	8,7	0,2	Vent de S grand frais. — D. Q.
4,3	12,9	8,6	0,6	Grand frais vers 2 heures de l'après midi.
7,6	16,9	12,2	»	
9,7	15,1	12,4	0,5	
9,3	15,8	12,5	1,0	Jolie brise NO.
7,7	13,0	10,3	»	Grand frais d'O le matin.
7,5	9,5	8,5	2,9	Jolie brise N le matin.
2,1	12,3	7,2	»	Bl . — Jolie brise NE le matin. — N. L.
5,3	11,9	8,6	»	Bl . — Jolie brise NE le matin.
3,5	10,2	6,8	»	Vent sec, aride et très-fort.
0,9	8,2	4,5	»	Vent impétueux vers 1 heure après midi.
0,2	5,8	3,0	»	
2,5	3,5	3,0	»	Neige, quelques flocons vers 1 heure après midi.
2,6	7,3	5,0	1,4	Bl .
0,9	10,9	5,9	»	Bl_1. — P. Q.
2,1	10,9	6,5	»	Bl_1.
4,2	10,3	7,2	0,6	P_3. — Giboulées avec grêle, suivies d'embellies.
7,1	9,9	8,5	7,5	
3,3	9,5	6,4	1,0	G bl.
2,1	10,2	6,1	2,7	Bl_3. G bl.
0,1	13,8	7,0	»	Jolie brise NNE le matin.
3,6	16,5	10,0	»	Jolie brise NE le matin.
10,3	12,5	11,4	2,3	
6,1	14,5	10,3	5,0	P. L.
7,0	11,8	9,4	3,9	
Moyennes.			Somm	
6,39	13,06	9,72	26,2	
3,32	9,26	6,29	4,3	
4,59	11,99	8,29	23,0	
4,77	11,43	8,10	53,5	

Digitized by Google

DATES.	10 HEURES DU MATIN.			MIDI.				4 HEURES DU SOIR.		
	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Contig. des nuages.	Nébulosité.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.
	mm	o		mm	o				o	
1	750,7	4,2	N 3	750,9	6,0	Cm	6	751,3	6,4	NNO
2	752,7	5,0	NE 3	752,2	6,3	Cm	7	750,9	8,0	NNE
3	747,4	6,1	NE 3	746,7	7,7	Cm	5	745,2	9,3	NE
4	743,2	7,3	NE 3	742,6	8,8	Cm	3	741,0	10,1	NNE
5	738,4	8,5	NNE 3	737,8	10,4	Cr	1	737,4	12,2	NE
6	738,1	9,1	N 4	737,9	11,2	V	0	737,5	12,7	NE
7	737,8	12,5	NE 3	738,2	13,0	»	10	738,4	13,4	NE
8	738,4	11,5	NE 3	738,2	14,5	Cm	9	737,2	14,5	SO
9	738,2	12,0	SO 2	737,9	14,6	Cm	9	737,3	15,5	N
10	740,8	10,0	SO 2	739,9	11,8	Cm	9	739,4	12,5	SO
11	738,6	11,4	SO 4	738,4	13,3	Cm	8	738,1	13,5	SO
12	737,4	12,2	NE 2	737,0	14,1	Cm	9	736,3	14,0	ESE
13	740,0	12,6	SO 3	740,5	14,3	Cm	8	740,6	14,5	SO
14	740,4	12,5	SE 2	740,2	11,8	»	10	739,0	12,5	S
15	743,5	10,6	OSO 2	744,4	12,1	Cm	9	745,8	13,1	SO
16	751,2	12,1	O 3	751,0	13,7	Cm	7	750,8	15,0	SO
17	748,2	13,2	ESE 2	747,6	16,8	Cm	7	745,7	16,5	ESE
18	747,5	12,1	O 3	748,1	13,0	»	10	748,3	14,6	O 4
19	745,9	11,1	SO	745,1	12,8	Cm	10	744,2	12,3	SO
20	742,4	12,1	SO	741,9	12,9	»	»	»	»	»
21	745,5	11,1	ONO	745,4	12,2	»	10	745,7	12,6	ONO
22	747,3	9,3	ONO 2	747,4	10,4	»	10	747,4	11,2	O
23	747,2	10,2	NNE 2	747,1	11,7	»	10	746,8	11,8	NNO
24	747,5	12,3	NNE 2	746,9	13,6	Cm	8	746,9	14,3	NNE
25	748,7	12,6	ONO 2	748,5	14,2	Cm	4	748,7	13,6	NO
26	750,7	11,9	NNE	750,2	14,8	Cm	5	749,8	15,0	N
27	747,7	14,1	ESE	746,9	16,5	Cm	5	744,9	17,3	SE
28	738,6	17,3	S 4	738,1	17,4	Cm	10	738,1	17,5	S
29	741,7	14,5	SSO 2	740,9	16,5	Cm	9	740,6	16,6	SO
30	741,3	14,7	SO 2	741,9	16,6	»	10	741,6	16,5	S
31	740,0	14,6	SE	740,8	16,6	Cm	7	743,1	17,0	SO
Moyennes.										
1 à 10	742,50	8,62		742,23	10,43		5,9	741,56	11,26	
11 à 20	743,51	11,99		743,42	13,40		8,7	743,20	14,00	
21 à 31	745,11	12,96		744,92	14,59		8,0	744,87	14,85	
1 à 31	743,75	11,25		743,57	12,86		7,5	743,26	13,40	

Digitized by Google

TEMPÉR. EXTRÊMES. Minimum.	Maximum.	Moyen	PLUIE en 24 h. et en millim	REMARQUES JOURNALIÈRES.
o	o	o	mm	
2,1	7,2	4,6	»	Vent du Nord, bon frais.
0,3	8,2	4,4	»	Forte brise NE.
1,0	10,3	5,6	»	Id.
0,8	10,5	5,6	»	Id.
1,0	12,5	6,7	»	Id. D. Q.
1,2	13,5	7,3	»	Vent du Nord, grand frais.
2,9	14,1	8,5	»	Forte brise. NE.
6,9	15,5	11,2	»	Id.
9,0	16,0	12,5	»	
7,0	13,2	10,1	3,8	Grêle vers 5 heures du soir.
7,9	14,1	11,0	4,9	Tempête dans la matinée.
9,0	15,1	12,0	1,5	Jolie brise NE le matin.
9,4	14,9	12,2	0,3	N. L.
7,5	12,9	10,2	3,2	
9,0	13,4	11,2	3,5	
8,5	15,3	11,9	4,5	
6,3	17,4	11,8	»	
10,3	15,0	12,7	3,4	
7,2	14,1	10,6	»	
7,8	14,0	10,9	»	P. Q.
6,0	13,3	9,6	»	Vent ONO faible.
8,0	12,1	10,0	2,5	Jolie brise ONO.
7,1	12,9	10,0	0,1	
8,3	15,1	11,8	0,3	
6,1	15,1	10,6	»	Jolie brise ONO.
5,8	15,6	10,7	»	Roulements lointains de tonnerre.
6,1	17,9	12,0	»	P. L.
8,1	17,9	13,0	»	Vent grand frais S.
11,0	18,8	14,9	»	
10,4	17,3	13,8	3,2	P_s
9,5	17,9	13,7	11,5	P. Rafales; — tempête à 1 h. de l'après-midi.
Moyennes.			Somm.	
3,22	12,10	7,66	3,8	
8,29	14,62	11,45	21,3	
7,86	15,81	11,83	17,6	
6,50	14,22	10,36	42,7	

Digitized by Google

DATES.	10 HEURES DU MATIN.				MIDI.				4 HEURES DU SOIR.			
	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.		Bar. à 0°.	Temp. extér.	Config. des nuages.	Nébulosité.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.	
	mm	°			mm	°			mm	°		
1	743,5	18,0	SO	4	744,1	16,0	»	10	745,2	15,5	SSO	
2	751,1	13,7	SO	2	751,1	16,1	Cr	1	749,6	17,5	SO	
3	745,8	17,7	SE	2	745,5	19,8	Cr	3	744,9	22,7	ESE	2
4	744,7	20,5	SE		744,2	23,7	Cr-St	3	744,1	25,0	S	
5	747,0	20,1	SO		747,5	23,3	Cm	5	747,8	22,1	O	
6	748,9	14,5	ONO		748,9	17,1	»	10	749,9	15,6	SO	
7	753,0	17,2	OSO		753,2	18,2	Cm	8	753,4	20,3	ONO	
8	750,6	18,0	»		749,8	20,5	Cm	5	748,7	21,9	ESE	
9	750,7	20,8	SE		750,5	23,5	Cm	2	750,1	25,0	NO	
10	750,6	22,6	NE		749,9	25,0	Cm	2	749,3	26,4	SE	
11	749,6	25,0	ENE	1	748,9	27,4	Cm	3	748,0	27,7	E	
12	744,3	25,1	SE	1	743,8	26,7	»	0	743,3	28,1	SE	
13	743,6	25,3	ONO	1	743,7	24,1	»	10	744,1	24,2	O	
14	747,3	19,1	NE	2	746,9	21,5	Cm	5	746,6	22,0	NE	
15	747,3	20,0	NE	3	747,3	21,6	Cm	1	747,6	22,5	N	
16	748,3	19,3	NE	3	747,9	21,5	»	0	747,3	22,3	NE	
17	746,7	20,2	E	2	746,4	22,3	»	0	746,0	23,6	E	
18	747,5	21,3	NE	2	747,9	22,5	»	10	748,3	23,5	E	
19	748,9	22,8	NNE		748,6	25,6	Cm	5	748,0	26,7	NO	
20	748,1	23,2	NO		746,9	25,5	Cm	5	746,2	25,6	N	
21	744,5	20,5	NE	2	743,8	23,6	Cm	8	742,7	21,6	NE	
22	742,9	20,3	NE	2	742,4	22,4	»	10	740,9	21,6	SSO	
23	743,9	17,5	SSO		743,8	18,7	Cm	9	744,1	19,0	SO	
24	747,0	15,3	NO		747,4	17,3	Cm	7	747,9	18,4	NO	
25	749,7	16,0	NNO		749,4	17,4	Cm	9	749,5	18,3	NE	
26	751,8	16,3	NE	2	751,4	18,5	Cm	5	750,3	20,0	ONO	
27	750,0	18,1	NNO		749,6	20,3	Cr-St	3	749,2	22,2	NNO	
28	751,7	16,2	NNE		751,7	18,3	Cr-Cm	4	752,0	21,5	NNO	
29	754,2	18,9	NE		754,0	20,2	Cr-St	5	753,5	21,6	NE	
30	752,3	21,5	NE	2	751,6	23,6	St	1	750,1	24,6	NE	
Moyennes.												
1 à 10	748,59	18,31			748,47	20,32		4,9	748,30	21,20		
11 à 20	747,16	22,13			746,83	23,87		3,9	746,54	24,62		
21 à 30	748,80	18,06			748,51	20,03		6,1	748,02	20,88		
1 à 30	748,18	19,50			747,93	21,41		4,9	747,62	22,23		

Digitized by Google

TEMPÉR. EXTRÊMES. Minimum	Maximum.	Moyen	PLUIE en 24 h. et en millim	REMARQUES JOURNALIÈRES.
o	o	o	mm	
10,5	16,5	13,5	4,5	P_1. — Orage à 5 h. 45 du soir.
8,9	18,3	13,6	5,8	
9,2	24,5	16,8	»	D. Q.
9,3	25,5	17,4	»	
17,0	25,7	21,3	»	P_3.
14,0	17,2	15,6	13,9	P_3.
11,1	21,1	16,1	9,3	
11,0	22,7	16,8	»	
15,0	27,0	21,0	»	
17,5	27,5	22,5	»	
18,0	29,4	23,7	»	Chaleur torride.
18,6	29,6	24,1	»	Id.
19,2	25,4	22,3	»	Orage à midi. — N. L.
15,6	22,5	19,0	0,5	Jolie brise NE le matin.
12,0	23,2	17,6	»	Forte brise NE le matin.
11,8	22,6	17,2	»	Forte brise NE. le matin.
13,3	24,5	18,9	»	
13,0	24,8	18,9	»	Jolie brise NE.
16,1	27,4	21,7	»	Tonnerre à 3 heures.
17,3	27,7	22,5	»	Chaleur accablante. Orage violent à 5 h. s. — P.
14,5	25,7	20,1	24,0	Orage de 4 heures à 6 heures du soir.
14,5	24,7	19,6	6,5	
15,0	20,5	17,7	»	
11,2	19,8	15,5	0,5	
11,2	19,7	15,4	»	
10,5	20,5	15,5	»	P. L.
12,0	23,3	17,7	»	
12,2	22,6	17,4	»	
12,1	22,8	17,4	»	Temps orageux.
13,0	25,6	19,3	»	Jolie brise NE.
Moyennes.			Somm	
12,35	22,60	17,47	33,5	
14,49	25,71	20,60	0,5	
12,62	22,52	17,56	31,5	
13,49	23,61	18,55	65,0	

Digitized by Google

DATES.	10 HEURES DU MATIN.			MIDI.				4 HEURES DU SOIR.		
	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Config. des nuages.	Nébulosité	Bar. à 0°	Temp. extér.	Vent.
	mm	°		mm	°			mm	°	
1	745,9	22,3	SO 2	745,8	24,5	»	0	745,4	27,3	SO 3
2	745,0	16,3	NNO 3	745,0	17,8	»	10	745,3	19,3	NNO
3	749,1	16,5	NNO 3	748,9	17,5	Cm	5	748,7	19,6	NO
4	748,6	18,1	E 2	748,0	20,1	Cm	5	747,2	19,5	ENE
5	747,6	17,5	NNO 1	746,9	20,0	Cm	4	746,0	21,0	SO
6	745,1	18,9	SO 3	744,6	20,1	Cm	5	743,4	21,0	SO
7	750,4	14,0	SO 3	749,8	16,6	Cm	6	749,2	17,5	SO
8	750,9	15,0	O 3	750,7	16,7	Cm	5	750,4	17,6	ONO
9	755,3	15,1	ONO 2	755,3	16,8	Cm	7	755,0	17,7	ONO
10	754,1	15,5	NNO 3	753,3	18,0	Cm	5	752,9	19,4	OSO
11	750,0	18,2	SSE 2	749,2	21,1	Cr-Cm	4	748,4	23,1	OSO
12	746,8	21,3	ONO 2	746,2	23,5	Cr	5	745,2	24,0	NNO
13	742,2	19,0	OSO 1	743,1	20,5	Cm	3	742,4	22,3	NO
14	741,6	20,7	OSO 1	740,8	22,3	Cm	7	739,8	20,3	SO
15	735,9	16,3	SO 2	735,7	17,0	Cm	10	735,4	17,8	SO
16	737,7	15,7	SO 3	737,6	18,5	Nim	10	437,9	19,0	SO
17	741,3	14,5	SSO 3	741,8	16,5	Cm	10	742,0	16,7	SO
18	745,9	15,1	SO 2	746,2	16,7	Cm	6	746,2	17,0	OSO
19	742,3	15,0	SO 1	742,4	16,5	Cm	10	743,0	18,1	OSO
20	745,4	17,5	OSO 1	745,9	17,9	»	9	746,7	18,9	OSO
21	749,2	15,2	SO 2	749,4	16,3	Cm	3	748,8	18,5	ONO
22	744,7	18,1	NNE 1	744,5	19,5	»	0	744,0	23,5	ESE
23	742,7	20,0	ESE 1	741,7	24,1	»	0	741,1	24,4	ESE
24	739,0	23,0	O 2	738,5	24,3	»	0	737,1	25,0	SO
25	744,0	17,7	O 2	745,4	20,1	Cm	9	746,1	20,5	ONO
26	747,3	17,5	SSO 1	746,2	19,5	s	10	746,5	20,2	SSO
27	750,0	15,5	SO 2	749,5	17,5	Cm	7	748,7	19,0	SO
28	749,5	17,3	N 3	749,4	20,2	Cm	9	749,3	19,9	ONO
29	752,3	17,1	ONO 1	752,3	19,3	s	10	751,9	19,9	ONO
30	753,0	20,3	ONO 1	752,7	22,5	Cm	5	752,1	24,0	O
31	749,2	20,5	NE	748,3	23,0	»	0	745,8	25,1	»
					Moyennes.					
1 à 10	749,20	16,92		748,83	18,81		5,2	748,35	19,99	
11 à 20	742,91	17,33		742,89	19,05		7,4	742,80	19,72	
21 à 31	747,35	18,38		747,08	20,57		4,8	746,49	21,82	
1 à 31	746,52	17,57		746,28	19,51		5,8	745,90	20,55	

Digitized by Google

TEMPÉR. EXTRÊMES. Minimum.	Maximum.	Moyen	PLUIE en 24 h. et en millim	REMARQUES JOURNALIÈRES.
o	o	o	mm	
16,0	27,3	21,6	0,7	Orage à 4 heures 3/4 du soir.
11,5	19,8	15,6	3,5	Averse vers 9 heures du matin.
12,6	20,3	16,4	3,6	D. Q.
11,7	21,1	16,4	3,6	Tonnerre à 11 heures 1/4 du matin.
11,3	21,3	16,3	9,6	
12,0	21,5	16,7	»	Forte brise SO.
11,1	18,3	14,7	1,3	
8,8	18,6	13,7	»	Forte brise O le matin.
9,0	19,3	14,1	»	
12,2	21,2	16,7	2,1	
12,5	25,7	19,1	0,7	N. L.
13,2	26,3	19,7	»	Pluie nuit du 12 au 13.
12,7	24,1	18,4	8,0	
16,3	24,5	20,4	»	Averse à 3 heures 22 du soir ; tonnerre à 3 h. 27.
15,0	18,3	16,7	1,3	Averse à 10 heures du matin.
13,3	20,2	16,8	1,3	P_2
13,2	17,5	15,3	4,3	P_3 Grand frais SSO.
12,3	18,3	15,3	6,9	P_2 P. Q.
12,4	18,7	15,6	4,2	P_4
13,1	19,9	16,5	3,3	
11,5	19,4	15,4	»	
10,2	24,6	17,4	»	Éclairs dans la soirée.
16,9	24,8	20,8	»	
17,1	26,2	21,6	»	Orages à 9 h. 1/2 du matin et à 6 h. du soir.
13,8	21,2	17,5	1,7	P. L.
13,4	21,1	17,2	»	Coups de vent vers midi.
13,2	19,7	16,4	2,4	
13,3	22,5	17,9	0,3	
14,1	20,9	17,5	0,7	
15,7	25,4	20,5	»	
15,5	25,3	20,4	»	
Moyennes.			Somm	
11,62	20,87	16,24	24,4	
13,40	21,35	17,38	30,0	
14,06	22,83	18,44	5,1	
13,06	21,72	17,39	59,5	

Digitized by Google

DATES.	10 HEURES DU MATIN.				MIDI.				4 HEURES DU SOIR.			
	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.		Bar. à 0°.	Temp. extér.	Contig. des nuages.	Nébulosité.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.	
	mm	o			mm	o			mm	o		
1	740,3	24,0	»		740,3	25,3	Cm	7	741,3	22,2	SO	
2	743,4	16,1	OSO	3	744,6	17,7	Cm	7	744,6	17,7	SO	
3	746,5	14,3	SO	3	746,2	15,7	Cm	7	745,5	17,6	OSO	4
4	745,5	15,6	ONO	4	745,7	16,8	Cm	8	745,8	18,1	ONO	
5	747,7	16,0	NNE		747,5	19,0	Cm	3	747,1	21,2	»	
6	747,6	17,2	NE		747,0	20,1	»	0	746,0	21,3	SE	
7	742,4	23,5	S	2	741,5	24,6	Cm	5	739,4	25,6	ESE	
8	739,6	18,5	ESE		739,8	19,0	»	10	739,7	21,5	»	
9	742,4	18,3	SO		742,6	20,1	»	10	742,6	21,7	SO	
10	745,4	16,8	NO		745,5	20,5	Cm	9	745,0	20,5	ONO	
11	742,9	17,5	ONO		743,0	18,7	»	10	743,7	18,3	SO	
12	746,0	16,5	ONO		745,5	17,2	»	10	744,9	18,3	NE	
13	743,6	16,5	NE		742,8	19,3	Cm	7	741,9	20,5	ENE	
14	741,3	17,0	ENE		741,1	20,1	»	10	741,5	19,7	»	
15	746,3	17,3	NE		746,5	19,5	»	10	746,4	19,8	NE	
16	745,8	18,1	N		746,4	18,9	Cm	1	744,5	21,0	NE	
17	745,0	19,5	SO		745,1	20,9	Cr	4	745,6	21,5	ONO	
18	748,7	18,2	N	2	748,3	19,8	Cr	2	746,9	21,5	NE	
19	743,8	20,6	ESE		743,4	24,1	Cm	5	743,4	27,0	SE	
20	745,7	23,9	SSE		745,7	24,0	»	10	744,5	22,0	»	
21	741,8	24,1	SSO	3	741,6	24,0	Cm	7	741,5	23,1	S	
22	748,1	20,7	SO	1	742,8	21,8	»	10	742,2	22,2	SO	
23	745,5	17,8	O	2	746,3	18,0	»	10	746,7	19,9	OSO	
24	750,4	16,1	NE	2	750,0	17,7	Cm	7	749,4	19,3	NE	2
25	744,7	18,5	E	3	743,7	20,2	»	10	741,6	22,5	SEE	
26	744,2	16,5	SO	5	744,3	18,7	»	10	745,0	20,1	SO	4
27	748,5	19,5	SO	2	748,3	21,0	Cm	2	747,0	21,8	SO	2
28	744,6	21,6	SO		743,9	23,0	»	0	742,4	25,6	SO	
29	747,8	18,5	ONO		747,2	20,2	»	9	746,9	20,5	ONO	
30	745,1	18,3	O		744,1	21,0	Cm	5	744,1	21,8	NO	
31	745,5	18,1	NO		745,4	20,1	»	10	745,7	19,6	SO	
					Moyennes.							
1 à 10	744,08	18,03			744,07	19,88		6,6	743,70	20,74		
11 à 20	744,91	18,51			744,78	20,25		6,9	744,33	20,96		
21 à 31	745,47	19,06			745,23	20,52		7,3	744,77	21,49		
1 à 31	744,84	18,55			744,71	20,22		6,9	744,28	21,07		

Digitized by Google

TEMPÉR. EXTRÊMES. Minimum.	Maximum.	Moyen	PLUIE en 24 h. et en millim.	REMARQUES JOURNALIÈRES.
o	o	o	mm	
17,8	27,0	22,4	»	
13,2	19,3	16,2	0,5	
11,6	18,5	15,0	»	
12,5	18,7	15,6	0,7	
9,1	22,3	15,7	»	
10,2	23,0	16,6	»	
15,0	26,9	20,9	»	
17,0	22,3	19,6	4,0	
14,1	22,8	18,4	»	
16,1	21,5	18,8	10,2	
15,5	19,3	17,4	»	Orage à 5 heures et demie du soir.
13,2	19,5	16,3	10,0	
11,3	21,5	16,4	»	
12,7	21,3	17,0	0,2	
12,3	20,8	16,5	»	
12,2	21,8	17,0	»	
14,1	22,5	18,3	»	Orage à 3 heures du matin.
13,3	22,5	17,9	1,5	Jolie brise N le matin.
14,5	29,3	21,9	0,6	
18,8	25,0	21,9	»	
18,0	25,1	21,5	1,4	
17,2	23,6	20,4	4,8	
15,9	20,5	18,2	»	
11,2	21,4	16,3	»	Jolie brise NE.
11,1	23,3	17,2	»	
14,3	20,6	17,4	»	Vent très-fort SO.
15,0	22,7	18,8	»	
15,7	27,0	21,3	»	
16,5	22,2	19,3	»	
12,1	22,9	17,5	»	
15,3	21,5	17,4	»	
Moyennes.			Somm	
13,66	22,23	17,94	15,4	
13,79	22,35	18,07	12,8	
14,75	22,80	18,77	6,2	
14,09	22,47	18,28	34,4	

Digitized by Google

DATES.	10 HEURES DU MATIN.			MIDI.				4 HEURES DU SOIR.		
	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Config. des nuages.	Nébulosité.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.
	mm	°		mm	°			mm	°	
1	748,2	15,2	O 2	748,0	16,6	Cm	4	747,5	16,3	O
2	744,0	14,2	O 1	744,5	16,4	Cm	5	743,0	16,7	O
3	745,4	14,1	O 2	745,6	15,8	Cm	5	745,9	15,9	O
4	747,5	13,0	SO 2	748,1	13,4	Nim	10	748,5	13,7	?
5	752,2	12,8	NNE 2	751,9	14,1	Cm	7	751,6	14,5	NO 2
6	746,7	12,6	NE 2	744,5	15,3	»	0	743,0	15,5	E
7	739,6	16,6	S 1	739,3	18,0	Cm	5	738,9	17,5	O
8	742,8	10,3	NE 2	742,8	11,4	»	10	742,8	12,3	NE 2
9	742,9	11,5	NNE 2	742,9	12,5	»	5	743,5	12,8	NNO
10	745,8	14,5	ONO 2	746,0	16,5	Cr	2	746,2	16,8	ONO
11	745,5	14,0	NNE	744,4	14,7	Cr-Cm	3	744,3	14,9	ENE
12	748,2	14,7	ONO	748,0	15,5	Cm	5	747,9	16,3	ONO
13	750,8	15,7	SO 2	750,7	16,3	Cm	8	750,3	16,5	SO
14	750,2	16,3	S	749,2	17,3	Cr-Cm	4	748,8	18,5	SO
15	746,2	16,0	S	744,8	16,7	Cm	3	744,9	16,9	SO
16	»	13,3	ONO	749,9	14,4	Nim	7	»	14,5	ONO
17	747,9	12,5	ONO	747,2	13,3	Cm	9	747,1	13,9	ONO
18	750,3	12,9	NE 2	749,5	13,5	Cr	2	749,2	14,3	NE
19	745,9	9,6	ONO 2	744,4	11,8	St	9	743,7	12,5	ONO
20	739,0	10,5	SO 3	738,1	13,0	Cr-Cm	9	737,7	14,2	OSO
21	736,9	11,0	ONO 3	737,2	12,3	»	7	737,2	13,0	ONO
22	741,1	7,7	N	740,8	13,4	Cr	1	740,4	10,3	N
23	743,1	10,0	ONO 3	742,1	14,5	Cr	1	741,5	13,2	OSO
24	744,4	10,2	ONO	744,1	11,3	Cm	6	744,9	13,0	OSO
25	749,4	8,5	NE	748,6	13,3	Cm	5	748,5	13,7	ENE
26	751,5	10,1	E	751,4	12,2	Cr	2	751,1	12,3	E
27	751,7	10,1	E 3	751,5	12,0	Cr	1	751,2	12,2	E
28	752,0	8,7	E	751,8	11,0	»	2	751,4	11,5	E
29	750,0	8,6	ESE 2	749,9	11,5	Cm	6	749,5	11,8	E
30	749,0	13,5	NE 1	748,8	16,1	»	3	748,3	16,5	NE
				Moyennes.						
1 à 10	745,51	13,48		745,36	15,00		5,3	745,09	15,20	
11 à 20	747,11	13,46		746,62	14,65		5,9	745,99	15,25	
21 à 30	746,91	9,84		745,62	12,76		3,4	746,40	12,78	
1 à 30	746,48	12,26		746,20	14,13		4,9	745,82	14,41	

Digitized by Google

TEMPÉR. EXTRÊMES. Minimum.	Maximum.	Moyen	PLUIE en 24 h. et en millim	REMARQUES JOURNALIÈRES.
o	o	o	mm	
11,5	17,6	14,5	»	
10,2	16,3	13,2	»	
10,1	16,1	13,1	»	
9,5	15,7	12,6	8,4	
8,9	15,5	12,2	4,5	
9,5	18,0	13,7	»	Jolie brise NE.
12,8	21,1	16,9	0,9	
7,3	14,1	10,7	32,4	Jolie brise NE. — N. L.
7,7	15,1	11,4	31,4	
10,6	17,8	14,2	13,5	
9,0	15,3	17,1	»	Bl_2. — Jolie brise NNE.
9,4	16,7	13,0	»	
11,8	17,5	14,6	»	
12,5	19,6	16,0	»	
12,0	17,8	14,9	»	P. Q.
9,9	15,6	12,7	»	
8,9	15,3	12,1	»	
8,5	15,2	11,8	»	Bl_1 le soir; jolie brise NE.
5,7	13,7	9,7	»	
6,2	15,2	10,7	2,9	Bl_1 le matin.
7,1	14,1	10,6	»	
4,5	14,5	9,5	4,7	P. L.
6,5	15,3	10,9	»	Bl_1.
4,7	13,3	9,0	»	
4,6	14,3	9,4	1,4	Bl_1.
3,1	14,2	8,7	»	Bl_1.
1,4	13,5	7,4	»	G bl; forte brise d'E à 10 heures du matin.
- 1,7	13,0	5,6	»	Refroidissement très-marqué dans la température.
- 2,5	13,3	5,4	»	G bl le matin. — D. Q.
- 1,3	17,5	8,1	»	Vignes gelées dans un certain nombre de localités. Cependant les coteaux de Sainte-Ruffine et villages avoisinants sont épargnés.....
Moyennes.			Somm	
9,81	16,73	13,25	91,1	Nota. — Dans le cours de ce mois, les observations ont été faites en partie par un élève de l'École supérieure municipale de Metz.
9,19	16,19	13,26	2,9	
2,64	14,30	8,46	6,1	A. A. S.
7,21	15,74	11,66	100,1	

Digitized by Google

DATES.	10 HEURES DU MATIN.			MIDI.				4 HEURES DU SOIR.		
	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Config. des nuages.	Nébulosité.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.
	mm	o		mm	o			mm	o	
1	747,1	12,3	NNE	746,5	14,4	»	0	745,9	15,1	NNE
2	745,3	11,5	NNE	744,1	13,2	»	3	743,4	13,7	NNE
3	743,8	13,3	N	743,2	14,7	»	5	746,7	15,1	N
4	746,7	9,7	NE	746,8	14,3	St	2	747,1	14,7	NNE
5	752,9	9,7	NNE	753,0	11,8	Cm	4	753,3	11,7	NE
6	757,4	10,0	NE 3	757,2	10,6	»	0	756,7	10,5	NE 3
7	753,5	7,1	NE	753,0	8,2	St	3			
8	741,4	9,6	NO 4	741,5	8,6	Cm	9	742,2	8,5	N
9	747,6	7,2	NNE	747,9	8,5	Cr	3	748,3	8,0	NNO
10	750,1	4,3	NNE 3	749,0	7,2	St	4	748,4	6,9	NE 3
11	744,7	5,2	SO 3	744,1	7,0	»	10	744,2	6,5	SO
12	746,3	8,2	SO 2	746,3	9,3	Cm	7	746,7	9,0	SO
13	749,7	9,3	NE	748,8	12,6	Cm	7	748,6	12,5	NE
14	749,7	12,2	SE 2	747,5	15,3	»	0	747,2	15,5	SO
15	747,9	12,6	SO 4	748,4	13,5	»	10	749,0	13,7	SO 4
16	753,2	8,3	SO 4	752,0	10,1	Cm	4	751,7	10,0	SO
17	755,4	5,2	O 2	755,1	7,1	Cm	3	754,7	7,3	O 2
18	754,5	5,0	SO	753,9	7,2	Cm	3	753,9	7,5	SO
19	753,7	3,1	N	753,4	5,3	St	3	753,1	5,4	NNE
20	752,7	3,2	NNE	752,3	6,1	»	9	751,0	7,3	E
21	750,6	6,8	E	750,4	7,1	»	2	749,9	6,7	E
22	748,2	10,9	SE	747,7	12,9	Cm	5	747,1	13,0	SO
23	743,3	11,6	SSE	742,6	13,4	»	10	741,2	13,6	SSO
24	734,4	10,6	S	734,9	10,6	»	10	738,5	7,0	SO
25	737,5	6,1	NE	735,5	9,0	Cm	6	734,5	9,3	SE
26	737,8	9,6	OSO	739,8	10,5	»	10	740,0	10,7	ONO
27	749,2	5,8	S 3	749,1	6,3	»	7	748,6	6,4	S
28	»	»	»	743,2	12,5	»	5	»	»	»
29	750,1	7,6	ESE	750,0	7,5	»	7	749,8	7,0	ESE
30	743,2	10,7	ONO	744,5	12,3	»	5	745,2	12,0	ONO
31	748,8	11,2	SO 3	750,1	12,7	Cm	8	751,8	12,5	SO
Moyennes.										
1 à 10	748,48	9,47		748,22	11,15		4,3	748,00	10,42	
11 à 20	750,78	7,23		750,18	9,35		5,6	750,01	9,47	
21 à 31	744,31	9,09		744,34	10,43		7,5	744,66	10,02	
1 à 31	747,85	8,60		747,47	10,31		5,6	747,54	10,31	

Digitized by Google

TEMPÉR. EXTRÊMES. Minimum.	Maximum.	Moyen	PLUIE en 24 h. et en millim	REMARQUES JOURNALIÈRES.
o	o	o	m,	
8,3	16,3	12,3		Jolie brise NNE ; ciel pur.
8,1	14,9	11,5		Id.
10,3	16,3	13,3	»	Bl,
6,5	15,9	11,2	»	
6,7	12,9	9,8	»	Bl,
6,7	12,5	9,6	»	Forte brise NE ; ciel pur.
0,0	10,0	5,0	»	G bl. — N. L.
6,6	10,1	8,3	»	
4,5	9,5	7,0	0,2	
1,3	7,8	4,5	»	Forte brise NE.
2,5	7,7	5,1	»	Bl,
5,1	10,5	7,8	0,4	
6,5	13,7	10,1	3,4	Bl.
7,7	16,8	12,2	»	Ciel pur.
8,0	14,5	11,3	»	P. Q. Grand frais SO.
5,7	11,3	8,5	»	Grand frais SO.
3,3	8,5	5,9	4,6	
1,9	8,5	5,2	»	
- 0,5	6,0	2,7	»	Bl, — G. bl.
0,6	8,1	4,4	»	Bl,
- 0,3	7,9	3,7	»	Bl, P. L. — G. bl.
7,5	13,5	10,5	»	
9,1	14,1	11,6	2,3	
7,6	11,5	9,5	12,2	P,
3,7	10,7	7,2	8,3	Bl,
7,3	11,7	9,5	»	
2,8	7,5	5,1	0,4	
5,5	13,9	9,7	1,3	D. Q.
4,0	8,2	6,1	2,6	Bl,
7,0	13,5	10,2	11,9	
7,3	13,6	10,4	1,9	
Moyennes.			Somm	
5,90	12,62	9,25	0,2	
4,08	10,56	7,32	8,4	
5,59	11,46	8,52	40,9	
5,20	11,55	8,37	49,5	

Digitized by Google

DATES.	10 HEURES DU SOIR.			MIDI.				4 HEURES DU SOIR.		
	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Config. des nuages.	Nébulosité.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.
	mm	o		mm	o			mm	o	
1	754,7	8,5	S	754,8	10,0	Cm	7	755,0	10,3	S
2	753,8	2,5	?	751,2	6,0	»	10	750,8	6,2	?
3	746,2	6,5	SSO 2	746,4	8,1	St	7	746,3	8,5	O
4	746,6	5,3	?	746,5	5,4	»	10	746,7	5,0	?
5	744,6	9,5	S 2	744,6	11,4	Cm	5	744,7	11,3	SO 3
6	747,5	9,1	SSO 3	746,0	11,7	Cm	5	746,0	11,6	SO
7	744,7	10,3	S	742,0	11,5	Cm	5	742,6	12,0	SSO
8	744,1	12,5	S	744,0	12,3	»	10	744,7	11,5	SO
9	747,0	9,5	SO 2	745,5	10,6	»	10	744,0	10,6	ESE
10	740,6	10,3	S	739,6	10,5	»	10	739,1	10,6	S
11	737,8	10,1	S	737,5	11,1	Cm	8	»	11,0	»
12	728,7	9,5	SE	727,9	11,5	»	10	728,3	11,5	S
13	735,3	7,3	SE	735,9	9,6	Cm	8	736,5	9,0	S 3
14	749,6	5,1	O	750,2	8,5	Cir	3	750,4	8,4	ONO
15	758,2	1,6	NE ?	757,5	3,2	»	10	756,8	3,5	NNE 2
16	755,7	4,1	NNE 2	754,6	5,6	»	10	754,3	5,5	NNE
17	754,5	6,0	N	753,0	7,5	»	10	752,8	8,3	NNE
18	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
19	748,3	4,3	SSO	746,7	6,6	»	10	746,3	6,5	SO
20	737,6	6,6	SO 2	737,3	7,2	»	10	737,8	6,7	SO
21	743,8	3,5	SO 3	743,7	5,6	Cm	9	743,2	6,3	SO
22	735,0	6,5	SO 4	733,0	8,6	Nim	10	732,7	8,0	SO 5
23	737,3	6,6	SO 5	737,5	7,4	Cm	3	737,2	7,5	SO
24	736,3	5,9	SO 4	731,1	6,6	»	10	728,5	7,6	SO 5
25	733,2	3,1	SO 3	733,5	4,3	»	10	734,1	4,5	SO 4
26	747,5	3,3	SO 4	746,7	4,3	Cm	7	745,9	4,1	SO
27	733,3	4,3	SSO 4	733,1	5,5	Cm	9	732,5	5,6	SSO 4
28	730,3	7,0	ONO	730,6	7,6	Cm	7	731,7	7,3	ONO
29	729,2	5,6	SO 3	726,8	7,2	»	10	725,9	7,0	SO 3
30	730,2	5,3	S 3	730,5	6,2	»	10	731,1	6,0	S 3
				Moyennes.						
1 à 10	746,98	8,40		746,18	9,75		7,9	745,99	9,76	
11 à 20	745,08	6,07		744,51	7,87		8,8	745,40	7,82	
21 à 30	735,61	5,11		734,65	6,33		8,5	734,28	6,39	
1 à 30	742,46	6,54		741,68	7,98		8,4	741,63	7,99	

Digitized by Google

TEMPÉR. EXTRÊMES. Minimum.	Maximum.	Moyen	PLUIE en 24 h. et en millim	REMARQUES JOURNALIÈRES.
o	o	o	mm	
5,7	11,4	8,5	»	
1,1	7,3	4,2	»	Bl_5 toute la journée.
3,5	9,6	6,5	»	
3,1	5,7	4,4	0,6	Bl_3
5,1	12,3	8,7	»	Temps très-doux.
7,9	13,0	10,4	0,8	N. L.
7,5	12,3	9,9	»	
9,0	13,1	11,0	0,4	
7,3	11,7	9,5	4,4	
7,3	10,9	9,2	0,5	
7,0	12,1	9,5	3,1	
7,5	12,0	9,7	0,8	Il bruine à 10 heures.
6,1	9,9	8,0	9,8	P. Q.
3,0	8,8	5,9	»	
0,3	4,6	2,3	»	Bl_3 — G. bl.
1,7	5,9	3,8	0,9	Bl_2
3,7	9,1	6,4	»	Bl_1
»	»	»	»	
2,7	7,1	4,9	»	
3,1	7,5	5,3	»	P. L.
1,6	7,2	4,4	3,6	
4,5	9,5	7,0	0,5	P_3 Tempête.
5,6	7,8	6,7	14,4	Id.
3,7	8,4	6,0	3,6	P_2 — Temp. Coup de tonnerre vers 2 h. soir.
1,1	5,7	3,4	12,3	Id.
1,3	4,7	3,0	6,7	Coup de vent SO.
1,6	5,8	3,7	4,3	D. Q.
4,9	8,1	6,5	12,7	
1,3	7,7	4,5	0,6	
3,5	7,1	5,3	0,7	P_2
Moyennes.			Somm	
5,75	10,73	8,23	6,7	
3,90	8,71	6,30	14,6	
2,91	7,20	5,05	59,4	
4,19	8,83	6,51	80,7	

Digitized by Google

DATES.	10 HEURES DU SOIR.			MIDI.				4 HEURES DU SOIR.		
	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Config. des nuages.	Nébulosité.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.
	mm	°		mm	°			mm	°	
1	730,8	5,6	SE	730,7	6,6	»	10	730,6	7,0	SE
2	»	5,1	NE	740,6	6,0	»	0	740,6	6,2	NE
3	743,3	2,6	N	743,1	4,0	»	10	742,9	3,9	NNE
4	741,4	3,7	N	741,2	4,6	»	10	741,4	4,3	N
5	744,9	4,5	NNO	744,4	6,7	Cm	7	744,4	6,5	NNO
6	742,2	5,2	E	741,2	4,7	»	10	740,4	4,5	ESE
7	747,4	6,3	O	747,5	7,1	Cr	3	747,1	6,4	ESE
8	747,1	4,2	ONO 3	748,7	4,9	»	4	750,4	5,0	ONO
9	750,4	2,5	NE	750,2	4,3	Cr	3	750,0	4,0	NE
10	745,1	1,0	NE	743,9	2,4	»	3	744,3	2,3	NE
11	747,8	- 0,1	NE	747,9	1,9	»	0	748,3	2,0	NE
12	749,7	1,0	SSE 3	749,0	2,6	»	10	748,7	2,0	SSE 3
13	747,7	5,6	SSO	746,1	5,3	»	10	745,9	4,8	SO
14	750,0	2,3	ONO	751,8	3,8	»	3	752,9	3,5	O
15	759,1	0,6	NE ?	759,1	0,7	»	10	759,7	0,2	NE
16	754,4	1,0	SO	754,2	1,3	»	10	753,9	1,5	»
17	754,0	3,6	NNE	754,8	4,3	»	10	754,4	4,4	N
18	752,3	5,7	ONO	752,1	6,1	Cm	4	753,1	5,6	NO
19	757,0	3,5	NE	757,2	3,4	»	10	757,5	3,3	NE
20	760,4	- 1,1	NE	759,6	- 0,6	»	10	759,6	- 1,3	NE
21	758,4	- 2,7	NE	757,6	- 2,4	»	3	757,1	- 2,4	NE
22	757,6	- 2,8	NE	755,9	- 3,4	»	10	754,5	- 3,0	NE
23	747,0	- 2,5	S	746,7	- 2,5	»	10	746,0	- 2,4	S
24	747,9	- 1,9	O	747,1	- 0,5	»	10	746,8	- 0,1	SSO
25	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
26	729,0	- 1,0	S	729,0	- 0,7	»	10	729,0	- 0,3	O
27	735,2	0,9	SO 3	735,2	2,1	Cm	5	736,5	2,5	SO
28	746,1	- 0,5	SO 1	746,4	1,3	»	10	748,3	1,4	SO
29	743,0	1,5	SSE	741,4	2,3	»	10	741,1	3,1	SSE
30	746,0	5,5	SSO	746,3	7,5	»	10	745,9	7,4	SSO
31	743,8	4,3	SO 4	745,4	5,5	Cm	75	749,1	4,5	O
				Moyennes.						
1 à 10	743,62	4,07		743,15	5,13		6,0	743,21	5,03	
11 à 20	753,24	2,21		753,18	2,88		7,7	753,40	2,60	
21 à 31	745,40	1,08		745,10	0,92		8,5	745,43	1,07	
1 à 31	747,55	2,12		747,14	2,98		7,4	747,35	2,90	

Digitized by Google

TEMPÉR. EXTRÊMES. Minimum.	Maximum.	Moyen	PLUIE en 24 h. et en millim	REMARQUES JOURNALIÈRES.
o	o	o	mm	
2,7	8,1	5,4	0,5	
2,5	7,3	4,9	1,2	Bl_1. — Beau temps.
0,2	4,9	2,5	»	Bl_1. — G bl.
0,5	5,7	3,1	0,2	Bl_1. — G bl.
1,6	7,6	4,6	0,6	Bl_1. N. L.
2,4	5,0	3,7	0,6	Bl_1.
3,0	7,5	5,2	1,7	
1,3	6,3	3,8	7,5	
1,1	5,5	3,3	»	Beau temps.
- 0,9	2,6	0,8	»	Bl_1. — G bl.
- 1,5	2,3	0,4	»	Bl . G bl.
- 0,3	2,8	1,2	»	G bl. — P. Q.
2,0	5,5	3,7	2,6	
1,3	4,1	2,7	2,9	
- 0,4	0,9	0,2	»	Bl_3. — G bl.
- 1,2	2,5	0,6	»	G bl.
0,5	5,5	3,0	12,3	G bl.
2,9	6,7	4,8	0,4	
1,7	3,9	2,8	»	P. L.
- 2,5	- 0,5	- 1,5	»	G bl.
- 3,3	- 2,0	- 2,6	»	Temps sec et froid. — Bl .
- 4,1	- 2,2	- 3,1	»	Temps froid. G bl. — Bl .
- 4,3	- 2,0	- 3,2	»	Neige. — Bl .
- 2,9	0,0	- 1,5	9,1	Neige.
»	»	»	9,1	Neige.
- 2,9	- 0,3	- 1,6	9,1	Neige.
0,0	3,4	1,7	9,1	Rafales. — D. Q.
- 3,1	1,7	- 0,7	3,0	
0,2	3,5	1,8	7,5	Dégel $_3$.
3,3	8,0	5,7	7,4	
3,1	5,1	4,1	»	Coup de vent SO.
Moyennes.			Somm	
1,44	6,05	3,74	12,3	
0,25	3,37	1,81	18,2	
- 1,40	1,52	0,06	27,0	
0,09	3,65	1,87	57,5	

Digitized by Google

Résumé des observations météorologiques faites à Metz en 1877.

Pressions atmosphériques.

MOIS.	MOYENNES DES PRESSIONS.			Différences de 10 h. à 4 h.	PRESSIONS EXTRÊMES.				Différences des pressions extrêmes.
	à 10 heur.	à midi.	à 4 heures		minima absolus.	DATES.	maxima absolus.	DATES.	
	mm	mm	mm	mm	mm		mm		mm
Janvier...	747,13	746,82	746,57	0,56	732,4	1	762,8	22	29,4
Février...	745,91	744,95	745,27	0,54	726,7	20	758,9	5	32,2
Mars.....	741,70	739,84	740,62	1,08	725,2	20	758,0	2	32,8
Avril.....	740,81	740,57	740,01	0,80	729,9	17	750,5	15	20,6
Mai.....	743,75	743,57	743,26	0,49	737,2	8	752,7	2	15,5
Juin.....	748,18	747,93	747,62	0,56	740,9	22	754,2	29	13,3
Juillet....	746,52	746,28	745,90	0,62	735,4	15	755,3	9	19,9
Août.....	744,84	744,71	744,28	0,56	739,4	7	750,4	24	11,0
Septembre	746,48	746,20	745,82	0,66	736,9	21	752,2	4	15,3
Octobre..	747,85	747,47	747,54	0,31	734,4	24	757,4	6	23,0
Novembre.	742,46	741,68	741,63	0,83	725,9	29	758,2	15	32,3
Décembre.	747,53	747,14	747,35	0,20	729,0	26	759,7	15	30,7
Moyennes.	745,26	744,76	744,65	0,61	732,77	..	755,86	..	23,0
Moyennes de 10h et de 4h : 744,95				Ext. : 725,2		20 Mars.	762,8	22 Janv.	32,8

Différence des pressions extrêmes de l'année :
762,8 — 725,2 = 37,6.

Digitized by Google

Résumé des observations météorologiques faites à Metz en 1877.

Températures.

MOIS.	MOYENNES DES TEMPÉRATURES à 10 h.	à midi.	à 4 h.	TEMPÉRATURES minima de chaque mois.	DATES.	TEMPÉRATURES maxima de chaque mois.	DATES.	Différences des tempér. extrêmes.
Janvier....	3,91	5,09	5,02	- 4,5	23	14,8	9	19,3
Février....	4,31	5,42	5,20	- 5,0	28	10,1	16	15,1
Mars.....	3,38	4,68	5,34	- 7,0	11	13,0	28	20,0
Avril.....	8,57	10,20	10,82	0,1	26	16,9	8	16,8
Mai.....	11,25	12,86	13,40	0,3	2	18,8	29	18,5
Juin.....	19,50	21,41	22,23	8,9	2	29,6	12	20,7
Juillet.....	17,57	19,51	20,55	8,8	8	27,3	1	18,5
Août.....	18,55	20,22	21,07	9,1	5	29,3	19	20,2
Septembre .	12,26	14,13	14,41	- 2,5	29	21,1	7	23,6
Octobre....	8,60	10,31	10,31	- 0,5	19	16,8	14	17,3
Novembre..	6,54	7,98	7,99	0,3	15	13,1	8	12,8
Décembre..	2,12	2,98	2,90	- 4,5	23	8,1	1	12,6
Moyennes..	9,71	11,23	11,60	0,29	...	18,24	...	17,95

Moyenne : 9,26

Extrêmes ..... - 7,0 { 11 mars } 29,6 { 12 juin } 23,6

Digitized by Google

Résumé des observations météorologiques faites à Metz en 1877.

Températures *(Suite).*

TEMPÉRATURES JOURNALIÈRES EXTRÊMES.

MOIS.	MOYENNES des minima.	MOYENNES des maxima.	DIFFÉRENCES.	MOYENNES.
Janvier.....	2,24	6,00	3,76	4,12
Février.....	2,74	5,50	3,16	4,28
Mars.....	1,22	5,75	4,53	3,49
Avril	4,77	11,43	6,66	8,10
Mai.....	6,50	14,22	7,72	10,36
Juin.....	13,49	23,61	10,12	18,55
Juillet.....	13,06	21,72	8,66	17,39
Août.....	14,09	22,47	8,38	18,28
Septembre.....	7,21	15,74	8,53	11,66
Octobre.....	5,20	11,55	6,35	8,37
Novembre... .	4,19	8,83	4,64	6,51
Décembre	0,09	3,65	3,56	1,87
	6,23	12,57	6,34	
Moyenne annuelle ...	9,40			9,41

Digitized by Google

Résumé des observations météorologiques faites à Metz en 1877.

Vents et Nébulosité.

MOIS.	Nombres de jours où, à 10 h. du matin, le vent a été								Nébulosité moyenne à midi exprimée en centièmes.
	N	NE	E	SE	S	SO	O	NO	
Janvier...	2	5	1	5	4	5	7	»	0,76
Février...	»	1	»	1	5	14	3	2	0,91
Mars.....	8	2	1	2	4	9	3	1	0,81
Avril.....	8	6	2	3	1	4	4	2	0,72
Mai.....	6	6	2	2	2	7	6	»	0,75
Juin	4	10	2	4	1	3	3	2	0,49
Juillet....	6	1	2	»	3	9	10	»	0,58
Août.....	3	4	4	»	3	7	7	2	0,69
Septembre	4	5	4	»	3	3	11	»	0,49
Octobre ..	8	5	2	2	3	6	3	1	0,56
Novembre.	2	1	»	2	11	9	2	»	0,84
Décembre.	4	9	1	1	6	4	5	»	0,74
Sommes [1].	55	55	21	22	46	80	64	10	0,69
	156	156	59	62	130	227	182	28	Nébulosité moyenne pour l'année.
	Nombres proportionnels pour 1000 vents.								

[1] La somme des nombres de vents inscrits dans la ligne horizontale en regard du mot *sommes* forme un total moindre que 365, à cause de quelques lacunes dans les observations.

Digitized by Google

Résumé des observations météorologiques faites à Metz en 1877.

Hydrométéores.

MOIS.	Nombres de jours de							Pluies sur la terrasse.						
								Par les vents						
	pluie.	grêle.	neige.	gelée.	tonn., orages.	tempête.	brouillard.	NE	SE	SO	NO	Totales.	Maxima en 24 heures.	Dates.
Janv.	15	1	»	8	»	10	9	4,3	5,4	48,9	8,4	67,0	12,5	28
Févr.	22	1	6	4	1	4	2	1,5	3,9	78,8	»	84,2	16,7	14
Mars.	13	6	1	8	1	1	14	»	5,3	41,9	0,7	47,9	11,9	20
Avril	17	2	1	»	1	»	8	5,4	9,9	34,4	3,8	53,5	7,5	23
Mai..	13	1	»	»	1	2	»	1,9	11,2	26,7	2,9	42,7	11,5	31
Juin.	8	»	»	»	3	»	»	30,5	»	34,5	»	65,0	24,0	21
Juill.	19	»	»	»	4	»	»	10,3	»	29,5	19,7	59,5	9,6	5
Août.	10	»	»	»	2	»	»	0,8	5,5	26,6	1,5	34,4	10,3	12
Sept.	9	»	»	3	»	»	6	32,3	»	42,5	25,3	100,1	32,4	8
Oct..	12	»	»	2	»	»	9	0,2	14,6	31,4	3,3	49,5	12,2	24
Nov..	19	»	»	»	1	4	5	0,9	0,5	78,7	0,6	80,7	14,4	23
Déc..	18	»	4	12	»	»	10	1,2	21,0	25,6	9,7	57,5	12,3	17
Sommes	175	11	12	37	16	21	63	89,3	77,3	499,5	75,9	742,0	Plus grand maximum en 24 h. : 32mm,4 le 8 sept.	

Moyenne tombée par jour de pluie.. $\frac{742}{175} = 4^{mm},24.$

RÉSUMÉ

DES

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES A METZ,

PENDANT UNE PÉRIODE DE VINGT ANNÉES,

DE 1841 A 1860,

PAR MM. SCHUSTER ET LAVOINE,

CHEFS DU BUREAU D'ADMINISTRATION DE L'ÉCOLE D'APPLICATION DE L'ARTILLERIE ET DU GÉNIE.

Le travail que nous avons l'honneur de remettre à l'Académie est un résumé des observations météorologiques qui furent faites de 1841 à 1860, dans le bâtiment de Saint-Arnould, à l'École d'application de l'artillerie et du génie, à Metz. Ces observations sont dues à MM. Schuster et Lavoine, tous deux chefs de bureau à l'École d'application. Elles sont parfaitement comparables entre elles pour plusieurs motifs : 1° la position des instruments est demeurée la même pendant cette longue période ; 2° les observations ont été faites aux mêmes heures ; 3° les instruments ont toujours été les mêmes.

L'altitude du baromètre (d'après un nivellement de M. Barbey) conclue de l'altitude 166,64 pour le repère de la digue des Pucelles, était égale à 183^{m},09.

Le premier tableau comprend le résumé des observations des pressions de 1841 à 1850. Il est divisé en huit

Digitized by Google

colonnes verticales. La première donne l'indication des années; la seconde les pressions moyennes annuelles de l'atmosphère à neuf heures du matin; la troisième les pressions moyennes à midi; la quatrième les pressions moyennes à trois heures du soir. La cinquième et la sixième colonne ne renferment pas de moyennes, mais les pressions les plus hautes et les plus basses qui ont pu, accidentellement, se produire chaque année. La septième colonne donne les différences ou écarts de ces pressions extrêmes. Enfin la huitième et dernière colonne présente la moyenne de la quantité dont le baromètre descend de neuf heures du matin à quatre heures du soir, *ce que l'on appelle la période descendante.*

On a établi un relevé par série de cinq années. Il figure dans les 6e et 12e lignes horizontales. Comme dans le tableau, les colonnes 5, 6 et 7 ne représentent pas des moyennes, mais les extrêmes observées dans la période de cinq années, qui précède.

La 13e ligne renferme les moyennes et les extrêmes de dix années.

Tous les développements qu'on vient de donner s'appliquent au tableau 4 qui porte sur la série des dix années allant de 1851 à 1860. Cette série se trouve aussi divisée en deux groupes de cinq années, dont on a donné, pour chacune en particulier, les moyennes calculées et les extrêmes observés.

Le tableau 2 donne la marche moyenne du thermomètre centigrade à neuf heures du matin, à midi et à trois heures du soir, avec les moyennes calculées par périodes de cinq ans, puis de dix. La 5e et la 6e colonne renferment les températures les plus hautes et les plus basses qui ont eu lieu exceptionnellement chaque année. Ce ne sont donc pas des moyennes qui s'y trouvent inscrites.

Les 6e, 12e et 13e lignes présentent aussi dans les colonnes 5 et 6 les températures extrêmes observées dans les deux périodes de cinq années et dans la série de dix.

Digitized by Google

Enfin la colonne 7 donne les écarts de ces températures extrêmes.

Tout ce qui précède s'applique aussi au tableau 5 qui embrasse la seconde période décennale de 1851 à 1860.

Le tableau 3 se rapporte aux vents et hydrométéores. La colonne 2 donne la quantité de pluie tombée chaque année, avec la moyenne calculée pour cinq ans et pour dix ans; la troisième colonne le nombre de jours de pluie chaque année ; la quatrième, le nombre de jours de tonnerre ; la cinquième, le nombre de jours de gelée. Les deux colonnes suivantes indiquent pour chaque année les nombres de jours où les vents ont été septentrionaux et méridionaux. Ces nombres se complètent deux à deux et doivent former une somme de 365 ou de 366 jours, suivant les cas.

Dans les deux dernières colonnes, se trouvent consignées les quantités de pluie tombées annuellement par les vents septentrionaux et les vents méridionaux. Ces quantités se complètent aussi deux à deux et leur somme est égale à la quantité totale inscrite dans la première colonne, sur la même ligne horizontale.

Les 6e, 12e et 13e lignes horizontales donnent les moyennes calculées, les deux premières pour des périodes de cinq ans ; la dernière pour une série de dix ans.

Mêmes explications pour le tableau 6, relatif aux vents et hydrométéores se rapportant à la période décennale de 1851 à 1860.

Un septième et dernier tableau embrasse la série des vingt années de 1841 à 1860. Il nous donne la température moyenne de vingt années, qui est de 9°,7. C'est la moyenne de toutes les observations faites à neuf heures du matin. Mais de Humboldt a prouvé que la température de neuf heures du matin représente avec une très-grande approximation la moyenne journalière.

Le tableau 7 renferme aussi les températures extrêmes qui se sont produites exceptionnellement dans cette période de vingt ans.

Digitized by Google

Ce sont :

35°,6 en 1857.
— 18°,7 en 1845.

L'écart de ces deux extrêmes est

54°,3.

Si, comme on l'admet, la température au soleil est moyennement de 8 degrés plus élevée qu'à l'ombre, on est exposé, à Metz, à une variation de température pouvant atteindre

62°,3

dans un intervalle de vingt ans.

La pression atmosphérique moyenne a été 745mm,34. La plus grande hauteur barométrique observée a été :

768mm,62 en 1854 (7 nov.).

La pression la plus basse a été :

717mm,16 en 1855 (22 mars).

La quantité moyenne de pluie tombée annuellement est :

702mm,83.

Il tombe moyennement 145mm,28 par les vents du nord et 557mm,55 par ceux du sud.

Le nombre moyen de jours de pluie par an est 145,6. Le nombre de jours d'orage est en moyenne 19,7 ; — celui des jours de gelée 60.

Enfin le rapport du nombre de jours où les vents ont été septentrionaux au nombre de jours où ils ont été méridionaux est de

155,20 à 209,80.

Ce rapport se rapproche assez de celui de

3 à 4.

Digitized by Google

En terminant, nous rappellerons que deux résumés des observations météorologiques faites à Metz, à l'École d'application, figurent dans les Mémoires de l'Académie de Metz. Le premier embrasse la période de 1825 à 1834; il est inséré dans le volume de 1834-1835. Le second porte sur la période de 1835 à 1840. Il se trouve dans le volume de 1840-1841. Tous deux ont été dressés par M. J. J. Schuster.

A. A. SCHUSTER,
Ex-professeur de physique de l'Université, bibliothécaire de la ville de Metz.

Digitized by Google

Tableau 1.

ANNÉES.	MARCHE MOYENNE DU BAROMÈTRE A 0°			OSCILLATIONS EXTRÊMES DU BAROMÈTRE			Période descendante du baromètre de 9h du m. à 3h du s.
	à 9 heures du mat.	à midi.	à 3 heures du soir.	Maxim.	Minim.	Différence.	
1841	744,28	744,00	743,63	760,30	721,85	38,45	0,65
1842	746,96	746,56	746,31	761,76	726,31	35,46	0,65
1843	745,66	745,32	744,98	761,12	717,86	43,86	0,67
1844	745,15	744,87	744,53	759,07	717,35	39,80	0,62
1845	745,12	744,86	744,54	764,48	719,30	45,18	0,58
Moyenne de 1841 à 1845	745,42	745,02	744,80	764,48	717,86	46,62	0,63
1846	745,41	745,09	744,66	764,36	717,35	47,01	0,75
1847	746,33	746,00	745,63	758,77	720,65	38,22	0,70
1848	744,69	744,40	743,98	760,03	720,93	39,10	0,71
1849	745,90	745,67	745,22	765,77	725,30	40,47	0,68
1850	746,44	746,13	745,77	761,80	722,58	39,22	0,67
Moyenne de 1846 à 1850	745,75	745,46	745,05	765,77	717,35	48,42	0,70
Moyenne de 1841 à 1850	745,58	745,24	744,92	765,77	717,35	48,42	0,66

Digitized by Google

Tableau 2.

ANNÉES.	MARCHE MOYENNE DU THERMOMÈTRE CENTIGRADE			VARIATIONS EXTRÊMES DU THERMOMÈTRE		
	à 9 heures du mat.	à midi.	à 3 heures du soir.	Maxim.	Minim.	Différence.
1841	10,3	12,9	13,8	29,5	- 12,5	42,0
1842	9,6	12,8	13,8	32,2	- 9,8	41,0
1843	10,0	12,7	13,7	31,0	- 7,0	38,0
1844	9,0	12,1	12,8	30,5	- 10,4	40,9
1845	9,4	11,4	12,3	33,2	- 18,7	51,9
Moyenne de 1841 à 1845	9,66	12,38	13,28	33,2	- 18,7	51,9
1846	10,0	13,8	15,3	34,8	- 12,5	47,3
1847	9,1	12,3	13,5	32,5	- 12,8	45,3
1848	9,7	12,5	13,3	30,5	- 12,5	43,0
1849	9,7	12,4	13,3	33,6	- 11,0	44,6
1850	9,2	11,9	12,8	31,0	- 16,2	47,2
Moyenne de 1846 à 1850	9,54	12,58	13,64	34,8	- 16,2	51,0
Moyenne de 1841 à 1850	9,60	12,48	13,46	34,8	- 18,7	53,5

Digitized by Google

Tableau 3.

ANNÉES.	Pluie recueillie exprimée en centim.	NOMBRE DE JOURS DE			ÉTAT des vents, à midi.		PLUIE RECUEILLIE PAR LES VENTS.	
		pluie.	tonn.	gelée.	septent. Nombre de jours	mérid. Nombre de jours	septent.	méridion.
1841	82,524	158	15	33	125	240	11,192	71,332
1842	48,387	111	15	73	178	187	7,473	40,914
1843	77,646	144	11	48	120	245	11,868	65,778
1844	77,161	141	14	66	143	223	13,360	63,802
1845	72,708	153	23	66	116	249	8,947	63,761
Moyenne de 1841 à 1845	71,685	141,4	15,6	57,2	136,4	228,8	10,568	61,121
1846	76,006	135	23	49	142	223	5,846	70,160
1847	56,645	113	18	74	148	217	9,190	47,455
1848	90,480	148	20	46	135	231	16,935	73,545
1849	75,102	135	16	51	167	198	17,540	57,562
1850	70,165	130	17	61	168	197	10,665	59,500
Moyenne de 1846 à 1850	73,680	132,2	18,8	56,2	152	213,2	12,035	61,644
Moyenne de 1841 à 1850	72,682	136,8	17,2	56,7	144,2	221,0	11,301	61,382

Digitized by Google

Tableau 4.

ANNÉES.	MARCHE MOYENNE DU BAROMÈTRE A 0°			OSCILLATIONS EXTRÊMES DU BAROMÈTRE			Période descendante du baromètre de 9h du m. à 3h du s.
	à 9 heures du mat.	à midi.	à 3 heures du soir.	Maxim.	Minim.	Différence.	
1851	746,27	746,04	745,28	760,17	730,71	29,46	0,99
1852	744,99	744,73	744,36	762,30	724,00	38,30	0,63
1853	743,80	743,71	743,23	758,10	720,91	37,19	0,57
1854	747,08	746,77	746,37	768,62	719,97	48,65	0,71
1855	744,69	744,44	744,04	761,26	717,16	44,10	0 65
Moyenne de 1851 à 1855	745,37	745,14	744,66	768,62	717,16	51,46	0,71
1856	745,72	745,50	745,14	761,05	717,88	43,17	0,58
1857	747,21	746,92	746,47	764,75	718,75	46,00	0,74
1858	747,27	746,89	746,43	762,07	719,87	42,20	0,85
1859	746,39	746,11	745,68	766,43	721,76	44,67	0,71
1860	744,18	743,90	743,53	759,27	721,08	38,19	0,64
Moyenne de 1856 à 1860	746,15	745,86	745,45	766,43	717,88	48,55	0,70
Moyenne de 1851 à 1860	745,76	745,50	745,05	768,62	717,16	51,46	0,71

Digitized by Google

Tableau 5.

ANNÉES.	MARCHE MOYENNE DU THERMOMÈTRE CENTIGRADE			VARIATIONS EXTRÊMES DU THERMOMÈTRE		
	à 9 heures du mat.	à midi.	à 3 heures du soir.	Maxim.	Minim.	Différence.
1851	9,1	11,9	12,7	29,5	- 9,5	39,0
1852	11,0	13,6	14,2	33,2	- 11,8	45,8
1853	9,0	11,9	12,3	32,0	- 17,5	49,5
1854	10,0	12,7	13,2	33,0	- 10,0	43,0
1855	9,0	12,1	12,1	30,2	- 16,0	46,2
Moyenne de 1851 à 1855	9,62	12,44	12,90	33,2	- 17,5	50,7
1856	9,96	12,80	13,05	32,40	- 8,2	40,60
1857	10,57	13,93	14,24	35,60	- 9,0	44,60
1858	9,58	12,87	13,52	35,00	- 9,4	44,40
1859	10,90	14,33	14,87	34,60	- 16,0	50,60
1860	8,87	11,56	11,90	30,00	- 10,0	40,00
Moyenne de 1856 à 1860	9,98	13,10	13,52	35,60	- 16,0	51,60
Moyenne de 1851 à 1860	9,80	12,77	13,21	35,60	- 17,50	53,10

Digitized by Google

Tableau 6.

ANNÉES.	Pluie recueillie exprimée en cent.m.	NOMBRE DE JOURS DE			ÉTAT des vents, à midi.		PLUIE RECUEILLIE PAR LES VENTS.	
		pluie.	tonn.	gelée.	septent. Nombre de jours	mérid. Nombre de jours	septent.	méridion.
1851	60,910	126	19	51	168	197	19,635	41,275
1852	71,090	150	25	20	143	223	11,825	59,265
1853	69,474	164	21	75	176	189	20,725	48,749
1854	78,280	185	18	72	163	202	25,200	53,080
1855	75,305	179	22	72	174	191	17,125	58,180
Moyenne de 1851 à 1855	71,012	160,8	21	58	164,8	200,4	18,902	52,110
1856	76,815	167	22	65	177	189	22,645	54,165
1857	57,635	119	32	64	184	181	18,290	39,345
1858	47,585	120	17	85	186	179	13,097	34,488
1859	68,090	135	28	59	148	217	10,770	51,320
1860	79,615	200	18	71	147	219	18,210	61,405
Moyenne de 1856 à 1860	64,758	148,2	23,4	68,8	168,2	197,0	16,608	48,150
Moyenne de 1851 à 1860	67,885	154,5	22,2	63,4	166,5	198,7	17,755	50,130

Digitized by Google

Tableau 7.

Tableau résumé du climat de Metz, fondé sur 20 années d'observations : de 1841 à 1860.

TEMPÉRATURE				PRESSION ATMOSPHÉRIQUE			
Moyenne.	Maxim.	Minim.	Écart.	Moyenne.	Maxim.	Minim.	Écart.
9,7	35,6	– 18,7	54,3	745,34	768,62	717,16	51,46

PLUIE				Orages. — Nombre de jours.	Gelée. — Nombre de jours.	NOMBRE DE JOURS où ont régné par an les vents	
Quantité par an.	Nombre de jours.	Quantité par les vents septentrion.	Quantité par les vents méridion.			Septentrion.	Méridion.
702mm,83	145 j. 6	145mm,28	557mm,55	19 j. 7	60 j. 0	155,20	209,80

Altitude du baromètre. . . . . 183m09.
Latitude de la station. . . . . 49° 7' N.
Longitude. . . . . 3°50' E.

Digitized by Google

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1877-1878.

I. — Ouvrages divers.

A. — Ouvrages dont les auteurs appartiennent à l'Académie.

BARRAL (J. A.) : *Discours sur les irrigations du département de Vaucluse.* Broch. gr. in-8°, 14 p.
Paris, G. Masson.
Extrait du *Journal de l'Agriculture.*

BÉCUS (Édouard) : *Notice biographique sur Soyer-Willemet, botaniste distingué, bibliothécaire en chef de la ville de Nancy, etc., etc.* Broch. gr. in-8°, 31 p.
Nancy, 1877.

BENOIT (Arthur) : *Note sur les monuments historiques du département de Meurthe-et-Moselle.* In-12, 4 p.
Lunéville, C. George.

— *A propos d'une lettre du palatin Jean Casimir (1578).* Gr. in-8°, 4 p. Mulhouse, v^e Bader.
Extrait de la *Revue d'Alsace.*

— *Phalsbourg et ses monuments.* Broch. in-8°, 27 p.
Nancy, Crépin-Leblond, 1870.
Extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine.*

— *Notice historique sur la chapelle de Bonne-Fontaine, près de Phalsbourg (Meurthe).* Broch. in-8°, 14 p.
Saverne, Cartillon, 1870.

— *Enseignes et insignes, médailles et décorations se*

Digitized by Google

rattachant à la Lorraine. Deux broch. in-8°, 26 p. et 4 pl.; 19 p. et 3 pl. Nancy, Crépin-Leblond, 1872, 1873.
Extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine.*

— *Armorial de quelques monastères lorrains.* In-8°, 7 p. et 1 pl. Nancy, Crépin-Leblond, 1873.
Extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine.*

— *Une lettre inédite du R. P. Benoît Picard sur le prieuré de Saint-Quirin.* Nancy, Lepage.
Extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine.*

— *Petite chronique alsacienne [1600-1748].* Mulhouse, ve Bader, 1874.
Extrait de la *Revue d'Alsace.*

— *Description des drapeaux et étendards des régiments français des anciennes provinces d'Alsace, de Franche-Comté et de Lorraine.* Broch. gr. in-8°, 20 p. Mulhouse, ve Bader, 1874.
Extrait de la *Revue d'Alsace.*

— *Bernard, le calligraphe lorrain.* In-8°, 10 p.
Extrait du *Journal de la Société d'archéologie lorraine.* Nancy, Crépin-Leblond, 1875.

— *Collections et collectionneurs alsaciens.* Broch. gr. in-8°, 82 p. Strasbourg, 1875.

— *M. de Couvonge, de la maison de Stainville.* In-8°, 16 p. Nancy, Crépin-Leblond, 1875.
Extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine.*

— *Bulletin nécrologique.* In-12, 2 p. Metz, A. Rousseau, 1875.
Extrait du *Vœu National* du 16 juin 1875.

— *La défense de Toul en 1815. Rapport officiel publié avec notes.* Broch. in-12, 16 p. Toul, T. Lemaire, 1877.
Extrait de l'*Echo toulois.*

BERTRAND (L.) : *Vie, écrits et correspondance littéraire de Laurent-Josse Le Clerc.* 1 vol. gr. in-8°, 352 p. Paris, Techener — J. Vic, 1878.

BOILEAU (P.) : *Notions générales concernant le travail intermoléculaire.* In-4°, 8 p. Paris, Gauthier-Villars.
Extrait des comptes rendus des séances de l'Académie des sciences t. LXXXV, 1877.

BOUTEILLER (E. de) : *Le maréchal Fabert, d'après ses mé-*

Digitized by Google

moires et sa correspondance. 1 vol. gr. in-8°, 360 p., avec un portrait du maréchal. Tours, A. Mame et fils.

— *La famille de Jeanne d'Arc, documents inédits, généalogie, lettres de J. Hordal et de Cl. du Lys à Ch. du Lys.* 1 vol. gr. in-8°, 292 p. Paris-Orléans, 1878.

CHABERT (F. M.) : *Le temple des Messins,* poëme, par dom Bernardin Pierron, bénédictin, etc. : Reproduction de la traduction française de ce poëme, avec notice. 1 vol. in-8°, 152 p. Saint-Nicolas et Nancy, Collin.

— *Dictionnaire topographique, historique et étymologique des rues, places, ponts et quais de la ville de Metz.* 3e éd. avec plan. Broch. in-8°, 83 p. Nancy et Saint-Nicolas, N. Collin.

— *L'Est, compagnie d'assurances sur la vie humaine. Société anonyme. Statuts.* Broch. in-8°, 39 p. Nancy, N. Collin, 1878.

DUPRIEZ (Raymond) : *Notices sur les voies romaines du Hiéraple à Bourbach, Saint-Arnual et Gersweiller, précédées d'un essai sur le Hiéraple avant la conquête des Gaules par Jules César.* In-8°, 12 p. avec carte. Metz, Ch. Thomas, 1877.

— *Les abbés réguliers du monastère de Longeville-lès-Saint-Avold.* In-8°, 16 p. et 1 pl. Metz, Ch. Thomas, 1877.

— *Notice historique sur l'ancienne abbaye de Longeville-lès-Saint-Avold.* In-8°, 4 p. Metz, Ch. Thomas, 1877.

— *Légendes historiques des princesses Méluzine et Mazurine.* In-12, 10 p. Metz, Ch. Thomas, 1877.

— *Promenades archéologiques aux environs de Forbach.* In-12, 20 p., avec dessin de la chapelle Sainte-Catherine, près de Hombourg-l'Évêque. Metz, Ch. Thomas, 1877.

GUILLAUME (l'abbé) : *Notice historique sur l'ancien prieuré, aujourd'hui abbaye de Flavigny-sur-Moselle, et sur quelques personnages qui l'ont illustré.* Broch. in-8°, 108 p. avec une vue de l'abbaye de Flavigny. Nancy, L. Wiener, 1877.

Digitized by Google

LECADRE (Dr Ad.) : *Statistique et constitution médicales au Havre, en 1876.* Gr. in-8°, 32 p.
Havre, Le Pelletier, 1877.
Extrait du *Recueil des publications de la Société nationale havraise d'études diverses.*

MARCUS (A.) : *Académie de Metz. Séance annuelle du 27 mai 1877. Compte rendu des travaux de l'année* 1876-1877. Broch. in-8°, 38 p. Nancy, E. Réau, 1877.
Extrait des *Mémoires de l'Académie de Metz*, Ann. 1876-1877.

MEAUME (Edouard) : *Étude bibliographique sur les livres illustrés par Sébastien Le Clerc.* Br. gr. in-8°, 83 p.
Paris, L. Techener, 1877.

PETSCHE : *Notice biographique sur Ch. Le Joindre, inspecteur général des ponts et chaussées.* Broch. gr. in-8°, 31 p. Paris, Sandoz et Fisbacher, 1877.

PROST (Aug.) : *Caractère et signification de quatre pièces liturgiques composées à Metz, en latin et en grec, au IXe siècle.* 1 vol. in-8°, 176 p. Paris, 1877.
Extrait des Mémoires de la *Société nationale des antiquaires de France*, t. XXXVII.

— *Les paraiges messins :* Mémoire lu au congrès des sociétés savantes à la Sorbonne, le 10 avril 1874. Gr. in-8°, 13 p. Metz, J. Verronnais.

PUYMAIGRE (le comte de) : *Petit romancero.* Choix de vieux chants espagnols, traduits et annotés. 1 vol. in-18, 179 p. Paris, Société bibliographique, 1878.

QUETELET (Ern.) : *Mémoire sur la température de l'air à Bruxelles, 1833-1872* (supplément). Broch. in-4°, 52 p. et 1 pl. Bruxelles. F. Hayez, 1876.
Extrait du t. XLI des Mémoires de l'*Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.* — 1876.

— *La tempête du 12 mars 1876.* In-8°, 20 p. avec pl.
Bruxelles, F. Hayez.
Extrait des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, t. XLI, n° 4; avril 1876.

— *Quelques nombres caractéristiques relatifs à la température de Bruxelles.* In-8°, 6 p.
Extrait des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, t. XXXIX, n° 2; fév. 1875.

Digitized by Google

— *Note sur la température de l'hiver de 1874-1875.* In-8°, 3 p. Bruxelles, F. Hayez.

Extrait des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, t. XXXIX, n° 4 ; avril 1875.

— *Quelques remarques à propos de l'hiver de 1876-1877.—Périodicité des hivers doux et des étés chauds;* par M. A. Lancaster. — Rapport. In-8°, 3 p. Bruxelles, F. Hayez.

Extrait des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, t. XLIII, n° 5; mai 1877.

— *Sur la période de froid du mois de décembre 1875.* In-8°, 3 p. Bruxelles, F. Hayez.

Extrait des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, t. LX, n° 12; décembre 1875.

— *La comète de Coggia, observée à Bruxelles.* In-8°, 10 p. Bruxelles, F. Hayez.

Extrait des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, t. XXXVIII, n° 8; août 1874.

— *Rapport présenté au nom du dépôt de la guerre de Belgique à la commission permanente de l'Association géodésique internationale.* — Rapport. In-8°, 4 p. Bruxelles, F. Hayez.

Extrait des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*. 2e série, t. XLI. n° 3; mars 1876.

— *Observation de l'éclipse de soleil du 10 octobre 1874, faite à l'Observatoire royal de Bruxelles. — Observation de l'occultation de Vénus par la lune, le 14 octobre 1874, faite à l'Observatoire royal de Bruxelles.* In-8°, 3 p. Bruxelles, F. Hayez.

Extrait des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, t. XXXVIII, n° 11 ; novembre 1874.

— *Les perséides en 1874. Aurores boréales du mois d'octobre 1874.* In-8°, 15 p. et une carte du ciel. Bruxelles, F. Hayez.

Extrait des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2e série. t. XXXVIII, nos 9 et 10 ; 1874.

— *Étoiles filantes. Les perséides en 1875. Observations faites à l'Observatoire royal de Bruxelles.* In-8°, 4 p. Bruxelles. F. Hayez.

Extrait des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, t. XL, nos 9 et 10 ; 1875.

Digitized by Google

RAILLARD : *Notice historique sur le nivellement général du département du Nord et sur la carte au 40 millième annexée à cette opération.* Broch. in-8° de 30 p. avec profil en long, coupant perpendiculairement toutes les grandes vallées du département.
Lille, L. Danel, 1877.

RÉVOIL (H.) : *Académie des belles-lettres, sciences et arts de Marseille. Éloge de Léon Vaudoyer ;* discours de réception prononcé le 4 février 1877, en séance publique. Gr. in-8°, 13 p. Marseille, Barlatier-Feissat, 1877.

SCHUSTER (A. A.) : *Catalogue des ouvrages imprimés de la bibliothèque municipale de Metz.* Premier fascicule. Gr. in-8°, 47 p. Metz, J. Verronnais, 1878.

SIMON-FAVIER : *Recherches, par le gouvernement, des moyens de combattre la fraude dans le commerce des engrais, etc.* Broch. in-8°, 51 p. Nancy, E. Réau, 1872.
Extrait des *Mémoires de l'Académie de Metz*, ann. 1871-1872.

SIMONIN (E.) : *De l'emploi de l'éther sulfurique et du chloroforme à la clinique chirurgicale de Nancy.* T. II, (2e partie), 4e liv., p. 525 à 921. Gr. in-8°.
Paris, J. B. Baillière, 1877.

TERQUEM (O) : *Essai sur le classement des animaux qui vivent sur la plage et dans les environs de Dunkerque.* 1re partie, 1er et 2e fasc. In-8°, 97 p. et 12 pl.

VIRLET (le colonel) : *Note sur une équerre à prisme pour les tracés et les reconnaissances militaires.* Br. in-8°.
Châlons-sur-Marne, 1877.

B. — Ouvrages dont les auteurs sont étrangers à l'Académie.

AUSIAUME (Auguste) : *De la rotation diurne de la terre, avec réponses à diverses réfutations.* 2e édit. Br. in-12, 60 p. Paris, E. Lacroix, 1868.

Digitized by Google

BAUDOUIN (J.) : *Note sur le gisement ossifère de Santenay.* Gr. in-8°, 4 p. Meulan, A. Masson.

Extrait du *Bulletin de la Société géologique de France*, 3e sér., t. IV. p. 689.

DASSY (l'abbé L. T.) : *L'Académie de Marseille, ses origines, ses publications, ses archives, ses membres; avec 4 planches de sceaux et de médailles.* 1 vol. gr. in-8°, 638 p. Marseille, Barlattier-Feissat, 1877.

LEGRAND (le Dr) : *La nouvelle Société indo-chinoise, fondée par M. le marquis de Crozier, et son ouvrage sur l'art Khmer.* In-8°, 16 p., avec dessins dans le texte. Paris, E. Lacroix, 1878.

Extrait de la *Revue orientale et américaine*, t. I, 1877.

MAILLY (E). : *Essai sur la vie et les ouvrages de L. A. J. Quetelet.* 1 vol. in-12, 191 p. Bruxelles, F. Hayez, 1875.

MELSENS : *De l'application du Rhe-électromètre aux paratonnerres des télégraphes.* In-8°, 22 p., avec 2 pl. Bruxelles, F. Hayez.

Extrait des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2e sér., t. XLIII, n° 6; n° 5; mai 1877.

NEUMAYER : *La tempête du 12 mars 1876.* Note supplémentaire. In-8°, 3 p. Bruxelles, F. Hayez.

Extrait des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*; 2e sér. t. XLI, n° 6, juin 1876.

NICOLAS (Auguste) : *Catalogue des livres composant la Bibliothèque de la ville de Bar-le-Duc.* 1 vol. in-8, 224 p. Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, 1877.

VILLARD : *Cour d'appel de Nancy. Audience solennelle de rentrée du 3 novembre 1877. Le président Lefebvre.* Discours. Broch. in-8°, 52 p. Nancy, Vagner, 1877.

II. — Publications officielles.

CHAMBRE DE COMMERCE DE METZ, (Lorraine). — *Compte rendu des travaux de la Chambre de commerce de Metz pendant l'année 1877.* Broch. gr. in-8°, 33 p.

Compte rendu des délibérations de la Chambre de com-

Digitized by Google

merce, du 11 juin 1872 au 31 décembre 1876. Br. gr. in-8°, 68 p. Metz, 1878.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. COMITÉ DES SOCIÉTÉS SAVANTES, (France). — *Liste des membres titulaires. Liste des Sociétés savantes des départements correspondant avec le ministère.* Broch. gr. in-8°, 79 p. Paris, 1877.

CANAL DE L'EST. SYNDICAT, (France). — *Rapport du président de la Commission interdépartementale aux conseils généraux.* Session d'août 1877. In-f° de 29 p. avec carte générale et profil en long. Nancy, 1877.

III. — Recueils des Académies, des Sociétés savantes, etc.

EUROPE.

ALSACE-LORRAINE, **Colmar**. *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar.* 16e et 17e ann., 1875 et 1876. 1 vol. in-8°, 468 p. avec planch. de diagrammes relatifs à la météorologie locale. Colmar, 1877.

— MULHOUSE. *Bulletins de la Société industrielle de Mulhouse.* T. XLII, juin à décembre 1877 ; t. XLVIII, fév. à mars 1878. 8 liv. gr. in-8° avec pl. Mulhouse, 1877, 1878.

— STRASBOURG. *Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.* T. XI, 1877, 2e, 3e et 4e fasc. 2 br. in-8°. Strasbourg, 1877, 1878.

ANGLETERRE, **Manchester.** *Proceedings of the literary and philosophical Society of Manchester.* Vol. XIII, session 1873-74 ; vol. XIV, session 1874-75 ; vol. XV, session 1875-76. 3 vol. in-8°, 178, 154 et 184 p. Manchester, 1874, 1875, 1876.

Mémoirs of the litterary and philosophical Society of Manchester. Third series fifth volume. 1 vol. in-8°, 369 p., 3 pl. et dessins dans le texte. London, 1876.

Digitized by Google

Catalogue of the Books in the Library of the Manchester literary and philosophical Society of Manchester. 1 vol. in-8°, 173 p. Manchester, 1875

AUTRICHE-HONGRIE, **Bistritz.** III *Programm der Gewerbeschule zu Bistritz in Siebenbürgen veroffentlichet zum Schlusse der Schuljahres 1876-77.* In-8°, 38 p. Bistritz, 1877.

Das Eisen als Baustoff. Ein Beitrag zur Kenntniss der Baumaterialen; von Wilhelm Dokoupil. In-8°, 22 p. Bistritz, 1877.

Die Bauholzer. Ein Beitrag zur Kenntniss der Bauterialen; von Wilhelm, v. Dokoupil. In-8°, 27 p. Bistritz, 1876.

— **Graz.** *Mittheilungen des historischen Vereines fur Steiermarck.* XXV Heft. 1 vol. in-8°, 174-65 p. Graz, 1877.

Beitrage zur Kunde Steiermarkischer Geschichtsquellen. 14 Jahrgang. 1 vol. in-8°, 156 p. Graz, 1877.

BAVIÈRE, **Munich.** *Konigliche-bayerische Akademie der Wissenschaften zu München. Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und historischen classe.* 1877, Heft. I, II, III, IV; 1878, Heft. I. *Sitzungsberichte der mathematisch-physykalischen classe.* 1877, Heft. I, II, III. 6 fasc. in-8°. München, 1877.

Abhandlungen der philosophisch-philologischen classe. XIV^ten^ Bd. 1^te^ und 2^te^ Abth. *Abhandlungen der historischen classe.* XIII^ten^ Bd., 2^te^ and 3^te^ Abth. 4 vol in-4°. München, 1877.

Aventin und Seine zeit. Rede gchalten, etc., von J. V. Dollinger. Broch. in-8°, 31 p. München, 1877.

Festgabe der Doctor-Jubilaum des Herrn professors Dr Léonhard von Spengel, etc., von Carl von Prantl. In-4°, 37 p. München, 1877.

Die geognostische Durchforschung Bayerns. Rede, etc., von Dr C. W. Gümbel. In-4°, 80 p. München, 1877.

Digitized by Google

BELGIQUE, **Anvers.** *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, t. XXI à XXX, 2e sér., t. I à X. 10 vol. in-8°, avec plusieurs planches. Anvers, 1865-1874.

— **Arlon.** *Institut archéologique du Luxembourg. Annales.* T. IX, 1er et 2e cahier, fasc. nos 22 et 23. Gr. in-8°, 389 p. et 7 pl. Arlon, 1876, 1877.

Le fasc. n° 23 contient la table générale des publications insérées dans les annales de l'Institut, depuis sa fondation, en 1847, jusqu'à l'année 1877 inclusivement.

— **Bruxelles.** *Annales de l'Observatoire royal de Bruxelles.* T. XX, XXIII, XXIV et XXV. 4 vol. in-4°. Bruxelles, 1870-1877.

Annuaire de l'Observatoire royal de Bruxelles. 1877, 44e ann. 1 vol. in-18, 320 p. Bruxelles, 1876.

Notices extraites de l'Annuaire de l'Observatoire royal de Bruxelles pour 1875 et pour 1876. 2 vol. in-18, 82 et 154 p. Bruxelles.

— — *Procès-verbaux des séances de la Société malacologique de Belgique.* T. V, ann. 1876. p. LXI à CVII; t. VII, ann. 1877, p. I à CX. En feuilles, gr. in-8°. Bruxelles, 1876-1877.

Annales de la Société malacologique de Belgique. T. X, ann. 1875. 1 vol. gr. in-8°, 127-CCV, p., avec pl. Bruxelles.

— **Liége.** *Mémoires de la Société royale des sciences de Liége.* 2e sér., t. VI. 1 vol. gr. in-8°. Bruxelles, 1877.

— — *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois.* T. XIII, 1 vol. in-8°, 244 p. Liége, 1877.

— — *Annales de la Société géologique de Belgique.* T. II, 1874-1875 et t. III, 1875-1876. 2 vol. gr. in-8°, avec pl. Liége, 1875, 1876.

— **Mons.** *Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.* Ann. 1876. 1 vol. gr. in-8°, 496 p. Mons, 1877.

Digitized by Google

BREMEN (République de). *Abhandlungen herausgegeben von naturwissenschafthlichen vereine zu Bremen.* 5 Bd., 3, 4 Heft. 2 liv. gr. in-8°, avec pl. Bremen, 1878.

Beitrage n° 6 zu den Abhandlungen des naturwissenschafthlichen Vereins zu Bremen. Tabellen über, etc. In den Jahren 1875, und 1876. 1 fasc. gr. in-8°. Bremen, 1875.

Separatabdruck aus dem Jahrbuch zur allegemeinen Statistik der Bremischen Staats der Jahre 1875, und 1876. Jahrgang 1876, II Heft.

Die Valenztheorie in ihrer geschichtlichen Entwickelung und jetzigen Form. Von Dr Otto Hergt. In-4°, 23 p. Bremen, 1878.

Separatabdruck herangegeben vom naturwissenschaftlichen vereine zu Bremen.

FRANCE :

AIN, **Bourg.** *Annales de la Société d'émulation de l'Ain.* 10e ann., 1877, avril à décemb.; 11e ann., 1878, janv. à mars. 4 liv. trimest., in-8°. Bourg, 1877, 1878.

AISNE, **Saint-Quentin.** *Société académique des sciences, arts et belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.* 1 vol. gr. in-8°, 569 p. Saint-Quentin, 1877.

ALPES-MARITIMES, **Nice.** *Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.* T. IV. 1 vol. gr. in-8°, 331 p., 1 carte et 2 pl. Nice, 1877.

AUBE, **Troyes.** *Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.* 3e sér., t. VII, 1870, XIII, 1876, et XIV, 1877. 3 vol. gr. in-8°, planches. Troyes.

AVEYRON, **Rodez.** *Procès-verbaux des séances de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.* X, du 1er juillet 1874 au 1er juillet 1876. 1 vol. in-8°, 206 p. Rodez, 1876.

Digitized by Google

BOUCHES-DU-RHÔNE, **Aix**. *Séance publique de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres d'Aix.* Br. in-8°, 48 p. Aix, 1877.

CALVADOS, **Caen**. *Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.* 1876 et 1877. 2 vol. in-8°, 626 et 660 p. Caen, 1876, 1877.

CHARENTE-INFÉRIEURE, **Rochefort**. *Société d'agriculture, des belles-lettres, sciences et arts de Rochefort. Travaux.* Années 1875-76. Broch. gr. in-8°.

— **La Rochelle**. *Bulletin de la Société d'agriculture et du comice agricole de l'arrondissement de La Rochelle.* Ann. 1874-1875. Broch. in-8°, 106 p. La Rochelle, 1876.

CÔTE-D'OR, **Dijon**. *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.* 3e sér., t. II. ann. 1874; t. III, ann. 1875-1876; t. IV, ann. 1877. 3 vol. in-8°. Dijon-Paris, 1874, 1876, 1877.

FINISTÈRE, **Brest**. *Bulletin de la Société académique de Brest.* 2e sér., t. II, 1874-1875; t. III, 1875-1876. 2 vol. in-8°, 398 et 446 p. Brest, 1875, 1877.

GARONNE (HAUTE-), **Toulouse**. *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.* 7e série, t. VIII et t. IX. 2 vol. gr. in-8°, avec pl. Toulouse, 1876, 1877.

— — *Recueil de l'Académie des jeux floraux.* 1878. 1 vol. in-8°. Toulouse, 1878.

— — *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France.* Séances du 11 juillet 1876 au 17 juin 1877. 2 livr. in-4°, 14 p. Toulouse, 1877.

— — *Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le midi de la France.* 4e sér., t. V. Janv. à déc. 1877. 12 livr. in-8°. Toulouse.

GIRONDE, **Bordeaux**. *Bulletin d'histoire naturelle de la Société Linnéenne de Bordeaux.* T. II, 2e éd., 1 vol in-8°, 268 p. Bordeaux, 1845.

Digitized by Google

Actes de la Société Linnéenne de Bordeaux. t. VI, 1834; t. XI, 1re, 2e et 3e liv. 1839; t. XIII, 4e et 5e liv., 1844; 2e sér., t. V, 1847; 3e sér., t. VIII et IX, 1873; t. X, 1875; 4e sér., t. I, 3e à 6e liv. avec pl. 8 vol. in-8° et 1 atlas in-4°. Bordeaux.

ISÈRE, **Grenoble.** *Bulletin de l'Académie delphinale.* 3e sér., t. XII, 1876. 1 vol. in-8°, 292 p. Grenoble, 1877.

JURA, **Lons-le-Saulnier.** *Mémoires de la Société d'émulation du Jura.* 2e sér., t. II, 1876. 1 vol. in-8°, 450 p. Lons-le-Saulnier, 1877.

LOIRE, **Saint-Étienne.** *Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.* T. XX, ann. 1876; t. XXI, ann. 1877. 2 vol. in-8°, 440 et 390 p., avec carte et pl. Saint-Étienne, 1876, 1877.

LOIRE (HAUTE-), **Le Puy.** *Tables des annales et autres publications périodiques de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy,* par R. Gerbier, 1 vol. in-8°, 250 p. Le Puy, 1876.

LOIRE-INFÉRIEURE, **Nantes.** *Annales de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.* 1876, 1er et 2e sem. 2 fasc. in-8°, 306 p. Nantes.

LOIRET, **Orléans.** *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.* T. VI, 2e, 3e et 4e trim. 1876; 1er et 3e trimest. 1877; t. VII, 1er trimest. 1878. 6 liv., gr. in 8°.

Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais. T. XV. 1 vol. gr. in-8° de 552 p., avec atlas in-f° de 10 pl. Orléans, 1876, 1877, 1878.

LOIR-ET-CHER, **Blois.** *Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher.* T. IX, 2e part., 1876-1877. 1 vol. in-8°, 230 p. Blois, 1877.

MAINE-ET-LOIRE, **Angers.** *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.* Nouv. période, t. XVIII, 1875. 1 vol. in-8°, 188 p., avec plan d'Angers. Angers, 1875

Digitized by Google

— — *Bulletin de la Société industrielle et agricole d'Angers.* 3e sér., 18e ann., 1877. 2 liv. in-8°.
Angers, 1877, 1878.

MANCHE, **Cherbourg.** *Mémoires de la Société nationale des sciences naturelles de Cherbourg.* T. XX. 1 vol. gr. in-8°, 430 p., 5 pl. Paris-Cherbourg, 1876-1877.

Compte rendu de la séance extraordinaire tenue par la Société le 30 décembre 1876, à l'occasion du 25e anniversaire de sa fondation. Broch. in-8°, 40 p.
Cherbourg, 1877.

MARNE, **Châlons-sur-Marne.** *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Marne.* Ann. 1875-1876. 1 vol. in-8°, 256 p., 4 pl.
Châlons-sur-Marne, 1877.

— **Vitry-le-François,** *Société des sciences et arts de Vitry-le-François.* 19 fév. 1861-14 fév. 1867; II, 11 av. 1867-23 av. 1868; IV, 5 août 1869-7 juill. 1870; V, 7 juill. 1870-10 oct. 1872; VI, 1873-1874. 5 vol. in-8°.
Vitry-le-François.

MAYENNE, **Mayenne.** *Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Mayenne.* 17e ann. Br. in-8°, 128 p. Mayenne, 1876.

MEURTHE-ET-MOSELLE, **Briey.** *Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle.* 14 vol. gr. in-8°, 455 p. Metz, 1876.

— **Nancy.** *Mémoires de l'Académie de Stanislas.* CXXVe ann , 4 sér., t. VII. 1 vol. in-8°, 390 p. Nancy, 1875.

MEUSE, **Verdun.** *Mémoires de la Société philomathique de Verdun.* T. VIII, n° 2. 1 vol. in-8°, 352 p.
Verdun, 1877.

MORBIHAN, **Vannes.** *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan.* Ann. 1871 à 1877. 4 vol. et 6 fasc. gr. in-8°. Vannes, 1871, 1878.

NORD, **Douai.** *Société d'agriculture des sciences et arts de Douai. Bulletin agricole de l'arrondissement de Douai.* Ann. 1876. 1 fasc. gr. in-8°, 84 p. Douai, 1877.

Digitized by Google

— **Lille.** *Mémoires de la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.* Ann. 1874, 3e sér., t. XIV, in-8°; 4e sér., t. I, II et t. III, gr. in-8°. 4 vol. avec pl. Lille, 1876, 1877.

PAS-DE-CALAIS, **Arras.** *Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras.* 2e sér., t. VIII. 1 vol. in-8°, 404 p. Arras, 1876.

PYRÉNÉES-ORIENTALES, **Perpignan.** *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.* 19e vol., 1872, et 22e vol., 1876. In-8° de 660 et 412 p., avec pl. Perpignan, 1872, 1876.

RHÔNE, **Lyon.** *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.* Classe des sciences : t. 7, 10, 11, 12, 15, 16, 18, 19, 20 et 22 ; classe des lettres ; t. 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 15, 16 et 17. 21 vol. gr. in-8°. Lyon, 1857, 1877.

— — *Annales de la Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon.* 4e série, t. VIII, 1875. 1 vol. gr. in-8°, 872-CXXIV p. Lyon-Paris, 1876.

— — *Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.* Ann. 1876. 1 vol. gr. in-8°, 520 p. Lyon, 1877.

— — *Annales de la Société académique d'architecture de Lyon.* T. V, 1875-1876. 1 vol. gr. in-8°, 190 p. Lyon, 1877.

SAÔNE (HAUTE-), **Vesoul.** *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône.* 3e sér., n° 7. 1 vol. in-8°, 244 p. Vesoul, 1877.

SAÔNE-ET-LOIRE, **Autun.** *Mémoires de la Société Éduenne.* T. VI. 1 vol. gr. in-8°, 550 p., avec pl. Autun, 1877.

SARTHE, **Le Mans.** *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.* 3e sér., t. XVI : 4e trim. 1876 ; 1er et 2e trim. 1877, avec suppl. 3 liv. gr. in-8°. Le Mans, 1877.

Digitized by Google

SEINE, **Paris**. *Bulletin des séances de la Société centrale d'agriculture de France*. T. XXXVI, ann. 1876, nos 6, 7, 8 et 11 ; t. XXXVII, ann. 1877, nos 1 à 10 ; t. XXXVIII, ann. 1878, no 1.15 liv. in-8o. Paris, 1876-1878.

Mémoires de la Société centrale d'agriculture de France. Ann. 1876 ; t. I et II. 2 vol. in-8o, 470 et 580 p. Paris, 1876.

— — *Bulletin de la Société de géographie de Paris*. Avril à décembre 1877 ; janv. et mars 1878. 11 liv. in-8o, avec plusieurs cartes. Paris, 1877, 1878.

— — *Bulletin mensuel de la Société d'acclimatation*. 3e série, t. IV, août à déc. 1877 ; t. V, janv. à mars 1878. 7 liv. gr. in-8o. Paris, 1877, 1878.

— — *Bulletin hebdomadaire de l'Association scientifique de France*. T. XXI, oct. 1877 à mars 1878, nos 518 à 543. In-8o. Paris, 1877, 1878.

— — *Journal mensuel des travaux de l'Académie nationale, agricole, manufacturière et commerciale, et de la Société française de statistique universelle*. 47e ann., mai à déc. 1877 ; 48e ann., janv. à avril 1878 ; 11 liv. gr. in-8o. Paris, 1877, 1878.

SEINE-INFÉRIEURE, **Le Havre**. *Recueil des publications de la Société nationale havraise d'études diverses*. Ann. 41e et 42e, 1874, 1875. 1 vol gr. in-8o, 508 p. Le Havre, 1876, 1877.

— **Rouen**. *Bulletin de la Société des Amis des sciences naturelles de Rouen*. 2e sér., 12e année, 1877, 1er et 2e sem., 2 liv. in-8o. Rouen, 1877.

— — *Extrait des travaux de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure*, 188e cahier, ann. 1876. 1 vol. in-8o, 185 p. Rouen.

— — *Bulletin de la Société centrale d'horticulture du département de la Seine-Inférieure*. T. XIX, 1er à 4e cah. de 1877. 4 liv. in-8o. Rouen. 1877.

Digitized by Google

SEINE-ET-OISE, **Versailles**. *Mémoires de la Société d'agriculture et des arts du département de Seine-et-Oise.* 2e sér., t. VIII, 1874 et t. IX, 1875. 2 vol. in-8°, 126 et 172 p. Versailles, 1875, 1876.

SÈVRES (DEUX-) **Niort** *Bulletins de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres.* Nos 1 à 12, janv. à déc. 1877. 3 liv. gr. in-8°. Niort.

SOMME, **Amiens**. *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie.* Ann. 1877, nos 2, 3 et 4. 2 liv. in-8°. Amiens, 1876, 1877.

VAR, **Toulon**. *Bulletin de la Société académique du Var.* Nouv. sér., t. VII, fasc. no 2, et t. VIII, 1877-1878. In-8°, 236 et 244 p. Toulon, 1876.

VIENNE, **Poitiers**. *Bulletins de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers.* Nos 212 à 225, juillet 1876 à déc. 1877. 11 liv. in-8°. Poitiers.

VOSGES, **Épinal**. *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges.* 1877. 1 vol. in-8°, 466 p. Épinal, 1877.

YONNE, **Auxerre**. *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.* Ann. 1877, 34e vol. (11e de la 2e sér.). 1 vol. in-8° avec pl. et carte. Auxerre, 1877.

HOLLANDE, **Harlem**. *Tidschrift uitgegeven door de Nederlandsche Maatschappij ter Bevordering van Nijverheid.* 4e sér. t. I, nos 6 à 12, 1877; t. II, nos 1 à 4, 1878. 12 fasc. in-8°. Haarlem, 1877, 1878.

Nederlandsche Maatschapij ter Bevordering van Nijverheid. Naamlijst der Leden. 1877. In-8°, 40 p. Haarlem.

LUXEMBOURG (GRAND-DUCHÉ DE) **Luxembourg**. *Publications de la section historique de l'Institut royal grand-ducal de Luxembourg.* Année 1877. XXXII (X). 1 vol. gr. in-8°, 360 p. et 4 pl. Luxembourg, 1878.

Digitized by Google

Publications de l'Institut royal grand-ducal de Luxembourg, section des sciences naturelles. T. XVI. 1 vol. gr. in-8°, 200 p., avec pl. Luxembourg, 1877.

Guide de la carte géologique du grand-duché de Luxembourg, par M. Wiess, professeur à l'Athénée de Luxembourg, l'un des auteurs de la carte. In-8°, 96 p., avec 3 pl. de profils. Luxembourg, 1877.

Bulletin de la Société des sciences médicales du grand-duché de Luxembourg. 1877. Broch. in-8°, 107 p. Luxembourg.

— — *Recueil des mémoires et des travaux publiés par la Société botanique du grand-duché de Luxembourg.* N^os^ II-III, 1875, 1876. In-8° de 120 p., avec pl. Luxembourg, 1877.

NORWÉGE, **Christiania**. *Forhandlinger i Videnskabs-Selskabet i Christiania.* Aar 1858-1875. 18 vol. gr. in-8°, avec planches. Christiania, 1859 à 1876.

— — *Windrosen der sudlichen Norwegens*, von C. de Seue, director der glashütte Biri am Mjosen. In-4°, 44 p. et 40 pl. Christiania, 1876.

— — *Études sur les mouvements de l'atmosphère*, par C. M. Goldberg et H. Mohn. 1^re^ partie. In-4°, 39 p. et 4 planches. Christiania, 1876.

PRUSSE, **Gœrlitz**. *Neues lausitzisches Magazin.* 53^ter^ Bd. 2^tes^ Heft. 1 vol. gr. in-8°, 481 p. et 2 pl. Gœrlitz, 1877.

— **Kœnigsberg**. *Schriften der physikalich-ökonomischen Gesellschaft zu Königsberg.* Siebenter Jahrgang. 1876, 1^te^, und 2^te^ Abth; Achtzehnter Jahrgang, 1877, 1^te^ Abth. 3 liv. in-4°, avec pl. Kœnigsberg, 1876, 1877.

RUSSIE, **Saint-Pétersbourg**. *Bulletin de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg.* T. XV, n^os^ 3 à 5; t. XVI, n^os^ 1 à 6; t. XVII, n^os^ 1 à 5; t. XVIII, n^os^ 1 à 5; t. XIX. n^os^ 1 à 5; t. XX, n^os^ 1 à 4; t. XXI, n^os^ 1 à 4; t. XXIV, n^os^ 1 à 4. 36 liv. in-4°, avec pl. Saint-Pétersbourg.

Digitized by Google

Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg. VII^e sér., t. XVI, n^os 1 à 14; t. XVII, n^os 1 à 12; t. XVIII, n^os 1 à 10; t. XIX, n^os 1 à 10; t. XX, n^os 1 à 5; t. XXI, n^os 1 à 12; t. XXII, n^os 1 à 12; t. XXIII, n^os 1 à 8; t. XXIV, n^os 1 à 11; t. XXV, n^os 1 à 4. 98 liv. in-4°, avec pl. Saint-Pétersbourg, 1876, 1877.

Tableau général méthodique et alphabétique des matières contenues dans les publications de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, depuis sa fondation. 1^re partie : Publications en langues étrangères. 1 vol. gr. in-8°. Saint-Pétersbourg, 1878.

Repertorium fur Meteorologie herausgegeben von der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften. Bd. III; Bd. IV, Heft. 1, 2; Bd. V, Heft. 1, 2. 5 fasc. in-4°. Saint-Pétersbourg, 1874, 1877.

Die Temperatur-verhaltnisse der russichen Reiches. Supplement band zum Repertorium fur Meteorologie. Erste Hœlfte. 1 fasc. in-4°. Saint-Pétersbourg, 1877.

— — *Annalen der physikalischen Central - observatoriums.* Jahrgang 1869, 1871, 1872, 1873, 1874, 1875, 1876. 6 vol. in-4°. Saint-Pétersbourg, 1870, 1877.

Jahresbericht der physikalischen Central - observatoriums, zum 1871 und 1872. In-4° de 103 p. Saint-Pétersbourg, 1872.

SUISSE, **Zurich**. *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zurich.* XL und XLI. 2 liv. in-4° de 40 et 18 p., avec pl. Zurich, 1876, 1877.

AFRIQUE.

ALGÉRIE, **Constantine**. *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique du département de Constantine.* 8^e vol. de la 2^e série, 18^e vol. de la collection, 1876-1877. 1 vol. in-8°, 656 p. et 16 pl. Constantine, 1878.

Digitized by Google

ÉGYPTE, **Le Caire**. *Bulletin trimestriel de la Société khédiviale de géographie du Caire.* N° 4. déc. 1876 à avril 1877. 1 livr. de 138 p., avec un plan de la ville de Harrar. Le Caire, 1877.

AMÉRIQUE.

ÉTATS-UNIS :

COLUMBIA, **Washington**. *Smithsonian Contributions to Knowledge.* Vol. XX, and XXI. 2 vol. in-4° de 756 et 344 p., avec de nombreuses cartes.
Washington, 1876.

Annual report of the Board of regents of the Smithsonian Institution, etc. For the year 1875. 1 vol. in-8°, 380 p. et un très-grand nombre de planches.
Washington, 1876.

Preliminary Report of the U. S. geological Survey of Montana, and, etc., by F. V. Hayden. 1 vol. in-8°, 588 p., avec cartes et dessins dans le texte.
Washington, 1872.

U. S. Geological survey of the Territories. Vol. II. *cretaceous vertebrata*, by E. D. Cope, 1875; vol. V, *Zoology and Botany*, Part I; *Synopsis of the acridæ of north America*, by Cyrus Thomas; vol. IX, *Invertebrate paleontology*, by F. B. Meek, 1876. 3 vol. in-4°, 302 p., 57 pl.; 262 p. et 629 p., 45 pl.
Washington, 1873, 1875, 1876.

Catalogue of the Publications of the U. S. geological and geographical Survey of the Territories. 2e édit., déc. 1876. Broch. in-8°, 38 p. Washington, 1877.

— — *Monthly Reports of the Département of Agriculture.* For the year 1875 and 1876. 2 vol. gr. in-8°, 532 et 511 p. Washington, 1876, 1877

Report of the Commissionner of Agriculture. For the year 1875 and 1876. 2 vol. gr. in-8°, 536 et 447 p.
Washington, 1876, 1877.

Digitized by Google

Department of Agriculture. Special Report: n° 1 (*cane-sagar industry*); n° 2 (*condition of Crops*); n° 3 (*chenèse Tea Plant*). 3 broch. in-8°, 32, 35 et 26 p. Washington, 1877.

CONNECTICUT, **New-Haven**. *Transactions of the Connecticut Academy of arts and sciences.* Vol. IV, part. I. 1 vol. gr. in-8°, 242 p., 2 pl. New-Haven, 1877.

IOWA, **Davenport**. *Proceedings of the Davenport Academy of natural sciences.* Vol. 1, 1867-1876. 1 vol. gr. in-8°, 284 p. et 36 pl. Davenport, 1876.

MASSACHUSETTS, **Boston**. *Proceedings of the american Academy of arts and sciences.* New series, vol. III, from may 1875 to may 1876. 1 vol. gr. in-8°, 402 p. avec pl. et des dessins dans le texte. Boston, 1876.

MISSOURI, **Saint-Louis**. *The transactions of the Academy of science of St-Louis.* Vol. III, n° 3. 1 fasc. de 128 p., avec 2 pl. et dessins dans le texte. Saint-Louis, 1876.

IV. — Revues et Journaux.

Revue de l'art chrétien. Principaux articles publiés dans les 22 premiers volumes (1857-1877). Br. gr. in-8°, 16 p. Arras-Paris, 1877.

Le Bon Cultivateur, recueil agronomique, organe de la Société centrale d'agriculture de Meurthe-et-Moselle, etc., 57e année. 26 nos, du 13 janv. au 29 déc. 1877. in-4°, 230 p. Nancy.

Le Courrier de la Moselle. 49e et 50e année, du 27 mai 1877 au 23 mai 1878. In-folio. Nancy.

Le Moniteur de la Moselle. 26e et 27e ann., du 27 mai 1877 au 23 mai 1878. In-folio. Metz.

Le Vœu national. 30e et 31e ann., du 27 mai 1877 au 23 mai 1878. In-folio. Metz.

Digitized by Google

TRAVAUX MANUSCRITS

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES DE L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1877-1878.

L'astérisque indique les travaux dont l'Académie a voté l'impression dans ses Mémoires.

ABEL (Ch.): Rapport sur la candidature de M. Alb. Gandelet à une place de membre titulaire de *l'Académie*, au nom d'une commission composée de MM. Dufresne, Orbain et Abel.

ANCELON (le Dr): * Historique de l'exploitation du sel en Lorraine.

Concours de 1877-1878. — Grande Médaille de bronze.

ANTOINE: Rapport sur la candidature de M. Lametz à une place de membre titulaire de *l'Académie*, au nom d'une commission composée de MM. Gandelet, Remoissenet et Antoine.

— Rapport sur la candidature de M. Désiré Amblard au titre d'agrégé-cultivateur de *l'Académie*, au nom d'une commission composée de MM. Abel, Simon et Antoine.

— * Rapport sur le concours d'agriculture de l'année 1877-1878, au nom d'une commission composée de MM. Samson, Schneider et Antoine.

BELLEVOYE: Rapport sur la candidature de M. Ale Dujardin au titre d'agrégé-artiste de *l'Académie*, au nom d'une commission composée de MM. Dupriez, l'abbé Ledain et Bellevoye.

BERARD (L'abbé): * Compte rendu des travaux de *l'Académie* pendant l'année 1877-1878.

Digitized by Google

BURTAIRE : Méthode *Paroz* pour l'enseignement intuitif de l'arithmétique élémentaire, jusqu'aux fractions décimales inclusivement.

— * Rapport sur le concours de poésie de l'année 1877-1878, au nom d'une commission composée de MM. P. Bezanson, F. de Saulcy et Burtaire.

CLARINVAL (le colonel) : * Voyage à Sparte au mois de juillet 1833.

COLON (Eug.) : * *La Messine,* Société d'assurances immobilières contre l'incendie, ou l'assurance mutuelle, à Metz.

Concours de 1877-1878. — Méd. d'argent moyen module.

COURTEVILLE : * L'inondation de Saint-Chinian, poëme.

Concours de 1877-1878. — Méd. d'argent petit module.

DUJARDIN (Aug.) : * Notes sur la cathédrale de Metz.

— * Rapport sur le monument découvert à Merten, arrondissement de Boulay, en 1878.

DUPRIEZ (Raymond) : * Note sur un cimetière gallo-romain découvert au Sablon, près de Metz, en 1877.

— * Notice sur l'abbaye de Viller-Betnach.

FLECK (l'abbé) : Rapport sur la candidature de M. l'abbé Bertrand au titre de correspondant de *l'Académie*, au nom d'une commission composée de MM. E. de Saulcy, Schuster et l'abbé Fleck.

— * Rapport sur le concours de sciences appliquées, au nom d'une commission composée de MM. Dupriez, l'abbé Ledain et l'abbé Fleck.

GANDELET (Alb.) : Histoire et description du monastère de la congrégation de Notre-Dame de Metz.

GILBRIN (le Dr) : Rapport sur la candidature de M. le docteur Marchal, de Mondelange, à une place de membre titulaire de *l'Académie,* au nom d'une commission composée de MM. Bellevoye, Simon et le docteur Gilbrin.

Digitized by Google

LAMETZ : * La crise industrielle et les tarifs de douane.

— * Sur une pompe à incendie à vapeur.

— Note sur le *Téléphone* ou télégraphe parlant.

— 2e note sur le même sujet.

— Rapport sur la candidature de M. Gury à une place de membre titulaire de *l'Académie,* au nom d'une commission composée de MM. l'abbé Friren, Jacquemin et Lametz.

LANIER (bon) : Rapport sur les conférences forestières faites à Metz en 1870, par M. Aug. Mathieu.

LEDAIN (l'abbé) : Rapport sur la candidature de M. Raymond Dupriez à une place de membre titulaire de *l'Académie*, au nom d'une commission composée de MM. Abel, l'abbé Friren et l'abbé Ledain.

MATHIEU (Aug.) : Conférences forestières faites à Metz en 1870.

MIEUSSET : André Chénier. — La Jeune émigrée. — Un beau jour, poésies.

ORBAIN : * Notice nécrologique sur M. Thilloy, membre titulaire de *l'Académie.*

SCHUSTER : Rapport sur la candidature de M. Arthur Benoît au titre de correspondant de *l'Académie,* au nom d'une commission composée de MM. Gandelet, l'abbé Ledain et Schuster.

— Rapport sur la candidature de M. Maurice Thirion au titre de correspondant de *l'Académie,* au nom d'une commission composée de MM. Burtaire, l'abbé Friren et Schuster.

— Note sur une expression approchée du contour de l'éclipse, avec calculs et observations de M. le colonel Virlet.

— * Observations météorologiques faites à Metz, pendant l'année 1877.

Digitized by Google

— * Résumé des observations météorologiques faites à Metz, durant la période de 1840 à 1850.

SIMON (L.) : Rapport sur la candidature de M. R. Jacquemin à une place de membre titulaire de *l'Académie*, au nom d'une commission composée de MM. Migette, Schuster et Simon.

— Rapport sur la candidature de M. Bogino au titre de correspondant de *l'Académie*, au nom d'une commission composée de MM. Jacquemin, Migette et L. Simon.

— * Rapport sur le concours d'histoire de l'année 1877-1878, au nom d'une commission composée de MM. P. Bezanson, Jacquemin et L. Simon.

VIANSSON : Rapport sur la candidature de M. Bécus au titre de correspondant de *l'Académie*, au nom d'une commission composée de MM. Schuster, le docteur Winsback et Viansson.

ZUNDEL : Étude sur l'épizootie connue sous le nom de typhus des bêtes à cornes.

Travaux présentés au concours de 1877-1878 et restés anonymes.

Virginie, tragédie en 5 actes et en vers.

Soirée de plaisir, poésie.

Le Rebelle, poème.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE

Digitized by Google

SIGNES ABRÉVIATIFS.

✠. Chevalier de la Légion d'honneur.
O. ✠. Officier — —
C. ✠. Commandeur — —
G. O. ✠. Grand officier — —
G. C. ✠. Grand-croix — —
Ⓜ. Médaille militaire.
A. ❶. Officier d'Académie.
I. ❶. Officier de l'Instruction publique.

Digitized by Google

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE

Bureau pour l'année 1878-1879.

Président titulaire :	M. LE Dr WINSBACK.
Président honoraire :	M. E. DE SAULCY.
Vice-Président :	M. L'ABBÉ FLECK.
Secrétaire :	M. L'ABBÉ A. BÉRARD.
Secrétaire-Archiviste :	M. A. GANDELET.[1]
Trésorier :	M. A. BELLEVOYE.

Conseil d'Administration pour l'année 1878-1879.

Membres de droit : MM. les membres du Bureau.

Membres élus en exécution de l'article 59 du règlement : M. ORBAIN. M. le baron DE SALIS.

Agent : M. E. COLON, directeur de LA MESSINE.

Admissions et Mutations pendant l'année 1877-1878.

Membres honoraires : MM. F. BLANC, publiciste; Émile BOUCHOTTE, ✱, ancien maire de Metz; HENRI FRÉCOT, O. ✱, inspecteur général des ponts et chaussées; A. MARCUS, ✱, ancien élève de l'École polytechnique, et E. DE SAULCY, ✱, ancien lieutenant de vaisseau, membres titulaires de l'*Académie,* élus le 25 avril 1878.

[1] Démissionnaire le 24 avril 1879.

Digitized by Google

Membres titulaires : MM. PAUL BEZANSON, ✱, ancien maire de Metz, député au Parlement, élu le 28 juin 1877; — RAYMOND DUPRIEZ, membre de la Société d'histoire naturelle de Metz, élu le 30 août 1877; — ALBERT GANDELET, membre de la Société philomathique de Verdun, élu le 26 juillet 1878; — ALPHONSE GURY, pharmacien, élu le 28 mars 1878; — REMY JACQUEMIN, architecte, élu le 25 octobre 1877; — LAMETZ, ingénieur civil, agrégé-artiste de l'*Académie*, élu le 27 décembre 1877; — C. MARCHAL, docteur en médecine, élu le 28 mars 1878.

Associé-libre non résidant : M. C. CAILLY, docteur en droit, membre titulaire de l'*Académie*, passe sur sa demande dans la classe des associés-libres non résidants, le 27 décembre 1877.

Agrégés : M. DÉSIRÉ AMBLARD, viticulteur, élu agrégé-cultivateur le 28 février 1878. — M. DUJARDIN, sculpteur, élu agrégé-artiste le 28 février 1878. — M. AIMÉ SCHUSTER, professeur à l'école industrielle de Metz, membre titulaire de l'*Académie*, passe sur sa demande dans la classe des agrégés, le 25 avril 1878.

Correspondants : M. ÉDOUARD BÉCUS, ancien notaire, agronome, élu le 28 juin 1877. — M. ARTHUR BENOIT, membre de plusieurs sociétés savantes, élu le 25 octobre 1877. — M. l'abbé LOUIS BERTRAND, professeur au grand séminaire de Bordeaux, élu le 28 mars 1878. — M. FRÉDÉRIC-LOUIS BOGINO, sculpteur, élu le 28 mars 1878. — M. MAURICE THIRION, professeur de rhétorique au lycée d'Épinal, élu le 29 novembre 1877. — M. AUGUSTE ZUNDEL, vétérinaire supérieur d'Alsace-Lorraine, élu le 25 avril 1878.

Membres décédés pendant l'année 1877-1878.

Membres honoraires : M. URBAIN LEVERRIER, G. O. ✱, membre de l'Institut (Académie des sciences), directeur de l'Observatoire de Paris, décédé à Paris le 23 septem-

Digitized by Google

bre 1877. — M. le comte MALHER, C. ✠, ancien préfet de la Moselle, préfet honoraire, décédé à Versailles, en avril 1878. — M. CHARLES-FRANÇOIS WOIRHAYE, O. ✠, conseiller honoraire à la Cour de cassation, décédé à Nancy le 11 janvier 1878.

Membre titulaire : M. JULES THILLOY, A. ✠, conseiller à la Cour d'appel de Nancy, décédé à Nancy le 20 octobre 1877.

Associés-libres : M. ADOLPHE BARRÉ, ingénieur des mines, décédé à Vienne (Autriche) en janvier 1878. — M. ÉDOUARD SEROT, O. ✠, président de chambre honoraire à la Cour d'appel de Paris, décédé à Paris le 9 avril 1878.

Correspondants : M. LOUIS DE LA SAUSSAYE, O. ✠, I. ✠, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), décédé à Blois le 25 février 1878. — M. MUNARET, docteur en médecine, décédé à Lyon, le 29 octobre 1877.

LISTE DES MEMBRES

DES DIVERSES CLASSES DE L'ACADÉMIE

A LA DATE DU 23 MAI 1878.

Membres honoraires.

MM.

1845. BARRAL (J. A.), O. ✠, ancien élève et répétiteur de l'École polytechnique, secrétaire perpétuel de la Société centrale d'agriculture de France; rue de Rennes, 66, à Paris.

1830. BLANC (F.), publiciste; rue des Dominicains, 10, à Nancy.

1837. BOUCHOTTE (ÉMILE) [1], ✠, ancien maire de Metz; rue de la Ravinelle, 9, à Nancy.

1850. BOILEAU (PROSPER), O. ✠, lieutenant-colonel d'ar-

[1] Décédé le 5 septembre 1878.

Digitized by Google

tillerie en retraite, correspondant de l'Institut (Académie des sciences); rue de la Bibliothèque, 7, à Versailles.

1856. BOUTEILLER (ERNEST de), ✻, I. ✪, ancien capitaine d'artillerie; rue du Regard, 3, à Paris.

1841. DAUBRÉE (AUGUSTE), C. ✻, I. ✪, membre de l'Institut (Académie des sciences), directeur de l'École des mines; boulevard Saint-Michel, 62, à Paris.

1827. DIDION (ISIDORE)[1], C. ✻, général de brigade d'artillerie du cadre de réserve, correspondant de l'Institut (Académie des sciences); rue des Chanoines, 1 bis, à Nancy.

1858. FRÉCOT (HENRI), O. ✻, inspecteur général des ponts et chaussées; impasse Jeanne d'Arc, à Nancy.

1853. HENNOCQUE[2], C. ✻, colonel d'artillerie en retraite; à Longeville-lès-Metz.

1861. LEMUD (AIMÉ-GEORGES de), ✻, peintre; rue Mazagran, 9, à Nancy.

1863. MARCUS (ADOLPHE), ✻, ancien élève de l'École polytechnique; place Dauphine, 31, à Toul.

1836. MARÉCHAL (L. C.), O. ✻, peintre d'histoire, correspondant de l'Institut (Académie des beaux-arts); rue Charée 4, à Bar-le-Duc.

1863. MÉZIÈRES (ALFRED), O. ✻, A. ✪, membre de l'Institut (Académie française), professeur de littérature étrangère à la Sorbonne; boulevard Saint-Michel, 57, à Paris.

1836. MORIN (ARTHUR), G. O. ✻, général de division d'artillerie du cadre de réserve, membre de l'Institut (Académie des sciences), directeur du Conservatoire des arts et métiers de Paris.

1846. ROBERT (CHARLES), C. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres),

[1] Décédé le 4 juillet 1878.

[2] Décédé le 28 décembre 1878.

Digitized by Google

intendant général inspecteur; rue des Saints-Pères, 9, à Paris.

1873. ROLLAND (E.), C. ✱, membre de l'Institut (Académie des sciences), directeur général des manufactures de l'État français; rue de Rennes, 66, à Paris.

1849. SALIS (le baron de); rempart Saint-Thiébault, 6, à Metz.

1856. SALMON (AUGUSTE), O. ✱, A. ◐, sénateur, conseiller à la Cour de cassation, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques); place Gozlin, 8, à Paris.

1849. SAULCY (ERNEST M. J. CAIGNART de), ✱, ancien lieutenant de vaisseau.

1832. SAULCY (L. FÉLICIEN J. CAIGNART de), C. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres); rue de la Baume, 1, à Paris.

1860. THOMAS (AMBROISE), C. ✱, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts), directeur du Conservatoire de musique de Paris.

1847. VIRLET (ÉDOUARD), O. ✱, colonel d'artillerie en retraite; rue Saint-Nicaise, 24, à Châlons-sur-Marne.

Membres titulaires.

MM.

1858. ABEL (CHARLES), docteur en droit.

1873. ANTOINE, médecin vétérinaire.

1858. BELLEVOYE (ADOLPHE), graveur.

1875. BÉRARD (l'abbé), professeur de rhétorique.

1877. BEZANSON (PAUL), ✱, ancien maire de Metz, député au Parlement.

1875. BURTAIRE, délégué du Maire de Metz près les écoles municipales.

1843. DUFRESNE (ANTOINE), ✱, conseiller de préfecture honoraire.

1877. DUPRIEZ (RAYMOND), membre de la Société d'histoire naturelle de Metz.

Digitized by Google

1869. FLECK (l'abbé), professeur de mathématiques.
1874. FRIREN (l'abbé), professeur de sciences naturelles.
1877. GANDELET (ALBERT)[1], membre de la Société philomathique de Verdun.
1873. GILBRIN, docteur en médecine.
1837. GRELLOIS (EUGÈNE)[2], C. ✱, I. ✪, docteur en médecine, médecin principal de première classe en retraite.
1878. GURY (ALPHONSE), pharmacien.
1836. HARO, docteur en médecine.
1877. JACQUEMIN (REMY), architecte.
1877. LAMETZ, ingénieur civil.
1867. LEDAIN (l'abbé ADOLPHE).
1868. LEJEUNE (JULES), avocat.
1871. MARCHAL (EUGÈNE), docteur en médecine.
1878. MARCHAL (C.), docteur en médecine.
1875. MAURICE, géomètre.
1863. MICHEL (ÉMILE)[3], peintre.
1872. MIGETTE (AUGUSTE), A. ✪, peintre.
1873. ORBAIN, ✱, président de chambre honoraire à l'ancienne Cour d'appel de Metz.
1875. PANGE (le comte MAURICE de).
1847. PROST (AUGUSTE), homme de lettres.
1843. PUYMAIGRE (le comte THÉODORE de), homme de lettres.
1872. REMOISSENET, ingénieur-opticien.
1875. SAULCY (FÉLICIEN de), membre de la Société entomologique de France.
1874. SCHNEIDER (F.)[4], ✱, docteur en médecine.
1873. SIMON (LÉON), peintre.
1871. VIANSSON (LOUIS), ✱, ancien maire de Plappeville.
1873. WINSBACK (ERNEST), docteur en médecine.

[1] Passe associé libre le 24 avril 1879.
[2] Id. id. le 27 juin 1878.
[3] Id. id. id.
[4] Id. id. le 26 décembre 1878

Digitized by Google

Associés-libres non résidants.

MM.

1863. ADERER (ADOLPHE), ✠, A. ❶, professeur de rhétorique au lycée Charlemagne, à Paris.

1863. ALMERAS LATOUR (le baron LOUIS-M.), O. ✠, conseiller à la Cour de cassation; quai Saint-Michel, 23, à Paris.

1864. BABINET (LÉON), O. ✠, A. ❶, lieutenant-colonel, sous-directeur de l'artillerie à Vincennes.

1837. BÉGIN (ÉMILE), docteur en médecine; rue Fabert, 42 *bis*, à Paris.

1856. BOUCHOTTE (ÉMILIEN), ✠, ingénieur civil; place Saint-Michel, 6, à Paris.

1847. BOULANGÉ (GEORGES), ✠, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Arras.

1863. BOURGEOIS, ✠, I. ❶, inspecteur d'Académie à Beauvais.

1865. CAILLY (CHARLES), docteur en droit; place Saint-Jean, à Nancy.

1846. CAZALAS (L.), C. ✠, médecin inspecteur, de la réserve; impasse Sainte-Marie, rue du Bac, à Paris.

1853. CHABERT (F. M.); quai Claude-le-Lorrain, 22, à Nancy.

1853. CHASTELLUX (de), ✠, ancien sous-préfet.

1864. COLLIGNON (CLAUDE), I. ❶, principal émérite; faubourg Stanislas, 1, à Nancy.

1864. CROVA (ANDRÉ), A. ❶, professeur de physique à la Faculté des sciences de Montpellier.

1865. CUVIER (OTHON), pasteur de l'Église réformée; faubourg Stanislas, 29 *bis*, à Nancy.

1870. DEMOGET, arch.-ingénieur de la ville de Nantes.

1871. DIDION (JULES), ✠, docteur en médecine; rue Saint-Nicolas, 18, à Nancy.

1847. DIEU (SOSTHÈNE), O. ✠, docteur en médecine, pharmacien principal de première classe en retraite; à Dunkerque.

Digitized by Google

1857. DU COLOMBIER (MAURICE), directeur du télégraphe à Amiens.
1863. DUFRESNOY, ✱, directeur de la manufacture des tabacs de Bordeaux.
1836. DURUTTE (le comte CAMILLE).
1864. FOURNIER (J. B.), G. O. ✱, général de brigade du génie du cadre de réserve ; à Paris.
1869. GÉHIN, ancien pharmacien ; à Remiremont.
1855. GERANDO (le baron GUSTAVE de), O. ✱, premier président honoraire près la Cour d'appel de Nancy ; boulevard Saint-Michel, 113, à Paris.
1863. GOULIER (C. M.), O. ✱, I. ❶, colonel du génie, rue Vaneau, 49, à Paris.
1855. GUÉPRATTE (l'abbé LOUIS), directeur du collége de Bitche.
1864. HANRIOT (CHARLES), ✱, I. ❶, inspecteur d'académie ; à Troyes.
1835. HANRIOT (THÉODORE), ✱, I. ❶, professeur à la Faculté des sciences de Lille.
1870. HUMBERT, C. ✱, colonel du génie en retraite, bibliothécaire de l'École d'application de l'artillerie et du génie de Fontainebleau.
1864. JACQUET (AUGUSTIN), A. ❶, professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand, à Paris.
1851. JACQUOT (E.), O. ✱, inspecteur général des mines ; rue de Berlin, 12, à Paris.
1858. LACOULONCHE (de), ✱, A. ❶, professeur de rhétorique au lycée Charlemagne ; rue de Seine, à Paris.
1847. LANGLOIS, O. ✱, docteur en médecine, pharmacien principal de première classe en retraite ; à Paris.
1872. LANIER (le baron), ancien inspecteur des forêts ; à Rémilly.
1848. LAVERAN, C. ✱, médecin inspecteur de la réserve ; à Paris.

[1] Décédé en septembre 1879.

Digitized by Google

1859. LECLERC (LAURENT, O. ✱, premier président de la Cour d'appel de Nancy.

1844. MAILLOT (FRANÇOIS-CLÉMENT), C. ✱, médecin inspecteur, ancien président du Conseil de santé des armées; à Paris.

1858. MAUROUARD, O. ✱, inspecteur général des poudres et salpêtres, chef du service au ministère de la guerre.

1847. MENGIN-LECREULX (GABRIEL), G. O. ✱, général de division du génie du cadre de réserve; rue de Vaugirard, 58, à Paris.

1843. MICHEL (le chevalier EMMANUEL), ✱, conseiller honoraire de Cour d'appel; à Tulle (Corrèze).

1857. MOUZIN (ÉDOUARD), professeur au Conservatoire de musique; boulevard Magenta, 154, à Paris.

1872. MULLER (N.), directeur de l'école municipale d'apprentis; boulevard de la Villette, 60, à Paris.

1856. PÊTRE (CHARLES), A. ◐, statuaire; Grande-Rue (ville vieille), à Nancy.

1858. PETSCHE (CHARLES), ✱, ingénieur des ponts et chaussées; à Paris.

1843. PLASSIARD, O. ✱, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite; à Lorient.

1857. RAILLARD (EMMANUEL), ✱, ingénieur en chef des ponts et chaussées; à Lille.

1873. RÉMOND (Gustave), avocat; à Nancy.

1868. RIOLACCI (J. D. P.), O. ✱, médecin-major de première classe au 116e régiment d'infanterie.

1862. RIVES (THÉODORE des), O. ✱, sous-intendant militaire en retraite; à Nancy.

1844. SAINT-VINCENT (le baron PAUL de), ✱, président de chambre honoraire à la Cour d'appel de Nancy.

1851. STRATEN-PONTHOZ (le comte FRANÇOIS van der); rue de la Loi, 13, à Bruxelles.

1873. TARATTE, ✱, A. ◐, ancien professeur; rue Monge, 118, à Paris.

Digitized by Google

1835. TARDIF DE MOIDREY (l'abbé RENÉ)[1]; au château d'Hannoncelles (Meuse).
1863. TERQUEM (ALFRED), I. ✪, professeur de physique à la Faculté des sciences de Lille.
1836. TERQUEM (OLRY), ancien pharmacien; rue de la Tour, 78, à Paris-Passy.
1862. TRAUTMANN, ✱, ingénieur en chef des mines; à Dijon.
1852. VIAL (JULES), O. ✱, lieutenant-colonel d'état-major, professeur à l'École d'état-major; à Paris.
1858. VIGNOTTI (AUGUSTE) [2], O. ✱, lieutenant-colonel du 18e régiment d'artillerie, à Toulouse.
1847. VINCENOT, O. ✱, lieutenant-colonel du génie en retraite.
1847. VINCENOT (L. L.)[3], ancien professeur de mathématiques; à Pont-à-Mousson.
1865. WELTER (J. B.), ✱, chef d'escadron d'artillerie; à Arras.
1857. WOLF (C.) ✱, I. ✪, astronome à l'Observatoire de Paris.
1849. WORMS (JUSTIN), banquier; rue du Conservatoire, 10, à Paris.

Agrégés-Artistes.

MM.

1849. BELLIENI, opticien; rue de la Pépinière, 25, à Nancy.
1878. DUJARDIN (A.), sculpteur.
1873. ÉTIENNE (HENRY), artiste lithographe; rue de Ladoucette, 24.
1875. GRAFFE, peintre-décorateur; rue des Huiliers, 10.
1838. NOUVIAN, artiste lithographe; nouveau faubourg Saint-Jean, 22, à Nancy.

[1] Décédé le 28 septembre 1879.
[2] Décédé en décembre 1878.
[3] Décédé en 1878.

Digitized by Google

1873. SCHUSTER (Aimé), professeur de physique et de chimie à l'école industrielle de Metz.

Agrégés-Cultivateurs.

MM.

1878. AMBLARD (Désiré), viticulteur à Lorry-devant-le-Pont (Lorraine).

1849. SAMSON, médecin vétérinaire; rue de la Paix, 1 bis.

Correspondants.

MM.

1856. ABORD (Hyppolyte), avocat; à Autun.

1861. ANCELON (É.-Auguste), docteur en médecine; rue des Ponts, 78, à Nancy.

1861. AUBURTIN-LALLEMAND (Ernest), docteur en médecine; rue Bonaparte, 18, à Paris.

1833. AUDOY (J.-Victor), C. ✠, général de brigade; à Lavaur.

1859. BEAUDOIN (Jules), ✠, géologue; à Châtillon-sur-Seine.

1877. BÉCUS (Édouard), ancien notaire, agronome; à Nancy.

1854. BELHOMME, ancien directeur du jardin botanique de Metz; rue Mouffetard, à Paris.

1861. BELLIN (Gaspard), juge suppléant au tribunal de première instance de Lyon.

1855. BENEYTON (Amédée), percepteur; à Besançon.

1877. BENOÎT (Arthur), membre de plusieurs sociétés savantes; à Berthelming (Lorraine).

1867. BERIGNY, ✠, A. ✿, docteur en médecine, membre de la Société de météorologie de France; à Versailles.

1878. BERTRAND (Louis), professeur au grand séminaire de Bordeaux.

1878. BOGINO (Fréd.-Louis), sculpteur; rue du Moulin-Vert, 59; à Plaisance-Paris.

1865. BONVALLOT (Éd.), conseiller à la Cour d'appel de Dijon.

Digitized by Google

1869. BONVARLET, ancien négociant, consul de Danemarck; à Dunkerque.
1835. BOUILLET (J. B.), ✻, naturaliste, directeur du musée de Clermont-Ferrand.
1832. CAHEN (SAMUEL), hébraïste; à Paris.
1868. CARRA DE VAUX (le baron A. F.), ✻, juge honoraire au tribunal de la Seine ; rue de Tournon, à Paris.
1845. CARPENTIN (le major), O. ✻, commissaire près le premier conseil de guerre de Marseille.
1859. CASTAN (AUGUSTE), ✻, A. ❶, conservateur de la bibliothèque de la ville de Besançon.
1843. CHAMPIGNEULLE, rue du Pontiffroy, à Metz.
1867. CHAUTARD (J.), I. ❶, doyen de la Faculté des sciences de Lille.
1826. CHENOU, ✻, I. ❶, ancien doyen de la Faculté des sciences de Poitiers.
1873. CLÉRY (ADRIEN ROBINET de), ✻, ⓜ, avocat général près la Cour de cassation.
1870. COLIN (LÉON), C. ✻, I. ❶, médecin principal de première classe en retraite ; à Briey.
1866. COLNET D'HUART (de), docteur ès sciences, professeur de physique à l'athénée de Luxembourg.
1852. COLSON, ✻, docteur en médecine; à Noyon.
1862. DEBLAYE (l'abbé); à Lunéville.
1821. DELCASSO (LAURENT), O. ✻, I. ❶, recteur émérite.
1835. DELMAS (LOUIS), I. ❶, agent général de *la Nationale,* Compagnie d'assurances sur la vie humaine; à Reims.
1868. DUBOIS (ÉDOUARD), ancien officier de marine, professeur d'hydrographie à l'École navale de Brest.
1845. DUMONT[1], ✻, vice-président honoraire du tribunal de Saint-Mihiel.
1852. ENGLING, professeur à l'athénée de Luxembourg.

[1] Décédé.

Digitized by Google

1846. FLORENCOURT (de), président de la Société des recherches utiles de Trèves.
1837. FRANCK, docteur en médecine; à Montpellier.
1866. FROMONT (AUGUSTE), homme de lettres; à Lille.
1866. GENTIL (ÉMILE), A. ✪, fabricant de papier; à Mainbottel (Meurthe-et-Moselle).
1829. GLŒSENER (MICHEL)[1], membre de l'Académie royale de Belgique (sciences); à Liége.
1859. GOMART (CHARLES), ❋, secrétaire général du Comice agricole de Saint-Quentin.
1851. GIRARDIN (JEAN), O. ❋, A. ✪, correspondant de l'Institut (Académie des sciences); à Clermont-Ferrand.
1839. GUERRIER DE DUMAST (le baron AUG.-PROSPER), C. ❋, ancien sous-intendant militaire, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres); à Nancy.
1843. GUILLAUME (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier de la chapelle ducale de Nancy.
1872. HAILLECOURT (ALF.), professeur de mathématiques; à Bordeaux.
1850. HÉRICOURT (le comte ACHMET d'), ❋, secrétaire perpétuel de l'Académie d'Arras; à Souchez, près Arras.
1863. HUARD (ADOLPHE), homme de lettres, secrétaire général de l'institut protecteur de l'enfance; rue de l'Ancienne-Comédie, 18, à Paris.
1870. HUBER (ÉMILE), ancien élève de l'École centrale des arts et manufactures, ingénieur civil; à Sarreguemines (Lorraine).
1868. HUBERT (LOUIS), receveur des domaines à Crèvecœur (Oise).
1857. HUMBERT (GUSTAVE), A. ✪, ancien sous-préfet, professeur de droit romain à la Faculté de droit de Toulouse.

[1] Décédé.

Digitized by Google

1873. HYVER (l'abbé), professeur de rhétorique au séminaire de Pont-à-Mousson.
1854. KERVYN DE LETTENHOVE (le baron), membre de l'Académie royale de Belgique (lettres), correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques) ; à Bruxelles.
1875. KUHN (l'abbé HERMANN), curé de Brouderdorff.
1861. LACRETELLE (HENRI), homme de lettres ; rue du Colysée, 19, à Paris.
1870. LAPAIX (CONSTANT), graveur héraldique ; à Nancy.
1854. LARCHEY (LORÉDAN), conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal ; rue de Londres, 29, à Paris.
1830. LAURENT (JULES), conservateur du musée d'Épinal.
1856. LECADRE (AD.), ✻, docteur en médecine; au Havre.
1860. LE GENTIL, juge au tribunal civil d'Arras.
1860. LENOIR (VICTOR), architecte, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts) ; boulevard de la Madeleine, 17, à Paris.
1844. LEPAGE (HENRI), ✻, I. ❖, archiviste du département de Meurthe-et-Moselle ; à Nancy.
1865. LERAS (NAPOLÉON), ✻, I ❖, docteur ès sciences, inspecteur d'Académie à Auxerre.
1875. LETELLIER (C. A. L.), ✻, ex-régent de rhétorique du collége de Lisieux ; à Caen.
1864. LÉVY (ISAAC), rabbin ; à Vesoul.
1872. LUCAS (CHARLES), architecte.
1865. MAHON DE MONAGHAN (EUGÈNE), ✻, consul de France ; rue des Ternes, 88, à Paris.
1843. MANSUY, médecin vétérinaire ; à Frouard (Meurthe-et-Moselle).
1852. MATHÉRON (PH.-P.-ÉMILE), ✻, ingénieur civil ; à Marseille.
1873. MATHIEU (AUGUSTE), sous-inspecteur des forêts ; à Bar-le-Duc.

Digitized by Google

1867. MATHIEU (Émile), docteur ès sciences, professeur à la Faculté des sciences de Nancy.
1856. MEAUME (E.), ✱, avocat, ancien professeur à l'École forestière de Nancy; avenue de Neuilly, 45, à Paris.
1838. MERSON (M. L.), ✱, major en retraite; à Paris.
1862. MICHELANT (Henri), ✱, conservateur sous-directeur de la bibliothèque nationale; avenue Trudaine, 10, à Paris.
1862. MILLIEN (Achille), homme de lettres; à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
1863. MIRCHER (Hyppolyte) [1], C. ✱, général de brigade, commandant la 24e brigade, à Châlons.
1830. MOREAU (César), ancien vice-consul de France à Londres, directeur de l'Académie de l'industrie; à Paris.
1863. MOUGENOT (Léon), archéologue; à Nancy.
1843. NEYEN (Auguste), docteur en médecine; à Vianden (grand-duché de Luxembourg).
1837. NICOLAS (Michel), ✱, I. ⚙, professeur de philosophie à la Faculté protestante de Montauban.
1846. NOTHOMB (de), propriétaire; à Longlaville (Meurthe-et-Moselle).
1870. OLRY, instituteur à Allain (Meurthe-et-Moselle).
1857. ORDINAIRE DE LACOLONGE (Louis), ✱, chef d'escadron d'artillerie en retraite; allée de Tourny, 22, à Bordeaux.
1869. PASSY (Frédéric), membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques); à Neuilly, près de Paris.
1843. PELTE, ✱, agronome; à Woippy, et rue du Pont-Moreau, à Metz.
1844. PERREY (Alexis), ✱, I. ⚙, professeur de mathématiques à la Faculté des sciences de Dijon.

[1] Décédé le 15 décembre 1878.

Digitized by Google

1841. PIROUX (Joseph), ✻, A. ✿, directeur de l'École des sourds-muets de Nancy.
1868. QUETELET (Ernest)[1], membre de l'Académie royale de Belgique ; à Bruxelles.
1850. QUIQUANDON (Jacques), O. ✻, colonel du génie en retraite ; à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
1868. REBOULLEAU, docteur en médecine, médecin des hôpitaux civils ; à Constantine (Algérie).
1872. REHM (Léon), ingénieur civil ; à Pagny-sur-Moselle.
1836. REICHENSPERGER (le Dr Aug.), anc. conseiller à la Cour d'appel de Cologne, député au Parlement ; à Cologne.
1867. RENARD (N. A.), I. ✿, doyen de la Faculté des sciences de Nancy.
1872. REVOIL (Henri), ✻, I. ✿, architecte diocésain et des monuments historiques ; à Nîmes.
1851. ROISIN (le baron Ferdinand de), ✻ ; à Trèves.
1849. SCHIAVETTI, opticien ; à Brest.
1857. SCOUTETTEN (Louis), ✻, médecin-major de première classe au 34e régiment d'artillerie.
1837. SELYS LONGCHAMPS (le baron Edmond de), sénateur, membre de l'Académie royale de Belgique (sciences naturelles) ; à Liége.
1866. STAAF (le colonel F. N.), O. ✻, attaché militaire à la légation de S. M. le roi de Suède et de Norvége, place Wagram, 1, à Paris.
1825. TASTU (Mme Amable) ; à Paris.
1878. THIRION (Maurice), professeur de rhétorique au lycée d'Épinal.
1860. TRANCHARD (L.), O. ✻, sous-intendant militaire ; à Dijon.
1830. TRÉLAT (le Dr Ulysse), O. ✻, membre de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de médecine de Paris.

[1] Décédé.

Digitized by Google

1875. VIGNAUX (Eug. de); rue des Francs-Bourgeois, 34, à Paris.
1827. VILLEROY (Félix), ✻, agronome; au Rittershoff, commune de Hasselt (Bavière).
1842. VIOLLET (J. B.), ingénieur civil; rue Saint-Louis, au Marais, 79, à Paris.
1854. VION (Michel), A. ✿, chef d'institution; à Amiens.
1828. WAHU, O. ✻, docteur en médecine, médecin principal; quai du Midi, à Nice.
1859. WOGUE (L.), gradué grand rabbin, professeur de théologie et d'hébreu au séminaire israélite; rue Ville-Hardouin, 16, à Paris.
1852. WURTH-PAQUET, président de la cour supérieure de justice de Luxembourg.
1878. ZUNDEL (Aug.), vétérinaire supérieur d'Alsace-Lorraine; à Strasbourg.

A. M.

Digitized by Google

ACADÉMIES, SOCIÉTÉS SAVANTES, etc.,

AVEC LESQUELLES L'ACADÉMIE DE METZ ÉCHANGE SES PUBLICATIONS.

Les Sociétés correspondantes sont priées de considérer comme accusé de réception *de leurs envois à l'Académie l'inscription à la liste ci-dessus, pages 424 à 437 des publications qu'elles lui ont envoyées.*

Sociétés avec lesquelles l'Académie est entrée en relation pendant l'année 1877-1878.

Alsace-Lorraine. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace, à Strasbourg, le 28 juin 1877.

France. Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, le 25 octobre 1877.

— Société polymathique du Morbihan, à Vannes, le 28 février 1878.

— Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre, le 28 février 1878.

États-Unis d'Amérique. Department of Interior, Washington, le 25 octobre 1877.

— Davenport academy of natural sciences, le 25 octobre 1877.

Liste des sociétés de divers pays avec lesquelles l'Académie se trouve en relation, à la date du 23 mai 1878.

EUROPE.

Alsace-Lorraine, *Colmar.* Société d'histoire naturelle de Colmar.

— *Metz.* Société d'histoire naturelle de Metz.

— — Comice agricole de Metz.

— — Le *Moniteur de la Moselle.*

— — Le *Vœu national.*

Digitized by Google

Alsace-Lorraine, *Mulhouse*. Société industrielle de Mulhouse.
— *Strasbourg*. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.
Angleterre, *Cambridge*. Cambridge philosophical Society.
— *Londres*. Zoological Society of London.
— *Manchester*. Litterary and philosophical Society of Manchester.
Autriche-Hongrie, *Budapest*. Budapester Handels und Gewerbe Kammer.
— *Gratz*. Historiche Verein für Steiermark.
Bavière, *Munich*. Königliche bayerische Akademie der Wissenschaften.
Belgique, *Anvers*. Académie d'archéologie de Belgique.
— *Arlon*. Institut archéologique du Luxembourg.
— *Bruxelles*. Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.
— — Observatoire royal.
— — Société malacologique de Belgique.
— *Liége*. Institut archéologique liégeois.
— — Société libre d'émulation.
— — Société royale des sciences de Liége.
— — Société de géologie de Belgique.
— — Université de Liége.
— *Mons*. Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.
Brême (République de). Naturwissenschaftlichen Verein zu Bremen.

FRANCE :

Ain, *Bourg*. Société d'émulation, sciences, lettres et arts de l'Ain.
Aisne, *Laon*. Société académique de Laon.
— *Saint-Quentin*. Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.
Alpes-Maritimes, *Nice*. Société des lettres, sciences et arts du département des Alpes-Maritimes.
Aube, *Troyes*. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.
Aveyron, *Rodez*. Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.
Bouches-du-Rhône, *Aix*. Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.

Digitized by Google

Bouches-du-Rhône, *Marseille*. Société de statistique de Marseille.
— — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille.
Calvados, *Caen*. Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen.
— — Société des antiquaires de Normandie.
— — Société linnéenne de Normandie.
Charente-Inférieure, *La Rochelle*. Société d'agriculture de La Rochelle.
— *Rochefort*. Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Rochefort.
Côte-d'Or, *Dijon*. Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
Doubs, *Besançon*. Académie des sciences et belles-lettres de Besançon.
Drôme, *Valence*. Société départementale d'agriculture de la Drôme.
Eure, *Évreux*. Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure.
Finistère, *Brest*. Société académique de Brest.
Gard, *Nîmes*. Académie du Gard.
Garonne (Haute-), *Toulouse*. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.
— — Académie des jeux floraux.
— — Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse.
— — Société d'archéologie du midi de la France.
— — Société d'agriculture de la Haute-Garonne et de l'Ariége.
Gironde, *Bordeaux*. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.
— — Société linnéenne de Bordeaux.
Indre-et-Loire, *Tours*. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire.
Isère, *Grenoble*. Académie Delphinale.
Jura, *Lons-le-Saulnier*. Société d'émulation du Jura.
Loire, *Saint-Étienne*. Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.
Loire (Haute-), *Le Puy*. Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.

Digitized by Google

Loire-Inférieure, *Nantes.* Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

Loiret, *Orléans.* Société d'archéologie de l'Orléanais.

Loir-et-Cher, *Blois.* Société des sciences et des lettres de la ville de Blois.

Lozère, *Mende.* Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère.

Maine-et-Loire, *Angers.* Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

— — Société industrielle d'Angers et de Maine-et-Loire.

Manche, *Cherbourg.* Société des sciences naturelles de Cherbourg.

Marne, *Châlons.* Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

Marne, *Reims.* Académie de Reims.

— *Vitry-le-François.* Société des sciences et arts de Vitry-le-François.

Meurthe-et-Moselle, *Briey.* Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle.

— *Nancy.* Académie de Stanislas.

— — Société d'archéologie lorraine.

— — Société centrale d'agriculture de Nancy.

— — Le *Courrier de la Moselle.*

— — Société d'agriculture du département de la Seine-Inférieure.

— — Société d'horticulture de Rouen.

— *Pont-à-Mousson.* Société philotechnique de Pont-à-Mousson.

Meuse, *Bar-le-Duc.* Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.

— *Verdun.* Société philomathique de Verdun.

Morbihan, *Vannes.* Société polymathique du Morbihan.

Nord, *Cambrai.* Société d'émulation de Cambrai.

— *Douai.* Société d'agriculture, de sciences et d'arts, séant à Douai.

— *Dunkerque.* Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

— *Lille.* Société des sciences, de l'agriculture et des arts.

Oise, *Beauvais.* Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.

Pas-de-Calais, *Arras.* Académie d'Arras.

Puy-de-Dôme, *Clermont-Ferrand.* Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand.

Digitized by Google

Pyrénées (Basses-), *Pau*. Société des sciences, lettres et arts de Pau.

Pyrénées-Orientales, *Perpignan*. Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

Rhône, *Lyon*. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

— — Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon.

— — Société littéraire, historique et archéologique.

— — Société académique d'architecture de Lyon.

Saône (Haute-), *Vesoul*. Société d'agriculture de la Haute-Saône.

Saône-et-Loire, *Autun*. Société Éduenne.

Sarthe, *Le Mans*. Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

Seine, *Paris*. Société centrale d'agriculture de France.

— — Société de géographie de Paris.

— — Société zoologique d'acclimatation.

— — Association scientifique de France.

— — Académie nationale, agricole et manufacturière, et Société française de statistique universelle.

— — Institut des provinces des sociétés savantes et des congrès scientifiques ; rue de la Clé, 27 bis.

— — Le Cabinet historique, revue publiée par M. L. Paris.

Seine-Inférieure, *Le Havre*. Société havraise d'études diverses.

— *Rouen*. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

— — Société libre d'émulation de la Seine-Inférieure.

— — Société des sciences naturelles de Rouen.

— — Société d'agriculture du département de la Seine-Inférieure.

— — Société d'horticulture de Rouen.

Seine-et-Oise, *Versailles*. Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise.

— — Sociétés des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.

Sèvres (Deux-), *Niort*. Société de statistique, sciences et arts du département des Deux-Sèvres.

Somme, *Amiens*. Académie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture et commerce du département de la Somme.

— — Société des antiquaires de Picardie.

Digitized by Google

Var, *Toulon*. Société académique du Var.
Vienne, *Poitiers*. Société académique d'agriculture, belles-lettres et arts de Poitiers.
Vosges, *Épinal*. Société d'émulation du département des Vosges.
Yonne, *Auxerre*. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Hollande, *Harlem*. Nederlandsche Maatschappij ter Bevordering van Nijverheid (Société néerlandaise pour le progrès de l'industrie).
Luxembourg (Grand-duché de), *Luxembourg*. Institut royal grand-ducal du Luxembourg.
— — Cercle agricole et horticole du grand-duché de Luxembourg.
— — Société de botanique du Luxembourg.
Norwège, *Christiania*. Kongeliche norske Fredericks universitet.
— — Observatoire de Chistiania.
Prusse, *Görlitz*. Oberlauzitzische Gezellschaft der Wissenschaften.
— *Königsberg*. Königliche physikalisch-œkonomische Gesellschaft zu Königsberg.
— *Trèves*. Gesellschaft fur die nützliche Forschungen zu Trier.
Russie, *Saint-Pétersbourg*. Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg.
— — Observatoire physique central de Russie.
— — Société d'archéologie et de numismatique de Saint-Pétersbourg.
Suède, *Lund*. Lunds universitet.
Suisse, *Zurich*. Antiquarischen Gesellschaft in Zurich.

AFRIQUE.

Égypte, *Le Caire*. Société khédiviale de géographie du Caire.

AMÉRIQUE.

Brésil, *Rio de Janeiro*. Museu nacional de Rio de Janeiro.

ÉTATS-UNIS :

Columbia, *Washington*. Smithsionian Institution.
— — Coast Survey office.

Digitized by Google

Columbia, *Washington.* Départment of Interior.
— — Départment of Agriculture.
— — Patent office.
Connecticut, *Hartford.* Connecticut State agricultural Society.
— *New-Haven.* Academy of sciences of Connecticut.
Iowa, *Davenport.* Davenport Academy of natural sciences.
Massachusetts, *Boston.* American academy of arts and sciences.
— *Cambridge.* Museum of comparative zoology at Harward collége.
Michigan, *Détroit.* Agricultural society of the State of Michigan.
Missouri, *Saint-Louis.* Academy of sciences of Saint-Louis.
New-York, *New-York.* University of the State of New-York.
Ohio, *Columbus.* Ohio State board of agriculture.
Pennsylvanie, *Philadelphie.* Academy of natural sciences.
Wisconsin, *Madison.* Wisconsin State agricultural society.

A. M.

FIN.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

Séance annuelle.

PAGES.

Compte rendu des travaux de l'Académie de Metz, pendant l'année 1877-1878, par M. l'abbé A. Bérard, secrétaire. . 3

Rapport sur le Concours de poésie de l'année 1877-1878, par M. F. Burtaire 25

L'Inondation de Saint-Chinian (secondes inondations du Midi), par M. Courteville, lauréat 31

Rapport sur le Concours d'histoire de l'année 1877-1878, par M. L. Simon 35

La Messine, Société locale d'assurances mutuelles immobilières contre l'incendie ou l'assurance mutuelle à Metz (1819-1877), par M. Eug. Colon, lauréat 41

Sciences économiques. Concours de l'année 1877-1878. — Rapport sur un Mémoire ayant pour titre : Historique de l'exploitation du sel en Lorraine, par M. l'abbé Fleck . . 145

Historique de l'exploitation du sel en Lorraine, par M. le docteur E. A. Ancelon, lauréat 153

Rapport sur le Concours d'agriculture de l'année 1877-1878, par M. Antoine 223

Notice sur Louis-Gabriel-Jules Thilloy, membre titulaire de l'Académie de Metz, par M. Orbain, membre titulaire . . 233

Récompenses décernées à la suite des Concours de l'année 1877-1878. 245

Programme des Concours ouverts pendant l'année 1878-1879. 247

Bureau de l'Académie de Metz pour l'année 1878-1879. . . . 251

Histoire. — Archéologie.

Note sur un cimetière gallo-romain, découvert au Sablon, près de Metz, en 1877, par M. Raymond Dupriez, membre titulaire. 255

Notice historique sur l'ancienne abbaye de Viller-Betnach, d'après les archives de cette abbaye, conservées à la préfecture de Metz, par M. Raymond Dupriez, membre titulaire. 263

Digitized by Google

Notes sur la cathédrale de Metz, par M. A. Dujardin, agrégé-artiste. 293
Note sur le monument de Merten, par M. Aug. Prost, membre titulaire. 331
Rapport sur le monument découvert à Merten en 1878, par M. A. Dujardin, agrégé-artiste 335
Note sur un manuscrit de la bibliothèque de M. le Dr Félix Maréchal, par M. Aug. Prost, membre titulaire. 351

Sciences et Arts économiques.

La crise industrielle et les tarifs douaniers, par M. Lametz, membre titulaire 357
Pompe à incendie, à vapeur, par M. Lametz, membre titulaire. 363

Météorologie.

Observations météorologiques faites à Metz, en 1877, par M. Schuster, agrégé-artiste. 373
Résumé des observations météorologiques faites à Metz, pendant une période de vingt années, de 1841 à 1860, par par MM. Schuster et Lavoine. 405

Ouvrages imprimés offerts à l'Académie pendant l'année 1877-1878. 417
Travaux manuscrits déposés aux archives de l'Académie pendant l'année 1877-1878. 443
Tableau des membres de l'Académie 445
Académies, Sociétés savantes, etc., avec lesquelles l'Académie de Metz échange ses publications 461

PLANCHES.

Cimetière gallo-romain découvert près de Metz, en 1877. — Objets retirés des fouilles. Pl. X 263
Sceaux du monastère et d'abbés de Viller-Betnach. Pl. XI. . 293

FIN DE LA TABLE.

Nancy. Imprimerie Paul SORDOILLET, rue Saint-Dizier, 51.

Bayerische Staatsbibliothek MÜNCHEN
Digitized by Google

ERRATA.

	AU LIEU DE :	IL FAUT LIRE .
Page 10, ligne 12	*Saint-Arnould*	*Saint-Arnual*
— 12, — 26	*Chistus*	*Christus*
— 115, — 2-3	ce corps	de ce corps
— 165, — 17	Ad huc	Adhùc
— 177, — 18	consommation	consommation ;
— 179, notes	Huwan	Humann
— 231, lignes 8-9	introduction	interdiction
— 247, — 10	enir	tenir
— 247, — 10	la	lui
Pl. X, légende	AECD	AEDC
Page 424, ligne 17	TXLII	TXLVII
— 424, — 28	*litterary*	*literary*
— 425, — 11-12	*Bau-terialen*	*Banmaterialen*
— 425, 21,23,25,27	*classe*	*Classe*
— 425, — 29	*Seine zeit*	*seine Zeit*
— 425, — 31	*professors*	*Professors*
— 427, — 2-3	*vereine*	*Vereine*
— 427, — 13	herangegeben	herausgegeben
— 434, — 19	glashutte	Glashutte
— 434, — 27	Siebente	Siebenzehnter

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google